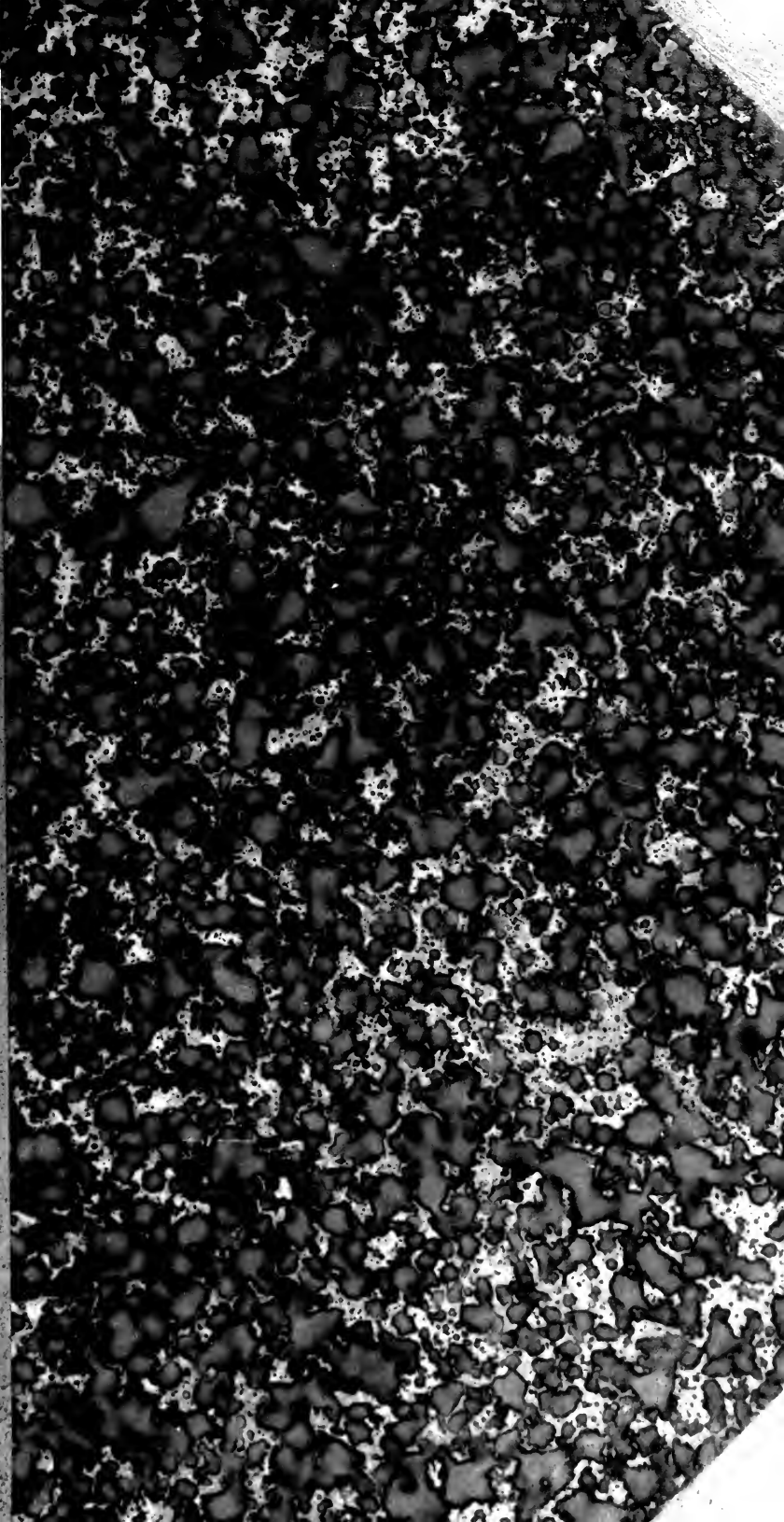




3 1761 05338544 9



1274

1274

72-00
I





UNE MÉSALLIANCE

DANS LA MAISON DE BRUNSWICK

(1665-1725)

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.





Eleonore
Duchesse de Brunswick.

d'Albreux
Lancbourg et Zell.

UNE MÉSALLIANCE

DANS LA

MAISON DE BRUNSWICK

(1665-1725)

ÉLÉONORE

DESMIER D'OLBREUZE

DUCHESSE DE ZELL

PAR LE

VICOMTE HORRIC DE BEUCAIRE

PARIS

LIBRAIRIE H. OUDIN

17, RUE BONAPARTE

(Et Poitiers, 4, rue de l'Eperon).

LIBRAIRIE FISCHBACHER

(SOCIÉTÉ ANONYME)

33, rue de Seine.

1884



DD
491
H2753H6

PRÉFACE

L'histoire d'Eléonore d'Olbreuze est connue.

Attachée comme demoiselle d'honneur à la personne de la princesse de Tarente, M^{lle} d'Olbreuze rencontra en Allemagne et en Hollande le duc Georges-Guillaume de Brunswick qui en devint amoureux, et, après de longues hésitations, finit par l'épouser. Sophie-Dorothée de Brunswick, leur fille, mariée à seize ans à son cousin germain le duc Georges de Hanovre, plus tard roi d'Angleterre, eut le malheur de déplaire à son époux. Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1694, le comte de Kœnigsmarck périt assassiné dans le château de la résidence de Hanovre, et l'épouse déclarée coupable fut enfermée dans la forteresse d'Ahlten, où elle mourut après trente-deux ans de captivité.

Voilà ce que tout le monde sait, ce que nombre

de romans ont raconté. Malheureusement tous ces écrits n'étaient que des romans. Soit qu'ils fussent mal renseignés, soit que le scrupule de l'écrivain disparût chez eux devant le désir d'exciter à tout prix la curiosité, la plupart des auteurs qui ont parlé d'Eléonore d'Olbreuze et de sa fille, se sont inspirés à des sources dépourvues de valeur historique, souvent même à de prétendus mémoires depuis lors reconnus apocryphes.

Nous croyons que le souvenir de ces deux femmes, jouets toutes les deux d'une aussi étrange destinée, toutes deux souvent calomniées et toutes deux si dignes dans le malheur, mérite mieux que les récits fantaisistes dont jusqu'ici elles ont été l'objet.

Cette cour de Zell, dans laquelle elles vécurent, colonie toute française au milieu de l'Allemagne du xvii^e siècle, celle voisine de Hanovre, qui fut alors le foyer de tant d'intrigues et le théâtre de si tragiques événements, nous ont paru dignes de renaître aussi pour servir de cadre à ces deux figures.

Nous avons profité d'un long séjour en Allemagne pour faire les recherches nécessaires. Des relations de famille nous donnaient par avance une connaissance plus particulière de l'entourage et des parents d'Eléonore. Peut-être notre livre n'est-il pas complet. Il y a dans ces deux existences une part de mystère qu'il est difficile d'éclaircir.

Pourtant, grâce aux documents inédits que nous avons consultés au ministère des Affaires étrangères à Paris, à la bibliothèque de l'Université Suédoise de Lund, et dans les archives d'État de Berlin, de Wolfenbüttel et de Hanovre; aidé, en outre, des remarquables travaux publiés récemment par deux savants allemands, MM. l'archiviste Schaumann et le docteur Adolphe Kœcher (1), nous croyons livrer aujourd'hui un ensemble de faits suffisant pour reconstituer l'histoire. Plusieurs chroniques manuscrites locales, les archives de l'Eglise réformée de Zell, d'anciens mémoires relatifs aux cours allemandes du xvii^e siècle, les correspondances de Leibnitz, de l'électrice Sophie, de la duchesse d'Orléans et des Feuquières, nous ont fourni aussi d'utiles renseignements.

Nous espérons avoir écrit un livre qui sentira

(1) *Sophie Dorothea, Prinzessin von Ahlden und Kurfürstin Sophie von Hannover*, par A. F. H. Schaumann, 1 vol. Hanovre, 1879.

Publicationen aus den K. preussischen Staatsarchiven, t. IV. *Memoiren der Herzogin Sophie nachmals Kurfürstin von Hannover*, publiés par le docteur A. Kœcher, Leipzig, 1879.

Denkwürdigkeiten der Zellischen Herzogin Eléonore, geb. d'Olbreuse, publiées par le docteur A. Kœcher, dans la *Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1878. Hanovre Hahn, 1878.

Die Prinzessin von Ahlden, par le docteur A. Kœcher, dans l'*Historische Zeitschrift* de M. H. de Sybel, année 1882, 4^e et 5^e livraisons.

peut-être un peu moins le roman que tout ce qui jusqu'ici a paru sur les deux princesses, mais qui au moins aura l'avantage d'être scrupuleusement conforme à la vérité.





UNE MÉSALLIANCE

DANS LA

MAISON DE BRUNSWICK

CHAPITRE PREMIER.

LES DESMIER. — ÉLÉONORE D'OLBREUZE.

Éléonore Desmier d'Olbreuze naquit le 3 janvier 1639 (1), au château d'Olbreuze (2), près d'Usseau, entre Niort et la Rochelle. Elle était fille d'Alexandre Desmier, chevalier, seigneur d'Olbreuze, et de Jacqueline Poussard de Vandré.

La position importante qu'elle occupa au xvii^e siècle, l'illustre descendance qu'elle a laissée ont souvent attiré sur elle l'attention des historiens, chez nous, en

(1) Winkelmann, *Stammbaum der Herzoge zu Braunschweig-Lüneburg*, 1677, p. 182. — Neigebauer, dans son livre « *Éléonore d'Olbreuze* », Brunswick, 1855, p. 68, donne le 7 janvier 1639. — La *Biographie universelle* dit en 1638.

(2) Biographie universelle.

Angleterre et surtout en Allemagne. Peu familiarisés avec ces noms de fiefs dont se parent en France les divers membres d'une même famille, et qui rendent en ce pays les recherches historiques souvent si difficiles, trompés par les propos méprisants tenus sur le compte de la duchesse de Zell par certaines personnes (1) que des considérations de famille rendaient d'avance ses ennemies déclarées, la plupart des auteurs qui ont parlé d'elle en Allemagne l'ont calomniée en ce qui concerne sa naissance (2). Nous dûmes aller à Lunebourg, ouvrir un vieux manuscrit du temps, une de ces chroniques tracées au jour le jour par quelque modeste savant oublié depuis longtemps, pour trouver la famille dont était issue Éléonore qualifiée comme elle le mérite (3).

En présence de l'ignorance et de l'esprit de dénigrement préconçu que nous avons rencontrés, nous croyons utile de nous étendre quelque peu sur la famille de M^{lle} d'Olbreuze.

Plus que toute autre, peut-être, en France, la province de Poitou renferme un grand nombre de races qui, nobles et puissantes dès l'époque où se formèrent les noms héréditaires, préférèrent conserver les sobriquets ou surnoms sous lesquels elles s'étaient fait

(1) Elisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, et la duchesse Sophie, Electrice de Hanovre.

(2) Bertin, dans son livre : *Les mariages dans l'ancienne société française*, Paris, Hachette, 1879, p. 60, reproduit purement et simplement les propos dédaigneux de la duchesse d'Orléans.

(3) «..... Eines uralten vornehmen Geschlechts des hohen Adels aus der Grafschaft Poitou. » *Handschriftliche Lüneburg. Chronik v. Jacob Schomacher und Henricus Zegemann bis z. Jahre 1699*, possédée par M. Volger, de Lunebourg.

connaître que d'adopter les noms des fiefs qu'elles possédaient. De ce nombre étaient les Desmier. « D'origine « chevaleresque, ils sont connus dès les premiers siècles de l'Histoire du Poitou (1). » Ils n'ont pas, il est vrai, battu monnaie comme ces puissants seigneurs les vicomtes de Thouars ou les comtes de la Marche, princes « régnants de par la grâce de Dieu ». Bien qu'ils aient rendu, à diverses époques de notre histoire, de brillants services dans la carrière des armes, ils n'ont point non plus fourni de ces grandes illustrations capables d'immortaliser un nom. On ne saurait néanmoins leur contester d'avoir de tout temps figuré parmi la meilleure noblesse des provinces de l'Ouest français.

L'auteur connu de la maison est un Foucault Desmier, seigneur de l'Obroire, en 1082. Ses descendants formèrent de nombreuses ramifications et acquirent des possessions assez considérables en Poitou et dans toute la région voisine, en Angoumois, en Saintonge et en Aunis. Par leurs alliances, ils s'unirent aux principales familles de ces provinces. Nous n'entrerons point dans de fastidieux détails généalogiques sur l'histoire de ces diverses branches. Disons seulement que le nom est encore représenté aujourd'hui par deux des lignes issues des seigneurs de l'Obroire : celle de Chenon et celle d'Archiac (2).

(1) *Dictionnaire historique et généalogique de l'ancien Poitou*, par Beauchet-Filleau, Poitiers, Dupré, 1840-1854. — *Histoire généalogique de la maison des Desmier*, par l'abbé le Laboureur, Angoulême, 1709. (Archives Horric de la Rochetolay.)

(2) La branche de Chenon est actuellement représentée par le marquis et par le comte Desmier de Chenon, fils de François-Henri-Paul, marquis Desmier de Chenon, et de Louise de la Bonnière de Beaumont;

De tout temps, la vocation des Desmier fut la guerre. Au ^{xiv}^e siècle, ils étaient au nombre des chevaliers poitevins qui, en compagnie du sire de Pons et du maréchal de Sancerre, dirigèrent la résistance contre les Anglais maîtres du Poitou (1). Au ^{xv}^e siècle, plusieurs furent gouverneurs de châteaux forts situés dans la région où ils habitaient. A partir de l'avènement des Valois au trône de France, leur fortune s'accrut encore. François I^{er} était né et avait passé son enfance à Cognac. Les Desmier, comme la plupart des familles de ces provinces, restèrent liés avec la Cour. On rencontre dès lors leur nom à la tête des compagnies d'hommes d'armes qui, jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, constituèrent le fonds de l'armée française (2). Ils vont batailler en Italie, en Allemagne, dans les diverses provinces françaises, pendant les troubles religieux. Plusieurs sont gouverneurs de places (3). L'un d'eux est gentilhomme ordi-

celle d'Archiac, parle comte Etienne Desmier d'Archiac, marié en 1869 à Antonine-Aglaré de Gramont, fille d'Auguste de Gramont, duc de Lesparre, et de Marie de Ségur. A cette dernière branche appartenait également Etienne-Jules-Adolphe Desmier, vicomte d'Archiac, officier de cavalerie sous la Restauration, qui, après avoir quitté l'armée en 1830, se consacra à l'étude de la géologie. Il a laissé des ouvrages importants, et est mort en 1869, membre de l'Institut depuis 1857.

(1) Montres de 1350 et de 1387. — *Histoire généalogique de la maison des Desmier*, par l'abbé le Laboureur, Angoulême, 1709.

(2) Alain Desmier, seigneur de Chenon, lieutenant d'une compagnie de 50 lances. — Robert Desmier, seigneur du Roc, capitaine d'une compagnie de 200 hommes d'armes.

(3) François Desmier, seigneur de l'Herse et du Breuil de Blanzac, capitaine du château d'Angoulême. — Nicolas Desmier, seigneur du Chastenet, capitaine de 200 hommes d'armes, gouverneur de Tonnay-Charente.

naire de la reine Catherine de Médicis (1). Un autre, entré dans les ordres, devient conseiller du Roi au Parlement de Paris et maître des requêtes ordinaire du Dauphin (2). Charles-César Desmier de Chenon occupe la charge de lieutenant général de la sénéchaussée d'Angoumois. En 1651, François-Alexandre Desmier, seigneur de Saint-Simon, épouse Marie d'Archiac, dernière héritière d'une des plus illustres familles de la Saintonge, dont il relève le nom. Son fils, ses deux petits-fils, son arrière-petit-fils, deviennent lieutenants généraux ou maréchaux de camp (3). Un régiment de cavalerie porte leur nom.

Branche cadette, séparée au xv^e siècle du rameau

(1) François Desmier, seigneur des Roches, enseigne d'une compagnie de 50 hommes d'armes, et gentilhomme ordinaire de la reine Catherine de Médicis.

(2) François Desmier, fils de Jean, seigneur de l'Obroire, et de Françoise Jouvenel des Ursins, baron de Marigny, de Cazillac et d'Antragues, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire du Dauphin, mort le 19 avril 1555.

(3) 1^o Louis-François Desmier, marquis de Saint-Simon d'Archiac, brigadier des armées du roi, colonel du régiment d'Archiac.

2^o Louis-Etienne Desmier, marquis de Saint-Simon, lieutenant général.

3^o Etienne-Louis Desmier, comte d'Archiac, maréchal de camp, colonel du régiment d'Archiac, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

4^o Jean-Louis Desmier, comte d'Archiac de Saint-Simon, lieutenant général des armées du roi, inspecteur général des côtes de Poitou, Aunis et Saintonge. Il épousa Marthe Guinot de Dercie de Montconseil, cousine de la princesse d'Hénin (née Antoinette Guinot de Montconseil, mariée en 1766 à Charles-Alexandre-Marc-Marcellin, prince d'Hénin), dont il eut : Etienne-Louis-Marie et Louis-François, tous deux chevaliers de Malte, et Rose-Julie, mariée en 1782 à Emmanuel Horric, comte de la Rochetolay, seigneur des châtellenies de Préguillac et de Saint-Antoine et des seigneuries de Chassagne, Boisroche, etc., en Saintonge, Saint-Projet, Tolay, Augé, etc., en Poitou, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

principal, la branche d'Olbreuze se jeta, lorsqu'éclata la Réforme, dans le parti protestant. D'autres aussi, dans la famille, embrassèrent d'abord la même cause. Louis Desmier, seigneur de Chenon, un des fidèles serviteurs d'Henri IV et protestant comme lui, refusa de suivre ce prince, après sa conversion. En vain Henri insista pour qu'il demeurât près de lui, au lieu de retourner « manger des noix en Angoumois ». Le seigneur de Chenon se retira dans ses terres, et pendant quelque temps, rien ne put l'ébranler. Pourtant, après quelques années d'hésitation, il abjura, lui aussi. Seuls les d'Olbreuze demeurèrent d'intraitables huguenots. Olbreuze est située non loin de la Rochelle, au milieu de cette région à maintes reprises dévastée par la guerre. L'arrière-grand-père d'Eléonore (1) eut ses terres pillées et son château brûlé. Son grand-père (2), lieutenant général dans l'armée protestante commandée par Soubise, périt avec un de ses fils, dans une embuscade. Le père d'Eléonore, malgré toutes ces épreuves, était demeuré fidèle à sa croyance, dans laquelle il avait élevé ses enfants. Sa fortune s'en ressentit peut-être. Ceux de ses fils qui se marièrent, n'en contractèrent pas moins de grandes alliances (3).

(1) Louis Desmier, seigneur d'Olbreuze, marié en 1577 à Jeanne de Mathefelon.

(2) Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuze, marié en 1605 à Marie Baudoin de Belleville.

(3) Charles Desmier, seigneur du Parc, épousa Madeleine de la Rochefoucault-Roissac ; et un autre, nommé Alexandre, fut marié à Madeleine-Sylvie de Sainte-Hermine. Cette dernière avait pour frères et sœurs : 1° Henri-Louis, marquis de Sainte-Hermine, capitaine de vaisseau, marié à Geneviève de Morel de Putanges, mort en 1715 ; — 2° Hélié, lieutenant général, inspecteur de cavalerie, mort en 1705 (Saint-Simon fait connaître les regrets que causa sa perte) ; — 3° Philippe,

La mère d'Éléonore, Jacqueline Poussard de Vandré, ne le cédaient en rien comme naissance aux Desmier. Un membre de cette « noble et ancienne maison poitevine » (1) avait, dès le XIV^e siècle, exercé la charge la plus élevée de la province (2). A l'époque même où naquit Éléonore, les cousins de sa mère, les Poussard du Vigean, occupaient à la Cour les plus hauts emplois et jouissaient des premières faveurs (3). La duchesse de Richelieu était parmi ses proches (4).

Si nous voulons rechercher en outre dans un passé plus lointain, parmi les ancêtres d'Éléonore, nous trouvons entre ses ascendants directs des noms plus consi-

lieutenant de vaisseau ; — 4^o Jean-Pharamond, abbé de Notre-Dame d'Angles ; — 5^o Anne-Marie-Françoise, dame d'atour de la duchesse de Bourgogne, puis de la reine, mariée à Louis comte de Mailly-Rubempré, mestre de camp général des dragons. Saint-Simon parle longuement du rôle joué par cette dernière à la cour de Louis XIV.

(1) V. Beauchet-Filleau, t. II, p. 546.

(2) Jacques Poussard, chevalier, seigneur de Vandré, Péré, Landré, Saint-Marc, Meursey, etc., conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Poitou en 1399, marié à Catherine de Vivonne.

(3) Citons entre autres :

1^o Charles Poussard, seigneur de Fors, de Saint-Trojan et de Lignéres, vice-amiral ;

2^o François Poussard, marquis de Fors et du Vigean, chevalier des ordres du roi, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme de la chambre, marié en 1617 à Anne de Neubourg ;

3^o Louis Poussard, baron du Vigean, député de la noblesse de la Marche aux Etats généraux de 1614, marié à Louise de Polignac, etc.

4^o François Poussard, marquis de Fors et du Vigean, lieutenant général des armées du roi, marié le 31 août 1649 à Charlotte d'Haussonville.

(4) Anne-Françoise Poussard du Vigean, dame d'honneur de la reine, puis de la dauphine, fille de François, marquis de Fors et du Vigean, et d'Anne de Neubourg, mariée le 16 décembre 1649 à François de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, prince de Mortagne, pair de France.

dérables encore : Saint-Gelays-Lusignan, Parthenay-Soubise, Archiac, Vivonne. De là, aux anciennes maisons régnantes des Lusignan, des comtes souverains de la Marche, des comtes d'Angoulême, des Courtenay, des vicomtes de Thouars, des comtes d'Anjou et des ducs d'Aquitaine, il n'y a qu'un pas. Et ce pas se franchit facilement et nécessairement, puisque toutes ces maisons et celles dont descendait M^{lle} d'Olbreuze se sont unies entre elles par de continuelles alliances. Il en résulte donc qu'à l'époque dont nous parlons, des relations certaines de parenté existaient entre toutes ces anciennes familles régnantes et les Desmier. Un généalogiste allemand contemporain d'Éléonore, M. de Greiffencranz (1), se rendit en France pour étudier l'histoire de la famille de la duchesse de Zell. Il revint en Allemagne apportant à Leibnitz, historiographe de la maison des Guelfes, une généalogie faisant descendre Éléonore, par les femmes, il est vrai, en droite ligne de Charlemagne. Ces ancêtres de la duchesse étaient si illustres; vassaux presque aussi puissants que les souverains français et la plupart leurs proches alliés, ils avaient occupé une place si considérable dans l'histoire, que Leibnitz, rompu aux recherches de ce genre, trouva la descendance parfaitement vraisemblable. Il en écrivit au ministre Bernstorff (2) :

(1) Sans doute le même qu'un Greiffencranz, ministre du duc de Holstein à Vienne en 1688, et que Leibnitz, dans sa correspondance, déclare « le plus grand généalogiste d'Allemagne ».

(2) André-Gottlieb de Bernstorff, né en 1649, premier ministre du duc de Zell, succéda dans cette charge au baron de Schütz, dont il avait épousé la fille. Il mourut en 1726.

« M. de Greiffencranz, qui excelle dans les recherches généalogiques, particulièrement à l'égard des familles illustres de France..... m'a envoyé un échantillon de preuves qui fait voir comment des souverains et même des rois sont parmi les ancêtres de Madame la Duchesse..... La chose ne me paraît nullement éloignée de la raison ny de l'apparence... Il est très seur que ces illustres maisons de Vermandois, d'Anjou et d'Angoulême participoient du sang d'autres familles encor plus grandes; par exemple Alix de Courtenay, femme d'Aymar comte d'Angoulême, une des ancestres nommées dans cet échantillon, estoit petite-fille d'un roy de France. Ainsi ce roi en est aussi (1)... »

« Cette duchesse est de bien basse extraction », écrivait à ses parents d'Allemagne la duchesse d'Orléans, « et c'eût été un honneur pour elle d'épouser Colin, premier valet de chambre de Monsieur (2)! » Recueilli comme un mot heureux, ce propos de la petite-fille des Stuart fut répété dans toutes les cours de l'Europe. Imprimé, depuis lors, avec sa correspondance, il a circulé, et bien des gens n'ont pas été en chercher davantage pour se former une opinion. Nous n'avons pas entendu prouver que par sa naissance Éléonore d'Olbreuze fût l'égale du duc de Brunswick. Le titre même que nous avons donné à notre ouvrage le montre suffisamment. Nous compre-

(1) Bibl. de Hanovre. Voir aux Pièces justificatives, p. 232.

(2) Lettre de la duchesse Sophie de Brunswick à l'électeur Charles-Louis, dans les Mémoires de la duchesse Sophie, p. 28. Lettre 8. — V. aussi la *Correspondance de Madame la Duchesse d'Orléans*, par Ernest Jøglé. Paris, 1880, 2 vol. in-8°, t. I, p. 297.

nous même, dans une certaine mesure, que la duchesse Sophie fût peu flattée d'avoir Éléonore pour belle-sœur. Et si la duchesse d'Orléans, qui accueillit par un soufflet son fils venant lui annoncer son mariage avec une des filles légitimées de Louis XIV (1), se sentit humiliée des événements dont fut marqué le passage de M^{lle} d'Olbreuzé dans sa famille, il n'y a pas là de quoi nous surprendre. Cependant nous avons voulu faire voir que l'orgueil froissé de la Palatine la poussa, là comme en bien d'autres circonstances, à la calomnie et au mensonge. Nous croyons l'avoir démontré (2).

On sait peu de chose sur l'enfance et sur la jeunesse d'Éléonore. Elle la passa sans doute tranquillement à Olbreuzé, dans le milieu patriarcal de la province française, entourée de l'affection de ses parents et de la considération due à la situation de sa famille. L'historien anonyme qui nous a laissé un court abrégé d'une partie de la vie d'Éléonore (3), est assez laconique

(1) M^{lle} de Blois. V. les *Mémoires de Saint-Simon*.

(2) Ce mépris des deux princesses pour Éléonore était d'autant plus déplacé que celle-ci était parente d'une partie de la maison Palatine. Par sa mère, en effet, Éléonore descendait de Marie de Parthenay-Soubise, mariée en 1440 à Jean Poussard de Vandré, dont la petite-nièce, Catherine de Parthenay-Soubise, femme de René, vicomte de Rohan, fut mère de Catherine de Rohan, mariée en 1604 à Jean, comte palatin, duc de Bavière Deux-Ponts. Une généalogie de la maison Desmier faite en 1674 et conservée aux archives de Hanovre rappelle cette parenté.

(3) *Avanture historique écrite par ordre de Madame***, à Paris, l'an 679, mense aug.*, in-12, 84 pages. Ce petit opuscule, qui n'est mentionné dans aucun dictionnaire des ouvrages anonymes, est à peu près introuvable. La bibliothèque de Hanovre en possède un exemplaire annoté de la main de Leibnitz et qui, pour ce motif, peut être considéré comme ayant la valeur d'un document historique. Il a été

en ce qui concerne ses premières années. « Elle ne fut
« pas plutost au monde, dit-il (1), qu'elle fut le cher
« objet de la tendresse de ses parens, qui voyans bril-
« ler en elle une naissante beauté, prirent un soin extra-
« ordinaire de luy donner toute éducation dont elle
« estoit capable, se flattant toujours que sa beauté et
« son esprit luy présentoient une grande fortune. »

L'enfant devenue femme remplit toutes les promesses de ses jeunes années. « C'estoit une grande
« fille, dont la taille estoit majestueuse, le corps très
« délié, le maintien agréable, l'air noble et toutes les
« manières d'agir engageantes ; elle avoit de grands
« yeux bien fendus, pleins d'une vivacité languissante,
« le tour du visage assez rond, les cheveux noirs, le
« nez bien proportionné et la bouche ornée de dents
« fort blanches ; elle avoit la gorge bien taillée et
« assez pleine, le teint fort vif et assez blanc, les bras
« et les mains un peu longues, mais pourtant assez
« pleines. Toutes ses manières d'agir sentoient l'en-
« jouement du printemps de son âge et la portoient
« à badiner quelques fois fort agréablement, ce qui ne
« l'empeschoit pas pourtant de rentrer quand elle le
« vouloit dans le sérieux et de prendre une humeur
« autant douce que complaisante. La beauté de son
« génie qui estoit vif et pénétrant autant qu'agréable,
« surpassant encore la beauté de son corps, n'a pas
« moins servi à la produire dans le monde.... Elle
« aimoit extrêmement la conversation, et elle y
« recevoit l'applaudissement des personnes spirituelles

réédité dans le t. XIII des *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, pages 72 et suiv.

(1) Page 8.

« qui l'écoutoient, tant pour les jolies choses qu'elle y
 « disoit que pour la belle manière de les dire. Elle ai-
 « moit à la façon des dames françoises la raillerie ;
 « mais elle le faisoit si délicatement qu'elle n'offençoit
 « jamais ses compagnes qu'elle railloit souvent et
 « quand elle vouloit railler un cavalier, c'estoit
 « avec tant d'esprit et tant de bon sens, que
 « cela luy pouvoit servir de prétexte pour corriger
 « les deffauts dont elle le railloit ; en un mot, elle avoit
 « l'esprit si gay et si enjoué, que les personnes les plus
 « sérieuses et mélancoliques ne pouvoient pas s'em-
 « pescher de se réjouir et de badiner avec elle. Elle
 « avoit une forte passion pour la danse, et elle y
 « réussissoit admirablement bien, de sorte qu'aucune
 « fille de qualité ne pouvoit pas danser mieux qu'elle
 « faisoit..... Les parens qui admiroient tous les jours
 « la douceur, l'enjouement et l'air engageant de leur
 « aimable fille cherchoient les occasions de la produire
 « parmi la noblesse du païs (1). »

C'est ainsi qu'Eléonore fit la connaissance des prin-
 cesses de la Trémoille. L'électrice Sophie et la duchesse
 d'Orléans n'ont rien négligé pour faire croire que la
 position d'Eléonore d'Olbreuze auprès de la princesse
 de Tarente (2) était très inférieure. Nous avons
 établi quelle était la situation de la famille d'Eléonore
 dans sa province. Originaires de Poitou comme elle,
 les la Trémoille n'étaient point sans savoir quelles
 étaient les parentés de leur jeune protégée. Elle « était

(1) *Ibid.* pages 10, 14, 16, 18.

(2) Emilie de Hesse, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel,
 et d'Emilie-Elisabeth de Hanau, mariée le 1^{er} mai 1648 à Henry-
 Charles de la Trémoille, prince de Tarente.

de bonne noblesse du pays d'Aunis», dit dans ses Mémoires Charlotte-Amélie de la Trémoille (1), la propre fille de la princesse de Tarente. Il ne saurait donc être question, dans les relations qui existèrent entre elle et la princesse, de rapports de servante à maîtresse, comme le prétendirent plus tard celles qui avaient résolu de la dénigrer à tout prix. Il est vrai, comme naissance, une assez grande distance les séparait. Nous ne saurions pourtant omettre de faire remarquer que cette distance n'était pas si infranchissable, puisque, du côté paternel, Eléonore comptait parmi ses arrière-grand'mères une Saint-Gelays-Lusignan (2) et que la princesse de Tarente elle-même ne dédaigna pas de marier son propre fils (3) à la fille d'une Saint-Gelays.

A cette époque, les jeunes nobles quittaient presque tous leur province pour aller chercher fortune dans les armées ou dans l'entourage du souverain. Il n'était pas rare non plus de voir les jeunes demoiselles, auxquelles leur naissance ouvrait les portes de la Cour, chercher à s'élever en s'attachant d'abord à la suite de

(1) Charlotte-Amélie de la Trémoille, née le 28 juillet 1662, mariée le 29 mai 1680 à Antoine, comte d'Altenbourg, fils légitimé d'Antoine-Gunther, comte d'Oldenbourg, et d'Elisabeth d'Ungnad, lieutenant du roi de Danemark dans les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Ses *Mémoires* ont été publiés par M. Edouard de Barthélemy, in-12, 192 p. Genève, 1876, J.-G. Fick. Voir aussi l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, année 1864, p. 196 et suivantes.

(2) Joachim Desmier, seigneur d'Olbreuze, ancêtre direct d'Eléonore, avait épousé, en 1505, Guillemette d'Alhoue, fille de Clément, seigneur des Ajots, et de Marie de Saint-Gelays.

(3) Charles-Belgique-Hollande de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, chevalier des ordres du roi et premier gentilhomme de la chambre, marié le 3 avril 1675 à Madeleine de Créquy, fille de Charles, duc de Créquy, et d'Armande de Saint-Gelays.

quelque puissante dame, amie particulière de la reine ou des princes. Telle fut, on n'en saurait douter, la nature des rapports qui existèrent entre Eléonore et la princesse de Tarente (1).

Les *Mémoires* de Charlotte-Amélie de la Trémoille nous apprennent que Mademoiselle d'Olbreuze fut d'abord, pendant quelque temps, demoiselle d'honneur de la duchesse de la Trémoille douairière. Voici en quels termes la princesse nous fait connaître cette particularité. Après avoir parlé du mariage de sa tante, Marie-Charlotte de la Trémoille, avec Bernard de Saxe, duc d'Iéna, célébré à Paris, le 18 juillet 1662, elle ajoute : « Aussitôt ce mariage, Madame ma grand-
« mère (2) se résolut de n'aller plus à Paris ni à la
« Cour, et de finir ses jours en province, à Vitré ou à
« Thouars ; c'est pourquoi elle se défit de ses deux de-
« moiselles d'honneur. Elle donna Maranville, qui était
« la première, à Madame de Weymar, qui depuis est
« devenue sa dame d'honneur en épousant M. Opel ;
« et Olbreuze qui était la seconde, elle la donna à Ma-
« dame ma mère (3). »

L'historien anonyme de la vie d'Eléonore passe ce détail sous silence. Le succès, dit-il (4), obtenu par

(1) Nous en trouvons la confirmation dans une phrase de la *Biographie universelle* où il est dit que la princesse « lui servit de mère », et dans le refus absolu que fit Eléonore de se séparer de la princesse de Tarente, lorsque la duchesse Sophie lui proposa de venir avec elle en Italie. V. *Memoiren der Herzogin Sophie*, pages 71, 72.

(2) Marie de la Tour, femme de Henri de la Trémoille, duc de Thouars, fille de Henri de la Tour, duc de Bouillon, et d'Elisabeth de Nassau.

(3) La princesse de Tarente.

(4) Pages 10 et 12.

M^{lle} d'Olbreuze parmi la noblesse de Poitou « donna
 « lieu à Madame la Princesse de *** (1), qui avoit
 « épousé un des plus grands seigneurs de France,
 « de vouloir voir cette demoiselle. Cette dame ne l'eust
 « pas plutôt veue qu'elle en fut fort satisfaite, disant
 « tout haut que cette jeune damoiselle méritoit bien
 « la belle réputation qu'elle s'estoit acquise en la pro-
 « vince. Comme elle la trouva à son goût, elle la de-
 « manda avec beaucoup d'empressement à ses parens,
 « luy promettant de luy former l'esprit et les mœurs
 « et qu'elle prendroit un soin tout particulier de luy
 « faire sa fortune. Ses parens qui ne demandoient que
 « l'élévation de leur fille reçurent cette proposition
 « avec beaucoup de joye et de reconnoissance.... »

Bientôt Eléonore se fit remarquer parmi celles que la
 princesse avoit déjà attachées à sa personne. « Toutes
 « ses bonnes qualités l'insinuèrent si avant dans l'es-
 « prit et dans les bonnes grâces de sa sérénissime
 « maîtresse qu'elle ne pouvoit plus vivre sans elle. »
 Toujours souriante, Eléonore, par sa conversation en-
 jouée, par son esprit, communiquait à tous son heu-
 reuse humeur. « Elle divertissoit souvent la princesse
 « et la compagnie par ses danses poitevines et cham-
 « pêtres qu'elle avoit apprises de sa tendre jeunesse. »

Quand la princesse se rendit à la Cour, Eléonore l'ac-
 compagna. « Nostre belle damoiselle n'y eust pas
 « plutôt étalé ses charmes et fait briller les lumiè-
 « res de son esprit qu'elle fut admirée de tout le
 « monde (2). »

(1) Tarente.

(2) *Avanture historique*, p. 20.

Quel rôle joua-t-elle à la Cour de France? Nous ne saurions le préciser avec les documents que nous eûmes sous les yeux. Elle n'y resta pas longtemps; elle n'était pas riche. Elle n'y trouva point le mariage qu'elle rêvait probablement. Dans cette société légère de la Cour, sa beauté et son esprit furent remarqués; et, sans doute, la rigide vertu de la huguenote déplut fort à quelques seigneurs en quête d'aventures galantes. Le propos plein de dépit qu'on prête au comte de Gramont (1) semblerait indiquer que lui ou ses amis trouvèrent chez elle porte close.

La religion protestante que professaient le prince et la princesse de Tarente était un obstacle, à la Cour de France, aux faveurs qu'ils étaient en droit d'espérer. Convaincu du mauvais vouloir du Roi, le prince passa en Hollande, où les Etats généraux lui accordèrent de hautes fonctions militaires. La princesse ne tarda pas à aller rejoindre son époux (2), et Eléonore, devenue son amie et profondément attachée à sa personne, « jugea
« qu'elle avoit trop d'obligation à son illustre protec-
« trice pour ne pas la suivre partout, et pour manquer
« à l'accompagner dans un grand voyage et luy ren-
« dre ses assiduités et ses services dans un país étran-
« ger » (3).

Les grandes villes de la Hollande et la société qui s'y rencontrait présentaient à cette époque un aspect particulier. Chassés d'Angleterre, les Stuart y avaient

(1) V. chap. II, p. 19.

(2) Sur le séjour du prince et de la princesse en Hollande, V. les *Mémoires de Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente*, publiés par Griffet. Liège, 1767.

(3) *Avanture historique*, page 24.

passé de longues années, entourés de ceux qui les avaient suivis dans leur exil. Là, se pressaient alors les seigneurs anglais restés fidèles, qui venaient leur rendre visite. Près d'eux se trouvait aussi, avec ses enfants, Elisabeth Stuart, la veuve exilée du « Winter-Kœnig » (1). Tous les souverains et les princes déposés, tous ceux qui avaient à redouter la vengeance d'un roi, et surtout celle de Louis XIV, se donnaient alors rendez-vous à La Haye, à Bois-le-Duc, à Breda, à Utrecht. Des princes et des grands seigneurs allemands, les membres de la maison de Nassau et d'Orange surtout, et tous ceux qui, de près ou de loin, leur étaient apparentés, attirés par ce mouvement d'étrangers et par les intrigues politiques dont La Haye était le centre, venaient encore grossir le nombre des visiteurs. On se rencontrait partout. C'étaient des fêtes continuelles. On peut voir, dans les *Mémoires* de Gourville (2), compromis dans la disgrâce de Fouquet, et qui vivait alors réfugié en Hollande, quelle était l'existence qu'on y menait à cette époque.

Eléonore y trouva bientôt de nouveaux adora-

(1) Elisabeth Stuart, veuve de Frédéric V, électeur palatin. Ce prince avait sacrifié ses Etats héréditaires pour se faire nommer roi de Bohême et, n'ayant pu conserver qu'un hiver sa nouvelle couronne, dut fuir en exil.

(2) Jean Hérauld de Gourville, né en 1625, célèbre par sa grande fortune et par ses missions diplomatiques. Ses *Mémoires* vont de 1642 à 1698, et ont été réédités dans la nouvelle collection des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, publiée par Michaud et Poujoulat, 3^e série, t. V. Il était né dans une condition très inférieure. « Par son esprit, son grand sens, les amis considérables qu'il s'était faits, il était devenu un personnage... Il avait épousé secrètement une des trois sœurs de M. de la Rochefoucauld, » (Saint-Simon.) Il mourut en 1703.

teurs. « Mais elle regarda tous les soupirants d'un œil
« peu charitable, et fit connoître à chacun qu'on luy
« faisoit tort en la croyant d'une complexion amou-
« reuse. Le ciel l'avoit destinée à quelque chose de
« plus grand ... Un secret pressentiment de sa bonne
« fortune la rendit si fière » (1) qu'elle rejeta impi-
toyablement toutes les demandes de ses admirateurs.

(1) *Avanture historique*, p. 24.

CHAPITRE II.

LES GUELFES. — LE DUC GEORGES-GUILLAUME ET SA FAMILLE.

« Quand nous en sommes las à la Cour, elle est « encore assez bonne pour un prince allemand. » — Cette parole, attribuée au comte de Gramont au sujet de M^{lle} d'Olbreuze, et qui respire le dépit d'un amoureux éconduit, peut être considérée comme une digne réponse aux propos calomnieux tenus sur Eléonore par l'électrice Sophie et par la duchesse d'Orléans.

Ici comme là, c'est l'amour-propre froissé, c'est la haine qui parlent. Le public ignorant, qu'un mot frappe souvent plus qu'un fait, a saisi avidement ces lignes que nous ont léguées les mémoires du temps, et là-dessus a bâti l'histoire. En Allemagne, on a cru, ou à peu près, que le duc Georges-Guillaume de Brunswick avait épousé celle que le sort destinait à devenir la femme du valet de chambre d'un prince. Si les petits-fils d'Eléonore n'avaient pas été Georges II d'Angleterre et Frédéric II de Prusse, peu de gens en France auraient apprécié, au prix qu'elle valait, la conquête faite par la fille d'Alexandre Desmier.

Il y avait alors, il est vrai, en Allemagne, quelques souverains plus puissants que les ducs de Brunswick : l'empereur, l'électeur de Brandebourg, l'électeur de Bavière. Il n'y avait pas de maison plus respectée, pas une race peut-être qui fût digne d'être comparée à la

leur. Les Brunswick descendaient de ces illustres Guelfes, connus depuis dix siècles. Pendant trois fois cent ans, leur nom avait fait trembler l'Allemagne et l'Italie tout entières. Jadis, tous les pays au nord de l'Elbe, la Haute et la Basse-Saxe, la Bavière, avaient été leur domaine. Et alors, personne contre leur gré ne pouvait arriver à la dignité impériale ou l'exercer sans leur appui. Il avait fallu des luttes sans fin, les folies d'orgueil d'Henri le Superbe et les infortunes d'Henri le Lion, pour abattre cette puissance sans rivale qui tenait dans sa main toute l'Allemagne du Nord. Réduit, après ces malheurs, aux possessions particulières de sa famille, Othon l'Enfant avait rassemblé les débris de cette immense fortune, et fondé, au milieu du *xiv^e* siècle, la maison ducale de Brunswick.

Moins redoutables, mais toujours puissants, les ducs de Brunswick n'avaient jamais cessé de posséder, depuis lors, un domaine dont l'étendue correspondait, naguère encore, assez exactement à la superficie réunie du royaume de Hanovre et du duché de Brunswick.

Au *xvii^e* siècle, la maison de Brunswick était divisée en deux lignes : Wolfenbüttele et Lunebourg. Simples cousins, les princes de ces deux branches professaient, à l'égard les uns des autres, une complète indépendance. Parfois, ils se consultaient, quand leurs intérêts étaient communs; le plus souvent, ils se jalouaient.

Le dernier souverain de Lunebourg, le duc Georges (1), était appelé à recueillir toutes les successions

(1) Georges, fils de Guillaume, duc de Lunebourg, et de Dorothée, princesse de Danemark, né en 1582, marié à Anne-Eléonore, fille de Louis V, landgrave de Hesse-Darmstadt, et mort le 2 avril 1641. Sa femme mourut en 1659,

de ses frères, qui finirent sans laisser d'héritiers mâles ; et, à sa mort, l'unité territoriale du pays possédé par sa branche aurait été assurée s'il eût laissé tous ses Etats à son fils aîné. Son testament en avait décidé autrement. Il avait quatre fils. Pour les deux plus âgés, il avait fait deux grosses parts ; les deux plus jeunes demeuraient éloignés du gouvernement de ses Etats. Le domaine de la maison se trouvait donc de nouveau divisé. L'aîné, Christian-Louis (1), eut les principautés de Zell, de Lunebourg et de Grubenhagen, avec les comtés d'Hoya et de Diepholz ; au second, Georges-Guillaume (2), échurent Hanovre, Calenberg et Gœttingue. Jean-Frédéric (3), le troisième, eut un simple apanage. Le plus jeune, Ernest-Auguste (4), n'avait reçu d'abord que quelques biens allodiaux. Plus tard, la paix de Westphalie lui accorda la succession de l'évêché d'Osnabruck, dont le siège devait être occupé alternativement par un évêque catholique et par un prince protestant.

Il nous a paru nécessaire de donner quelques détails sur ce partage entre les fils du duc Georges, les questions de successions entre les frères devant jouer un rôle assez important dans notre récit (5). Trois d'entre

(1) Né le 25 février 1622.

(2) Né le 16 janvier 1624.

(3) Né le 25 avril 1625.

(4) Né le 26 novembre 1629.

(5) Voici les changements successifs qui s'opérèrent, à partir de 1650, dans la possession des biens de la maison de Brunswick-Lunebourg, entre les quatre frères, par suite du décès de deux d'entre eux survenu en 1665 et en 1679 :

Christian-Louis, duc de Zell jusqu'à sa mort en 1665.

Georges-Guillaume, d'abord duc de Hanovre jusqu'en 1665, époque

ces princes reviendront en outre presque à chaque page de notre livre. Nous allons essayer d'esquisser à grands traits leur figure.

L'aîné, Christian-Louis, disparaîtra dès le début de la scène. C'était un prince bourru et despote, buvant jour et nuit, bataillant avec les bourgeois dans les rues de sa résidence. Plus tard, il s'amenda un peu, avec l'âge, et, bien qu'il conservât toujours les rudes manières d'un soudard, il prit ensuite une part plus active aux affaires. Il mourut sans enfants, en 1665 (1).

Tout autre était Georges-Guillaume. Lui aussi avait ses défauts : léger, insouciant, fuyant la peine et le devoir, bizarre mélange de faiblesse et d'entêtement, il était obstiné à poursuivre une idée, même fausse, lorsque lui-même l'avait conçue, et, en même temps, incapable de se soustraire à la direction de quiconque avait su gagner sa confiance et était assez habile pour lui cacher l'influence qu'il exerçait sur lui. Mais, avec cela, l'on rencontrait chez Georges-Guillaume toutes les qualités qui rendent un prince séduisant et estimable. De taille moyenne, les yeux grands et vifs, les traits fins et remplis de distinction, d'une tournure élégante, bienveillant envers tous, d'une grande simplicité de manières, il exerçait un charme irrésistible sur

de la mort de son frère aîné, duc de Zell de 1665 à 1705.

Jean-Frédéric, d'abord non régnant, duc de Hanovre en 1665, lorsque Georges-Guillaume devint duc de Zell, mort en 1679.

Ernest-Auguste, coadjuteur de l'évêque d'Osnabruck, puis évêque en titre en 1661, duc de Hanovre en 1679, à la mort de Jean-Frédéric, électeur de Brunswick-Hanovre par brevet impérial en 1692, mort en 1698.

(1) *Geschichte von Hannover und Braunschweig*, par le docteur A. Kœcher, t. I, pages 347, 348.

quiconque l'approchait. Son caractère était noble et généreux. A la guerre, il ne marchandait ni sa peine ni son sang. « *Quo fas et gloria ducunt* » : telle était la devise qu'il avait adoptée et dont il s'inspirait. Et, sincèrement, malgré sa légèreté, personne plus que lui ne s'intéressait à la grandeur de sa maison. « Surtout, ce prince avoit la réputation d'une franchise et d'une sincérité à toute épreuve avec ses amis et ses alliés, et d'une fidélité inviolable dans ses paroles (1). » Sa bonté pour tous, ses traits de familiarité bienveillante, même envers les plus humbles, particularité spéciale au grand seigneur allemand et l'une des causes de l'influence que présentement encore il a su conserver parmi les paysans, sont connus dans les environs de Zell et de Lunebourg. Aujourd'hui encore, nombre d'habitants de ces campagnes racontent des anecdotes que leur ont transmises leurs grands-pères, sur le dernier « seigneur de Zell ».

Cette légèreté, cette insouciance mêlée d'entêtement, jointes à un goût du plaisir effréné pendant sa première jeunesse, entraînèrent Georges-Guillaume à délaissier complètement les affaires, durant les quelques années qui suivirent la mort de son père. Prince régnant et libre de ses actions à 17 ans, il voulait voir le monde et s'amuser. Peu lui importaient ses États et sa résidence de Hanovre. Il laissait les affaires à son ministre Bulow (2) et partait pour des années entières. L'Angleterre, la France, l'Espagne, la Hol-

(1) *Mémoires du marquis de Pomponne*, publiés par Mavidal, t. II, p. 337.

(2) Paul-Joachim de Bulow, conseiller intime et premier ministre des ducs de Brunswick-Lunebourg, né en 1606.

lande, l'Italie, l'attirèrent tour à tour. Il est vrai, il apprit quelque temps l'art de la guerre au camp du prince Frédéric-Henri d'Orange, et rechercha en Italie la connaissance des artistes. Mais, ce qui le charmait avant tout, c'était le carnaval de Venise, avec ses surprises, ses aventures, ses nuits folles, passées au jeu et au bal. Presque chaque année il s'y rendait et y demeurait plusieurs mois. Lorsqu'un jour, Grapendorff, maréchal de sa Cour, lui transmet à Venise les remontrances des États de ses provinces qui insistent pour son retour, il se contente de lui répondre : « A
« Venise, l'ennui est inconnu, Monsieur le maré-
« chal. Je voudrais que vous y fussiez avec moi. Je
« vous garantis que vous n'auriez pas envie de retour-
« ner de si tôt en Allemagne ». Et il réclame l'envoi de nouveaux fonds indispensables pour son voyage. En vain sa mère et ses ministres le supplient. Rien n'y fait. Il faudra l'influence bienfaisante d'Éléonore, pour le rendre à ses devoirs, à ses sujets et à sa résidence délaissée.

Jean-Frédéric était un gros homme, doux, tranquille, défiant, peu décisif, ayant un caractère de femme. Il ne voyait presque jamais ses frères, réservant dans sa famille toute son affection pour sa sœur (1). De nature rêveuse et contemplative, il s'intéressait, il est vrai, aux affaires de l'État. Mais les arts, les sciences, les problèmes de la métaphysique, les discussions religieuses avaient ses préférences. Sa correspondance avec Leibnitz, son protégé, a été con-

(1) Sophie-Amélie, née en 1628, mariée en 1643 à Frédéric III, roi de Danemark.

servée (1). C'est lui qui l'attira le premier à Hanovre. Lui aussi voyagea beaucoup, comme ses frères. Pendant un séjour à Rome, il lia connaissance avec des cardinaux et des docteurs de l'Église, et un jour, en 1651, on apprit avec effroi à Zell et à Hanovre qu'il s'était fait catholique (2). Cette conversion l'éloigna encore davantage de ses frères.

Ernest-Auguste possédait, presque au même degré que Georges-Guillaume, tous les avantages extérieurs propres à plaire. « Je l'avais vu fort jeune, en Hollande », écrit dans ses Mémoires l'électrice Sophie à la date de 1651 (3); « son bel air avait beaucoup augmenté ; il plaisait à tout le monde... Nous jouâmes de la guitare ensemble, où il fit voir les plus belles mains du monde, et, à la danse, il fit aussi des merveilles. » De tous les enfants du duc Georges, lui seul, peut-être, était né pour la politique. Aimant le luxe comme son frère Georges-Guillaume, sceptique comme lui, beaucoup moins chevaleresque d'humeur, il aurait suivi volontiers son exemple et préféré le plaisir aux devoirs d'un prince, si toujours l'idée d'agrandir sa maison n'eût hanté son esprit. Dans sa première jeunesse, il fut l'inséparable compagnon de Georges-Guillaume. Pendant toute sa vie, il exerça sur lui une très grande influence, le dominant, bien qu'il

(1) *Die Werke von Leibnitz*, publiés par O. Klopp. Hanovre, 1864, t. III, IV.

(2) *Geschichte von Hannover und Braunschweig*, par le docteur A. Kœcher, t. I^{er}, pages 351, 352. — Havemann, *Geschichte der Lande Braunschweig und Lüneburg*, t. III, *passim*.

(3) *Publicationen aus den K. preussischen Staatsarchiven*, t. IV, *Memoiren der Herzogin Sophie nachmals Kurfürstin von Hannover*, publiés par le docteur A. Kœcher. Leipzig, A. Hirzel, 1879, in-4^o, p. 50.

fût plus jeune que lui, par le sérieux de son caractère et sa tenace volonté. Souple et adroit, habile dans l'art des formes, peu scrupuleux sur les moyens, il était fait pour les affaires, et on peut dire qu'il y réussit, quand on pense que, plus tard, il obtint pour lui et ses successeurs la dignité électorale, en dépit de mille obstacles, et que son fils devint roi d'Angleterre.

Quand le duc Georges mourut (1), l'aîné de ses fils avait dix-neuf ans ; Georges-Guillaume, dix-sept ; Jean-Frédéric, seize ; Ernest-Auguste, onze seulement. L'Allemagne était encore agitée par les dernières luttes de la guerre de Trente Ans. Ses provinces avaient été dévastées ; les trésors des États se trouvaient épuisés ; l'ennemi était encore au cœur du pays. Les jeunes descendants des illustres Guelfes eussent pu combattre, travailler à rétablir leurs affaires. Nous avons vu quelle existence menèrent ceux qui avaient reçu la tâche de régner. Pendant près de quinze ans, rien ne put faire changer leur genre de vie.

En 1656, les Etats du duché de Hanovre, que gouvernait alors Georges-Guillaume, crurent avoir trouvé un remède pour retenir le prince dans son pays et mettre fin à sa folle existence. Ils le pressèrent de se marier. « C'était une chose pour laquelle il avait toujours eu beaucoup de répugnance » (2). D'abord il refusa. Enfin, de guerre lasse et touché sans doute du respectueux intérêt qu'on lui témoignait avec tant d'insistance, il céda. Parmi toutes les princesses qu'il avait rencontrées, Sophie, fille de Frédéric V, prince palatin,

(1) 2 avril 1641.

(2) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 53 et suiv.

et d'Elisabeth Stuart, lui avait particulièrement plu. Elle était alors à la cour de Heidelberg, chez son frère, l'électeur palatin Charles-Louis. Hammerstein (1) y fut envoyé, précédant l'arrivée du prince, et bientôt les fiançailles furent chose décidée. Il fut convenu d'abord qu'on les tiendrait secrètes jusqu'à ce que le duc Georges-Guillaume, en pourparlers avec les Etats de ses provinces, eût obtenu d'eux l'augmentation de revenus nécessaire pour l'entretien de sa nouvelle cour.

En attendant, le prince et son plus jeune frère allaient passer quelques mois à Venise. L'heureux fiancé n'eut pas plutôt retrouvé le théâtre de ses anciens exploits, qu'il oublia ses serments pour l'orgie, le jeu et les courtisanes, ses vieux amis. Pareille vie l'eût bientôt mis, selon l'expression même de la duchesse Sophie, « dans un état fort malpropre pour le « mariage (2) ». Sa promesse, sa fiancée qui l'attendait, qu'en faire? Les lettres qu'il adressait à Heidelberg se trouvèrent plus froides. Il voulait, il devait rompre.

Homme d'honneur, malgré sa légèreté, Georges-Guillaume crut réparer sa faute en proposant à son frère d'épouser la princesse à sa place... Jamais il ne se marierait, assurait à son frère cadet une pension considérable et garantirait à ses neveux la succession de ses Etats.

Soit qu'il fût heureux de tirer son frère d'embarras,

(1) Georges-Christophe de Hammerstein, chambellan du duc Ernest Auguste, son conseiller en 1653, maréchal de la Cour de la duchesse Anne-Eléonore en 1654, conseiller intime et grand bailli de Zell en 1671.

(2) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 55.

soit que les charmes de la princesse ne l'eussent pas laissé indifférent, Ernest-Auguste accepta. C'était une des femmes les plus séduisantes de son temps, que la princesse Sophie. Belle, d'une intelligence peu commune, elle parlait avec une égale perfection l'anglais, l'allemand, le français et le hollandais. Les auteurs de ces différents pays, les littératures italienne et espagnole lui étaient connus, et elle n'eût pas même redouté un entretien en latin. Sa voix était agréable ; la vivacité de son esprit naturel donnait à sa conversation un charme irrésistible. Un jeune prince qui la rencontrait, comme prétendant à sa main, n'en pouvait guère discerner davantage. Ses défauts étaient de ceux qu'on ne découvre qu'à la longue. Fille et petite-fille des rois les plus orgueilleux du monde, elle-même était la représentation incarnée de la fierté de sa race, de l'orgueil légendaire des Stuarts. Ambitieuse et vindicative, jamais elle ne pardonnait à quiconque avait froissé son amour-propre ou contrecarré ses projets de grandeur. Tout était bon pour jeter à terre son ennemi. Son fiancé, prince séduisant et aimable, l'abandonne. Elle nous dit elle-même ce que ressentit son cœur d'un coup qui pour toute autre eût été si cruel : « Moy, j'estois trop fière, « pour en estre touchée » (1)!

Au printemps de 1657, Hammerstein dut quitter Hanovre pour défaire ce qu'il avait arrangé l'année précédente. Il fit connaître à la princesse Sophie et à son frère les promesses du duc Georges-Guillaume, promesses que celui-ci était prêt à renouveler par écrit. Il rappela que le prince Ernest-Auguste, déjà coadjuteur

(1) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 55.

de l'évêque d'Osnabruck, était certain de devenir bientôt titulaire de l'évêché, et que, grâce à la renonciation de son aîné, ses enfants seraient assurés de l'héritage du duc Georges-Guillaume. Sophie n'avait « ja-
« mais eu d'amour que pour un bon établissement » (1) : elle nous le dit elle-même. Georges-Guillaume s'engageait, par un acte formel (2), à ne jamais se marier et à laisser ses Etats aux enfants de son frère. « Chris-
« tian-Louis avoit été fort longtemps marié sans
« avoir donné aucune apparence de lignée; le duc
« Jean-Frédéric estoit trop gros pour en avoir (3). » Ernest-Auguste, celui qu'on proposait à Sophie pour mari, serait, en réalité, le chef de la maison. Elle se voyait déjà « la mère de la patrie » (4). Elle accepta. Malheur à qui viendrait déranger ses projets!

Le mariage accompli, les deux époux, riches en espérances, mais n'ayant pas encore de cour, se rendirent à Hanovre, qui servait alors de résidence au duc régnant Georges-Guillaume. Ils y passèrent trois années. L'amitié des deux frères n'avait jamais été plus profonde. Voici dans quels termes la duchesse parle des relations du duc de Hanovre avec elle et avec son mari.
« Comme je vis M. mon mari dans une étroite inti-
« mité avec M. son frère, le duc d'Hanovre, je
« caressois bien plus ce duc que ses deux autres
« frères pour luy plaire. Il estoit de tous nos divertis-
« semens, du jeu, de la chasse, et de la promenade (5). »

(1) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 59.

(2) Daté du 21 avril 1658.

(3) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 59.

(4) *Ibidem*.

(5) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 64.

Cette cour animée par une jeune femme spirituelle et séduisante, les prévenances de sa belle-sœur plurent à Georges-Guillaume. Il oublia quelque temps sa vie d'aventures. Mais bientôt les charmes de la princesse, que chaque jour il était à même d'admirer, réveillèrent en lui le sentiment qu'il avait eu pour elle lorsqu'il avait songé à l'épouser. Peu à peu, l'amour gagna son cœur. Il avouait à la princesse qu'il était fâché de l'avoir laissée à son frère. Ses assiduités devinrent si marquées, qu'Ernest-Auguste en prit ombrage. « Une personne qui auroit esté d'une autre humeur « que moy, dit la duchesse, auroit fort mal passé son « temps avec les deux jaloux (1). »

Heureusement pour le repos de Sophie, le titulaire de l'évêché d'Osnabruck mourut en 1661 (2). Il laissait ses palais comme résidence au duc Ernest-Auguste. M. d'Osnabruck et « Madame l'évêque » quittèrent Hanovre pour se rendre dans leurs Etats et installèrent leur petite cour dans le château épiscopal d'Ibourg.

Georges-Guillaume se trouva seul de nouveau. Il allait pouvoir en profiter pour reporter un coup d'œil sur sa conduite passée, sonder l'avenir, sentir les tristesses de l'isolement et songer à l'importance des engagements irréflechis qu'il avait contractés.

(1) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 70.

(2) François-Guillaume, cardinal de Wartemberg, mort le 21 novembre 1661.

CHAPITRE III.

ÉLÉONORE ET GEORGES-GUILLAUME.

L'ennui s'abattit sur le prince tel que jamais, sans doute, il ne l'avait connu. L'entrain et l'indifférence de sa première jeunesse avaient disparu. Le cœur ulcéré par le souvenir de la fiancée qui lui avait échappé et qu'il aimait à présent qu'elle ne pouvait plus lui appartenir, Georges-Guillaume sentit, pour la première fois peut-être, tout le poids de la solitude à laquelle il s'était voué. Lui aussi, sans s'en rendre compte, approchait de cette époque de la vie où les plus inconsidérés songent à l'avenir, aux longs jours d'une vieillesse abandonnée, et comprennent le besoin d'un attachement durable et d'une vraie affection. Espérant se distraire, il se remit à voyager.

A la cour du landgrave de Hesse, pendant l'hiver de 1663 à 1664, il rencontra la princesse de Tarente, en visite dans sa famille. Eléonore d'Olbreuze et Mademoiselle de la Mothe l'accompagnaient. L'esprit de M^{lle} d'Olbreuze, son incomparable beauté, firent, dès le premier jour, sur le prince une profonde impression. Le grave Jean-Frédéric, alors à Cassel, séduit par la charmante conversation de la jeune fille, en fut bientôt épris comme son frère. Tous deux firent la cour à la belle suivante de la princesse, l'un prudemment sans doute, l'autre avec toute l'ardeur de son bouillant caractère. Combien de fois les ducs purent-ils s'entre-

tenir avec Eléonore ? Quel temps passèrent-ils ensemble à Cassel ? Nous ne saurions le déterminer d'une façon précise. Une chose certaine, c'est que, vers le mois de février, lorsque Madame d'Osnabruck arriva à son tour à la cour de Hesse (1), la princesse avait déjà repris le chemin de la Hollande avec ses deux filles d'honneur. Sophie allait rejoindre, en Italie, M. l'évêque, son mari, qui était à Venise. Le renom de la beauté d'Eléonore et de sa compagne étant parvenu jusqu'à elle, son désir était de les décider à la suivre. Ne les trouvant plus à Cassel, elle le leur fit proposer par écrit. Eléonore laissa M^{lle} de la Mothe se rendre seule à cette invitation. Quant à elle, elle refusa.

Cependant, Georges-Guillaume n'avait pu se séparer de celle que déjà « il aimait dans son cœur mille fois plus qu'elle ne pouvait se le persuader » (2). On voit bien là la différence de caractère des deux frères. Georges-Guillaume est follement épris d'Eléonore. Il la suivra partout. Il l'aura à tout prix. Jean-Frédéric l'aime aussi. Est-ce manque de décision naturelle chez lui ? Se sent-il devancé par son aîné dans le cœur de la jeune fille ? Craint-il les emportements d'un frère avec lequel il n'a jamais entretenu que de pénibles relations ? L'un ou l'autre de ces sentiments dicta sans doute sa conduite. Tandis que l'un partait pour la Hollande, à la suite de sa belle, l'autre se mettait en route pour l'Italie.

La correspondance que, pendant près d'un an, Jean-

(1) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 71.

(2) *Avanture historique*, p. 26.

Frédéric continua à entretenir avec Eléonore est parvenue jusqu'à nous. A chaque ligne, dans ces galants billets, perce le désir de l'homme épris. Pourtant, on y trouve aussi comme le pénible pressentiment d'un insuccès certain. Pendant le cours de son voyage, il s'arrête à Augsbourg. Là, son premier soin est de penser à M^{lle} d'Olbreuze. Voici quelques lignes extraites d'une de ses lettres datée du 25 mai 1664 :

« Si je ne vous écrivois que de Venize, vous croi-
 « riez peut-être, mademoiselle, que j'aurois eu besoin
 « des personnes que j'y trouveray (1) pour me sou-
 « venir de vous, et je serois bien fâché qu'à votre
 « égard, vous eussiez quelque méchante opinion de
 « ma mémoire. On en a toujours assez quand on
 « vous a veue, et vous estes faite pour en donner à
 « ceux qui en manquent (2). »

Eléonore lui répond de La Haye, le 30 juin, quelques lignes bien froides et évidemment beaucoup trop respectueuses au gré du duc Frédéric, car, peu après, celui-ci lui reproche « sa lettre toute pleine de céré-
 « monie ». Il voudrait la voir près de lui. Mais sans doute des scènes très vives ont eu lieu entre lui et son frère, scènes dont Eléonore a eu connaissance; et Jean-Frédéric en a conservé un pénible souvenir.
 « Pour moy qui ne veux plus m'attirer d'affaires », écrit-il en terminant, « je n'oserois dire qu'il n'y a per-
 « sonne qui souhaite plus passionnément que moy
 « votre présence ici, mais je ne puis me défendre de

(1) Le duc devait y retrouver sa belle-sœur, son frère et M^{lle} de la Mothe.

(2) Bibliothèque royale de Hanovre. *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1882, p. 317.

« vous assurer qu'il n'y en a point qui soit plus à vous
« que Jean-Frédéric (1). »

Eléonore lui répondit de La Haye, le 15 août. Peut-être quelque légèreté de Georges-Guillaume l'avait-elle blessée. L'avait-il quittée brusquement, irrité d'une résistance sur laquelle il n'avait pas compté ? Il avait d'abord paru « fort passionné (2) ». Mais sa nature était tellement changeante ! Peut-être Eléonore avait-elle fini par croire ce que tout le monde disait autour d'elle, que son prince était incapable de s'attacher à elle pour longtemps. Veut-elle simplement envoyer quelques paroles de consolation à l'amoureux timide, qui lui rappelle si discrètement ses sentiments pour elle ? Sa nouvelle lettre est presque encourageante (3). Elle regrette d'être éloignée du prince, et semble disposée à l'aller rejoindre. On dirait l'œuvre d'une coquette, si l'on ne savait le langage et les manières que l'étiquette des cours imposait alors à l'égard d'un souverain.

Pendant l'été de 1664, la peste ayant éclaté à La Haye, le prince témoigne à Eléonore ses inquiétudes pour elle, dans une nouvelle lettre datée de Venise : « Je souhaitterois de tout mon cœur, ajoutez-il, que vous fussiez en état de me dire icy que vous
« me sçavez quelque gré de l'estime singulière que

(1) Lettre sans date et sans désignation de résidence, évidemment la réponse à la précédente et écrite très probablement de Venise, où Jean-Frédéric passa une partie de l'été 1664. Bibliothèque royale de Hanovre. *Zeitschrift des hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1879, p. 350.

(2) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 72.

(3) Bibliothèque de Hanovre. *Zeitschrift des hist. Ver. für Niedersachsen*, année 1882, p. 317 et suiv.

« j'ai toujours eue pour vous, et si j'eusse creu devoire
 « prendre au pié de la lettre ce que vous m'écrivez sur
 « le voyage d'Italie, vous auriez déjà esté servie à
 « souhait. Vous n'avez qu'à vous expliquer sérieuse-
 « ment sur cet article, Mademoiselle » (1).

Eléonore était alors à Breda. A son retour à La Haye, elle trouva la lettre de Jean-Frédéric. Evidemment l'ultimatum du prince lui a déplu :

« J'attendray, lui répondit-elle, de La Haye, le 20
 « décembre, que votre Altesse sérénissime soit mariée
 « pour la supplier de me mettre... à sa Cour auprès
 « de Madame sa femme, comme elle me l'a promis...
 « je souhaite qu'elle me croye fille de bien et qu'elle
 « soit persuadée qu'elle ne trouvera personne qui ait
 « plus de zèle et de fidélité que moi pour son service. »
 — Georges-Guillaume s'était, pendant quelque temps, éloigné d'elle : affaire d'État, bouderie d'amoureux, nous ignorons. Elle ajoute en post-scriptum : « L'on
 « atant icy tous les jours, Monseigneur le duc Georges-
 « Guillaume ».

Pendant que Jean-Frédéric était en Italie, son frère aîné avait passé la majeure partie de son temps en Hollande. Et là, il avait fait assidûment sa cour.

L'auteur de l'*Avanture historique* nous donne d'assez longs détails sur cette phase de la vie d'Eléonore. Tout y est raconté sous le voile du pseudonyme ; et une certaine princesse de ***, qui se trouvait alors en Hollande, et dont on n'a pu, jusqu'ici, reconnaître les traits, semble avoir été quelque temps la rivale de

(1) Lettre du 21 septembre 1664. Bibliothèque de Hanovre. *Zeitschrift des hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1882, p. 317 et suiv.

mademoiselle d'Olbreuze. La princesse se flattait que « les pas et les visites du duc se faisaient pour l'amour » (1). Georges-Guillaume « était obligé de cacher son feu et « d'étouffer sa flamme, pour ne point donner d'ombrage à la maîtresse de son inclination ou de jalousie à la princesse ». Toutes les fois qu'il allait s'entretenir avec Eléonore, « il le faisait avec beaucoup de circonspection et il se laissoit volontiers conduire aux intrigues d'un amour caché, étant ravi quand il avoit lieu de dire à sa belle Clorinde (2) un petit mot à l'oreille, pendant que les autres s'amusoient à jouer, ou à soutenir la conversation de l'assemblée ».

L'obstacle et la résistance font grandir l'amour. Cette nécessité de s'observer, la rivalité momentanée du duc Jean-Frédéric, l'attitude réservée de cette jeune fille qui, malgré la vie légère des cours de cette époque, avait conservé une réputation intacte, transformèrent en un sentiment profond et durable la passion qu'avait éveillée chez Georges-Guillaume la personne de mademoiselle d'Olbreuze (3). Il fit à Eléonore toutes les offres capables de l'ébranler, proposa à son père une union morganatique, la situation de prince régnant qu'il occupait ne lui permettant pas de faire davantage. Il décida même la princesse de Tarente à

(1) *Avanture historique*, pages 28 et 30.

(2) C'est le pseudonyme donné à M^{lle} d'Olbreuze dans l'*Avanture historique*.

(3) « Elle se comporta si sagement et si modestement, que cela obligea le duc à joindre l'estime à la passion qu'il avait pour elle. » *Mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille, comtesse d'Aldembourg.*

agir en sa faveur (1). Tant de preuves de constance et d'affection de la part d'un prince aimable et séduisant étaient bien de nature à ébranler Eléonore. Les mœurs du temps, en ce qui concerne l'honneur de la femme, étaient assurément plus faciles qu'aujourd'hui ; et les cours de Louis XIV, d'Auguste le Fort, de Victor-Amédée de Savoie, d'Ernest-Auguste de Hanovre et de son fils, allaient bientôt montrer que, lorsqu'il s'agissait de satisfaire le plaisir du maître, les plus farouches vertus savaient fléchir. Fille pauvre d'un gentilhomme ruiné par la guerre et poursuivi pour sa religion, privée de l'affection de sa mère qu'elle avait perdue depuis des années et dont la place avait été prise dans sa famille par une étrangère (2), peu certaine de son avenir, touchée de la constance de Georges-Guillaume, sûre des promesses d'un prince léger, il est vrai, mais connu pour sa fidélité à sa parole et la loyauté de son caractère, ébranlée enfin par les conseils mêmes de la princesse de Tarente, Eléonore finit par se laisser convaincre. A l'occasion du jour où M^{lle} d'Olbreuze atteignait sa vingt-sixième année (3), la princesse de Tarente organisa chez elle une fête en son honneur. Entre autres cadeaux, se trouvait un médaillon renfermant

(1) *Georg-Wilhelm Herzog von Braunschweig und Lüneburg*, par H.-Ch. Heimbürger, Celle, in-8°, 1852, pages 144, 145. — Nous ignorons à quelle source l'auteur a puisé ce renseignement, qui nous semble cependant trop particulier pour avoir pu être inventé.

(2) Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuze, avait perdu sa première femme, Jacqueline Poussard de Vandré, peu d'années après la naissance d'Eléonore. Il avait épousé en secondes noces Jeanne Bérenger du Beignon.

(3) Le 3 janvier 1665.

le portrait du duc (1). Georges-Guillaume passa l'hiver à La Haye, voyant chaque jour sa bien-aimée. Il était sûr enfin de son assentiment lorsqu'une nouvelle subite lui fut apportée d'Allemagne.

Christian-Louis de Brunswick était mort (15 mars 1665). En l'absence de Georges-Guillaume, son rival auprès de M^{lle} d'Olbreuz, Jean-Frédéric, troisième fils du duc Georges, s'était mis en possession des États du défunt. L'histoire, jusqu'ici, n'a vu dans cette mesure de force qu'un acte d'ambition. Les lettres de Jean-Frédéric, nouvellement trouvées à la bibliothèque de Hanovre, feraient soupçonner, outre des idées politiques, une vengeance d'amoureux éconduit. Qui sait si cette violente démarche, de la part d'un prince en général calme et indécis, n'eut pas, en grande partie, pour cause le dépit qu'il ressentait de la victoire de son aîné dans le cœur d'Eléonore d'Olbreuz ?

Il y avait, pour Georges-Guillaume, péril en la demeure. Il devait gagner en hâte sa résidence ; ses ministres lui écrivaient lettre sur lettre. C'est à grand-peine qu'il se décida à quitter sa nouvelle conquête. Enfin, il partit pour Hanovre, où il arriva, le moral très abattu.

« M^r le duc (mon mari) se rendit à Hanovre, » écrit la duchesse Sophie dans ses Mémoires, « où il trouva « M^r son frère fort consterné, ayant les larmes aux « yeux. Il ne le rassura pas seulement par ses con- « seils, mais il fit aussi les troupes pour prendre hau- « tement sa défense (2). » L'union des deux frères,

(1) *Georg-Wilhelm Herzog von Braunschweig und Lüneburg*, par H.-Ch. Heimbürger, pages 144, 145.

(2) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 89.

la crainte d'une guerre civile amenèrent Jean-Frédéric à composition. Tout le printemps et une partie de l'été se passèrent en négociations auxquelles prirent part, comme médiateurs, la France (1), la Suède et les électeurs de Cologne et de Brandebourg. Un traité, signé le 12 septembre 1665 à Hildesheim, termina le différend. Les trois frères firent un nouveau partage, en vertu duquel Georges-Guillaume, en sa qualité d'aîné, recevait l'ancienne part de Christian-Louis, avec résidence à Zell ; Jean-Frédéric, Hanovre et Gœttingue ; Ernest-Auguste conservait son évêché et acquérait le comté de Diepholz. Désormais, l'amoureux d'Eléonore, devenu duc de Zell, possède les domaines et le nom qu'il apportera à celle qui deviendra sa femme et qu'il conservera jusqu'à sa mort.

Pendant que ces graves affaires occupaient les chancelleries, Georges-Guillaume n'avait point oublié M^{lle} d'Olbreuze. Sans doute, leur correspondance ne tarit pas un seul jour. Le temps, malheureusement, ne nous a pas conservé les lettres des deux amants. Et le prince, éloigné de celle qui faisait l'objet de toutes ses pensées, ne cessait de parler d'elle, dans ses entretiens journaliers avec son frère et avec M^{lle} de la Mothe, à présent suivante de M^{me} d'Osnabruck et l'ancienne compagne d'Eléonore (2).

A côté des pourparlers qui devaient fixer les fron-

(1) Le duc Georges-Guillaume envoya, en avril 1665, à Paris, le vicomte de Villiers, gentilhomme français attaché à sa personne, et le duc Jean-Frédéric, son conseiller Otto de Grote, pour demander de leur part l'appui de Louis XIV. (Arch. aff. étrangères.)

(2) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 89, 90.

tières des Etats, se poursuivaient des négociations non moins actives, dans le but de décider Eléonore à venir en Allemagne. Pendant l'été, la duchesse de la Trémoille étant morte (1), la princesse de Tarente avait dû se rendre en France, laissant seules à Bois-le-Duc M^{lles} d'Olbreuze et de la Manselière (2). Cette circonstance facilita la réalisation des vœux de Georges-Guillaume. Ernest-Auguste, prêt à tout faire pour rendre un service au frère qui s'était dépouillé pour lui, Sophie « bien aise de voir à son beau-frère un amusement par « où il ne penserait plus à elle (3) » et qui distrairait les loisirs de son célibat, aucun d'eux ne prévoyant, du reste, les conséquences possibles de l'aventure qu'ils préparaient, s'employèrent activement à seconder les efforts du duc de Zell. Le 10 septembre 1665, M^{me} d'Osnabruck pouvait écrire au duc Jean-Frédéric : « L'Olbreuze viendra à Ibourg, à ce que je crois » (4).

Peu de jours après, M^{lle} de la Mothe partait d'Ibourg avec un carrosse à six chevaux, pour aller prendre à Bois-le-Duc l'Olbreuze et sa compagne. Elle était chargée d'un présent de Georges-Guillaume pour Eléonore. « Notre future épouse demeura quel-
« que temps à se résoudre et à combattre sa passion : sa
« prudence lui faisait voir plusieurs obstacles dans l'en-
« treprise de son voyage, qui était une affaire la plus
« chatouilleuse et la plus délicate de sa vie ; mais, pre-

(1) 24 mai 1665. *Mém. de Charlotte-Amélie de la Trémoille, comtesse d'Aldenbourg.*

(2) Suzanne de la Chevalerie-Manselière.

(3) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 90.

(4) Lettre de la duchesse Sophie au duc Jean-Frédéric. *Zeitschrift des hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1879.

« nant pour une preuve indubitable la fermeté du
« prince, qui avoit tout quitté pour l'amour d'elle et
« qui persistoit dans son dessein, elle crut facilement
« ce qu'elle souhaitoit, je veux dire l'établissement que
« sa fidèle compagne lui proposoit, et elle accepta le
« beau présent qu'elle luy portoit, comme un gage pré-
« cieux de la parole du Prince (1). »

Avant de partir, elle eut soin de prévenir le prince de Tarente de son voyage (2). Peu après, le carrosse emportant les trois jeunes filles roulait sur la route d'Allemagne. Aucune d'elles, sans doute, et personne à Hanovre ou à Zell ne soupçonnait alors les terribles conséquences que cette résolution aurait dans l'avenir. La belle d'Olbreuze en sera la première victime.

« La cause de l'amour est un je ne sais quoi, et les
« effets en sont effroyables... Le nez de Cléopâtre,
« s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait
« changé (3). »

(1) *Avanture historique*, pages 38 et 40.

(2) *Mém. de Charlotte-Amélie de la Trémoille, comtesse d'Aldenbourg*.

(3) Pascal.

CHAPITRE IV.

MADAME D'HARBOURG.

Lorsqu'Éléonore arriva à Ibourg, Georges Guillaume était à Hanovre avec l'évêque d'Osnabruck. Ce fut la duchesse Sophie qui la reçut.

Celle qui devint dans la suite sa plus mortelle ennemie commence par avouer l'heureuse impression que produisit sur elle la nouvelle venue. D'envieuses rivales la lui avaient dépeinte « fort folastre et fort « enjouée, battant l'un, pinçant l'autre, comme des « talents par où elle vouloit plaire..... Je la trouvois « tout autre qu'on m'en avoit parlé. Elle faisoit fort la « sérieuse, son air estoit de contenance, elle parla peu « et fort agréablement; son visage estoit fort beau et « sa taille haute, je la trouvay fort aimable ».

Voici encore un autre témoignage rappelant les débuts de mademoiselle d'Olbreuze à la cour d'Osnabruck. Instruit par sa sœur la duchesse Sophie de l'arrivée d'Éléonore à Ibourg, l'électeur Palatin Charles-Louis l'annonçait à sa femme (1) dans les termes suivants :

« Ma sœur la duchesse m'écrit que deux filles sont « arrivées de bonne conversation, modestes, nullement coquettes et très belles. L'une, c'est l'Olbreuze,

(1) Marie-Louise de Degenfeld, née en 1634, mariée morganatiquement en 1658 à l'électeur Charles-Louis, nommée comtesse (Raugræfin) par l'empereur Léopold I^{er}, morte en 1677, laissant de ce mariage treize enfants connus sous le nom des Raugraves.

« dont vous avez sans doute ouï parler.... Je vous
 « assure que je la trouve tout-à-fait à mon gré, elle a
 « beaucoup d'air de la signora (1) et est à peu près de
 « sa taille, ses yeux et ses cheveux sont de la même
 « couleur, nullement affectée et fort respectueuse, ou
 « elle le doit être, et fort bien élevée. L'autre est
 « sœur de la Chevalerie.... elle est blonde et extrê-
 « mement blanche, parle italien, lit le Tasso et
 « l'Aminte, chante fort joliment et joue de la guitare,
 « elle paraît fort bonne fille, mais comme elle n'a ja-
 « mais vu la cour, cela est plus campagnard (2). »

Quand Georges-Guillaume arriva, dit la duchesse Sophie dans ses Mémoires, « je remarquay l'intelli-
 « gence qui étoit entre celui-ci et la d'Olbreuze par
 « la rencontre de leurs yeux (3) ».

Les négociations nouvelles qui s'engagèrent alors ne sont pas de celles dont on conserve les traces dans les archives des chancelleries. Là encore, nous sommes obligés d'avoir recours aux Mémoires de la duchesse. La famille entière, les demoiselles d'honneur de madame d'Osnabruck, la duchesse elle-même y prirent part. Prières, supplications, Georges-Guillaume ne négligea rien. Peut-être eût-il accordé à Éléonore ce qu'elle réclamait obstinément de lui, le mariage. Mais Sophie et son mari faisaient bonne garde. Un jour, l'évêque dit à son frère « qu'il s'étoit

(1) Personnage inconnu.

(2) *Publication 107 des litterar. Vereins in Stuttgart. Schreiben des Kurfürsten Karl Ludwig von der Pfalz und der Seinen*, publiés par Holland, 1884, p. 168. — Lettre de l'électeur Charles-Louis à sa femme, du 28 sept. 1665.

(3) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 90.

« aperçu par les discours de La Mothe que la d'Olbreuze prétendoit l'épouser ». Il lui fit sans doute cette remarque d'un air qui dictait la réplique, car le duc de Zell lui répondit : « Si elle veut cela, qu'elle s'en retourne d'où elle est venue : je ne feray jamais une si grande sottise (1) ». Sous l'influence de son frère et de sa belle-sœur, Georges-Guillaume rejeta comme impossible l'idée de mariage même morganatique, qu'il avait, paraît-il, admise à La Haye. Il faudra, pour le faire revenir sur le parti qu'il a pris, dix années du plus tendre attachement de la part d'Éléonore, un concours de circonstances pressantes et les tracasseries maladroités de la duchesse Sophie (2).

L'enterrement du duc Christian-Louis devait se faire à Zell, le 11 novembre 1665. Toute la cour de l'évêque d'Osnabruck s'y rendit, mademoiselle d'Olbreuze voyageant avec les filles d'honneur de la duchesse Sophie. Là, Georges-Guillaume tenta un dernier effort. Il offrit à Éléonore de faire en sa faveur un acte d'un caractère tout spécial, et qui, scellant leur union d'une

(1) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 91.

(2) Saint-Simon, évidemment mal informé, raconte ainsi le mariage d'Éléonore d'Olbreuze avec le duc de Zell :

« Elle était fille, dit-il, d'Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuze, gentilhomme du Poitou, protestant, qui sortit du royaume à la révocation de l'Edit de Nantes, passa en Allemagne et s'établit en Brandebourg, où sa fille, belle et sage, fut fille d'honneur de l'Electrice, veuve de Ch.-L. duc de Zell, sans enfants en premières noces, et fille du duc d'Holstein-Glucksbourg. Georges-Guillaume, frère du premier mari de cette Electrice, duc de Zell par la mort de son frère aîné, devint amoureux de cette fille d'honneur de l'Electrice et l'épousa. » Comme on le voit, tout est inexact, depuis le premier mot jusqu'au dernier. — Le récit de la *Biographie universelle* est également erroné.

façon durable, prouverait l'affection qu'il lui portait et ôterait à la défaite de celle qu'il aimait ce qu'elle pouvait avoir d'humiliant. Il promettait de vivre toujours avec Éléonore, lui assurant une situation honorable à sa cour et un douaire s'il mourait avant elle. Il se faisait fort de décider son frère et sa belle-sœur à signer avec lui l'acte dans lequel il prendrait cet engagement (1).

Cet écrit, dans lequel l'évêque d'Osnabruck et la duchesse Sophie se portaient garants de la constance du duc Georges-Guillaume, fut la seule assurance donnée à Éléonore. Le 12 novembre 1665, la duchesse écrivait à l'électeur Charles-Louis : « Le mariage de conscience entre le duc Georges-Guillaume et l'Olbreuze est public, quoique la consommation a été faite à la sourdine sans chandelles ny tesmoins (2) ».

Tous les ouvrages historiques imprimés au siècle dernier, ou à l'époque de Georges-Guillaume, placent à l'année 1665 le « mariage » du duc et appellent dès lors Éléonore sa femme (*Gemahlin*) (3). Pourtant,

(1) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 91.

Voici le texte de cet acte que la duchesse appelle plaisamment un *anti-contrat* : « Comme l'affection que j'ay pour mon frère m'a fait « résoudre de ne me jamais marier pour son avantage et celuy de ses « enfans, dont je ne me départiray jamais, et que M^{lle} d'Olbreuse « s'est résolue de vouloir vivre avec moy, je promets de ne l'aban- « donner jamais et de luy donner deux mille écus par an et six mille « par an après ma mort, dont elle promettra icy d'estre contente aussi « bien que moi, et ayant pris tous deux ceste résolution avec mondit « frère, il m'a promis de le signer avec moi. »

L'acte fut dressé de la main de M^{lle} de la Mothe et signé par Georges-Guillaume, Éléonore, Ernest-Auguste et Sophie.

(2) *Mem. der Herzogin Sophie*. Préface. Lettre 2.

(3) *Curieuses Geschichtskalender des Hertzogthums Braunschweig und Lüneburg von anno 1600 bis 1699*, Leipzig, Gleditsch, 1699,

de fait, aucune cérémonie n'eut lieu. Le seul acte officiel fut un ordre ducal daté du 15 novembre 1665 et assurant comme douaire à Éléonore, en cas de prédécès de Georges-Guillaume, une rente de cinq mille écus (1).

Éléonore ne devint point d'abord l'épouse déclarée du duc de Zell. On lui accorda seulement à la Cour la situation officielle d'« amie » du souverain et le nom de madame d'Harbourg, nom d'une ville importante du duché de Lunebourg, qui jadis avait été porté par des membres de la Maison de Brunswick.

Mais ce fut pour le public une simple liaison. La « Madame » du duc Georges-Guillaume, tel est le nom que lui donne un ancien chroniqueur lunebourgeois (2). « Elle fut regardée comme un miracle par tous ceux « du païs, dont les uns disoient que c'étoit grand dom- « mage qu'une si belle et si vertueuse damoiselle deust « suivre les infortunes qui l'attendoient là ; les autres « excusoient sa hardiesse, disant qu'une fille qui avoit « peu de bien et la réputation d'être vertueuse seroit « bien imprudente, si elle ne recherchoit pas l'occa- « sion de se faire un jour grande princesse et qu'une « personne à qui il ne manquoit que le sort de naître « souveraine avoit grand sujet de se commettre à toute « sorte de hazards pour la devenir (3). »

in-8°. — *Historie des Braunschweig-Lüneburgischen Hauses*, par Pfeffinger. Hambourg, 1732, 3 volumes in-8. — *J. D. Kähler's historische Münzbelustigungen*. Nüremberg, in-4°, 1749.

(1) Arch. de Hanovre.

(2) « Unsers Herzog Georg Wilhelm Seine Madame »... *Handschriftliche Lüneburg. Chronik von Jacob Schomacker und Henricus Zege- mann Faktor in Lüneburg bis zum Jahre 1699*. In-folio, p. 1175.

(3) *Avanture historique*, pages 40 et 42.

Sans doute Eléonore n'avait point renoncé à l'idée de rendre régulière une situation qu'elle avait si longtemps repoussée et acceptée enfin avec une extrême répugnance. Nous la verrons dans la suite tenter à plusieurs reprises de se faire accorder cette suprême faveur et seconder de son mieux ceux qui s'efforceront de l'obtenir pour elle.

Cependant elle semble avoir pris d'abord quelque peu son parti : « Nous sommes icy à admirer les caresses réciproques de Georges-Guillaume avec sa Signora, cela est fort violent », écrit le 16 décembre 1665 la duchesse Sophie à son frère (1). Très amoureux, comme on peut le voir par ces quelques mots, plein de bonté et de prévenances, le prince ne négligeait rien pour faire oublier à Eléonore ce qu'il n'avait pu lui accorder. Pour plaire à son frère, l'évêque d'Osnabruck fit à Madame d'Harbourg mille honneurs, et elle, pour se maintenir dans les bonnes grâces de Georges-Guillaume, eut pour les siens la déférence qu'elle devait avoir (2). « Je suis la plus heureuse du monde... », écrit-elle elle-même le 14 mars 1666. « Quoy que l'on dit de ce que j'ay passé par dessus la cérémonie de paroistre en face d'église devant un prestre, je ne sçaurois m'en repentir... Il n'y a que la foy qui fasse le mariage. Son Altesse m'a donné la sienne devant tous ses proches qui ont signé le contract, par lequel le prince promet de n'avoir jamais de femme que moy... Vous auriez du plaisir à voir

(1) Lettre de la duchesse Sophie à l'électeur Charles-Louis. — *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 25.

(2) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 93.

« nostre ménage ; c'est le meilleur ménage du monde, « le vostre n'en approche pas... »

C'est en ces termes que s'exprime Eléonore dans une lettre à M. de Gènebat (1), ancien ami de sa famille. Et, à trois jours de là (17 mars), la duchesse Sophie donne à son frère des nouvelles de la cour de Zell, qui prouvent que les amoureux n'ont pas perdu leur temps : « Pour la Cour de Cell, il n'en faut point parler, car il n'y a rien de bon qu'une bonne table et « madame de Harbourg qui est grosse » (2).

Le 15 septembre 1666 (3), Eléonore accoucha d'une fille qui reçut les noms de Sophie-Dorothée. Georges-Guillaume témoigna une joie inexprimable de la naissance de cette enfant. Les couches d'Eléonore avaient été très pénibles ; les douleurs qu'elle avait supportées l'avaient tellement abattue et avaient ruiné sa santé au point que « la vieillesse ne luy eût pu causer un « plus cruel effet » (4). On vit alors jusqu'où s'étendait l'affection de ce prince naguère encore si volage. Pareil miracle inspire des accents enthousiastes à l'historien anonyme de la vie d'Eléonore : « Il n'y a rien de si « beau, écrit-il attendri, que leurs entretiens sur cet « état infortuné, et l'on ne se peut rien imaginer de « plus tendre que ce que Madame de *** luy disoit là « dessus, le regardant d'un œil capable d'inspirer de

(1) L'original de cette lettre n'a pas été retrouvé. Le texte en est inséré *in extenso* dans les Mémoires de la duchesse Sophie, pages 92, 93.

(2) Lettre de la duchesse Sophie à son frère, du 17 mars 1666. *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 25.

(3) Cette date est donnée dans Pffeffinger et dans Kœhler (ouvrages déjà cités).

(4) *Av. historique*, p. 48.

« la pitié et de la compassion aux plus insensibles. Elle
 « lui reprochoit galamment que c'étoit l'amour qu'elle
 « avoit eu pour luy, qui l'avoit réduite en ce déplora-
 « ble état et qu'elle moureroit avec joye, pourvu qu'elle
 « sceust qu'il aimeroit toujours un peu sa mémoire et
 « l'enfant qu'elle lui laisseroit pour gage de sa passion
 « et de sa fidélité. Pendant quelque temps, ces deux
 « cœurs si étroitement unis flottoient entre l'espérance
 « d'une guérison et la crainte de la mort, ou de de-
 « meurer toute sa vie dans un état pitoyable, jusqu'à
 « ce qu'enfin le Ciel les délivrast du trouble de leur
 « âme et rétablit madame de *** en parfaite santé,
 « luy faisant vivre son enfant » (1)...

Georges-Guillaume avoit un caractère bon et généreux. L'amour passionné et désintéressé que lui témoignait Eléonore, sincèrement éprise, on n'en saurait douter, de celui qui lui donnoit tant de preuves d'affection, profondément reconnaissante et discrète malgré son empire, firent de lui un homme nouveau. L'incorrigible viveur, le prince insouciant et débauché avoient disparu (2).

Chaque jour révélait à Georges-Guillaume une qualité de plus chez celle qu'il aimait : sa profonde bonté, sa générosité, son horreur de l'intrigue, son cœur bien-faisant qui ne savoit pas repousser un malheureux, son bon sens droit joint à un grand naturel et à une complète absence de prétentions, son aversion pour tout ce qui sentait la recherche et la vanité. Elle avoit pour lui

(1) *Avanture historique*, pages 48, 50, 52.

(2) « Elle gagna tellement son esprit que du plus inconstant homme « qui fut jamais, elle fit un exemple de constance. » (*Mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille, comtesse d'Aldenbourg.*)

mille attentions qui le charmaient. Les meubles, la table (1), le linge de la maison (2) et les gens de service, elle prenait soin de tout dans le château devenu digne par elle de servir de séjour au prince exigeant et raffiné qui l'habitait. Peu à peu s'établit entre eux une intimité douce et profonde, unissant pour la vie leurs cœurs et leurs volontés. Dès lors, en toute circonstance, Georges-Guillaume n'agirait plus sans consulter Eléonore.

Autour du prince, on criait au miracle. « Les plus « dévots jugent que son attachement est un mariage « devant Dieu », écrivait, le 2 avril 1667, la duchesse Sophie à son frère. « J'aime mieux », ajoutait-elle pour elle-même plus sceptique, « que ce soit devant lui « que devant les hommes (3). »

Une si complète transformation, un si éclatant succès de la part de celle qu'ils avaient jetée comme passe-temps dans les bras de leur frère ne devaient pas, on le conçoit sans peine, satisfaire ceux qui comptaient exploiter la faiblesse de Georges-Guillaume. Une maîtresse méprisée et sans influence, oui ; une femme réellement aimée et estimée, capable d'agir sur la volonté du prince, c'était chose inquiétante. A partir de ce moment, les Mémoires de la duchesse, ses lettres à ses parents ne respirent plus que la haine envers Eléonore. Le frère de cette dernière (4) vient

(1) Voir la lettre de la duchesse Sophie, citée p. 48, et les *Mémoires de la duchesse*, p. 98.

(2) « Inventaire du linge fourni par madame de Harbourg à l'Altfräulein le 1^{er} août 1671. » (Archives de Hanovre.)

(3) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 21.

(4) Probablement son frère aîné, Alexandre Desmier, seigneur

la rejoindre. Il tente de persuader le duc de Zell de consacrer par un mariage son union avec elle. Sans doute, il insista sur la situation qu'occupait sa famille en France. Il rappela au duc Georges-Guillaume la part d'amitié qui existait dans les rapports de sa sœur avec la princesse de Tarente. Ce n'était que la vérité, et Georges-Guillaume avait pu le constater lui-même à La Haye. Sans se laisser ébranler, il dut bien se résoudre à croire ce qu'il était impossible de nier. « Cela nous fit pitié, dit la duchesse Sophie, et on en haussa les épaules (1). » Tel est le ton de dénigrement qui ne cessera plus. L'amour de Georges-Guillaume pour cette rivale de condition inférieure lui met la rage au cœur, à elle qui, depuis longtemps déjà, n'a plus à compter sur la fidélité de son époux. Georges-Guillaume a beau être rempli d'attentions pour elle ; à Lunebourg, pendant l'hiver de 1667, il lui donne des fêtes, il s'attache à témoigner la plus vive affection pour ses neveux (2), s'ingéniant à leur créer des amusements, organisant pour eux des compagnies de jeunes soldats formées des fils des bourgeois de la

d'Olbreuze, marié : 1° à Jeanne Jay de la Pénissière ; 2° à Madeleine-Sylvie de Sainte-Hermine (V. ci-dessus, p. 6, note 3). Les Mémoires de la duchesse ne le désignent pas plus particulièrement. Eléonore avait encore un autre frère : Charles Desmier, seigneur du Parc, marié à Madeleine de la Rochefoucauld-Roissac et mort sans enfants, et deux demi-frères, issus du second mariage de son père : Henri Desmier, seigneur du Beignon, qui devint plus tard grand écuyer de la Cour de Zell, et mourut de la fièvre, en 1675, après la campagne d'Alsace ; et Jean Desmier, seigneur de la Bruère, tué à la défense de Candie contre les Turcs.

(1) *Memoiren der Herzogin Sophie*, p. 93.

(2) Georges-Louis, né le 28 mai 1660, et Frédéric-Auguste, né en 1661, tous deux fils du duc Ernest-Auguste et de la duchesse Sophie.

ville (1). C'est en vain qu'il ne néglige aucune occasion d'affirmer, comme il l'a promis, les jeunes princes comme ses héritiers. L'esprit de domination de Sophie a senti une influence rivale. Elle entretiendra peut-être encore des rapports pour la forme avec Madame d'Harbourg ; au fond du cœur, la guerre est déclarée.

La conversion opérée dans le caractère de Georges-Guillaume eut pour résultat de lui faire trouver agréable le séjour jusqu'alors détesté de Zell. Il n'y a pas trop à s'étonner, avouons-le, de l'invincible horreur qu'il avait toujours témoignée pour sa résidence. Cette grande plaine qui s'étend au nord de Hanovre jusqu'à Brême et à Hambourg et qui constituait alors l'âpre royaume du prince guelfe, est une des parties les plus tristes de l'Allemagne. Du sable, semé de cailloux et de flaques d'eau, des bruyères, des touffes de bouleaux émergeant de tourbières noirâtres : voilà tout ce qui frappe le regard. Le mouvement du sol court et saccadé demeure inaperçu dans la ligne plate et uniforme de l'horizon. C'est la « Lande de Lunebourg ». Çà et là, des bouquets de bois de pins et de chênes. Sur un certain nombre de points plus fertiles, quelques cultures de chétive apparence. A Bevensen, à la Gœhrde, des forêts de hêtres et de chênes servent de repaires aux hôtes sauvages de cette région désolée, que coupe seule, dans toute sa longueur, la ligne verdoyante du cours de l'Aller.

Le long de la rivière, s'élève la petite ville de Zell,

(1) *Chronique manuscrite de Lunebourg par J. Schomacker et H. Zegemann*, p. 991.

couchée au pied du château ducal, comme un troupeau craintif serré autour de son berger. Nous sommes déjà loin de la région du Hartz et de ses villes construites en troncs de sapins ou de chênes. Pourtant, Zell est encore la ville de bois. Comme à Wernigerode, comme à Halberstadt ou à Hildesheim, les maisons ont toutes le même aspect à la fois riant et fragile. Les façades ingénieusement sculptées sont couvertes de pieuses devises ou de joyeux refrains à boire. La toiture bizarrement dessinée avance sur la rue ses légères découpures et projette ces contours hardis et imprévus qui rendent si pittoresques les villages de cette région de l'Allemagne. Telle est encore aujourd'hui la partie de la ville de Zell qui a pu résister à l'œuvre du temps. Telle était la ville entière au xvii^e siècle (1).

Le château, situé sur une éminence entourée du cours sinueux de l'Aller, était loin d'être alors ce que nous le voyons aujourd'hui. Cette princière demeure, si longtemps négligée, composée de donjons et de tours disparates et de tous les âges, Georges-Guillaume allait maintenant consentir à l'habiter. Mais, en même temps, pour celle qu'il aime, il la veut plus spacieuse et plus belle. A l'Italie, dont le souvenir artistique hante encore sa mémoire, il demande un architecte (2) et des ouvriers. De 1670 à 1675, pendant cinq années, on travaille; le château de Zell devient une des plus belles résidences de l'Allemagne.

Il est là encore aujourd'hui, tel que le fit élever

(1) D'après le *Lehnerdt's Ortverzeichniss*, la ville de Zell compte actuellement 18,263 habitants.

(2) Lorenzo Bedogni.

Georges-Guillaume. Quatre ailes, dont l'une, datant de la renaissance allemande, fut conservée lors de la restauration, enveloppent une vaste cour intérieure. La masse entière, construite dans un style de la renaissance sobre et d'un bon dessin, forme un quadrilatère flanqué, aux quatre coins, de tours polygonales qui dominent l'ensemble. Près de quatre cents fenêtres éclairent cette vaste demeure, dont les appartements s'élevèrent au nombre de cent quatre-vingt.

Nous visitâmes ces salles aujourd'hui désertes et dépouillées, ces longs couloirs dans lesquels s'agitait alors une cour brillante. Le château est abandonné depuis la mort d'Eléonore (1). C'est de Hildesheim, sans doute, dans ces pièces ornées de hautes cheminées et de riches plafonds, qu'étaient les appartements de celle qui fut la reine de ces lieux. Cette chambre soignée comme à dessein, cette large alcôve encadrée de feuillages et d'amours, c'est pour elle qu'elles furent faites, pour celle qui, après quelques jours de triomphe, sera brisée dans ses plus chères affections et mourra dans les larmes. C'est là que balbutia ses premières paroles celle qui périra captive à Ahlden! Et là, en présence de ces souvenirs, le cœur se serre à la pensée des tristesses qu'ils évoquent.

Ces goûts de luxe et de grandeur, qui présidèrent à la construction du nouveau château de Zell, existaient alors dans toutes les cours de l'Europe. C'était l'époque du faste et des brillants costumes. Louis XIV

(1) Le château ne fut habité depuis cette époque que pendant quelques jours, en 1757, par le maréchal de Richelieu, qui y avait établi son quartier général, et de 1772 à 1775 par la reine Caroline-Mathilde de Danemark, arrière-petite-fille d'Eléonore.

donnait l'exemple, et tous, du petit au grand, s'efforçaient de l'imiter. L'Allemagne, après les sauvages fureurs et les dévastations de la guerre de Trente Ans, avait comme un besoin de voir se former des centres plus tranquilles autour desquels pussent reflourir les arts et les belles manières partout oubliés. L'art de la guerre lui-même, qu'aurait dû développer cette période toute militaire, avait, les luttes récentes le prouvaient, progressé plus à l'étranger qu'en Allemagne. Il est donc facile de s'expliquer comment certains princes n'hésitèrent pas à chercher au dehors ce qui, dans leur pensée, pouvait contribuer à hâter le réveil et à corriger la rudesse des mœurs. De là, on n'en saurait douter, la position toute exceptionnelle qu'obtinrent à cette époque, dans diverses cours d'Allemagne, tant de Français et d'Italiens expatriés et, plus tard, les réfugiés de l'Edit de Nantes. L'Allemagne accepta comme un bienfait ce que, depuis lors, elle a tant décrié.

Georges-Guillaume avait visité tous les pays d'Europe. Il avait vu les armées et la cour de Louis XIV, et ces voyages n'avaient fait que développer chez lui des goûts de luxe auxquels il était naturellement enclin. La présence d'Eléonore à sa cour fut une raison de plus pour qu'il portât ses regards vers la France. Des parents d'Eléonore, d'anciens amis du duc furent choisis pour occuper, avec quelques seigneurs allemands, les grandes dignités de sa cour.

Dès cette époque, nous trouvons à Zell plusieurs Français influents : M. de Beauregard, d'une famille de Languedoc, s'y était déjà créé une situation telle, que Louis XIV crut devoir envoyer son beau-frère comme ministre de France à Zell. Et, certes, ce ne

furent pas les mérites de M. Balthazard (1) qui furent cause de son choix, car on dut, dit Gourville, lui donner, « pour l'aider, une personne qui avait de l'esprit » (2). Henri Desmier, seigneur du Beignon, était grand écuyer. Dans les troupes ducales et dans celles de l'évêque d'Osnabruck on voit des Bragelonne, des de Villiers (3), des Malortie, des Melleville.

Entourée d'une cour brillante, régnant en souveraine dans sa résidence agrandie, recherchée et sollicitée par tous ceux, princes et autres, qui avaient à obtenir quelques complaisances de celui qu'on s'habituaient peu à peu à considérer comme son époux, Eléonore se rapprochait insensiblement de la situation qu'elle aurait bientôt. Jusqu'ici on n'avait point osé la produire dans les réceptions de souverains ou de princes. En août 1671, la reine de Danemark étant à Altona, les ducs se rendirent près d'elle, et Madame d'Harbourg prit place à la table royale (4).

Vers cette époque apparut à la cour de Zell un personnage auquel la duchesse Sophie a voué une haine profonde et dont le rôle fut considérable dans la fortune d'Eléonore. Jean-Helwig Sinold, baron de Schütz, reçut, en juin 1670, la charge de chancelier du gou-

(1) Jean Balthazard de Simeren acquit en Guyenne, pendant la Fronde, une grande réputation d'audace et de cruauté, et fit ensuite la guerre comme lieutenant général en Catalogne. Après sa mission près des cours de Brunswick, il passa au service de l'électeur Palatin Charles-Louis, qui le créa ministre d'Etat. Il finit par se retirer en Suisse.

(2) *Mémoires de Gourville*, année 1667.

(3) M. de Villiers avait été attaché précédemment à la personne du cardinal de Retz. Voir les *Mémoires de Gourville*, année 1664.

(4) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 98.

vernement ducal. Schütz était un homme fin, attaché à son maître et encore plus peut-être à sa propre fortune. Bernstorff (1), son gendre et successeur, a vanté dans ses Mémoires la connaissance des affaires et l'habileté de son beau-père. Schütz remarqua l'empire toujours croissant d'Eléonore, et résolut de se pousser en la servant. Peut-être, nous le croirions sans peine, regrettait-il aussi, par affection pour son maître, les engagements pris par celui-ci à l'époque où rien encore n'avait pu fixer la légèreté de son caractère. A en croire les Mémoires de la duchesse Sophie, Schütz rechercha tous les moyens de rompre les liens dont Georges-Guillaume lui-même avait enchaîné son avenir. Les compétitions dont la main de Sophie-Dorothee allait être l'objet, le servirent à souhait.

Le duc Antoine-Ulric de Brunswick-Wolfenbüttel (2), cousin des ducs de Lunebourg, avait ses finances embarrassées, une famille nombreuse, le goût de l'intrigue et du mouvement. La fille du duc de Zell avait six ans à peine que déjà l'on escomptait la riche dot que lui donnerait son père. Dans le courant de l'année 1671 (3), Georges-Guillaume affecta, par un acte signé de lui et approuvé par son frère, les revenus de deux districts de ses États (4) au paiement du douaire

(1) André-Gottlieb de Bernstorff, premier ministre du duc Georges-Guillaume, après la mort du baron de Schütz, le 9 août 1677.

(2) Antoine-Ulric, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, né le 4 octobre 1633, fils du duc Auguste de Brunswick-Wolfenbüttel et de Dorothee d'Anhalt-Zerbst. Prince instruit et écrivain de talent, il mourut en 1714, quelques années après avoir abjuré le protestantisme pour embrasser la religion catholique.

(3) 1^{er} septembre 1671.

(4) Scharnebeck et Büttlingen.

de Madame d'Harbourg. Un acte du 1^{er} septembre de la même année, approuvé également par Ernest-Auguste, léguait à Madame d'Harbourg et à sa fille les revenus des villes et des districts de Dannenberg et d'Hitzacker. Tant de richesses donnèrent à réfléchir au besoigneux cousin. Avec quelque peu d'adresse, on rendrait régulière la position de la jeune fille. Antoine-Ulric demanda la main de Sophie-Dorothée pour son fils aîné (1).

Schütz, qui désirait une alliance propre à combler les vœux de la cour qu'il servait, fut bientôt son auxiliaire dévoué. Que le duc lui-mêmes'efforçât d'assurer le bonheur de son enfant, que ce fût le plus cher des vœux d'Eléonore, nul ne peut s'en étonner. Une vraie coalition se trouva tout naturellement formée pour élever en même temps la condition de la mère et de la fille.

Jusque-là, l'indomptable orgueil de la duchesse Sophie avait persisté à ne considérer Eléonore que comme un jouet bon à jeter bientôt de côté. La crainte de se voir prise elle-même dans les filets qu'elle a tendus la transporte dès lors de fureur. Son âpre passion d'agrandissement pour sa famille lui monte dans chaque générosité du duc de Zell pour Madame d'Harbourg et sa fille un bien perdu pour ses propres enfants. Et à partir de ce moment, son animosité contre Eléonore, que d'ordinaire elle affecte de ne nommer que « cette personne », ne connaît plus de bornes. Son mépris haineux pour Sophie-Dorothée devient tel, que Georges-Guillaume et Eléonore, anxieux pour l'avenir de leur enfant,

(1) Le prince Auguste-Frédéric de Brunswick-Wolfenbüttel, né en 1657.

furent demander en 1671, à Louis XIV des lettres de naturalisation pour leur fille et le droit pour elle, en cas de danger, de chercher un asile en France (1). Il faut lire, dans les Mémoires de Sophie, le récit indigné qu'elle nous a laissé de toutes ces intrigues. Notons, du reste, à la louange d'Éléonore, que la duchesse elle-même rend le duc Antoine-Ulric et le chancelier Schütz beaucoup plus responsables de l'élévation de rang de Madame d'Harbourg que cette dernière même. Il y a là comme un secret aveu de droiture dans le caractère que la duchesse Sophie ne peut s'empêcher de refuser à sa rivale.

Les pourparlers et les négociations qui finirent par le mariage d'Éléonore et son élévation au rang de princesse ne durèrent pas moins de trois ans. Nous nous dispenserons de suivre pas à pas ces fastidieuses minuties.

Georges-Guillaume et son frère avaient su se créer une place considérable dans l'Empire. Le bon état de leurs finances et de leurs troupes, l'énergie de leur politique, le besoin qu'avait l'empereur Léopold de s'assurer leur alliance rendirent sensiblement plus facile l'élévation de rang d'Éléonore.

Dès 1665, les princes possédaient ensemble plus de douze mille hommes de troupes qu'ils avaient mis au service de la Hollande contre la France. En 1667 et 1668, Louis XIV, obligé de compter avec eux, avait dû accréditer des Envoyés à leur Cour (2). En 1670, Verjus (3) vint en mission spéciale pour traiter avec

(1) Arch. secrètes de l'État Prussien à Berlin. V. à l'appendice, p. 271.

(2) Balthazard, puis Gourville. Voir ci-dessus, p. 55, 56.

(3) Louis de Verjus, comte de Crécy, né en 1629, mort en 1709, ambassadeur et membre de l'Académie française. Ses négociations auprès des ducs de Brunswick donnèrent lieu à la publication, sous l'inspiration de la diplomatie autrichienne, d'un pamphlet intitulé :

l'évêque d'Osnabruck. De 1669 jusqu'en 1678, les ducs de Brunswick furent constamment mêlés aux négociations et aux guerres qui suivirent le traité d'Aix-la-Chapelle et précédèrent la paix de Nimègue. Toujours fidèles à la cause de l'Empereur, respectés et craints, tenant dans leur main tout le cercle de la Basse-Saxe, dont Georges-Guillaume était le chef, les ducs avaient dans le Nord de l'Allemagne une situation qui ne le cédait qu'à celle de l'Electeur de Brandebourg. En 1674, le duc de Zell conduisait lui-même les troupes de Brunswick à l'armée impériale, opposée, en Alsace, à l'infatigable Turenne. En 1675, Ernest-Auguste et Georges-Guillaume remportaient à Consarbrück (1) un brillant succès sur le maréchal de Créqui, forçaient Trèves et s'emparaient du maréchal.

L'Empereur ne pouvait rien refuser à d'aussi utiles alliés. Sur la demande de l'Envoyé de Georges-Guillaume à Vienne (2), il accorda d'abord à Madame d'Harbourg, pour elle et pour ses enfants, le titre de comtes et comtesses de Wilhelmsbourg (3), nom d'un fief donné à M^{me} d'Harbourg. En même temps, l'impératrice Éléonore (4) envoyait à la nouvelle comtesse les insignes de l'Ordre de la Vertu (5), qui jusque-là n'avaient

Sauce au Verjus. Il fit paraître une réponse ayant pour titre : *Réfutation d'un libelle adressé à Monsieur le prince d'Osnabruck* (1674).

(1) 11 août 1675.

(2) Tobie-Sébastien de Praun.

(3) La patente impériale est datée du 22 juillet 1674.

(4) Éléonore, princesse de Mantoue, troisième femme de l'empereur Ferdinand III, née en 1630, morte en 1686.

(5) « Orden der Sklavinnen der Tugend. » — Voir au sujet de cet ordre : *Köhler's Historische Münzbelustigungen*. Thl. 21, Nuremberg, 1749, pages 169 et suiv.

été accordés qu'aux princesses (1). Bientôt de nouvelles mesures vinrent compléter les effets de cette première disposition. D'abord Sophie-Dorothée obtint de porter les noms et les armes de la maison de Brunswick, au cas où elle épouserait un prince. Puis, en 1675, un mariage propre à légitimer l'enfant et à assurer la position de la mère fut arrêté (2). L'épouse de Georges-Guillaume et ses enfants, sauf Sophie-Dorothée déjà née, n'auraient pas encore toutefois d'autres noms que celui de comtesses et de comtes de Wilhelmsbourg. Pour donner son adhésion, Ernest-Auguste exigea que son frère renouvelât ses engagements relativement à la succession, et que les États de Lunebourg lui prêtassent serment sitôt après l'accouchement d'Éléonore, au cas où celle-ci mettrait au monde un fils. L'acte qui réglait ces nouvelles dispositions fut signé du duc Georges-Guillaume, de l'évêque d'Osnabruck, du duc Antoine-Ulric et d'« Eléonore Desmier, dame de Harbourg, comtesse de Wilhelmsbourg ». Un diplôme du 2 novembre apporta la confirmation de l'Empereur.

Les travaux de rédaction et les préparatifs des

(1) *Handschriftliche Lüneburger Chronik von Jacob Schomacker und Henricus Zegemann Factor in Lüneburg bis zum Jahre 1699*, p. 1175. — V. aussi à l'appendice, l'inventaire, p. 288.

(2) L'acte est du 22 août 1675. (Arch. Royales de Hanovre. *Cal. or. Arch. Des. 2. n° 116.*) Voici la formule par laquelle commence cet acte : « Au nom de la Sainte Trinité, le sérénissime prince Georges-Guillaume, duc de Brunswick et de Lunebourg, ayant, par un effet de la Providence divine, pris en amitié particulière M^{me} Eléonore de Harbourg, comtesse de Wilhelmsbourg, et résolu d'accomplir la promesse de mariage qu'ils se sont réciproquement donnée, l'on a convenu de ce contrat de mariage comme il s'en suit », etc. — V. *Arch. Hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XIII, p. 91 et suiv.

pièces nécessaires se faisaient à Zell pendant que l'armée des ducs combattait à Consarbrück et à Trèves. Georges-Guillaume et Ernest-Auguste, après leur succès, s'empressèrent de revenir dans leurs résidences. On conçoit aisément quelle hâte devait avoir Eléonore de revoir celui qui allait devenir son époux ! « Jugez « quelle sera ma satisfaction d'embrasser à son retour ce « glorieux Prince » (1), écrivait-elle, aussitôt informée de la victoire, à la duchesse de Mecklembourg (2). Hâte d'autant plus grande que ses rapports avec la duchesse Sophie étaient devenus plus difficiles !

A la nouvelle du succès des armes de Brunswick, la duchesse lui avait écrit un billet fort aigre. Elle ne lui disait pas un mot du duc Georges-Guillaume et lui annonçait que « tous les gens de l'évêque d'Osnabruck « avaient bien fait leur devoir, mais non pas ceux de « Zell » (3). Froissée dans ses affections, Eléonore avait répondu assez vivement. La rupture était complète entre les deux rivales.

En arrivant chez lui, le duc de Zell avait bien d'autres soucis que de se préoccuper de pareilles zizanies. « Je « crois que je puis bien faire mes noces présente- « ment ». (4) Telle fut une des premières paroles qu'il

(1) *Lettres historiques de Pellisson*, Paris, 1729, t. III, p. 42.

(2) Elisabeth-Charlotte de Montmorency, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, célèbre par ses intrigues et ses galanteries. (V. *l'Histoire amoureuse des Gaules*.) Elle s'était remariée en 1664 à Christian-Louis duc de Mecklembourg et mourut en 1695. Par Claude de Saint-Gelays, l'une de ses arrière-grand-mères, elle était parente d'Eléonore d'Olbreuze.

(3) Ce sont les expressions mêmes que la duchesse dans ses Mémoires reconnaît avoir employées. *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 105.

(4) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 105.

prononça devant son frère à son arrivée. On juge quelle dut être la colère de sa belle-sœur. Le duc Antoine-Ulric insistait en même temps pour que la femme de Georges-Guillaume pût porter le titre de princesse. Pour le coup, c'était mettre le comble à la mesure. Un instant, on put croire tout rompu. A cause des engagements pris par le duc de Zell envers son frère, il était impossible de rien conclure sans l'évêque d'Osnabruck. Ce dernier, sans doute sur le conseil de sa femme, refusa d'en entendre davantage. Subitement, il partit « pour faire un tour en Hollande et pour se divertir » (1).

Pendant deux mois, tout fut mis en œuvre de la part de Sophie pour empêcher que sa belle-sœur portât le titre de princesse. Sans doute, ce n'était pas chose aisée que de faire changer d'avis au duc de Zell. Pourtant les arguments employés par la duchesse Sophie eussent pu être moins personnels. Ses lettres à Georges-Guillaume sont un chef-d'œuvre d'égoïsme maladroit et naïf, qui ne prend pas même la peine de dissimuler (2). A chaque ligne, perce la crainte que le duc de Zell n'ait l'intention de nuire à ses enfants. Vingt fois, elle lui rappelle brutalement les engagements qu'il a pris. Une telle insistance et de pareils soupçons irritèrent sans doute profondément son beau-frère. Georges-Guillaume ne voulut point rétracter sa parole à l'égard de ses neveux. Pour le mariage, il résolut de passer outre. Entre deux opérations de guerre, les sièges de Bremerverden et de Stade, villes suédoises de l'Evêché de Brême, la cérémonie religieuse fut célébrée en présence

(1) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 106.

(2) *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 106 et suiv.

du duc Antoine-Ulric et du chancelier Schütz. En même temps, on fêtait les fiançailles de sa fille avec le prince Auguste-Frédéric de Wolfenbuttel (2 avril 1676) (1).

Dans le courant du mois, le mariage fut rendu public. Le 24 avril, le nom d'Eléonore fut pour la première fois associé à celui de son époux dans les prières de l'Eglise (2), et l'Envoyé de l'Empereur à Zell (3) salua du titre d'Altesse la nouvelle duchesse de Brunswick. Ce dernier hommage, qui mettait le sceau à sa défaite, fut le coup de grâce pour Sophie (4).

(1) Une lettre de la duchesse Sophie à son frère l'Electeur Charles-Louis, datée du 20 décembre 1675, indique que l'échange des bagues de fiançailles avait eu lieu déjà plusieurs mois auparavant. *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 26. — Kœhler, dans ses *Historische Münzbelustigungen*, donne comme date des fiançailles le 10 décembre 1675.

(2) Lettre du comte de Platen au duc Ernest-Auguste, du 24 avril 1676. — V. Havemann. *Geschichte der Lande Braunschweig und Lüneburg*, t. III.

(3) M. de Gersdorff.

(4) *Memoiren der Herzogin Sophie*, pages 27 et 109.

CHAPITRE V.

LA DUCHESSE ÉLÉONORE DE BRUNSWICK-ZELL.

LA COUR DE ZELL.

La nouvelle eut bientôt fait le tour de l'Europe. Le ministre de France à Hanovre, M. Rousseau (1), la manda immédiatement à Louis XIV, qui, dans les premiers jours de mai, en était informé au camp de Sebourg (2). Dès le 27 avril, il en instruisait le Ministre Pomponne en ces termes :

« J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelque
« temps que l'Empereur avait fait princesse la fille
« que M. le duc de Zell a de Madame de Harbourg.
« Ce prince a depuis obtenu la même qualité pour ma-
« dame de Harbourg même, et l'on a depuis peu de
« jours publié à Zell dans l'église que, quelques raisons
« ayant empêché M. le duc de Zell à ne pas rendre pu-
« blic son mariage avec elle quoiqu'ils fussent mariés
« ensemble il y avait longtemps, ces raisons étaient
« cessées aujourd'hui, et il voulait que chacun la re-
« connût et la traitât à l'avenir en princesse et comme
« sa femme légitime. Elle en a déjà reçu les compli-
« ments, et le fils aîné de M. l'évêque d'Osnabruck, qui

(1) M. Rousseau, ministre de France à Hanovre de 1674 à 1677, anobli par lettres patentes de Louis XIV, datées de janvier 1677.

(2) *Lettres historiques de Pellisson*, Paris, 1729, in-8°, t. III, p. 42 — Voir aussi : *Lettres inédites des Feuquières*, publiées par Et. Gallois. Paris, 1848, t. IV, p. 3.

« s'est trouvé alors à Zell, lui en a fait les siens. Cepen-
 « dant comme ce mariage du costé gauche était l'ou-
 « vrage de M^{me} la duchessed'Osnabruck pour assurer à
 « ses enfants la succession de M. le duc de Zell, cette
 « affaire est fort capable de rompre ses mesures et ses
 « espérances, puisque, si Madame de Harbourg, qui
 « est grosse, accouche d'un fils, il faudra bien présente-
 « ment qu'il soit duc de Brunswick et héritier du duc
 « de Zell, quelques assurances qu'il ait données à l'é-
 « vêque d'Osnabruck de sa succession.... Ainsi il est
 « impossible que cette démarche n'altère pas un peu
 « leur bonne intelligence (1). »

Peu soucieux de l'effet produit, effet médiocre dans la plupart des Cours, si nous en jugeons par les Mémoires de la duchesse Sophie, Georges-Guillaume continuait ses opérations militaires contre la Suède. Cette campagne entreprise sans l'appui de son frère, il comptait sur elle pour agrandir ses Etats. Battue à Fehrbellin par le Grand Electeur, la Suède avait assez de défendre la Poméranie. Les troupes victorieuses du Roi de France son allié étaient loin. Le duc de Zell en profita et s'unit contre elle à son cousin de Wolfenbittel et à l'évêque de Munster. Pendant qu'à Vienne son envoyé Schulembourg (2) préparait l'Empereur à ratifier ses conquêtes, il s'emparait, l'une après l'autre, des villes suédoises de l'évêché de Brême, espérant bien qu'à la paix on tiendrait, en sa faveur, compte du fait ac-

(1) Lettre de Rousseau à Pomponne du 27 avril 1676. (Arch. affaires étrangères.)

(2) Frédéric-Achatz de Schulembourg, né en 1647, envoyé des cours de Zell et de Wolfenbittel à Vienne en 1676, grand-maître de la Cour du duc Antoine-Ulric de Wolfenbittel en 1680, mort en 1700.

compli. Politique « pleine d'élévation et de fermeté », a dit Pomponne en ses Mémoires (1).

Georges-Guillaume avait dû quitter ses lignes autour de Stade assiégée, pour célébrer son mariage. Peu de jours après la cérémonie, il était retourné à la tête de ses troupes, laissant à Zell la duchesse, qui, malgré son vif désir, n'avait pu le suivre à cause de sa grossesse.

La ville était près de se rendre (2), quand on apporta à Georges-Guillaume la nouvelle que la duchesse, arrivée au terme de sa délivrance, était en proie à une crise qui mettait sa vie en danger. Eloigné à peine de deux jours de voyage de sa résidence, le duc de Zell se mit en route en toute hâte. Quand il arriva, Eléonore était à l'agonie ; son enfant était venu au monde privé de vie ; ses gens l'avaient abandonnée, croyant impossible de la sauver. Les embrassements et les appels désespérés de Georges-Guillaume la rappelèrent à l'existence. « Lui seul par sa présence fut, « après Dieu, cause de son rétablissement (3). » Ainsi débutait dans les grandeurs la nouvelle duchesse de Zell (4). Triste image de la fragilité de sa puissance ! Tant que son époux est près d'elle, et l'enveloppe de son affection, elle est forte, elle tient à la vie.

(1) Mémoires du marquis de Pomponne, publiés par Mavidal, t. II, p. 337.

(2) Elle se rendit le 13 août. *Historie des Braunschweig-Lüneburgischen Hauses*, par J.-F. Pfeffinger.

(3) *Avanture historique*, p. 54.

(4) Une lettre de M. Rousseau, datée de Hanovre, 10 août 1676, annonce en ces termes l'événement à M. de Pomponne : « Madame la duchesse de Zell, autrefois madame de Harbourg, est accouchée d'une « fille morte, après trois jours de douleurs ». (Arch. des aff. étrang.)

Son soutien vient-il à disparaître, Georges-Guillaume s'écarte-t-il d'elle un instant, quelque influence hostile parvient-elle à ébranler l'attachement qu'il lui a voué, alors le triomphe d'Eléonore se change en d'inexprimables tourments.

Délivré des embarras domestiques qui le poursuivaient depuis deux années, Georges-Guillaume continua résolument sa politique de conquêtes. Ernest-Auguste persistait à lui garder rancune. Il agit seul, déployant une activité dont nul jusque-là n'eût pu le croire capable. Merveilleux résultat produit par la présence d'Eléonore ! « Elle seule eut le pouvoir de le « retenir à ses côtés.... lui donnant l'occasion d'agrandir son domaine et d'acquérir partout de la gloire, « en veillant au salut de ses sujets et en profitant du « malheur de ses voisins pendant la guerre qui s'allumait de tous côtés en Allemagne (1). » A la fin de 1676, le duc de Zell envoya 5,000 hommes aux armées impériales dans les Deux-Ponts. L'année suivante, son lieutenant, le général Chauvet (2), et 8,000 hommes de ses troupes coopérèrent, avec l'Electeur de Brandebourg, à la prise de Stralsund sur les Suédois.

Ces succès, alors qu'à Nimègue on traitait de la paix, donnèrent un moment à Georges-Guillaume une situation politique considérable. La Suède battue n'entendait pas que la France, son alliée victorieuse, traitât sans lui assurer la reddition de ses provinces. Le duc de Zell en détenait une des plus importantes. Il fut de la part de Louis XIV l'objet d'attentions toutes

(1) *Avanture historique*, pages 56, 58.

(2) V. plus loin, p. 79.

spéciales ; et lui, sentant que les conditions de la paix dépendaient avant tout du bon plaisir du tout-puissant monarque, ne négligea rien pour gagner, lui aussi, ses bonnes grâces. Pendant plus d'un an, le duc de Zell occupa une des premières places dans la correspondance de Louis XIV avec ses Envoyés.

Le maréchal d'Estrades, ambassadeur de France au congrès de Nimègue, était parent d'Eléonore (1). Il profita de l'occasion que lui offraient les félicitations qu'il avait à adresser à la Duchesse lorsqu'il connut le rétablissement de sa santé, pour nouer avec elle, avec l'approbation de Louis XIV (2), des négociations destinées à faire fléchir le duc de Zell. De septembre 1676 à avril 1677, la « demoiselle de Poitou » traita directement par lettres avec le Maréchal des intérêts du duc de Zell et de toute la Maison de Brunswick. Son désir et celui de son mari de se rapprocher du souverain qui était alors l'arbitre de l'Europe ne lui firent pas perdre de vue les intérêts qu'elle était chargée de défendre (3). Les ambassadeurs de Suède à Nimègue étaient tenus régulièrement au courant des propositions suggérées par la duchesse de Zell. Long-

(1) Godefroy, comte d'Estrades, né à Agen en 1607, mort en 1686, lieutenant général en 1650, ambassadeur à Londres en 1661, maréchal de France en 1675, plénipotentiaire de France au congrès de Nimègue, gouverneur du duc de Chartres en 1685, « si capable dans son métier » et si célèbre par le nombre, l'importance et le succès de ses négociations ». (Saint-Simon.)

(2) *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades à la paix de Nimègue conjointement avec MM. Colbert et comte d'Avaux.* — Londres, 1743, 9 vol., t. VIII, p. 141, 142.

(3) Voir les lettres de la duchesse de Zell au maréchal d'Estrades, à l'appendice, pages 213 et suiv.

temps, ils persistèrent à déclarer inadmissible la cession des places du duché de Brême exigée par Georges-Guillaume (1).

Cependant les bases d'une entente étaient posées. Dans le cours des années 1677 et 1678, deux agents français, MM. Bidal et de Grandchamp, vinrent à Zell chargés de sonder secrètement le terrain (2). Gourville, qui avait fait la connaissance des ducs de Brunswick pendant son exil en Hollande, qui avait plusieurs fois déjà séjourné chez eux, et que ceux-ci honoraient d'une amitié et d'une confiance particulières, reçut l'ordre de Louis XIV d'agir également auprès d'eux. Il leur écrivit ainsi qu'à la duchesse de Zell (3). La duchesse de Mecklembourg se rendit, elle aussi, à la cour de Zell (4), où elle avait une certaine influence. Elle s'efforça d'exciter la défiance de Georges-Guillaume contre ses alliés et de l'encourager dans les bonnes dispositions qu'il avait déjà témoignées à l'égard de Louis XIV. Sa présence à Zell servit de prétexte à un envoyé français pour s'y rendre également, bien que les hostilités n'eussent pas cessé entre les deux couronnes.

(1) *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades, etc.*, t. VIII. Lettre des ambassadeurs au roi du 30 mars 1677.

(2) Voir aux pièces justificatives le mémoire pour le sieur de Grandchamp, p. 219.

(3) Voir à l'appendice, pages 220 et 223.

(4) Lorsqu'elle vint en Allemagne en 1678, on crut qu'elle voulait tenter de marier une des filles de l'évêque d'Osnabruck avec le Dauphin. « On veut entendre finesse sur ce voyage », écrivait M^{me} de Sévigné au comte de Bussy. « Ce n'est pas, dit-on, pour voir son mari « qu'elle n'aime point; ce n'est pas qu'elle haïsse Paris; c'est donc « pour marier Monseigneur le Dauphin. Il y a des gens si mystérieux « qu'on ne peut jamais croire que leurs démarches ne le sont pas. » (Lettres de M^{me} de Sévigné.)

Louis XIV choisit pour ces négociations un tout jeune homme, doué des plus heureuses qualités diplomatiques, le comte de Rébenac (1). Arrivé à Hambourg le 10 novembre 1678, et chargé d'entrer, s'il était possible, en pourparlers, il obtint l'autorisation d'aller à Zell sans aucun caractère officiel, afin de présenter ses hommages à la duchesse de Mecklembourg qu'il avait connue à la Cour de France. C'est ainsi qu'il pénétra au cœur de la place.

Il reçut à la cour ducale l'accueil le plus empressé, et, dès le lendemain de son arrivée, le 23 novembre, il rendait compte à Louis XIV des entretiens pleins d'abandon qu'il avait eus déjà avec les deux duchesses et le duc de Zell. Georges-Guillaume était profondément irrité contre ses alliés, ceux-ci l'ayant chicané sur la possession de l'évêché de Brême. « Peste soit de ces « marouffles!... je ne veux jamais entendre parler « d'eux ni de leur boutique! » Voilà en quels termes le duc de Zell qualifiait dès le premier jour ceux qu'on voulait détacher de lui (2). Qu'on songe en outre à tous les arguments que l'Envoyé de Louis XIV pouvait invoquer auprès de Georges-Guillaume et qu'il n'était pas homme à négliger de faire valoir : l'inutilité pour le duc de chercher à agrandir un territoire qui n'appartiendrait pas après lui à ses enfants, puisqu'il en avait d'avance garanti la succession à ses neveux ; l'avantage qu'il aurait au contraire à se contenter d'une

(1) François de Pas, second fils d'Isaac de Pas, marquis de Feuquières, connu d'abord sous le nom de chevalier d'Harbonnières, prit le nom de Rébenac après son mariage avec Jeanne d'Esquille, petite-nièce et unique héritière d'Arnauld de la Barthe, vicomte de Rébenac.

(2) Rébenac à Pomponne, 30 novembre 1678. (Arch. affaires étrangères,

somme d'argent dont lui seul profiterait ; l'intérêt qu'il avait, en présence de la mauvaise humeur que lui témoignaient tous les siens, à conquérir d'une façon durable, pour lui-même, pour sa femme et pour sa fille, l'amitié du puissant Roi de France (1) ! Certes, il faut avouer que Rébenac avait la partie belle.

Il n'était pas depuis trois jours à Zell qu'il écrivait à Louis XIV : « Dans les deux jours qu'il y a que je suis
« ici, le duc de Zell, qui accompagne toutes ses ac-
« tions et ses paroles d'une sincérité et d'une franchise
« sans exemple, a poussé la chose un peu plus loin
« que les termes généraux, et je crois, sire, estre
« assez entré dans le sens de ses discours en disant à
« Votre Majesté qu'il veut et souhaite se raccommo-
« der... Madame la duchesse de Zell surtout prend
« les intérêts de Votre Majesté avec tant de chaleur,
« que, M. son mari se confiant en elle autant qu'il le
« fait, il y a bien de l'apparence que ses sentiments
« ne sont pas différents » (2). Pareilles dispositions rendirent facile la mission du comte de Rébenac.

Pendant un mois, on négocia sur le ton de la plus parfaite confiance ; et, le 26 janvier, Rébenac, Bernstorff (3) et Heimburg (4) signèrent le traité de Zell, qui rétablissait la paix avec la France. Georges-Guillaume gagnait le bailliage de Tedinghausen et 300,000 écus (5). Heureux de prouver à son frère son désir

(1) Rapport de Rébenac à Pomponne, du 30 novembre 1678. — V. *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XIII, p. 102-107.

(2) Rapport de Rébenac au roi, du 30 novembre 1678.

(3) Ministre plénipotentiaire du duc de Zell.

(4) Plénipotentiaire du duc de Wolfenbuttel.

(5) Pfeffinger. — Garden, *Histoire générale des traités de paix*, t. II, pages 116 et 117.

de se rapprocher de lui, le duc de Zell, en dépit des intentions perverses que ne cessait de lui prêter sa belle-sœur (1), avait réservé en faveur de l'évêque d'Osnabruck le droit de profiter des avantages de cet arrangement. Quelques jours après, Ernest-Auguste y adhéra. C'était déjà comme un signe de rapprochement entre les deux frères.

Toute la période qui suivit la signature de la paix et l'élévation d'Eléonore au rang de duchesse de Brunswick constitue le moment vraiment brillant de la cour de Zell. Sur les monnaies ducales parut l'effigie couronnée de laurier de Georges-Guillaume le Victorieux. Des réjouissances publiques eurent lieu à Zell pour célébrer la fin des hostilités (2). Louis XIV envoya de splendides cadeaux au duc et à la duchesse (3). De pareilles marques d'amitié, de la part d'un mo-

(1) V. une lettre de la duchesse Sophie à M. de Bussche, envoyé du duc Ernest-Auguste à Vienne, datée du 15 décembre 1678. — *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, 1882, p. 142.

(2) Lettre du comte de Rébenac à Louis XIV, du 27 mars 1679. *Lettres inédites des Feuquières*, t. IV, p. 342.

(3) L'envoi de ces présents donna lieu à une scène très caractéristique rapportée dans une lettre du comte de Rébenac à Pomponne du 4 mai 1679. (Arch. aff. étrangères.) La duchesse Sophie, apprenant que Louis XIV devait faire un cadeau à la duchesse de Zell, n'avait pu cacher son dépit et avait dit devant plusieurs témoins qu'une « bague de deux mille écus suffirait à une demoiselle de Poitou ». Ce propos répété au duc et à la duchesse de Zell les avait vivement blessés. Georges-Guillaume, en voyant les magnifiques diamants que Louis XIV envoyait à sa femme, ne put retenir sa joie. « Le roi, dit-il au comte de Rébenac, m'a fait plus de plaisir de donner cette marque d'amitié à ma femme que s'il me laissait toute la Brême : j'aime mieux cela que 500,000 écus pour moi, et je me tiens plus honoré d'avoir une demoiselle de Poitou qui reçoit du roi de telles marques d'honneur et de bienveillance que d'une fille d'un roy en idée », faisant allusion, par ces derniers mots, à la duchesse Sophie, fille du roi détrôné de Bohême.

narque qui personnifiait alors l'idée de grandeur et de puissance, rehaussèrent considérablement le prestige et l'éclat de la cour de Zell. Et Georges-Guillaume, heureux du résultat de cette politique dans laquelle Eléonore l'avait si efficacement aidé, lui voua encore plus d'affection qu'il n'avait fait jusque-là. Ce fut alors, on peut le dire, l'apogée de la puissance d'Eléonore. « La duchesse de Zell », écrivait Rébenac à Louis XIV le 14 mai 1679, « a plus de crédit sur l'esprit de M. son mari qu'elle n'en a jamais eu ; et, quoique jusqu'ici elle ne se soit que peu mêlée aux affaires, néanmoins je la regarde comme celle qui a procuré l'alliance de Votre Majesté. Il semble que ce prince veuille s'y dévouer absolument ; il lui donne présentement part de tous ses desseins, et il y a peu d'affaires dans lesquelles elle n'ait la meilleure part (1). »

La représentation de la cour de Zell auprès des Gouvernements étrangers se ressentit de ces succès et de l'appui de la France. Au printemps de 1679, le grand maréchal de Thann (2), un des protégés d'Eléonore et l'un des personnages les plus brillants de la cour de Zell, se rendit à Paris pour féliciter Louis XIV et lui demander qu'à l'avenir les représentants de la maison de Brunswick eussent le rang d'ambassadeurs (3). Des

(1) Rapport de Rébenac au roi, 14 mai 1679. (Arch. aff. étrangères.)

(2) Adam-Henri de Thann, commandeur de l'Ordre teutonique, ministre d'Etat, grand maréchal de la cour de Zell, « gentilhomme allemand qui est bien dans l'esprit de son maître par la protection de madame la duchesse ». (Lettre de Rébenac à Pomponne du 20 mars 1679. Archiv. aff. étrangères.)

(3) Rébenac à Pomponne. Lettre du 29 mars 1679. (*Lettres inédites des Feuquières*, t. IV.)

Envoyés de Zell figurèrent à partir de cette époque dans la plupart des Cours étrangères (1) ; et la France, l'Empereur, l'Angleterre, le Danemark et l'Electeur de Brandebourg (2) entretenaient à demeure ou à titre temporaire des agents près de la cour ducale. Lorsqu'un diplomate était accrédité près des ducs de Brunswick, c'était ordinairement à Zell, chez Georges-Guillaume, l'aîné de la famille, qu'il résidait (3). L'accueil qu'on faisait aux Envoyés des souverains était digne des Cours les plus brillantes ; et, lorsque l'un d'eux quittait Zell, le duc lui donnait en présent quelques-uns des magnifiques chevaux dont ses écuries étaient remplies (4).

Autant leur père avait été simple, autant les fils étaient amis du luxe et de l'ostentation.

Jean-Frédéric à Hanovre avait la Cour la plus sévère pour l'étiquette, la plus littéraire, la moins somptueuse peut-être, quoiqu'aussi très brillante. C'était là, sous l'égide du prince, qu'habitait Leibnitz.

Après sa mort, en 1679, Ernest-Auguste recueillit sa succession, et, dès lors, il n'y eut plus que deux

(1) Je relève notamment, pendant la période inaugurée par la paix de Zell, les noms suivants : M. de Wackerbart, ministre du duc de Zell en Danemark ; le baron de Schütz en Angleterre ; de Schulembourg, puis de Bothmer à Vienne, de Siegel à La Haye et Schrader à Ratisbonne.

(2) La France, le comte de Rébenac, le marquis d'Arcy-Martel, M. de Bourgeauville et les deux Gourville, l'oncle et le neveu ; l'Angleterre, M. Cresset ; le duc de Holstein-Gottorp, M. de Rantzau ; l'electeur de Brandebourg, M. de Fuchs.

(3) V. Havemann, *Geschichte*, etc. — Gr. Leti, *Abrégé de l'histoire de Brandebourg*. Amsterdam, 1687, 1 vol. in-8°, p. 322.

(4) *Mémoires de Gourville*, année 1668. — *Lettres inédites des Feuquières*, t. V, p. 133.

cours, celles de Zell et de Hanovre. Les deux princes qui y régnaient avaient les mêmes goûts. Ce fut dès lors entre eux comme un défi pour le faste et les dépenses.

A la cour de Zell, l'élément français dominait (1). Du temps de ses anciens voyages, le duc avait conservé un grand nombre d'amis étrangers. La duchesse était française ; et beaucoup de ses parents de Poitou et de Saintonge, qui, comme elle, étaient de religion réformée, devaient l'un après l'autre quitter la France à cause des vexations dont ils étaient l'objet. Où pouvaient-ils trouver dans leur détresse un plus sûr asile qu'auprès du duc Georges-Guillaume ? La noblesse française avait en outre à cette époque un renom mérité d'élégance et de courtoisie. La duchesse n'avait pu s'habituer à parler facilement l'allemand, et nous la voyons encore en 1685, dans un repas donné à Lunebourg, s'excuser auprès du superintendent de l'Eglise luthérienne de ne pouvoir comprendre tout ce qu'il dit (2). Autant de raisons qui sans doute dictèrent les préférences du duc de Zell.

Un contemporain, Grégoire Leti (3), nous a laissé un tableau détaillé de la cour de Zell (4). C'est un savant

(1) V. Havemann, *Geschichte*, etc. — Heimbürger, *Georg Wilhelm*, etc., et *Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy*, publié par Fréd. Masson, Paris, Plon, in-4°, 1884. Introduction, p. 12.

(2) *Handschriftliche Lüneburger Chronik von Jacob Schomacker und Henricus Zegemann*, p. 1293.

(3) Grégoire Leti, né à Milan en 1630, mort en 1701, embrassa le protestantisme, vécut quelque temps à Genève, en Angleterre, dans divers cours d'Allemagne et à Amsterdam. Il a laissé de nombreux écrits.

(4) *Abrégé de l'histoire de la maison sérénissime et électorale de Brandebourg, avec les portraits des princes et princesses, ministres d'Etat, officiers, dames et cours sérénissimes de Brandebourg, Brunswick, Hesse*, etc. Amsterdam, 1687, 1 vol. in-8°.

de cour qui a besoin de l'assistance des grands et qui écrit en conséquence. Il faut donc avec lui savoir faire la part de l'enthousiasme de commande. Que Georges-Guillaume, qu'Eléonore fussent un des princes et une des princesses les plus illustres de leur temps, on ne pouvait guère s'attendre à autre chose de la part d'un auteur qui a encore présent, lorsqu'il écrit, le souvenir de leur hospitalité. Pourtant la séduisante image d'Eléonore, sa grâce au milieu de cette cour, qui semblait faite pour elle, l'ont frappé.

« On voit en elle, dit-il, un assemblage de la beauté
 « du corps la plus parfaite avec les plus beaux dons
 « de l'esprit et une certaine majesté dans toute sa per-
 « sonne mêlée avec beaucoup de douceur... de bonté
 « et de modestie... (1). » Et il ajoute, faisant allusion à
 la naissance d'Eléonore : « Qu'il me soit permis d'appli-
 « quer à cette illustre princesse cet éloge si distingué
 « que Pline a fait de l'Empereur Trajan : *Virtus tua*
 « *meruit imperium, sed addidit majestatis forma*
 « *suffragium : illa præstitit ut oporteret te princi-*
 « *pem fieri, hæc ut deceret!* — Votre vertu a mérité
 « l'Empire ; mais votre air majestueux a servi à vous
 « le faire obtenir. Celle-là a fait voir que vous méri-
 « tiez d'être Empereur, et celui-là a fait qu'on n'en
 « pouvait choisir d'autre que vous ! (2)... Les deux
 « souverains s'aiment et s'estiment infiniment et font
 « toute leur joie de leur union » (3).

Puis il parle de la cour. « On y voit, écrit-il, beau-
 « coup de civilité, d'honnêteté, d'ordre, d'éclat même

(1) Page 314, 317.

(2) Page 312.

(3) Page 318.

« et de pompe. Mais l'incomparable douceur de Leurs
 « Altesses sérénissimes, qui est tout ensemble si hon-
 « nête, si caressante, si complaisante, la rend extrê-
 « mement agréable à tous ceux qui la voient (1).....
 « Si les trois cours de Zell, Wolphenbutel et Hanno-
 « ver, qui ne font qu'une seule maison, étaient réu-
 « nies en un seul corps, on pourrait dire sans flatterie
 « que ce serait une des plus belles, des plus magnifi-
 « ques et des plus superbes cours de l'Europe. Car
 « chacun de ces ducs sérénissimes, qui font les trois
 « branches de la maison de Brunswick, a plus de 500
 « gardes à pied ou à cheval, fort propres et fort disci-
 « plinés, outre les autres troupes. Chacun a plus de
 « 25 pages et plus de 50 laquais avec de superbes
 « livrées et des officiers de tous ordres, tels qu'ils sont
 « nécessaires dans une Cour; des écuries pleines de
 « chevaux tous choisis, de superbes carrosses, des pa-
 « lais magnifiques, tant dans les villes de résidence des
 « princes qu'à la campagne, de très beaux jardins,
 « des équipages magnifiques, musique, comédiens et
 « tout ce qui peut se désirer de grand pour le plaisir ou
 « pour la magnificence d'une cour (2). »

Georges-Christophe de Hammerstein (3) était premier ministre et grand bailli de Zell. « C'est, dit Leti, un
 « gentilhomme fort distingué et qui a une grande ma-
 « turité d'âge et de jugement. Il fait sa charge avec

(1) Page 321.

(2) Page 324.

(3) Mort en 1688. Il fut père d'Ernest-Auguste de Hammerstein; d'Alexandre, lieutenant général britannique et hanovrien, mort en 1720, et de Georges-Guillaume, conseiller intime prussien (Pfeffinger). Voir ci-dessus, p. 27, note 1.

« beaucoup d'exactitude, et on parle de lui de manière
« à lui faire beaucoup d'honneur. »

Puis venait le ministre Bernstorff (1), « l'œil de cette
« cour »... Le prince fait passer par ses mains toutes
les matières de grande importance et toutes celles qui
regardent les intérêts de l'Etat. « On le voit plus sou-
« vent qu'aucun autre en consultation avec Son Al-
« tesse..... On ne peut rien remarquer chez lui qui
« ne soit de poids et de conséquence; tout y est solide,
« tout utile et tout agréable. Il a le port grave, les ac-
« tions modestes, et l'âme pure et sincère, au moins
« autant que cela peut être permis à un ministre
« d'Etat. Avec ses visiteurs, il est la politesse et l'hon-
« nêteté même. Il possède un profond sçavoir, une
« grande capacité et une expérience extraordi-
« naire ».

Le général le plus en vue, celui qui presque tou-
jours remplace le prince absent à la tête de ses
troupes, est Jérémie Chauvet, un Français (2). Fils de
parents pauvres, certains disent d'un forgeron des
trois Evêchés, Chauvet, à force d'énergie et après
maintes campagnes en Portugal, dans le Palatinat et
en Allemagne, s'était acquis une réelle notoriété. En-
tré en 1670 au service du duc Georges-Guillaume, il
se fit bientôt, comme chef d'armées et comme membre
du Conseil privé du prince, une situation considérable
à la cour de Zell. C'est un homme d'épée et de cabinet,

(1) André-Gottlieb de Bernstorff, né en 1649, créé baron en 1715, mort en 1726.

(2) Il quitta le service du duc de Zell en 1694, arrivé au grade de
feld-marschall. V. sur ses campagnes : Von der Decken, *Feldzüge des
Hergogs von Celle am Rhein und an der Mosel*. Hanovre, 1838.

« *Huomo di spada e cappa* », dit Leti, « fort honnête, « fort civil et fort caressant, surtout envers les étrangers... Il a des qualités à se faire apprécier de tout « le monde.....aussi est-il aimé et considéré de Leurs « Altesses et honoré de toute la Cour. »

Nous trouvons ensuite le savant et conciliant Fabricius (1), ministre d'Etat et vice-chancelier, et le grand maréchal de Thann (2), également ministre. Ce dernier a beaucoup voyagé; il est très instruit et grand amateur de livres. — « Si la civilité et la courtoisie étaient « sorties de ce monde, je croy, dit Leti, qu'il s'en trou- « verait assez dans son cœur pour en fournir les autres « hommes. » Pourtant, vrai type de grand maréchal, « il sait très bien distinguer les degrés d'honnêteté dus « à chacun. »..... « Quand il en est besoin, il conduit « les étrangers à l'audience d'une manière également « noble et obligeante (3). »

Ces cinq personnages composent le conseil d'Etat. Puis viennent les charges secondaires et plutôt honorifiques. Là surtout abondent les noms français. Aux finances est préposé le conseiller de Hackelberg (4). Schütz est commissaire général des troupes. Quelques années plus tard, M. de Rosemont de Boucœur (5),

(1) Veipert-Louis Fabricius.

(2) Adam-Henri de Thann, commandeur de l'Ordre teutonique, V. p. 74, note 2.

(3) Il était sans doute mort avant l'année 1689, car la charge de grand maréchal fut occupée à partir de cette époque par Joachim-Henri de Bülow, président de la chambre.

(4) Jules de Hackelberg, conseiller privé dans la chambre des finances.

(5) Jacques de Rosemont de Boucœur, fils de Jacques, secrétaire et intendant du duc de la Trémoille, et frère de Richard, conseiller au

d'une famille de magistrature française, occupera, lui aussi, la charge de conseiller privé. C'est lui qui sera spécialement chargé de traiter les intérêts de la duchesse en France. François de Beauregard, gentilhomme français (1), est major général de la milice. Le colonel de Launay (2) commande le régiment des gardes du corps. Le général de Bois david (3) est grand écuyer, charge dont Henri Desmier du Beignon, demi-frère de la duchesse, avait été précédemment titulaire (4). Deux gentilshommes du nom de du Boccage

Parlement de Paris. Il épousa, en 1646, Marie Dor, et eut, entre autres enfants, Jacques-Auguste, ministre protestant à Gien.

(1) Originaire de Montpellier et beau-frère de Balthazard. V. ci-dessus, p. 56, note 1.

(2) Georges de Boisrenaud de Launay, chevalier, seigneur de Launay, brigadier des troupes ducales, marié à Charlotte de Bourdon. Sa fille, Eléonore-Marie, épousa le 8 octobre 1693, à Zell, René de Ridouet, seigneur de Sansay en Anjou, capitaine dans les troupes du duc de Zell.

(3) Une famille française de ce nom, originaire de Bretagne, existe encore aujourd'hui.

(4) Henri Desmier, seigneur du Beignon, mort de la fièvre en 1675, après la campagne d'Alsace. On voit de lui dans l'église de Zell une pierre tombale somptueuse en granit et en bronze, où il est représenté en grandeur naturelle et en costume du temps, avec perruque et cuirasse. La plaque porte l'inscription suivante :

Mortales hic reliquit exuvias
 Henricus Desmiers
 In Pictonibus Bignoni Dominus
 Nobilissima inter Santones
 Dolbreuse stirpe progenitus
 Virtute vero non minus quam genere illustris
 Sermi Georgy Guilelmi
 Brunswicsm et Lunebsm Ducis
 Equestrium exebiarum et cubiculi præfectus.
 Nisi crescenti gloriæ invidisset fortuna
 Bellicæ indolis impulsu ad altiora erat iturus

figurent également à la cour (1). L'un, « cavalier de « mérite, d'expérience, civil et plein de bonté », exerce les fonctions de premier gentilhomme de la chambre. L'autre est colonel des dragons de la garde ducale, « petit et tout gentil », mais brave soldat et « appliqué « à l'étude ».

Deux charges importantes dans une cour où le souverain est passionné pour la chasse, celle de grand veneur et maître des chasses à courre, et celle de grand maître des Eaux et Forêts, sont remplies par MM. de Boisclair (2) et de Staffhorst. M. de la Fortière (3) est grand fauconnier. Parmi les différents gentilshommes de la chambre du duc de Zell, nous relevons encore les noms suivants : le marquis de Suzannet de la Fo-

Sed post Alsatiae expeditionem e castris huc reversum
 In flore ætatis ac spei rapida febris extinxit
 Annos natum XXVIII. XIII Kal. aprilis MDCLXXV.

(1) La liaison de Georges-Guillaume avec MM. du Boccage était antérieure à l'époque de sa première rencontre avec Éléonore d'Olbreuze. Une lettre de la duchesse Sophie du 1^{er} décembre 1661 mentionne déjà ce nom. — V. Kœcher, *Geschichte von Hannover und Braunschweig*, t. I, p. 351, note 3.

(2) Leti le nomme par erreur Boisdair. Avant d'être à la cour de Zell, il avait été lieutenant des chasses à la cour de France. Il est mentionné plusieurs fois dans la correspondance des agents de Louis XIV et notamment dans une lettre de Rébenac à Pomponne du 23 janvier 1679. (Arch. aff. étrang.)

(3) Etienne de Maxuel, chevalier, seigneur de la Fortière en Normandie, marié à noble dame Madeleine le Prévost, mort le 30 avril 1714. Il eut pour enfants : Georges, né à Zell le 1^{er} août 1688, et Catherine-Marie, demoiselle d'honneur de la duchesse de Zell, mariée le 29 juillet 1698 à Henri de Pouguet, gentilhomme de la cour de Zell, capitaine dans les troupes ducales. M. de la Fortière était un des membres les plus zélés du consistoire de l'Église réformée de Zell. (Arch. de l'Église réformée de Zell.)

rest (1), le baron de Caumont-Montbeton (2), Henri de Pouguet de Faillac (3). Le premier valet de chambre du prince est un Italien de Vicence, nommé Casaroti.

Quant à la cour de la duchesse, elle est toute française. Sans doute Eléonore eut tort, dans ses choix, de ne pas ménager davantage la susceptibilité légitime des gentilshommes du pays. Néanmoins, de 1676 jusqu'en 1722, époque de la mort de la duchesse de Zell, c'est à peine si nous voyons un ou deux noms allemands figurer dans son entourage

Le grand maréchal et premier gentilhomme de la chambre est Armand de Lescours (4). « On aurait de la « peine, dit Leti, à trouver un gentilhomme plus « propre que lui pour cette charge... Enclin à faire « plaisir autant qu'il le peut, bon ami et montrant tous « jours un visage agréable et plein de gaieté,... il s'accorde « commodément parfaitement avec le naturel de sa maî-

(1) Frédéric-Henri Suzannet, marquis de la Forest, marié le 15 juillet 1658 à Elisabeth de Courcillon, sœur de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, si célèbre à la cour de Louis XIV. Très zélé pour la religion protestante, il quitta la France lors de la Révocation et servit en qualité de lieutenant général dans l'armée des princes alliés contre la France. V. Lièvre, *Hist. des protestants du Poitou*, t. III, p. 293.

(2) Les Caumont-Montbeton sont une branche de la maison des Caumont, ducs de la Force. (V. *La Chesnaye-Desbois. P. Anselme.*)

(3) Fils de Guillaume-Henri de Pouguet, chevalier, seigneur de Faillac en Béarn, et d'Anne d'Astos. Il épousa, le 29 juillet 1698, Catherine-Marie de Maxüel de la Fortière.

(4) Il vivait encore en 1719. C'est sans doute le même que celui qui mourut le 23 septembre 1729 et est inscrit sur les registres de l'Église réformée de Zell sous le nom de « colonel de Lescours ». La baronne de Schütz, femme du baron de Schütz de Holzhausen, Envoyé du duc Georges-Guillaume en Angleterre en 1695, était également une Lescours.

« tresse, qui est si chrétien et si rempli de bonté (1). »

Comme chevaliers d'honneur et gentilshommes de la cour de la duchesse, nous voyons paraître successivement MM. de Malortie de Villars (2), du Vergier de Monroy (3), de Vaux (4), du Vergier de Paisay (5),

(1) Leti, p. 342.

(2) Gabriel de Malortie, chevalier, seigneur de Villars en Normandie, marié: 1^o à Marie-Julienne de Guets, dont Charles-Jean-Gabriel, né le 20 juin 1694; Sylvie-Madeleine, née le 28 mars 1687; Henriette-Louise, née en 1690, tous trois nés à Zell.

2^o Le 18 septembre 1701 à Charlotte-Renée Gourgault, fille de Charles Gourgault, marquis de Vinours, et de Renée de Goulard.

(3) Charles du Vergier (la Rochejaquelein), chevalier, seigneur de Monroy, marié à Anne Gourgault, fille d'Olivier, seigneur de la Millière, et d'Elisabeth Gillier, fille elle-même de Claude Gillier, baron de Mauzé en Poitou, et de Marie de Vivonne. Sa femme et lui abandonnèrent la France après la révocation de l'Edit de Nantes. Il mourut à Ratzebourg en 1718, laissant un fils, Louis-Auguste. (Voir la note 5.)

(4) David de Vaux, chevalier, seigneur de Vaux, etc., marié: 1^o à Judith de Barraud, dont Sophie-Éléonore, née en 1713; Dorothee-Sylvie, née en 1716, et Wilhelmine-Charlotte, née en 1717. Dorothee-Sylvie eut pour parrain le landgrave de Hesse-Cassel et pour marraine la reine de Prusse. — 2^o Le 6 mars 1732, à Françoise Escot. Il mourut le 22 septembre 1732. Peut-être est-ce un Montalembert de la branche de Vaux. Son nom n'est pas cité dans les diverses généalogies de la maison des Montalembert publiées jusqu'ici. V. plus loin, p. 193, note 4.

(5) Louis-Auguste du Vergier de Monroy, chevalier, seigneur de Paisay, major dans les troupes ducales, puis maître de la cour de la duchesse de Zell, épousa à Zell, le 5 mars 1715, Éléonore-Charlotte de Marconnay, fille d'Olivier de Marconnay, chevalier, seigneur de Beaulieu, grand veneur du roi Georges I^{er} d'Angleterre, Electeur de Hanovre, et de Marie Chrestien. Il perdit une jambe à la bataille de Dettingen en 1743, et mourut peu après, arrivé au grade de lieutenant général hanovrien. Georges du Vergier de Monroy, fils des précédents, colonel au service britannique, épousa, le 30 mars 1764, Anne-Georgine-Frédérique de Beaulieu-Marconnay, fille de Georges-Guillaume, grand maître des Eaux et Forêts et grand veneur de Hanovre, et de Anne-Marie-Henriette de la Forest-Suzannet. Cette branche de la mai-

de Wittorf (1). Parmi tous ces noms, un seul, le dernier, appartenait à la noblesse allemande.

Comme dames d'honneur, Eléonore eut d'abord sa belle-sœur, la marquise d'Olbreuze (2), qui faisait les fonctions de première dame d'atour. Mesdames de la Motte-Fouqué (3), de Beauregard (4) et la marquise de la Roche-Giffard (5), occupèrent près d'elle les secondes places. Leti nous a laissé ses impressions sur la première demoiselle d'honneur, Mademoiselle Hélène de Lescours, dont « la bonne grâce, la conduite modeste, l'adresse et la prudence » avaient gagné le cœur et l'estime de toute la cour. Près d'elle, ou lui succédant, nous trouvons Mesdemoiselles de la Motte (6),

son du Vergier de la Rochejaquelein est encore aujourd'hui représentée dans le Mecklembourg.

(1) Antoine-Baudoin de Wittorf.

(2) Madeleine-Sylvie de Sainte-Hermine, ditela marquise d'Olbreuze, veuve d'Alexandre Desmier d'Olbreuze, frère de la duchesse de Zell. Elle était fille d'Hélie de Sainte-Hermine et de Madeleine Le Valois de Vilette. Elle eut cinq frères et sœurs. (Voir chapitre I, p. 6.) Elle épousa en secondes noces Thomas-Christian de Bülow, grand bailli de Zell, et mourut le 21 septembre 1739.

(3) Veuve de Charles de la Motte-Fouqué, mort émigré en Hollande. Elle-même mourut à Zell, en 1719 à l'âge de 86 ans.

(4) Judith de Thomas, mariée : 1^o à François de Beauregard, major général de la milice ; 2^o à Ebstorf, le 6 novembre 1698, à Armand de Lescours.

(5) Arthémise, marquise de la Roche-Giffard.

(6) Louise-Marie de la Motte-Fouqué, fille de Charles de la Motte-Fouqué et de Madame de la Motte-Fouqué, née de Robillard, dame d'honneur de la duchesse de Zell, mariée à Zell le 29 décembre 1694 à M. Jacques Cresset, envoyé extraordinaire de la Grande-Bretagne à la cour de Zell. De ce mariage naquit Guillaume-Georges, baptisé à Zell le 12 mars 1696, et dont le roi d'Angleterre Guillaume III et la duchesse de Zell furent parrain et marraine. (Archives de l'Église réformée de Zell.)

de Charriard, de Maxüel de la Fortière (1), de Melville (2) et Sophie de Staffhorst. Ces deux dernières restèrent près d'Eléonore jusqu'à sa mort.

Sauf les intrigues galantes, qu'on considérait alors partout ailleurs comme le complément indispensable de la vie des cours, et qu'à Zell l'exemple du duc et de la duchesse (3) interdisait, l'existence était là, à peu de chose près, la même que dans la plupart des autres cours de l'Europe, pendant la seconde moitié du xvii^e siècle.

L'hiver, on jouait la comédie, on donnait des bals, des concerts et des ballets. De tout temps Georges-Guillaume entretenait une troupe de comédiens français et de musiciens italiens. Son château de Zell n'était pas encore réparé, le théâtre (4) qu'on y voit aujourd'hui n'était pas construit, que déjà le duc organisait chez lui ces coûteux divertissements. En 1668, quand la reine de Suède était à Hambourg, il lui avait envoyé ses comédiens français (5). Le même hiver, la cour ducale avait résidé à Lunebourg avec l'Evêque et M^{me} d'Osnabruck. Presque chaque jour, il y avait danse et représentation théâtrale. Les bals avaient lieu tantôt dans le château occupé par Georges-Guillaume, tantôt chez son frère l'Evêque,

(1) Catherine-Marie de Maxüel de la Fortière, fille d'Etienne, grand fauconnier du duc de Zell, et de Madeleine le Prévost. Elle épousa à Zell le 29 juillet 1698 Henri de Pouguet, capitaine dans les troupes ducales et gentilhomme de la cour, fils de Guillaume-Henri de Pouguet, chevalier, seigneur de Faillac en Béarn, et d'Anne d'Astos.

(2) Marie-Anne de Melville, morte le 19 mars 1740.

(3) Voir Vehse, *Geschichte der Deutschen Hofe*. Vol. XVIII. *Haus Braunschweig*. Hambourg, in-8°, 1853.

(4) Ce théâtre ne contient pas moins de 500 places.

(5) *Mémoires de Gourville*, année 1668.

tantôt à l'hôtel de ville, ou bien encore chez le ministre Bülow. Une fois, chose nouvelle en Allemagne, on s'y rendit costumé et masqué, Georges-Guillaume en Espagnol et Sophie en bergère (1).

Ces réjouissances prirent à Zell des proportions plus grandes. Souvent, une fois que la concorde fut rétablie entre Zell et Hanovre, toute une cour se transportait à la résidence voisine. Jean-Frédéric, avant sa mort, rivalisait, lui aussi, avec ses deux frères. La troupe de comédiens français, dont le nombre s'élevait à 24, était en commun à la charge des trois ducs et passait par an quatre mois chez chacun d'eux.

Les bals masqués de la cour de Hanovre, cour dissolue autant que celle de Georges-Guillaume était rangée, attiraient de loin tous les princes et grands seigneurs allemands amis du plaisir. Alors toute la ville était en fête. Au château, à l'hôtel de ville on dansait. Tout le monde était masqué. Des tables de jeux étaient dressées. Les princes voisins arrivaient par surprise, se masquaient, se mêlaient à la foule et avaient le plaisir d'intriguer avant d'être reconnus. Hommes et femmes « se poursuivaient, riant, se chatouillant », au grand scandale d'un clergé impuissant. C'étaient, ressuscitées en pleine Allemagne, ces mascarades de Venise qui, pendant des années, avaient été la passion des deux princes. Pour mettre le comble à l'illusion, des valets italiens servaient des rafraîchissements à la mode de leur pays (2). Une autre fois, c'étaient des comédies où

(1) *Handschriftliche Lüneburger Chronik von J. Schomacher und H. Zegemann*, p. 991.

(2) Relation d'une mascarade à Hanovre faite pour le Landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels. — *Der Hannoversche Hof unter dem Kur-*

se chantaient des couplets dignes des soupers de la Régence. Là, ducs et princesses ne craignaient pas de figurer en compagnie de savants tels que Leibnitz, et des maîtresses des princes, comme Mélusine de Schulembourg et M^{me} de Kielmansegge (1).

L'été, on continuait ces divertissements dans des théâtres en plein air. Alors on voyait défiler à Hanovre et à Zell, dans des jardins dessinés à la française (2), des toilettes de parade copiées de la cour de Versailles. Presque chaque année on allait aux eaux à Pymont, à Wiesbade, à Rehburg (3) ; et, lorsque les maisons étaient insuffisantes, on logeait sous des tentes somptueuses, rien du reste n'étant changé au train de Leurs Altesses (4).

Les visites princières étaient de nouvelles occasions de déploiement de luxe. La reine Christine de Suède, la princesse Wilhelmine-Augustine et le prince Georges de Danemark, le duc de Lauenbourg, Guillaume d'Orange, les princes de Wolfenbuttel, les landgraves de Hesse, le duc de Holstein-Ploen, la duchesse de Mecklembourg (5), le prince Electoral et la princesse Electorale de Brandebourg (6) vinrent tour à tour

fürst Ernst-August, par C.-E. von Malortie, Hanovre, 1847, in-4°, p. 156 et suivantes.

(1) *Ibidem.* Carnaval de 1702, p. 162, 177.

(2) On voit encore aujourd'hui à Zell une partie du jardin français planté à l'époque de Georges-Guillaume.

(3) Havemann.

(4) Aux eaux de Pymont, en juin 1669, on joua devant la cour une nouvelle comédie de Chappuzeau intitulée : *Les eaux de Pymont*, imprimée à Lyon chez J. Girin et B. Rivière, sans date.

(5) Voir ci-dessus, pages 62 et 70.

(6) Voir la lettre du prince électoral à Éléonore, du 11 janvier 1685, à l'appendice, p. 228.

séjourner chez le duc de Zell. Alors on tirait des feux d'artifice. La ville était illuminée. On organisait des cortèges pour aller au-devant des hôtes princiers ou les accompagner à leur départ. Sur les remparts, on tirait le canon, et les princes passaient en revue les troupes ducales.

Ce fut sans doute quelque occasion de ce genre qui amena à Zell Henri V de Reuss (1), membre d'une des maisons régnantes d'Allemagne. Une des sœurs d'Éléonore (2) sut faire la conquête de ce grand seigneur, qui paraît-il, n'était, du reste, ni beau ni séduisant (3). Lui aussi passa comme Georges-Guillaume sur l'infériorité de la naissance, et consentit au mariage (4). La bonne entente dans le ménage ne fut, hélas ! pas de longue durée. Au bout de quelques années les deux époux se séparèrent (5), et la comtesse

(1) Henri V de Reuss-Burek, fils de Henri XLII, comte de Reuss-Greiz-Burek, et de Anne-Marie, fille du Rhingrave Frédéric, né le 19 avril 1645, général au service de l'empereur. Il épousa en premières noces Angélique Desmier d'Olbreuze et, en secondes noces, en 1697, la comtesse Chrétienne de Sayn-Wittgenstein. Il n'eut pas d'enfant de son premier mariage et mourut le 12 février 1698.

(2) Angélique Desmier d'Olbreuze, sœur aînée d'Éléonore.

(3) « Ein hesslicher schatz, ein grosser, dicker, grober gesel », dit la duchesse d'Orléans. — Lettre de la duchesse d'Orléans à la Raugrave Louise du 9 octobre 1718. — *Briefe der Herzogin Elis. Charlotte von Orléans*, par le docteur W.-L. Holland. *Bibl. des literarischen Vereins in Stuttgart*, CXII, p. 404.

(4) Le contrat de mariage est daté de Zell, 15 février 1678.

(5) Une lettre d'Angélique Desmier d'Olbreuze à son frère, datée du 26 mars 1685, semble indiquer que, dès cette époque, elle vivait séparée de son mari. « Mon mary n'est point icy, écrit-elle, il est à Viene ; je croy qu'il ayeroit une femme comme la vostre, car les iolie per-
« sonne sont for de son gous. » — Arch. du château de la Taillée. Lettre communiquée par la vicomtesse du Fay. T. IV des *Archives historiques de Poitou*, année 1875, p. 385.

de Reuss mourut le 6 novembre 1688. Quelques jours avant sa mort, l'envoyé de l'Électeur de Brandebourg (1) arrivait à Zell, et fut témoin de l'émotion causée par ses derniers instants sur la duchesse, sur le bon Georges-Guillaume et sur toute cette cour composée de parents et amis (2).

Avant ces distractions dont il aimait à s'entourer, Georges-Guillaume faisait passer la chasse, son occupation favorite. Le grand maître des chasses à courre, le grand veneur, le grand fauconnier, tous ces hauts dignitaires dont nous avons énuméré les noms, avaient fort à faire pour organiser les déplacements journaliers ordonnés par le duc à Wienhausen, à Gifhorn, à Weyhausen, à la Gœhrde, à Bruchäusen, à Ebstorf et dans les recoins les plus impénétrables de cet âpre pays de Zell, dont bien des parties, encore à cette époque, étaient recouvertes des broussailles et des forêts au milieu desquelles Tacite place ses anciens Germains. Là, il fallait faire construire un rendez-vous de chasse : à Radbruch, près de Lunebourg, on créait un haras ; à Zell, on élevait des écuries pour plus de cent chevaux, des chenils, un manège. Lorsqu'il allait courir le cerf à Ebstorf, le prince acceptait des dames du couvent l'hospitalité pour lui et pour sa suite. Sur les bords de l'Aller, un peu partout dans la campagne, il chassait le héron. A Wien-

(1) Raul de Fuchs, né à Stettin en 1640, professeur à l'université de Duisbourg en 1667, conseiller intime de l'électeur de Brandebourg en 1682, fut chargé, à partir de cette époque, de plusieurs missions diplomatiques importantes et mourut en 1704.

(2) Archives secrètes de l'État Prussien à Berlin. R. XI, 137. — *Streitigkeiten der Fürsten unter sich. Calenberg-Zell.* — Rapport de M. de Fuchs à l'électeur de Brandebourg.

hausen, souvent il passait des semaines entières avec Eléonore. Habitée dès sa jeunesse à ces rudes plaisirs et aux chasses à courre du Poitou, la duchesse l'accompagna partout, malgré sa frêle santé, malgré la rigueur des voyages. En mourant, il lui laissera ce petit château de Wienhausen, où tous deux, loin de leur cour et presque seuls, avaient souvent vécu tout entiers l'un à l'autre.

Un voyageur qui séjourna à Zell peu après la mort de Georges-Guillaume, notant, sur sa route, curiosités, objets d'art, collections, entretiens avec les savants, nous a laissé une description minutieuse des ressources cynégétiques de la cour de Zell (1). Les chiens, jamais il n'en avait tant vu réunis. étaient au moins 400. Un Français dirigeait ces chenils (2) réservés aux meutes de chasse à courre. Près de là, étaient renfermés les chiens à loups pour la chasse à l'allemande. Un peu plus loin étaient les faisanderies ducales. Aux portes de Zell, à l'*Endtenfang*, sur les bords d'un petit lac, on élevait avec le plus grand soin les canards d'appel employés pour la chasse au marais.

Plus que les bals, plus que les comédies, les chasses de la cour de Zell en étaient le principal attrait. Georges-Guillaume le savait, et c'est là que souvent il recevait ses plus illustres visiteurs. Pendant l'automne de 1685, les chasses de la Gœhrde furent le prétexte dont se servit le duc de Zell pour dissimuler d'importantes négociations qu'il voulait tenir secrètes. Le 10 septembre 1685, il arriva à Lunebourg accompagné d'une

(1) Zacharias-Conrad von Uffenbach, *Merkwürdige Reisen durch Nierdersachsen*, etc. Francfort et Leipzig, 1775.

(2) « Das Franzæsische Jagdhaus. »

suite peu nombreuse, du grand maréchal de Thann et du ministre de Danemark. Après quelques visites aux principaux habitants de la ville, il se rendit à la Gœhrde. Là vinrent le rejoindre, dans une petite maison de chasse, les Envoyés de l'Empereur, de l'Electeur de Brandebourg, de Hesse et de Wolfenbüttel. Pendant près de deux mois se poursuivirent, au milieu des bois, les négociations qui eurent pour résultat l'adhésion de plusieurs cours allemandes à la ligue d'Augsbourg formée contre Louis XIV (1686). Revenus à Lünebourg le 21 novembre, le duc et la duchesse y firent une entrée triomphale, et le chroniqueur mentionne la conversation enjouée qu'ils eurent pendant le repas avec le ministre de France, probablement bien intrigué de ces mystérieux pourparlers (1).

Les distractions des cours de Zell et de Hanovre ne faisaient, du reste, point oublier les occupations plus sérieuses de la politique. Attaché à son pays depuis qu'il avait Eléonore pour compagne, rappelé sans cesse à ses devoirs de souverain, par elle d'abord, puis par son ambitieux frère, Georges-Guillaume s'intéressait maintenant au gouvernement de ses Etats. « La duchesse avait assez de lumière et d'entendement », dit son historien anonyme, « pour prendre part aux affaires et pouvoir entrer en commerce avec les plus grands ministres de son temps..... Elle fit si bien en toutes choses et elle agit avec tant de bonheur que son prince ne voulait rien entreprendre qu'elle n'en eût connaissance (2). » Les souverains eux-mêmes

(1) *Handschriftliche Lüneburger Chronik von Jacob Schomacker und Henricus Zegemann*, p. 1293 et suiv.

(2) *Avanture historique*, p. 62.

ne dédaignaient pas de faire appel à son influence auprès de son époux.

L'histoire souvent ingrate perd facilement les traces de l'action exercée par une femme, action parfois si insaisissable, et cependant, en bien des cas, décisive. Dans un siècle mondain comme celui-là, l'influence de la femme était considérable. Les effets de l'empire exercé par la duchesse de Zell sur son entourage ne sont pas toujours faciles à constater. Pourtant la correspondance de plusieurs personnages de l'époque et les rapports des Envoyés de Louis XIV aux cours de Brunswick permettent, en plus d'une circonstance, de se faire une idée du rôle joué par elle dans les affaires de son temps.

Nous l'avons vue à l'œuvre lors des pourparlers qui précédèrent la paix de Zell. Pendant les années qui suivirent jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, elle demeura très Française. D'abord la tâche lui fut facile. Louis XIV était redouté, il est vrai ; pourtant, bien des princes en Allemagne n'avaient eu jusqu'alors qu'à se louer de leurs rapports avec lui. Mais l'œuvre des Chambres de Réunion et l'entrée des troupes françaises à Strasbourg produisirent sur la plupart des cours allemandes l'effet d'une menace. Alors, la duchesse de Zell elle-même devint plus hésitante. Guillaume d'Orange, qui ne négligeait aucune occasion de gagner à sa cause un nouvel allié contre Louis XIV, trouva dès lors plus facilement créance auprès des petites cours de l'Allemagne. Et, si l'Empereur, pressé de trop près par les Turcs qui, à ce moment même, campaient sous les murs de Vienne, était incapable d'un sérieux effort contre la France, un jour viendrait où de nouveau toute l'Europe se liguerait contre elle.

De 1681 jusqu'en 1686, la cour de Zell fut, de la part des ennemis de Louis XIV, l'objet de constantes sollicitations. Le roi en était exactement informé par le marquis d'Arcy (1), qui succéda au comte de Rébenac, puis par M. de Bourgeauville (2). Et il s'efforça d'abord par mille moyens de contrebalancer les influences rivales. En 1681, il envoya en présent au duc de Zell une épée dont la garde était enrichie de diamants (3). La même année, Gourville vint à Hanovre et à Zell en mission extraordinaire. En 1682, Louis XIV lui-même écrivait à la duchesse de Zell et lui rappelait « l'estime et l'affection qu'il lui portait » (4), voulant sans doute réchauffer son zèle par cette marque nouvelle de sympathie.

Malgré cela, la France perdait du terrain à Zell. En 1682, après de longues négociations que nous raconterons plus en détail lorsque nous viendrons à parler de Sophie-Dorothée, eut lieu le mariage de cette princesse avec le fils aîné du duc Ernest-Auguste. Pendant trois ans avant qu'elle fût résolue, il fut question de cette union. Et d'Arcy, qui connaissait ses gens, avait bien prévu qu'elle serait nuisible aux intérêts français. « Si M. le duc d'Hanovre » (5), écrivait-il à

(1) Le marquis d'Arcy-Martel, ministre de France à Zell de 1680 à 1685, puis ambassadeur en Savoie et gouverneur du duc de Chartres. Il était, dit Saint-Simon, « de bonne et ancienne maison des Martel et des Claire de Normandie et s'était fait une grande réputation dans ses ambassades ». Il mourut en 1694 à Valenciennes.

(2) Ministre à Zell de 1685 à 1689.

(3) Rapport d'Arcy au roi, du 31 janvier 1681. (Arch. aff. étrang.)

(4) Lettre de Louis XIV à la duchesse de Zell du 31 avril 1682. (Arch. des aff. étrangères.)

(5) Ernest-Auguste devint duc de Hanovre en 1679 par la mort de son frère, le duc Jean-Frédéric. (V. ci-dessus, p. 21.)

Louis XIV le 23 avril 1681, « continuait à faire pa-
 « raître autant de peine qu'il en a montré jusqu'à cette
 « heure pour entrer dans l'alliance de V. M., il pour-
 « rait être fort à appréhender que si le mariage de
 « la princesse de Zell avec le prince aîné d'Hanovre
 « se conclut, M. le duc de Zell, qui par le passé a pris
 « une fort grande confiance en Monsieur son frère,
 « qui a encore une extrême amitié pour sa fille et est
 « un peu adonné à ses plaisirs, ne se reposât presque
 « entièrement sur M. le duc de Hanovre du soin de
 « ses affaires après la conclusion de ce mariage (2). »

C'est en effet ce qui se produisit. L'acte qui rappro-
 chait le duc de Hanovre et le duc de Zell était à peine
 accompli que déjà d'Arcy se sentait sans influence sur
 Georges-Guillaume.

En juin 1683, il annonçait à Louis XIV que le duc
 Ernest-Auguste avait signé un arrangement avec
 l'Empereur, qui, en échange d'un traité de subsides,
 lui avait fait espérer d'assurer à sa maison l'évêché
 d'Osnabruck et de créer son fils aîné Electeur lorsque
 les Etats de Hanovre et de Zell seraient réunis sur sa
 tête (2). Et, peu de jours après, il ajoutait : « Le duc
 « de Zell témoigne encore quelque répugnance à se
 « détacher de Votre Majesté ; mais les engagements
 « que son frère a déjà pris entraîneront bientôt tous
 « les princes de Brunswick dans les mêmes intérêts, et
 « peut-être même que c'est une affaire déjà faite (3). »

La trêve de Ratisbonne, signée le 15 août 1684,

(1) Rapport d'Arcy au roi, du 23 avril 1681. (Arch. des aff. étrangères.)

(2) D'Arcy au roi, 18 juin 1683 (Arch. aff. étrangères.)

(3) D'Arcy au roi, 17 juillet 1683. (Arch. aff. étrang.)

calma un peu les ardeurs belliqueuses des ducs de Brunswick. Pourtant, ce ne pouvait être qu'une affaire de temps.

La révocation de l'Édit de Nantes et les duretés à l'égard des protestants, qui en furent la conséquence, fournirent à Guillaume d'Orange un prétexte pour exciter le mécontentement contre la France en même temps qu'un moyen de gagner de nouveaux alliés. Ernest-Auguste était trop positif, trop politique pour se laisser entraîner par de semblables considérations. Décidé à tirer profit de tout, il allait se faire payer par l'Empereur le plus cher possible et feindre des hésitations et des scrupules (1) jusqu'au jour où il obtiendrait le chapeau tant désiré d'Electeur (1692).

La conduite de Louis XIV à l'égard de la cour de Zell, au moment de la Révocation, jeta Georges-Guillaume dans les bras du prince d'Orange.

Depuis des années, le duc de Zell entretenait un agent à Paris pour ses affaires et pour celles de sa femme. Ce représentant, M. de Rosemont de Boucœur (2), était de nationalité française et protestant. En 1684, prévoyant sans doute déjà la Révocation et la nécessité de resserrer les liens qui l'unissaient à la cour de Zell afin de pouvoir les invoquer au besoin pour sa propre sûreté, Boucœur vint à Zell et ne re-

(1) Arch. aff. étrangères. Corr. Brunswick. Rapport de Gourville au roi, du 5 novembre 1688.

(2) Jacques de Rosemont, sieur de Boucœur. (Voir ci-dessus, p. 80, note 5.) Dès le mois de juillet 1679, il portait le titre d'agent du duc de Zell à Paris. Son frère, Richard de Rosemont, conseiller au Parlement de Paris, et toute sa famille appartenaient à la religion protestante. (V. *France Protestante*, et Arch. des affaires étrangères.)

tourna en France que revêtu du titre officiel de conseiller intime de la cour ducale. L'année suivante, fut prise la mesure qui frappa les protestants français. Boucœur et tous les siens figuraient parmi les plus ardents réformés. Ils furent des premiers poursuivis. En octobre 1685, le duc de Zell intervint diplomatiquement (1) auprès de Louis XIV, demandant pour Boucœur et sa famille, ainsi que pour plusieurs parents d'Eléonore, l'autorisation de sortir de France après avoir vendu leurs biens. Un refus fut la réponse qu'il obtint. Soit que Boucœur, se fiant outre mesure sur ses immunités diplomatiques, se fût mis en hostilité ouverte avec les nouveaux édits, soit que Louis XIV, alors sous l'influence de Louvois, crût que la voie de l'intimidation était un moyen d'agir auprès du duc de Zell, un beau jour, pendant l'hiver de 1686, l'agent du duc à Paris fut jeté à la Bastille (2). Georges-Guillaume insistant pour son élargissement, le roi lui fit répondre avec hauteur qu'une alliance étroite avec lui devait en être le prix (3). Ce n'était pas là le moyen de gagner le fier prince guelfe.

De son côté, Eléonore ressentit une profonde indignation. Sa famille était à peine en sûreté (4). Dès lors, le parti du duc de Zell était pris. En vain, le jeune Gourville (5) fut-il envoyé en 1687 et 1688 pour tenter un dernier effort auprès des cours de Brunswick.

(1) Rapport de Bourgeauville au marquis de Croissy, du 18 octobre 1685. (Arch. des aff. étrangères.)

(2) Bourgeauville au roi, 11 mars 1686. (Arch. aff. étrangères.)

(3) Le roi à Bourgeauville, 23 janvier 1687. (Arch. aff. étrangères.)

(4) Voir dans les *Arch. historiques du Poitou*, t. IV, année 1875, p. 386, une lettre de la duchesse de Zell à son frère.

(5) Neveu de Jean de Gourville et conseiller au Parlement de Metz

Il ne put que confirmer au Roi les engagements pris par le duc de Zell envers Guillaume d'Orange et le zèle d'Eléonore pour le parti protestant. La duchesse de Zell laissa éclater hautement son indignation et ne fit rien pour déguiser ce que Louis XIV, dans une lettre à Gourville, qualifiait alors « d'emportements contres ses « intérêts » (1). « La duchesse, qui affecte un zèle « extrême pour la religion qu'elle professe, contribue « fort à entretenir le duc son mari dans ses senti- « ments », écrivait Bourgeauville au Roi (2) presque au moment où la rupture allait devenir officielle. Et à quelques jours de là : « Le duc de Zell s'est laissé « aller jusqu'à dire, en parlant de Votre Majesté, qu'un « Prince qui ne gardait pas la parole qu'il avait don- « née à ses sujets les mettait en droit de chercher un « autre maître... Les suggestions de la duchesse, « ajoutait-il, y ont plus de part que son inclination « naturelle. »

En janvier 1689, Bourgeauville quittait Zell, la guerre étant déclarée.

Au cours même des négociations qui précédèrent cette rupture, un incident dont les conséquences menaçaient d'être considérables fit naître entre la duchesse de Zell et le prince Electoral de Brandebourg un échange de lettres que nous avons retrouvées aux Archives d'Etat à Berlin. Nous les rappelons ici pour faire connaître plus complètement le rôle politique joué par Eléonore.

La bourgeoisie remuante et divisée de Hambourg

(1) Louis XIV à Gourville, 18 novembre 1688. (Arch. aff. étrangères.)

(2) Bourgeauville au roi, 24 octobre 1688. (Arch. aff. étrangères.)

était alors un instrument d'intrigues sans cesse exploité par des agents étrangers, émissaires secrets de la Suède ou du Danemark, intéressés à entretenir le désordre. En 1686, Georges-Guillaume eut à se plaindre de ses bruyants voisins et fit marcher des troupes contre la ville. A Berlin, on en prit ombrage. C'est à la duchesse Eléonore que le prince Electoral (1) s'adressa pour agir sur la cour de Zell. « Je crains des « suites fâcheuses du costé de l'affaire de Hambourg », lui écrivait-il en février 1686, « où, après les assurances de Monsieur le duc, je ne m'attendais pas... « Il ne tiendra pourtant pas à moi si le tout n'est pas « assoupi au plus tôt. Contribuez-y, madame, de vostre « costé au possible et croyez que c'est le meilleur service que V. A. pourra rendre au public et à moi. »

La duchesse de Zell lui répondit le 26 février en se portant garante des engagements de son mari. « Je « serais bien fâchée, lui dit elle, si V. A. croyait que « monsieur le duc luy eût manqué de parole. Je l'assure qu'il n'est pas homme à cela... Il ne veut rien « faire contre la ville, et il sera son amy comme il a « été par ci-devant sitôt qu'elle luy aura fait quelque « réparation à l'égard de l'insulte qu'il en a reçue. Il « ne demande que cela. V. A. est trop juste pour le « condamner et pour ne pas contribuer autant qu'elle « pourra à procurer cette satisfaction à un prince qui « fait une particulière profession d'être votre serviteur. « Pour moi, Monsieur, je voudrais que la chose fût « finie à la satisfaction de tout le monde et avoir occa-

(1) Frédéric, électeur de Brandebourg en 1688, roi de Prusse sous le nom de Frédéric I^{er} en 1701. Voir à l'appendice, pages 230 et suiv.

« sion de marquer à V. A. combien je suis sa très humble servante (1). »

Une lettre écrite de Berlin par le prince le 16 mars 1686 semble indiquer que les assurances formulées par la duchesse de Zell avaient suffi pour calmer les appréhensions de la cour Electorale (2).

Quelques années plus tard, l'intervention de la duchesse de Zell ne sera pas non plus sans importance pour régler la question de la succession de la couronne d'Angleterre dans la maison de Brunswick.

La révocation de l'Edit de Nantes contribua beaucoup à étendre l'influence d'Eléonore à la cour de Zell. On sait l'accueil généreux que rencontrèrent alors en Hollande, à Genève, en Angleterre et dans la plupart des Cours protestantes de l'Allemagne, les réfugiés français qui fuyaient devant la persécution. A Zell, à Hanovre et en Hollande, la duchesse déploya un zèle d'apôtre en faveur de ces malheureux, dont sa famille entière eût dû, sans une fortune inattendue, partager le sort.

Sa piété, son attachement profond à la foi dans laquelle elle avait été élevée ne s'étaient jamais démentis. La persécution ralluma son ardeur. Avant même que l'Edit fût révoqué, émue des poursuites dont ses coreligionnaires étaient l'objet, elle fit venir à Zell un pasteur, M. de la Forest (3). D'abord les fidèles se réunirent dans ses appartements. Puis, dès que le nombre en fut devenu plus considérable, elle obtint de Georges-

(1) Voir aux lettres originales, appendice, p. 230.

(2) *Ibidem*, p. 231.

(3) Louis Suzannet de la Forest, mort le 25 juillet 1703, de la même famille que le marquis de la Forest-Suzannet, cité plus haut. V. p. 83, note 1.

Guillaume une espèce d'Edit de Nantes accordant aux réfugiés l'entrée de ses Etats et le droit de posséder des églises à Zell et à Lunebourg (1). Alors eut lieu, dans les duchés de Brunswick et en Prusse, où l'accueil du grand Electeur était le même, comme un véritable exode de huguenots.

Le mouvement de la Réforme s'était, on le sait, fait en France autant par conviction religieuse que par réaction contre la dissolution des mœurs de la cour. Ces sentiments, la persécution les fit renaître plus vifs encore chez ceux qui s'expatriaient. L'arrivée de ces exilés à la cour de Zell contribua encore à maintenir la sévérité des mœurs qui y était observée.

Nul prince peut-être plus que Georges-Guillaume, grâce à l'intervention d'Eléonore, ne recueillit un plus grand nombre de ces proscrits (2). Dans l'armée, objet des particulières sollicitudes du prince et l'une des meilleures d'Allemagne, à la cour de Zell surtout, les noms français constituèrent bientôt la majorité. Plein de bienveillance, le duc de Zell invitait souvent aux fêtes de sa cour quelques-uns de ces étrangers devenus ses sujets. On raconte qu'un jour à la table du prince, tous les assistants étaient Français et que l'un des convives, encouragé par l'humeur gaie et la bienveillance de Georges-Guillaume, lui fit en riant cette remarque : « Nous pourrions dire, Monseigneur, que vous êtes la seule personne étrangère ici ! » Ce propos fut répété,

(1) La date de cette fondation est du 9 août 1684 pour Lunebourg. — V. *Reformations-und-Kirchen Historie der Stadt Lüneburg*, par J.-G. Bertran, Brunswick, 1718, in-4°, p. 247.

(2) Voir Ch. Weiss, *Histoires des Réfugiés protestants*, vol. I, p. 230, et Aug. Lièvre, *Histoire des Protestants du Poitou*, vol. III, p. 169.

et, depuis lors, il a fait le tour de l'Allemagne, exploité, dénaturé, arrangé et appliqué à ces quelques aventuriers, indignes copistes de Voltaire, qui vinrent, au siècle suivant, chercher fortune au delà du Rhin. C'est une injure gratuite, nous ne saurions assez le faire remarquer, que d'associer à l'image du chevalier Riccaut de la Marlinière, tristement popularisée par Lessing, les compagnons des Schomberg et des Ruvigny, les ancêtres des Ancillon, des Lestocq(1), des Lamotte-Fouqué, des Savigny, des Malortie, des la Chevallerie, des Jonquières, des Beaulieu-Marconnay et de tant d'autres qui n'ont jamais cessé de témoigner le plus grand attachement à leur patrie d'adoption.

Les hostilités de races n'avaient pas encore été systématiquement exploitées comme elles l'ont été depuis lors. Pourtant, quelques Allemands prirent ombre de la présence de tant d'étrangers dans une cour dont la princesse régnante était elle-même d'origine étrangère. Certains princes s'en émurent. Il nous a été impossible de découvrir aucun indice de nature à nous faire croire que la conduite du duc Georges-Guillaume en ait jamais été influencée, et l'histoire n'a conservé le souvenir d'aucune intrigue nouée par ces réfugiés dans le but de nuire à l'Etat qu'ils servaient. La politique du duc de Zell fut toujours profondément nationale, et sa conduite trop droite pour qu'aucun soupçon de désertion la cause de l'Empire pût planer sur lui. Il sut bien le rappeler à l'occasion (2).

(1) Le premier individu de ce nom fixé en Allemagne était chirurgien en chef des troupes du duc de Zell.

(2) « Je m'étonne », écrit Georges-Guillaume au comte de Waldeck le 3 septembre 1675, « qu'il y ait encore des gens capables de conce-

La cour de Zell fit, dans la personne de plusieurs réfugiés, quelques acquisitions profitables dans le domaine des arts et des sciences. Ni le duc ni la duchesse n'étaient ennemis des belles-lettres (1). Georges-Guillaume en particulier parlait fort bien le français et l'italien et avait rapporté de ses voyages des connaissances assez étendues (2). Quelques essais littéraires qui lui furent dédiés prouvent qu'il ne détestait pas ce qu'on appelait alors le commerce des beaux esprits (3).

La duchesse elle-même s'intéressait aux plus graves questions (4), et la correspondance de Leibnitz avec Bossuet et Pelisson (5) nous apprend qu'elle suivait les polémiques de l'évêque de Meaux et de Molanus (6) et qu'elle fut une des premières à lire en Allemagne *l'Histoire des Variations* (7). Pourtant on

« voir de l'ombrage à cause des nombreux Français qui sont à ma cour ; je pense en effet avoir suffisamment prouvé, par ma conduite passée, qu'ils n'ont jamais su m'empêcher de défendre les intérêts communs de l'Empire. » (Havemann.)

(1) Leti, pages 327 et suivantes.

(2) Voir à l'appendice un catalogue partiel de sa bibliothèque, p. 275.

(3) Deux compositions assez médiocres et ayant pour titres : *Lettres de Montejan à Gennebat* et *Lettres nouvelles dédiées à Georges-Guillaume*, par de Xandrin, sont conservées parmi les manuscrits des archives royales de Hanovre.

(4) Voir à l'appendice le catalogue de sa bibliothèque, p. 295.

(5) Paul Pelisson, né en 1624, mort en 1693, historiographe du roi membre de l'Académie française. Né protestant, il abjura et a laissé divers écrits sur des sujets historiques et théologiques.

(6) Gérard Walter van der Muelen, dit Molanus, né en 1633, mort en 1722, théologien luthérien, abbé de Lokkum et directeur des églises protestantes des duchés de Hanovre et de Lunebourg. Sa correspondance avec Bossuet et Leibnitz avait pour but d'essayer de rapprocher les Eglises protestante et catholique.

(7) V. *Die Werke von Leibniz*, publiés par Onno Klopp. Correspondance, t. VII, pages 207, 222 et 227.

disait généralement que, pour aller à la cour de Zell, il fallait « prendre l'habit d'un homme de guerre, d'un « chasseur, ou d'un musicien » (1). La Révocation y amena des hommes d'une réelle valeur dans le domaine des arts et des lettres. Pour n'en citer que quelques-uns, nommons Chevalier (2), l'habile graveur et numismate, qui vint pendant quelque temps séjourner à Zell, et les deux Chappuzeau, père et fils. L'un (3), le prédécesseur de Moréri, un des plus infatigables chercheurs de son temps, fut accueilli par la duchesse Eléonore, et reçut en 1682 la charge de gouverneur des Pages de la cour de Zell. L'attachement de son fils (4), le secrétaire particulier de Georges-Guillaume, envers la duchesse et sa fille sera pour ces deux princesses un léger soulagement aux tristesses qui les attendent.

(1) Leti, p. 327.

(2) Nicolas Chevalier, né dans la Flandre française, quitta la France à la révocation de l'Édit de Nantes, et voyagea en Allemagne et en Hollande, où il finit par se fixer. Il a laissé des ouvrages estimés sur la numismatique. Le musée des Guelfes à Herrenhausen, près de Hanovre, possède de lui deux portraits gravés sur ivoire du duc et de la duchesse de Zell et datés de l'année 1688. — Voir la *France protestante* de Haag.

(3) Samuel Chappuzeau, né en 1625, mort en 1701, fils de Charles Chappuzeau, originaire de Poitiers, avocat au Parlement de Paris, auteur de plusieurs ouvrages, et d'Anne Poulet. Il a laissé un nombre d'ouvrages considérable sur l'histoire, l'art dramatique, la religion, la politique et la poésie. (Voir la *France protestante* et *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1880, p. 270 et suivantes.)

(4) Christophe Chappuzeau, fils de Samuel et de Marie de la Serra, mourut en 1732.

CHAPITRE VI.

SOPHIE - DOROTHÉE.

Le mariage du duc de Zell avec Madame d'Harbourg avait rompu les rapports de bonne amitié qui jusque-là unissaient Georges-Guillaume et Ernest-Auguste. Irrité des reproches de sa belle-sœur, entraîné par les conseils du duc Antoine-Ulric et du baron de Schütz, convaincu de la nécessité de son mariage pour assurer l'avenir d'Eléonore et de sa fille, le duc de Zell s'était décidé à accomplir l'acte qui devait si profondément blesser toute la cour d'Osnabruck. Mais cette rupture, on n'en saurait douter, avait été pour lui un pénible sacrifice. Plein d'honneur et de droiture, attaché à son frère depuis son enfance par une longue amitié, jaloux de sa tranquillité et du bonheur de sa femme et de sa fille, Georges-Guillaume n'était pas, malgré tout, sans inquiétudes pour l'avenir. S'il venait à mourir, quel serait le sort de celles qu'il devait laisser seules et sans appui entre les mains d'un prince toujours hostile et légalement appelé cependant à devenir après lui le maître de ses Etats ?

Son frère, sous la première impression de la colère et du violent dépit de la duchesse Sophie, s'était éloigné de lui. Mais il était aisé de prévoir que le moment viendrait où cet éloignement lui pèserait également. Lui aussi avait pour le généreux Georges-Guillaume un sincère attachement. Ensuite, l'intérêt politique, qui

chez lui dictait presque exclusivement affections et rancunes, ne lui commandait-il pas de se rapprocher de son frère ? Présent, Georges-Guillaume se laisserait guider par lui ; absent, il serait le jouet de quelque ambitieux ministre. Qu'Eléonore eût un fils, qui sait si Georges-Guillaume, repoussé par toute sa famille, ne rétracterait pas les engagements qu'il avait pris au sujet de sa succession (1) ?

Seule Sophie, peut-être, semble avoir tranquillement pris son parti d'une situation qui la dispensait de fréquenter sa belle-sœur et ce qu'elle appelait ironiquement la « *sweet family* de Georges-Guillaume » (2).

Un événement imprévu vint modifier profondément tous ces sentiments.

Le jeune prince de Wolfenbüttel, forcé d'attendre encore quelques années le jour de son mariage, avait quitté sa fiancée pour commander un régiment dans les armées impériales. Un coup de mousquet le tua au siège de Philippsbourg (22 août 1676). Sophie-Dorothee n'avait pas encore dix ans, que déjà la mort venait frapper celui qui devait être son époux.

Dès cette époque la fille d'Eléonore promettait de mériter bientôt de figurer parmi les plus belles. Déjà l'enfant espiègle et spirituelle laissait deviner, à travers les voiles d'un inconnu que la main de la nature rendait chaque jour plus transparents, les charmes de la séduisante créature qui à dix-huit ans allait être digne de ce brillant portrait :

« Elle est d'une taille fort bien prise. Elle a les che-

(1) V. *Lettres inédites des Feuquières*, t. IV, p. 5.

(2) Lettre à l'électeur Charles-Louis du 2 avril 1667. *Mem. der Herzogin Sophie*.

« veux d'un blond châtain, la forme du visage ovale,
« une petite fosse au menton, le teint beau et uni et
« la gorge très belle. Elle danse parfaitement bien,
« joue du clavecin et chante de mesme. Elle a infini-
« ment de l'esprit, beaucoup de vivacité, une imagina-
« tion heureuse, et riche par le profit qu'elle a fait de
« ses lectures. Elle est née avec un fort bon goût, qui
« s'est augmenté par les soins que l'on a pris de son
« éducation. Un homme qui sçaurait autant qu'elle,
« serait heureux et pourrait en demeurer là. Elle parle
« fort juste de tout, et entre finement dans tout ce
« qu'on lui dit et répond de mesme (1). »

La duchesse d'Orléans et l'Electrice Sophie assuraient que la mère était destinée à devenir la femme d'un valet. Comment eussent-elles pu trouver la fille à leur gré ? Il était malaisé pour elles de critiquer les dons extérieurs de cette jeune fille si parfaitement jolie, ces yeux noirs et brillants, cette bouche mignonne, cette chair « blanchement rose », dont les artistes de l'époque nous ont laissé la séduisante image (2). Elles se prirent à autre chose. A les en croire, elle fut mal élevée (3). Dès sa jeunesse, elle eut des aventures. A dix ans on lui faisait la cour !

Nous n'avons rien trouvé qui pût justifier ces méchants propos. Eléonore était née et avait grandi dans le milieu tranquille et simple de sa province, dans une famille de protestants austères et persécutés. Elle avait

(1) *Mercure galant*, décembre 1684.

(2) Plusieurs portraits de Sophie-Dorothée se trouvent au musée des Guelfes à Herrenhausen et dans la collection Radziwill à Berlin.

(3) *Correspondance de Madame Duchesse d'Orléans*, publiée par Ernest Jøglé, Paris, Quentin, 1880, in-8°, t. I^{er}, p. 297.

traversé le monde de la Cour, conservant intacte sa renommée. Plus tard, une couronne s'était trouvée sous ses pas. La pauvre fille avait, après un long combat, accepté la fortune qui s'offrait à elle. Rien, dans son passé ni dans sa vie entière, ne peut donner à supposer qu'elle eût négligé cette enfant qu'elle et Georges-Guillaume adoraient : au contraire.

Il est vrai, elle n'en fit point peut-être une princesse parfaite dans l'idéal de Sophie. La duchesse d'Osnabruck avait élevé sa fille sans lui parler de Dieu jusqu'à treize ans, voulant d'abord « savoir quel serait le prince « qui l'épouserait afin, de l'instruire dans la religion de « son mari » (1). Nul doute que Sophie-Dorothée ne fût baptisée et élevée religieusement. La jeune princesse de Zell avait eu sous les yeux l'affection tendre de ses parents ; tout enfant, elle avait pu comprendre le prix d'un amour auquel elle devait la vie et dont, sans doute, Eléonore et Georges-Guillaume n'avaient jamais médité devant elle. Elle aura un cœur ; elle voudra être aimée. Ce n'est pas cet être insensible rêvé par la duchesse d'Orléans, froide idole taillée dans le marbre ou le bronze, et destinée à prendre place sur un trône, encore à portée de l'encens des mortels, trop haut pour laisser arriver jusqu'à elle tous les sentiments qui font l'essence de l'âme humaine (2).

(1) *Mémoires de Gourville*, année 1687.

(2) Voici, en traduction, le passage d'une lettre de la duchesse d'Orléans à l'électrice Sophie, où se trouvaient formulés les reproches de la duchesse au sujet de l'éducation donnée à Sophie-Dorothée :

« Versailles, 13 février 1695.

« Comment la duchesse de Zell peut-elle croire que sa fille ne devait pas être malheureuse avec des idées telles que celles dans

Sauf cela, croyons-nous, rien à lui reprocher. Son éducation avait été soignée comme celle de peu de princesses de son temps ; et il suffit de voir ses correspondances en allemand et en français, son orthographe correcte, son écriture élégante, choses si rares à cette époque, même chez les plus grandes gens, pour s'en convaincre.

« Georges-Guillaume fait élever Sophie-Dorothee...
 « dans l'exercice de toutes les vertus et cultivant chez
 « elle tous les talents ; comme celle-ci s'y prête très
 « bien, elle n'en est que plus aimée de son père. »
 Voilà en quels termes s'exprimait l'évêque d'Osnabruck lui-même devant ses conseillers, les interrogeant au sujet du mariage de son frère (1). « La princesse de
 « Zell est bien faite et bien élevée », écrivait Bidal à Louis XIV le 14 août 1677 (2). Rébenac la déclare
 « une des princesses les plus accomplies qui soient en
 « Europe » (3). Un autre témoin parle avec enthousiasme

desquelles elle l'a élevée ? Quels princes trouve-t-on, en effet, dans le monde qui n'aiment que leurs femmes et n'aient pas, en dehors d'elles, quelque autre chose ? Si leurs femmes devaient à cause de cela mener la même vie qu'eux, on ne pourrait plus jamais savoir si dans leurs maisons les enfants sont les vrais héritiers. Cette duchesse ne sait-elle donc pas que l'honneur de la femme consiste à ne jamais se donner à d'autres qu'à son mari, et qu'il n'y a pour les hommes aucune honte à avoir des maîtresses, mais seulement à porter des cornes ; qu'ils s'y prêtent en conséquence peu volontiers et que les femmes ne peuvent que s'attirer mille maux si elles se lancent dans de pareilles entreprises ? Le malheur de sa fille ne la convaincra que trop de ces vérités... » (Arch. de Hanovre. *Zeitschrift des Hist. Ver. für Niedersachsen*, année 1882.)

(1) Havemann.

(2) Mémoires de Bidal à Louis XIV du 14 août 1677. (Arch. aff. étrang.)

(3) Rébenac à Pomponne, 31 août 1679. (Arch. aff. étrangères.)

siasme des « grandes qualités de corps et d'esprit » de la jeune princesse, et des « vertus extraordinaires que « l'éducation ou la nature lui ont acquises » (1). Plus tard, lorsque, après la catastrophe dont Sophie-Doro-thée sera la victime, le père du premier fiancé écrira à la duchesse Eléonore pour la consoler, voici en quels termes il parlera de celle qui avait dû devenir sa fille : «Il m'est difficile de m'imaginer qu'un dessein cri-
« minel ait pu entrer dans le cœur d'une personne si bien
« née et élevée avec tant de soins, et à qui j'ay tou-
« jours connu un naturel extrêmement bon.... » (2).

Nous pensons donc qu'il faut reléguer au rang des inventions, comme l'histoire du valet de chambre Colin, les méchants propos tenus par l'électrice Sophie et par la duchesse d'Orléans sur l'éducation de Sophie-Doro-thée.

Une princesse aussi séduisante, et en même temps l'une des plus riches héritières de l'Empire, ne pouvait manquer, devenue libre, d'être recherchée, malgré son origine, par bien des princes en Allemagne. Il y eut, il est vrai, des voix qui crièrent au scandale. « Je vois », écrivait au comte de Waldeck le prince Guillaume d'Orange instruit des succès de Sophie-Doro-thée, « que, « dans le siècle où nous sommes, l'argent fait passer
« toute autre sorte de considération (3). »

En dépit de ces consciences alarmées, le prince de Wolfenbüttel était à peine mort depuis quelques mois,

(1) Leti, page 319.

(2) Lettre du duc Antoine-Ulric. (Arch. de Wolfenbüttel.) Voir à l'appendice, p. 234.

(3) *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1879. Lettre du 8 septembre 1682.

que déjà les gazettes d'Amsterdam annonçaient le mariage de Sophie-Dorothée avec le prince Georges de Danemark (1). On parlait aussi du frère cadet du prince de Wolfenbüttel. Au commencement de l'année 1679, le comte de Rébenac, ministre de France à la cour de Zell, fut chargé de demander au duc Georges-Guillaume si le prince héritier de Suède ne lui conviendrait pas pour gendre (2).

Dans le courant de la même année parut une petite brochure ayant pour titre : *Avanture historique, écrite par l'ordre de madame****. Sous des noms d'emprunts et en manière de roman, la vie de la duchesse de Zell y était racontée, et l'on y donnait déjà à entendre que le mariage de sa fille avec le frère cadet du prince Auguste-Frédéric de Wolfenbüttel était chose décidée. Cette publication était-elle due à l'inspiration de la cour de Zell ? Nous serions assez portés à le croire. Toujours est-il qu'écrite en double texte, allemand et français, elle était destinée à occuper l'opinion en Allemagne (3).

A Osnabruck, on commença à prendre peur. Les rapports avec les cousins de Wolfenbüttel étaient devenus difficiles, ceux-ci démasquant sans peine les ambitieux projets d'Ernest-Auguste. La renonciation que l'Evêque avait obtenue de son frère aîné leur était connue. Ils savaient que ce cadet enrichi était décidé à établir

(1) Schaumann. *Sophie-Dorothea, Prinzessin von Ahlden und Kurfürstin Sophie von Hannover*. Hanovre, 1879, in-8°, page 37.

(2) *Lettres inédites des Feuquières*, publiées par Etienne Gallois. Tome IV, pages 342 et suivantes. — Lettre du comte de Rébenac à Louis XIV, datée de Zell, le 27 mars 1679. (Arch. aff. étrangères.) — Dès l'année 1677, il avait été question de ce mariage. — Mémoire de Bidal au Roi, du 14 août 1677. (Arch. aff. étrangères.)

(3) Voir ci-dessus, page 10.

la succession par ordre de primogéniture dans ses Etats et qu'il visait déjà à se faire concéder par l'Empereur la dignité Electorale.

Que deviendraient tous ces beaux rêves si Georges-Guillaume, sans avoir de fils, mais toujours brouillé avec son frère, donnait la main de Sophie-Dorothee à un prince de Wolfenbüttel décidé à faire valoir les droits d'héritage de sa femme ? L'histoire de la maison de Brunswick avait offert des exemples de guerres ayant éclaté pour défendre des titres plus solides que ceux concédés par la renonciation du duc de Zell. Telles étaient, on n'en saurait douter, les dispositions d'esprit qui dominaient à la cour épiscopale d'Osnabruck lorsque de Zell on fit proposer au duc Ernest-Auguste la main de Sophie-Dorothee pour son fils aîné, le prince Georges-Louis.

Quelque grands que fussent les avantages qui en résulteraient, à Osnabruck, on crut d'abord devoir se faire prier. « On offre à Ernest-Auguste 50,000 escus
« de rente en souveraineté et 100,000 escus argent
« comptant », écrit le 20 juin 1679 la duchesse Sophie à son frère, « s'il veut le mariage de mon fils aîné avec
« la fille de Georges-Guillaume. Le garçon a de la
« répugnance pour le mariage, et nous pour l'alliance
« d'Olbreuze.... outre que la fille est un enfant deux
« fois légitime. » On voit du reste que cette répugnance était dès lors résignée à entrer en compromis ; car la duchesse ajoute : « Ces considérations méritent bien
« qu'on rehausse la somme ; qu'en croiriez-vous si on
« donnait 80,000 écus par an (1) ? »

(1) *Mem. der Herzogin Sophie*, page 29.

Il y avait des deux côtés bien des arguments à invoquer en faveur de ce mariage. C'était sceller d'une façon durable la réconciliation, assurer l'avenir d'Éléonore et de sa fille, garantir l'unité territoriale si ardemment souhaitée. A Zell sans doute, on montra trop d'empressement. Le duc Ernest-Auguste vit qu'en faisant traîner les négociations il aurait tout à gagner. « C'est une pilule bien dure à avaler », écrit encore à son frère la duchesse Sophie le 9 novembre ; « mais si on la dore de 100,000 écus par an, on fer-
« mera les yeux en la prenant.... Mes six fils devien-
« nent grands... Ernest-Auguste se trouve maladif,
« et les voudroit voir bien établis et en sûreté de la
« succession, pour avoir l'esprit en repos. Pour moy
« je trouve l'affaire fort désagréable... » (1).

Sur ces entrefaites mourut le duc Jean-Frédéric (2). Il n'avait pas de fils. D'après le testament du duc Georges et l'accord de 1665, ses Etats devaient échoir à l'Evêque d'Osnabruck. L'ambitieux cadet devenait ainsi plus puissant que son aîné, puisqu'à son évêché venait encore s'ajouter toute la part de Hanovre et de Grubenhagen, c'est-à-dire la moitié des terres de la maison de Lunebourg. Tout semblait donc marcher comme à souhait pour réaliser l'unité tant désirée. Il ne restait, pour compléter l'œuvre, qu'à sceller un accord avec la cour de Zell, qui malheureusement « ne comptait pour lors que des ennemis » (3). A tout prix, il fallait opérer un rapprochement.

On consulta les principaux juristes de l'époque.

(1) *Mem. der Herzogin Sophie*, page 29.

(2) 18 décembre 1679.

(3) *Mem. der Herzogin Sophie*, page 134.

Guillaume d'Orange, l'ancien et fidèle ami des ducs de Brunswick, fut prié d'émettre son avis. Il conseilla de reconnaître à Eléonore son titre de duchesse (1). Louis XIV lui-même, croyant qu'il serait possible de gagner la cour de Hanovre par un mariage qui la rapprocherait de celle si française alors du duc de Zell, donna pour instructions au marquis d'Arcy de favoriser les projets d'union entre Sophie-Dorothee et le prince Georges-Louis (2). Un premier accord fut signé le 13 juillet 1680. Les bons rapports se trouvaient rétablis, au moins pour la forme, entre les deux cours. On allait pouvoir continuer les négociations destinées à fixer le prix qu'il fallait payer la mésalliance.

Alors s'établirent peu à peu entre les cours de Zell et de Hanovre ces relations dont nous avons parlé. Ce fut le commencement de ces visites continuelles et de ces brillantes fêtes du carnaval que l'une donnait ou rendait à l'autre et que nous avons décrites (3). Georges-Guillaume et son frère retrouvèrent leur ancienne amitié. L'empire qu'Ernest-Auguste avait su reprendre sur son aîné allait devenir dès lors plus fort que tous les événements. L'union était scellée à jamais. « *Ein fürstliches Diosküren Paar!* » « Les Dioscures princiers », tel est le nom que leur donne Leibnitz. La duchesse Sophie elle-même avait modifié sa conduite à l'égard de sa belle-sœur, et, en

(1) Lettre de la duchesse d'Orléans à l'Electrice Sophie, du 6 novembre 1695. Voir *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1882, page 227.

(2) Louis XIV au marquis d'Arcy, 29 mars 1680. (Arch. aff. étrangères.)

(3) Voir au chapitre précédent, p. 86 et suiv.

avril 1681, la duchesse de Zell confiait au marquis d'Arcy que, « depuis quelque temps, elle était l'objet
« d'honnêtetés et de témoignages d'estime de la part
« de la duchesse de Hanovre » (1).

Pourtant les affaires étant les affaires, les prétentions du duc de Hanovre étant immenses, et Georges-Guillaume défendant très ferme les cordons de sa bourse, les négociations relatives au mariage traînèrent encore en longueur. Plusieurs fois, on put les croire définitivement rompues.

Au printemps de 1681, les deux parties étaient en présence, n'osant plus renouer après les premières tentatives infructueuses. Gourville vint à Zell pour tâcher de conserver à Louis XIV l'alliance des ducs de Brunswick chancelante depuis qu'on connaissait en Allemagne l'œuvre des Chambres de Réunion. Dans ses mémoires, il raconte qu'il prit une part assez active aux négociations qui précédèrent le mariage de Sophie-Dorothée (2). Rien n'est plus exact. Voici en quels termes il rapporte à Louis XIV la démarche que firent auprès de lui le duc et la duchesse de Zell pour le prier de faire réussir le mariage de leur fille avec le prince de Hanovre : « L'un et l'autre m'ont conté
« ensemble et séparément tout ce qui s'était passé entre
« eux et M. et M^{me} d'Hanover, et qu'ils m'avaient
« souvent souhaité en ce pays-ci pour adoucir les
« esprits de part et d'autre, qui ont esté plus aigris
« qu'ils ne le sont présentement, et enfin me déclara-
« rèrent qu'ils voudraient fort une réconciliation sin-

(2) D'Arcy au Roi. 3 avril 1681. (Arch. aff. étrangères.)

(1) *Mém. de Gourville*, année 1681.

« cère et de bonne foy avec la cour d'Hanover et s'il
 « se pourrait un mariage d'un de leurs fils avec la
 « princesse de Zell... M. le duc et M^{me} la duchesse
 « de Zell me disaient fort que Madame la duchesse
 « d'Hanover étoit contraire à ce qu'ils désiraient là-
 « dessus et qu'il fallait que je prisse bien garde de lui
 « faire connaître les sentiments où ils étaient et que
 « tout ce que je dirais là dessus devait venir comme
 « de moy par l'amitié que j'avais pour les deux
 « cours..... (1). »

Gourville fait erreur toutefois lorsque, dans ses mémoires, il donne à entendre que son influence sur les ducs de Brunswick fut la cause principale du mariage. Le fait est que les pourparlers de l'année 1681 n'aboutirent à rien.

En avril 1682, la Cour de Hanovre, ayant appris que le prince de Nassau (2) devenait un rival dangereux et allait probablement être agréé, fit faire une nouvelle démarche auprès du duc Georges-Guillaume par l'entremise du ministre de Hammerstein, tout dévoué aux intérêts de Hanovre (3). Mais les prétentions du duc Ernest-Auguste étaient exorbitantes. Le duc de Zell, « malgré sa forte passion pour ce mariage », refusa de donner comme dot le comté d'Hoya, qui valait plus de deux cent mille écus par an et de mettre ses

(1) Gourville au Roi. 3 avril 1681. (Arch. aff. étrangères.)

(2) Henri-Casimir, prince de Nassau, né le 17 janvier 1657, fils de Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz, gouverneur héréditaire de Frise, et d'Albertine, princesse d'Orange. Il succéda en 1664 à son père comme gouverneur de Frise, d'abord sous-tutelle, puis en titre en 1675. Il épousa en 1684 Henriette-Amélie d'Anhalt-Dessau, fut nommé feld-maréchal hollandais en 1689 et mourut en 1726.

(3) D'Arcy au Roi. 24 avril 1682. (Arch. aff. étrangères.)

troupes à la disposition du duc de Hanovre. Telles étaient les propositions qu'on lui faisait (1).

Prévenu par le marquis d'Arcy que le mariage de Sophie-Dorothée aurait pour résultat de livrer le duc de Zell à l'influence de son frère, Louis XIV, pendant cette seconde phase des négociations, avait cessé de patronner ces projets d'union. Il affectait de faire dire par ses agents que son seul désir était de voir la jeune princesse mariée conformément aux goûts de ses parents.

Quant à Eléonore, elle avait rêvé d'abord pour sa fille une alliance en France, avec le comte de Soissons par exemple (2), puis elle avait vivement désiré le prince de Nassau. Pourtant pour plaire à son époux, elle se laissait aller peu à peu, non sans répugnance, il est vrai, à l'idée d'un mariage scellant l'union de la maison de Brunswick.

Au milieu de ces hésitations, on n'avait pas cessé de faire profession à Zell d'écouter tous les soupirants. Pendant l'été de 1682, peu s'en fallut réellement que le prince de Nassau ne fût agréé. Dans les premiers jours de septembre il « avait déjà envoyé en France « pour des habits et acheté à Amsterdam des pierres... » (3). Ses illusions ne furent pas de longue durée. L'été de 1682 ne fut pas temps perdu pour le duc de Hanovre. Après s'être longtemps fait prier, ce

(1) D'Arcy au Roi. Rapports des 29 avril, 7 mai et 21 mai 1682. (Arch. aff. étrangères.)

(2) Mém. de Bidal au Roi, du 14 août 1677. (Arch. aff. étrangères.)

(3) Lettre de Guillaume d'Orange au comte de Waldeck, du 4 septembre 1682. *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1879.

fut lui qui finit par demander. Vers le milieu du mois d'août, le duc de Zell et sa femme séjournèrent quelques jours à Hanovre. Là, ils furent l'objet des plus pressantes sollicitations. Voici le récit qu'en fait d'Arcy au Roi :

« La négociation du mariage d'entre le prince aîné
« d'Hanovre et la princesse de Zell s'est traitée à
« Hanovre avec une chaleur incroyable de la part des
« Altesses de ce nom. M^{me} la duchesse de Zell m'a
« informé des principales particularités à notre retour
« à Zell, qui a été différé de deux jours à cause de cela.
« Elle m'a confié que M. le duc de Hanovre a tenu
« chaque jour M. le Duc de Zell des cinq et six heu-
« res à l'entretenir de cette affaire pour l'y faire con-
« sentir aux conditions qu'il souhaite.... Le duc et la
« duchesse d'Hanovre l'en ont incessamment entrete-
« nue elle aussi, et sa sœur la comtesse de Reuss. Et
« enfin l'empressement pour consommer cette affaire
« et empêcher qu'elle ne se fit avec le prince de Nas-
« sau, a été si grand que Madame la duchesse d'Ha-
« novre s'est levée de son lit jusqu'à trois fois en une
« nuit pour venir en parler à Madame la duchesse de
« Zell..... L'après-dîner de la veille du départ, le duc
« d'Hanovre l'employa à composer avec son premier
« ministre, le baron de Platen, les clauses et les con-
« ditions de ce mariage, qu'il ne donna à M. le duc
« de Zell que lorsqu'il partit d'Hanovre et que celui-
« ci n'a vues et examinées qu'à son retour à Zell.
« Madame la duchesse de Zell appréhende ce ma-
« riage, qui la mettrait dans la dépendance de la mai-
« son de Hanovre qui ne l'aime pas et qui pourrait
« lui ôter le crédit qu'elle a près de Monsieur son

« mari.... Elle ne m'a pas déguisé qu'elle avait déjà
 « fait et qu'elle était résolue de continuer de faire
 « tout ce qui pourrait être capable d'en empêcher la
 « conclusion.... Elle m'a dit que ce mariage devait
 « être conclu ou rompu dans huit ou dix jours » (1).

Pendant quatre jours, les ducs de Zell et de Hanovre travaillèrent encore avec leurs ministres dans une localité située à mi-route entre leurs deux capitales (2).

Le 11 septembre, la duchesse Sophie ignorait encore le résultat. « On a été si avant en traité ici
 « avec le cour de Zell », écrivait-elle à cette date à M. de Bussche (3), « que je croyais vous pouvoir dire
 « affirmativement quelque chose de considérable ;
 « mais quand d'un côté on demande beaucoup et que
 « de l'autre on n'aime pas à donner, on est long-
 « temps à venir à une conclusion, et je ne sais encore
 « ce qui en sera peut-être. »

Enfin Ernest-Auguste, qui avait un pressant besoin d'argent (4), rabaisa un peu ses prétentions, et Georges-Guillaume céda. D'Arcy en informa immédiatement Louis XIV :

« Sire, lui écrit-il le 14 septembre, le mariage de la
 « princesse de Zell avec le prince aîné d'Hanovre
 « fut enfin arrêté avant-hier au soir. Le jour d'au-
 « ravant, M. de Platen arriva fort tard d'Hanovre

(1) D'Arcy au Roi, 28 août 1682. (Arcy, aff. étrangères.)

(2) D'Arcy au Roi. — Rapport du 4 septembre 1682. (Arch. aff. étrangères.)

(3) Le conseiller intime von dem Bussche, envoyé du duc Ernest-Auguste à Vienne. (*Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1882, p. 153.)

(4) Lettre du marquis d'Arcy au marquis de Vitry du 12 décembre 1682. (Arch. aff. étrangères.)

« après s'être fait précéder de trois courriers qui vinrent
 « ici annoncer sa prochaine arrivée, et ce ministre tra-
 « vailla si heureusement le lendemain avec ceux de
 « M. le duc de Zell, que ce prince, voyant le soir
 « de ce même jour sa cour assez en inquiétude d'être
 « informée de la négociation de ce mariage, me tira à
 « part dans un coin avec la duchesse sa femme, et me
 « dirent que le mariage venait d'être arrêté, dont ils me
 « faisaient confidence comme ministre de Votre Majesté
 « et comme leur ami particulier, parce qu'ils ne le
 « déclareraient pas encore si tôt... M^{me} la duchesse
 « de Zell m'a avoué, depuis, que ce qui l'avait résolue
 « à cesser de s'opposer au mariage aussi fortement
 « qu'elle avait fait dans le commencement de la négoc-
 « ciation était le juste sujet qu'elle croyait avoir de
 « craindre que de Villiers (1) n'eût pas obtenu des
 « provinces de Frise et de Groningue tout ce qu'il leur
 « avait demandé, et sans quoi M. le duc de Zell
 « ne se serait jamais résolu à marier sa fille avec le
 « prince de Nassau, quoique dans la vérité elle en ayt
 « beaucoup de déplaisir » (2).

D'Arcy, qui souvent avait causé à cœur ouvert avec la duchesse de Zell de ses projets concernant le mariage de sa fille, fut un des seuls peut-être qui connurent réellement ses regrets. Encore fut-ce sous le sceau du plus grand secret.

« J'imite Madame la duchesse de Zell dans sa
 « feinte joie », écrit-il à Louis XIV. Eléonore se
 garda bien de laisser paraître les inquiétudes qui

(1) C'est lui qui avait été chargé de négocier le mariage avec le prince de Nassau.

(2) D'Arcy au Roi. 14 septembre 1682. (Arch. aff. étrangères.)

l'agitaient. A ses plus proches parents eux-mêmes, elle témoignait une vive satisfaction.

« Enfin, mon frère », écrivait-elle à M. d'Olbreuze le 8 octobre 1682, « ma fille est accordée avec le plus « joly prince d'Allemagne et le plus riche. C'est « l'héritier de cette maison, le prince d'Hanover, « neveu de M. le duc. Comme il ne pouvait arriver à « ma fille rien de plus avantageux, je ne doute pas « que vous ne preniez part à la joie que me donne cette « affaire » (1).

Le 24 octobre, fut signé l'acte arrêtant les conditions du mariage. La jeune princesse apportait sa dot déjà riche par suite des dons qu'elle et sa mère avaient reçus, et le duc de Hanovre faisait taire ses scrupules sur le point d'honneur moyennant une redevance annuelle de 50,000 écus, une somme de 150,000 écus payable en six ans et l'abandon en sa faveur des subsides dus à son frère, pour la dernière guerre, par l'Espagne et par la Hollande.

Telles furent les prosaïques pourparlers qui précédèrent le mariage de Georges-Louis et de Sophie-Dorothée. Nous avons cru devoir nous étendre assez longuement sur ce point pour écarter une bonne fois les fables acceptées et mises en circulation même par de graves historiens (2). Pour préparer l'union de deux jeunes cœurs, une seule question avait été mise en

(1) Lettre de la duchesse de Zell à son frère.— Arch. du château de la Taillée. Voir les *Archives historiques du Poitou*, t. IV, 1875, p. 377 et suiv. *Lettres d'Éléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Brunswick-Zell*, publiées par M. Louis de la Rochebrochard.

(2) Voir notamment Havemann, *Geschichte der Lande Braunschweig und Lüneburg*. Tome III.

avant et sordidement débattue : d'un côté, combien d'argent pourrait-on gagner en épousant la riche héritière ? de l'autre, quelle somme devrait-on payer pour effacer le mépris qu'inspirait « l'enfant deux fois légitime », la fille de la parvenue ? L'avenir allait s'en ressentir sans doute.

Le mariage eut lieu à Zell le 2 décembre 1682 à dix heures du soir. « Il fut fait sans aucune cérémonie et presque à l'insçu de tout le monde », écrit d'Arcy à Louis XIV, « comme on se l'était toujours imaginé ; car avant-hier au soir, après que Leurs Altesses de Zell, et d'Hanover eurent soupé à leur ordinaire et avec les mêmes personnes que les jours précédents, elles se retirèrent dans leurs appartements sur les dix heures du soir, d'où s'estant rendues dans celui de la princesse de Zell où on avait fait trouver un ministre, le mariage fut fait en la présence de Leurs Altesses de Zell et d'Hanover, de Messieurs de Podewils (1) et Chauvet, leurs lieutenants-généraux, et de quelques-uns des principaux officiers de ces deux princes qu'on avait fait avertir sourdement de s'y trouver..... Il y eut hier une espèce de petit ballet et opéra tout ensemble en réjouissance de ce mariage, et il y a encore une assez beau feu d'artifice préparé que je crois qui pourrait bien s'allumer aujourd'hui » (2). Tristes épousailles,

(1) Henri de Podewils, né en Poméranie, fit d'abord la guerre sous les ordres du duc Bernard de Saxe-Weimar, puis dans les armées de Louis XIV. Il passa ensuite au service du duc de Hanovre et mourut à Hambourg en 1692, feld-maréchal dans les troupes hanovriennes, président du conseil de guerre et gouverneur de Hanovre.

(2) Rapport du marquis d'Arcy au Roi, du 4 décembre 1682. (Arch. aff. étrangères.) — D'après ce rapport, le mariage aurait eu

que Leibnitz pourtant chanta dans des vers de circonstance, où il vantait les charmes de la « divine beauté qui soumettait le cœur du prince Georges (1) ».

Le 19 décembre, le prince et la princesse entrèrent à Hanovre, accompagnés du duc et la duchesse de Zell, de la comtesse de Reuss et des plus grands personnages des deux cours, tous dans des carrosses défilant au milieu des régiments de la garde et des pages (2). Georges-Louis amenait dans sa nouvelle résidence celle qu'à prix d'or il avait consenti à prendre pour épouse.

Elle avait 16 ans. C'était encore une enfant. De son côté, il n'en comptait que 22. Mais, comme les jeunes princes d'alors, on peut dire qu'il avait déjà vécu presque une existence. A 15 ans, il avait pris part, avec son père et avec son oncle, à la victoire de Consarbruck. Depuis lors, il avait mené tour à tour la vie des camps et des cours. D'un caractère bizarre (3) et malheureux, taciturne, renfermé, « impénétrable même à ceux qui le connaissaient le plus intimement », d'une froideur à tout glacer par sa présence (4); étranger à

lieu le 2 décembre. Havemann donne pour date le 21 novembre, (vieux style).

(1) *Die Werke von Leibniz*, publiés par Onno Klopp. T. V, pages 97 et suiv.

(2) *Der Hannoversche Hof unter dem Kurfürsten Ernst-August*, par C.-L. de Malortie, Hanovre, 1847, in-4°, p. 93 et suiv.

(3) « Entre nous soit dit », écrit plus tard la duchesse d'Orléans, « le roi d'Angleterre a un cerveau bizarre. » — Lettre de 1716.

(4) « Ce n'est pas étonnant, écrit en mars 1707 la duchesse d'Orléans, si la joie a disparu à présent de Hanovre: le prince Electeur est si froid qu'il change tout en glace. » (Correspondance de la duchesse d'Orléans.)

toute espèce de sentiment de bonté ; toujours préoccupé de l'idée qu'on peut le considérer « comme « obéissant à une direction autre que celle qui vient « de lui-même » (1) ; en revanche très attaché à ses devoirs politiques ; tenace, obstiné dans ses résolutions et dans ses répugnances, insensible à toutes les distractions si ce n'est au plaisir de la chasse et au commerce des femmes « à condition qu'il en pût changer souvent » (2) : tel était celui qui unissait ses destinées à celles de la gaie, de la causante enfant, fruit des impétueuses amours de Georges-Guillaume et d'Eléonore.

Dès le début, rien, semble-t-il, ne put faire revenir les deux jeunes gens, l'une sur l'antipathie que lui inspirait son époux, l'autre sur le profond mépris qu'il ressentait pour celle que sa mère, la duchesse Sophie, lui avait toujours appris à considérer comme indigne de lui.

La Cour de Hanovre n'était pas faite alors pour donner aux deux époux l'idée d'observer, par respect des convenances, certains devoirs de la vie commune qu'une invincible répugnance leur rendait odieux. Sophie n'était pas d'humeur à soutenir et à diriger la jeune princesse. Ses Mémoires écrits en 1681 prouvent qu'à la veille d'accepter Sophie-Dorothee pour fille, son cœur débordait encore de haine quand elle parlait de la d'Olbreuze et de son enfant. Ses derniers mots sont pour se plaindre « de son mal de ratte ».

(1) Lettre de la duchesse d'Orléans à la Raugrave Louise, du 5 juin 1708. (*Litt. Ver. von Stuttgart*. t. CXXII. p. 287.)

(2) Voir le jugement porté sur lui par Ilten. *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1879.

Elle pourra bien parfois témoigner quelques prévenances à Sophie-Dorothée. Mais ce n'est pas là la belle-mère, qui remplacera jamais la douce et profonde affection de la vraie mère, d'Eléonore. On voit déjà qu'elle ne pourra jamais se résoudre à considérer Sophie-Dorothée comme sa fille.

Ernest-Auguste, lui, était bon et gracieux pour sa belle-fille. C'était un digne souverain, un véritable homme de Cour, faisant profession d'être aimable pour tous. Le cœur de la femme était pour lui peu de chose. Depuis longtemps il avait oublié les serments de fidélité qu'il avait prêtés à la sienne, et entendait que ses liaisons connues de tous fussent respectées. Pourquoi n'eût-il pas témoigné quelques attentions à celle qui, entre ses mains, était un si précieux instrument de politique ?

Ce n'étaient pas, hélas ! d'aussi banales manifestations qui eussent pu guérir un cœur profondément blessé.

Un fils naquit dix mois après le mariage (1). La jeune princesse, retenue dans ses appartements pendant sa grossesse et ses couches, ne put guère savoir d'abord quelle était la conduite de son époux. Celui-ci passa une partie de son année à batailler contre les Turcs en Hongrie. A la Cour même, vivaient plusieurs de ses anciennes maîtresses. Il avait, paraît-il, pendant ses séjours à Hanovre, continué avec elles ses relations.

Dès qu'elle eut repris son existence ordinaire,

(1) Georges-Auguste, né le 30 octobre 1683, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Georges II.

Sophie-Dorothée comprit bien vite la triste vérité. Convaincu de son impuissance à vaincre le mépris dont elle était l'objet et à gagner à elle le cœur glacé du prince que n'avait pas même pu toucher la naissance de leur enfant, éloignée de ses parents, les seuls près desquels elle rencontrât quelque affection, isolée dans cette Cour au milieu de fêtes qui ne servaient qu'à étaler le triomphe de ses rivales, la jeune princesse prit le parti de se renfermer pour pleurer seule dans ses appartements. Et elle cherchait le moyen de faire changer la conduite de Georges-Louis. L'étiquette des Cours empêchait les femmes de son rang d'accueillir les hommages de tous ces seigneurs qui se pressaient aux réceptions du palais ducal. Ah ! si elle l'eût pu, comme elle se fût vengée pourtant de toutes les insultes qu'on lui prodiguait, elle belle, spirituelle, charmante et délaissée ! Peut-être quelques coquetteries lui eussent-elles ramené son époux en faisant entrer la jalousie dans son cœur. Elle essaierait de ce dernier moyen.

Pendant l'hiver de 1685, Ernest-Auguste et Georges-Louis firent un voyage en Italie. Sophie-Dorothée alla les y rejoindre. Ilten (1) la conduisit à Venise avec une petite Cour composée de Madame d'Ilten comme grande maîtresse et d'une demoiselle d'honneur, M^{lle} de Knesebeck (2). Les princes logeaient au palais

(1) Jobst-Hermann d'Ilten, conseiller intime de la cour de Hanovre. Voir *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*. Jahrg. 1879.

(2) Eléonore de Knesebeck, née vers 1666, fille de Christian-François-Ernest de Knesebeck et d'Ursule de Veltheim, et petite-fille de François-Jules de Knesebeck, maréchal de la cour du duc de Brunswick. (*Regesten und Urkunden zur Geschichte des uradeligen Geschlechts der Herrn von dem Knesebeck*. Göttingue, 1865, t. VIII, p. 55 et suiv.)

Foscari. Leurs fêtes étaient superbes. L'hiver fut extrêmement brillant. Et là, Sophie-Dorothee, profitant de la liberté italienne, affecta d'accepter en public les marques d'attention de deux ou trois princes. Tout son entourage en était frappé, toute sa famille informée, et, quelques années plus tard, la duchesse d'Orléans s'indignera encore au souvenir de ces audacieuses coquetteries (1). Georges-Louis, au lieu de se rapprocher de sa femme et de prévenir le danger, la quitta pour être seul à ses plaisirs, et se rendit en compagnie d'Ilten à Florence et à Naples. Pendant ce temps, sa femme visitait Rome avec son beau-père.

Au printemps tous regagnèrent ensemble Hanovre. Ils y passèrent de nouveau quelques mois, puis le prince repartit pour une campagne lointaine. En 1686, il prit part, avec le duc Charles de Lorraine, à la bataille de Neuhaüsel contre les Turcs (2). Peu après son retour, Sophie-Dorothee mit au monde un second enfant (3).

Alors seulement la vie commença pour elle à devenir intolérable à Hanovre. Ses enfants, on les lui laissait à peine ; on trouvait meilleure l'éducation que leur donnait leur grand'mère. Délivré de la préoccupation d'assurer sa descendance, le prince avait recommencé à se montrer publiquement avec ses favorites. Son père était, depuis

(1) Lettre de la duchesse d'Orléans à l'Electrice Sophie, datée de Versailles le 28 novembre 1694. (Archives de Hanovre.)— *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1882, pages 221-222.

(2) Havemann.

(3) Sophie-Dorothee, née le 16 mars 1687, morte le 28 juin 1757, mariée en 1706 à Frédéric-Guillaume, prince royal de Prusse. Leurs enfants furent le grand Frédéric et le prince Auguste-Guillaume de Prusse.

des années, sous l'empire de la comtesse de Platen (1), femme de son premier ministre (2). Georges-Louis, plus changeant, s'attacha d'abord à M^{me} de Weyhe (3), sœur de la maîtresse de son père, puis à Mélusine de Schulembourg (4). Après elles, viendront encore (5) la comtesse de Kielmansegge, née de Platen (6), et la jeune comtesse de Platen, née d'Uffelns (7).

Sophie-Dorothee trouva cette fois que c'était dépasser les bornes de l'outrage ! Vive dans ses paroles, douée d'un esprit mordant qu'irritaient encore les profondes blessures de son cœur et de son amour-propre, elle se permit devant d'indiscrètes témoins de san-

(1) Clara-Elisabeth de Meysebug-Züschén, comtesse de Platen.

(2) François-Ernest, comte de Platen, né en 1631, chambellan et conseiller intime en 1670, premier ministre en 1674, mort en 1709.

(3) Léonore de Meysebug-Züschén, veuve d'un chambellan de la cour de Hanovre, M. de Bussche, et mariée en secondes nocés au lieutenant général de Weyhe.

(4) Hermengarde-Melusine, née le 24 décembre 1667, fille de Gustave Adolphe de Schulembourg, conseiller intime de l'Electeur de Brandebourg. Elle suivit à Londres en 1714 Georges-Louis, devenu roi d'Angleterre, et sut conserver sur lui une énorme influence. Il la créa duchesse de Kendale et marquise de Dungannon, et obtint pour elle de l'Empereur, en 1719, le titre de princesse d'Eberstein. Elle mourut le 23 mai 1743.

(5) V. *Eléonore d'Olbreuzé*, par Neigebaur, pag. 103, 104; Schumann, p. 47, 52; Havemann, passim.

(6) Sophie-Charlotte, fille de François-Ernest, comte de Platen, et de Clara-Elisabeth de Meysebug, mariée en 1701 à Jean-Adolphe, baron puis comte de Kielmansegge. Elle suivit à Londres Georges-Louis, devenu roi d'Angleterre, et fut créée par lui comtesse de Darlington et de Leinster.

(7) Sophie-Caroline-Eve-Antoinette, baronne d'Uffelns, mariée en 1697 à Ernest-Auguste, comte de Platen, fils de François-Ernest et d'Elisabeth de Meysebug, conseiller intime et grand maître des postes à Hanovre.

glantes critiques contre toute cette famille qui s'emparait du souverain et de son fils, et tenait toutes les faveurs dans ses mains. Les conseillers les plus intimes des princes ne furent pas épargnés. Ces propos furent répétés. Elle n'avait aucune influence à la cour. On n'avait rien à redouter d'elle. Ceux qu'elle avait blessés lui vouèrent une haine irréconciliable et dès lors ne négligèrent rien pour la perdre.

« Ah ! dit-elle un jour, que j'envie le sort d'un
« marquise de la cour de France ! Elle est moins mal-
« heureuse que la princesse de Brunswick-Hano-
« vre (1) ! » On était alors en guerre avec la France. Ces paroles furent considérées, par les malveillants, comme un indice du peu d'attachement qu'avait la princesse pour la Maison dont elle faisait partie. On lui reprochait la légèreté de son caractère. De tout, on lui faisait un crime.

La duchesse Sophie avait cessé de la voir. Il est vrai, son père et sa mère venaient de temps à autre à Hanovre. Pendant l'hiver de 1693 (2), au moment du carnaval, le duc et la duchesse de Zell passèrent près d'un mois à la cour d'Ernest-Auguste. En dehors de ces occasions, Sophie-Dorothee vivait seule ou à peu près, n'ayant pour compagnie que celle de quelques dames d'honneur attachées à sa personne, et dont l'une d'elles, M^{lle} de Knesebeck, lui témoignait une réelle affection (3).

La cour de Brunswick-Hanovre traversait alors une

(1) *Historische Zeitschrift von Heinrich v. Sybel*, année 1882, V^e. Livraison. *Die Prinzessin von Ahlden*, par A. Koecher, page 225.

(2) *Der Hannoverische Hof*, par Malortie, pages 152 et suiv.

(3) Voir ci-dessus, page 126, note 2.

des phases difficiles de son existence, et il ne fallait rien moins que la tenace volonté et l'intelligence d'Ernest-Auguste pour faire face à tous les embarras qui l'assaillaient du dehors. Ce chapeau d'Electeur convoité depuis si longtemps avait été enfin obtenu. Le 22 mars 1692, l'Empereur avait signé le Recès conférant au duc de Hanovre cette nouvelle dignité. Mais l'Electeur de Brandebourg, le duc de Wolfenbuttel et plusieurs autres princes allemands, jaloux de cet accroissement de puissance, mettaient tout en œuvre pour l'empêcher. Un testament du duc Ernest-Auguste de l'année 1683, muni depuis lors de la sanction impériale, avait établi la primogéniture dans la maison de Brunswick. Les envieux profitèrent de ce que le prince Maximilien, second fils du duc (1), avait refusé d'y donner son adhésion, et soutinrent ses revendications. Hanovre devint le centre d'une conspiration dont le propre fils du Duc était le chef et dont le but était de renverser l'œuvre politique à laquelle s'était voué le souverain. Ernest-Auguste n'hésita pas. Informé de tout, il fit arrêter le prince Maximilien et le grand maître des chasses M. de Moltke (2), principal fauteur du complot. En prison, Moltke chercha à s'évader. Pour des questions de pareille importance, Ernest-Auguste n'entendait pas raison. Immédiatement il le fit exécuter pour crime de haute trahison (6 avril 1692) (3).

L'occasion parut bonne pour tenter de perdre

(1) Maximilien-Guillaume né en 1666, mort en 1726.

(2) Nicolas de Moltke, longtemps favori du duc Ernest-Auguste et grand maître de ses chasses. Voir l'*Universal Lexicon* de Zedler.

(3) Havemam.

Sophie-Dorothée, et plusieurs essayèrent, paraît-il, de la compromettre dans cette terrible affaire, où la tête des coupables était en jeu (1). On conçoit qu'il lui fut aisé de se disculper, elle l'épouse et la mère des princes qu'on voulait déposséder. Mais il est certain qu'il y avait déjà à la cour des gens qui n'attendaient qu'une occasion pour se débarrasser d'elle.

(1) Schaumann, page 51.

CHAPITRE VII

L'AFFAIRE KÖENIGSMARCK.

La catastrophe qui vint briser l'existence de la fille d'Eléonore d'Olbreuse a été déjà maintes fois racontée, et il faudrait des pages pour énumérer les auteurs qui, dans toutes les langues, en ont parlé. Dans chaque pays de notre vieille Europe, l'ombrageuse politique des siècles passés a légué à la postérité quelque drame impénétrable, dont, de son mieux, elle effaçait d'avance toutes les traces capables de faire soupçonner ses abus et ses violences. Ces mystères enterrés depuis longtemps dans la tombe avec les quelques politiques qui seuls en eussent pu donner le secret, ont eu le don de provoquer partout la publication d'écrits apocryphes, inventions plus ou moins ingénieuses, propres à satisfaire la curiosité du public. En France, par exemple, que n'a-t-on pas dit et écrit sur le Masque de fer ?

Les aventures du comte de Kœnigsmarck et de Sophie-Dorothée ont eu le même effet en Allemagne ; et l'on peut dire que, sauf quelques études récentes (1), tout ce qui a paru sur ce sujet n'est que pure fantaisie.

Au moment où le château de Hanovre venait d'être le théâtre de la scène où périt Kœnigsmarck, toutes les personnes, et le nombre en était très restreint, qui

(1) Voir à la préface, pages VI et VII.

avaient été en rapports avec le comte et la princesse furent immédiatement emprisonnées, leurs demeures fouillées, tous leurs papiers saisis. A la suite du procès qui prononça la séparation des deux époux, tout ce qui dans les archives de l'Etat pouvait laisser les moindres traces de l'incident fut anéanti. Les protocoles des séances du conseil des ministres dans le duché de Zell ont été conservés : aussi longtemps qu'on se souvient d'avoir catalogué ces documents dans les archives, les actes relatifs à l'année 1694 font défaut. Dans la correspondance de la duchesse d'Orléans et de l'Electrice Sophie conservée à Hanovre et qui renferme les innombrables lettres régulièrement échangées à quelques jours de distance entre les deux princesses pendant plus de vingt ans (1), toute la période

(1) La duchesse de Hanovre et Madame se racontaient dans ces lettres tout ce qui arrivait autour d'elles, sans ménager personne. On sait l'irritation que causait à Louis XIV cette correspondance toujours malveillante, et le curieux incident, rapporté par Saint-Simon, auquel elle donna lieu entre la duchesse d'Orléans et M^{me} de Maintenon.

M^{me} de Maintenon, étant un jour chez Madame, lui fit comprendre que le Roi avait lieu de se plaindre d'elle. « Madame qui se croyait
« bien assurée, se récrie, proteste qu'elle n'a jamais rien dit qui pût
« déplaire et enfile des plaintes et des justifications. Comme elle y
« insistait le plus, M^{me} de Maintenon tire une lettre de sa poche et la
« lui montre en lui demandant si elle en connaissait l'écriture. C'était
« une lettre de sa main à sa tante la duchesse de Hanovre, à qui elle
« écrivait tous les ordinaires, où, après des nouvelles de cour, elle lui
« disait en propres termes : qu'on ne savait plus que dire du commerce
« du Roi et de M^{me} de Maintenon, si c'était mariage ou concubinage ;
« et de là tombait sur les affaires du dehors et sur celles du dedans,
« et s'étendait sur la misère du royaume qu'elle disait ne s'en pou-
« voir relever. La poste l'avait ouverte comme elle les ouvrait et les
« ouvre encore presque toutes, et l'avait trouvée trop forte pour se con-
« tenter à l'ordinaire d'en donner un extrait et l'avait envoyée au roi
« en original. On peut penser si, à cet aspect et à cette lecture, Madame

qui s'étend du 8 juillet au 18 novembre 1694 a disparu. Et cette suppression s'est faite presque certainement du vivant même de l'Electrice, puisque celle-ci ne mourut que deux ans avant Leibnitz et que, dans les extraits de sa correspondance qu'a laissés le grand philosophe, la même lacune se reproduit.

On peut donc considérer comme un fait historique l'anéantissement prémédité, du temps de l'Electeur Ernest-Auguste lui-même, de toutes les pièces concernant la mort du comte de Koenigsmarck, les arrestations, les interrogatoires, et les perquisitions qui suivirent.

Lorsque les Electeurs de Hanovre parvinrent plus tard au trône de la Grande-Bretagne, les Anglais se préoccupèrent de connaître les motifs pour lesquels celle qui aurait dû être leur reine demeurait prisonnière dans le château d'Ahlden. Il en fut qui vinrent à Hanovre interrogeant la tradition, cherchant les pièces du procès disparues. Ils n'apprirent guère que ce qu'avait su le public, c'est-à-dire rien ou à peu près. Plusieurs des hommes politiques qui avaient pris part à ces évènements n'étaient plus de ce monde. Les autres n'eurent garde de parler. On sait les procédés peu scrupuleux avec lesquels on écrivait l'histoire au XVIII^e siècle. Peu satisfaits de leurs investigations, les chercheurs écrivirent des romans.

Ce n'est qu'au commencement de ce siècle, sous le

« pensa mourir sur l'heure. La voilà à pleurer, et Madame de Maintenon, à lui représenter modestement l'énormité de toutes les parties de cette lettre et en pays étranger..... Sa meilleure excuse fut
« l'aveu de ce qu'elle ne pouvait nier, des pardons, des repentirs, des
« prières, des promesses. » (Saint-Simon.)

règne du roi d'Angleterre Georges IV, que de sérieux efforts furent tentés à l'instigation du gouvernement. Le duc de Cambridge, gouverneur du Hanovre, ordonna une enquête dans tous les dépôts d'actes publics et dans les familles de tous ceux qui, de près ou de loin, avaient été mêlés à l'affaire de la princesse Electorale. On retrouva de la sorte et on recueillit pour les Archives de Hanovre quelques pièces échappées par mégarde. De ce nombre était une copie presque complète des actes du procès de séparation conservée par la famille de l'avocat de Sophie-Dorothee. Depuis lors, et jusque dans ces derniers temps, on a peu à peu mis au jour un grand nombre de lettres échangées par les conseillers des cours de Zell et de Hanovre au moment de l'évènement et reflétant les impressions éprouvées alors par les hommes politiques des deux Etats. On a pu se procurer également la correspondance diplomatique concernant la disparition du comte de Kœnigsmarck.

Outre ces documents, qui ont fait l'objet d'une publication toute récente (1), nous avons tenu à consulter aussi une collection de lettres conservée dans la bibliothèque de l'université de Lund et qui, jusqu'ici, avait été considérée, un peu à la légère, croyons-nous, comme offrant une série de documents probants en ce qui concerne les relations de la princesse Sophie-Dorothee avec le comte de Kœnigsmarck (2).

(1) *Die Prinzessin von Ahlden*, par le docteur A. Kœcher, dans la Revue historique de M. H. de Sybel. Année 1882, 4^e et 5^e livraison.

(2) Prévenu, peu de temps avant sa mort, des soupçons dont il était l'objet, et craignant quelque surprise, le comte de Kœnigsmarck se

S'il ne nous a pas encore été possible de rétablir d'une façon certaine, au moyen de ces indications, toutes les phases de l'incident jusque dans leurs moindres détails, au moins nous est-il permis d'en fixer dès aujourd'hui les points principaux. Nous allons essayer de relater ici, en dehors de toute espèce de fable et en repoussant toute source d'origine douteuse, les évènements dont Hanovre fut le théâtre pendant l'été de 1694.

serait, a-t-on prétendu, fait rendre par Sophie-Dorothee toutes les lettres qu'il lui avait écrites et les aurait remises à sa sœur, la comtesse de Lœwenhaupt, avec celles qu'il avait lui-même reçues de la princesse. Apportées en Suède par la comtesse, ces lettres auraient été depuis lors, conservées dans sa famille et données, dit-on, par ses héritiers, les comtes de la Gardie, à la Bibliothèque de l'Université de Lund. Le professeur Palmblad en a publié quelques extraits en 1851.

Nous avons examiné attentivement les pièces originales qui composent cette correspondance et rapproché ces lettres d'écrits émanant, à n'en pouvoir douter, de la princesse et du comte de Kœnigsmarck. Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'existe aucune ressemblance entre l'écriture de Sophie-Dorothee ou celle du comte et celle de ces prétendues lettres. Nous avons relevé en outre dans le texte lui-même un assez grand nombre d'invéraisemblances. Pour n'en citer qu'une des plus frappantes, Sophie-Dorothee aurait, d'après cette correspondance, vécu sur le pied de la plus grande intimité avec sa belle-mère « l'Electrice ». Or, il est prouvé que les rapports qu'elles entretenirent ensemble furent très froids ou même complètement nuls, à partir de l'époque où la dignité électorale fut conférée au duc de Hanovre. Il est également dans le manuscrit quelques expressions qu'il nous semble difficile d'admettre de la part de la princesse. écrivant au comte de Kœnigsmarck : « Je me sens un chien de tendre pour vous ». Telle est, par exemple, une des phrases que nous avons relevées. Enfin nous avons constaté que, dans l'acte de donation de la collection la Gardie à la bibliothèque de Lund, acte que nous avons eu sous les yeux, il n'est fait aucune mention de ce volumineux dossier. Nous pensons donc qu'il faut considérer cette correspondance comme apocryphe, de même que tant d'autres documents fabriqués à plaisir au sujet de cette mystérieuse affaire.

A quelle époque Kœnigsmarck fit-il son apparition à la Cour de Hanovre ? On l'ignore. Le 29 février 1688, nous le voyons figurer dans l'entourage immédiat des princes et des princesses, à un bal masqué donné par le duc Ernest-Auguste (1). Le château d'Agathenbourg, où habitaient ses parents, était situé près de Stade, et il est très probable, ainsi qu'on la raconté depuis, que, suivant l'usage alors adopté par la plupart des gentilshommes, il s'était fait, dans sa jeunesse, présenter à la Cour voisine de Zell. Il est, dans tous les cas, hors de doute que sa mère avait entretenu, à une certaine époque, des relations assez intimes avec le duc et la duchesse de Zell. Lorsque Sophie-Dorothée n'était pas encore en situation d'être recherchée par des princes, la comtesse de Kœnigsmarck avait demandé la main de la jeune fille pour un de ses fils (2). Plus tard, pendant les pourparlers qui précédèrent la paix de Zell, c'était elle surtout qui s'était occupée des négociations nouées dans le but de marier la princesse avec le prince héritier de Suède (3). Que Philippe eût, dès son enfance, ressenti un attachement pour Sophie-Dorothée, ainsi qu'on l'a prétendu (4),

(1) *Relation von einer Masquerade zu Hannover die sich Landgraf Ernst von Hessen-Rheinfels abtatten lieks. — Der Hannoversche Hof*, par C.-E. de Malortie, pages 156 et suiv.

(2) Ce fait est affirmé par Leibnitz. Voir *Die Prinzessin von Ahlden*, par le docteur Kœcher, II, p. 232, dans la Revue historique de M. de Sybel, 1882, 5^e livraison.

(3) Mémoire de Bidal à Louis XIV, du 14 août 1677. (Arch. des affaires étrangères.)

(4) Le duc Antoine-Ulric de Wolfenbittel, dans son roman *l'Octavie Romaine*, histoire déguisée et souvent inexacte des malheurs de Sophie-Dorothée, le donne à entendre.

nous ne saurions l'affirmer. Nous serions, en ce qui nous concerne, portés à croire le contraire. Lorsque la comtesse de Kœnigsmarck avait essayé d'obtenir la main de Sophie-Dorothee pour un de ses fils, ce n'était pas Philippe qu'elle avait proposé, mais son frère aîné, qui, depuis lors, avait été tué en combattant contre les Turcs.

Philippe, lui, jusque-là, ne s'était guère fait remarquer que par ses folles équipées dans tous les pays du monde. « Je l'ai connu en Angleterre, à Hambourg, « en Flandre et à Hanovre », écrit Stepney, ministre d'Angleterre à Dresde, à Cresset, son collègue à Hanovre ; « c'était un franc libertin, que j'ai toujours « évité » (1).

Fut-ce simplement l'œuvre du hasard ? En entrant dans les troupes du duc de Hanovre, Kœnigsmarck avait-il l'intention de se rapprocher de la princesse ? Nous ne pouvons le préciser. Toujours est-il qu'il obtint le commandement d'un régiment à Hanovre, et que le 13 novembre 1691 il était colonel au service du duc Ernest-Auguste (2).

Malgré sa légèreté, Kœnigsmarck avait le cœur tendre et généreux. Il vit la princesse triste et délaissée. En souvenir des anciennes relations qui avaient existé entre sa famille et les parents de Sophie-Dorothee, séduit aussi par les charmes de la jeune femme et par la haute situation qu'elle occupait, il lui voua, on n'en serait douter, une affection plus durable que celle

(1) Lettre du 24 juillet 1694. V. *Die Prinzessin von Alhden*, I, p. 32.

(2) Arch. de Hanovre. — Lettre du comte de Kœnigsmarck au duc Georges-Louis. *Ibidem*, I, p. 29.

qu'on eût pu attendre d'un caractère inconstant et frivole comme le sien. Lui-même était un brillant cavalier, recherché de tous, connu dans toutes les Cours de l'Europe. Le nom qu'il portait était un des plus illustres d'Allemagne, ses alliances considérables. La princesse finit, semble-t-il, par s'abandonner au penchant qu'il sut lui inspirer.

La note suivante, conservée aux archives de Hanovre et tracée de la main de Leibnitz en marge d'un pamphlet imprimé peu après la mort de Kœnigsmarck, prouve que, depuis assez longtemps déjà, le comte affichait un culte pour la princesse, et que tous deux parfois ne prenaient pas grand souci de cacher en public leurs sentiments :

« L'Electrice et la princesse ne se sont point vues
« depuis deux ans ou environ ».... En voici la rai-
son : « quand il y avait apparence de feu au théâtre
« de l'Opéra, le comte de Kœnigsmarck, empressé,
« criait : Sauvez la princesse électorale; et comme les
« écuyers ne se trouvaient pas là d'abord, dans la
« confusion, le comte prenant l'Electrice pour la prin-
« cesse dans l'obscurité, luy donna la main pour la mener
« hors de la confusion; mais s'estant aperçu de son
« erreur, il la quitta brusquement pour courir à la prin-
« cesse, et comme d'autres avaient vu que le comte
« menait l'Electrice, elle se trouva seule jusqu'à ce
« que le Prince Maximilien s'en estant aperçu la
« tira de la foule. L'électrice ayant dit là-dessus
« quelques mots de raillerie, la princesse en fut tou-
« chée au vif » (1).

(1) V. *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 234.

Il est donc hors de doute que le comte de Kœnigsmarck, environ deux ans avant l'incident qui devait lui coûter la vie, c'est-à-dire à peu près à l'époque où fut concédée au duc de Hanovre la dignité électorale, affectait de se conduire comme le chevalier servant de Sophie-Dorothée. L'existence irrégulière que, d'après la correspondance diplomatique échangée lors de sa disparition, il ne cessa jamais de mener (1), semblerait prouver toutefois qu'il ne prit pas toujours très au sérieux le rôle qu'il s'était donné.

Au printemps de 1694, les rapports entre le prince Georges-Louis et sa femme étaient devenus de plus en plus difficiles. La santé de la princesse était profondément altérée(2). Georges n'en témoigna que plus de froideur. Kœnigsmarck, pour des raisons qu'on ignore, se disposait à quitter Hanovre et à se rendre à Dresde, où l'Electeur de Saxe venait de lui accorder une place de général dans ses troupes. Sans doute pour consoler Sophie-Dorothée, qui n'avait pu demeurer insensible à la nouvelle de son départ, il redoubla ses assiduités auprès d'elle. Chaque jour, paraît-il, il lui rendait visite.

Pour quiconque a la moindre connaissance des usages des Cours, il est certain, si l'on avait eu quelque souci de la réputation de Sophie-Dorothée, que rien n'eût été plus facile, du jour où les assiduités du comte étaient connues, que d'écarter d'elle l'audacieux qui semblait se croire son égal. L'Electrice, jalouse de l'honneur de son fils, l'Electeur, maître de transfé-

(1) V. *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 203.

(2) *Ibidem*, II, p. 196.

rer un officier de ses troupes dans une lointaine garnison, Georges-Louis, avec son autorité de prince et d'époux, eussent pu, soit par la force, soit par la persuasion, empêcher les choses d'en venir aux extrêmes.

Il semble que, comme à dessein, aucune précaution ne fut prise. L'âpreté avec laquelle la cour de Hanovre exploita dans la suite les circonstances serait bien de nature à faire croire qu'un certain calcul ne fut pas étranger à cette négligence autrement inexplicable.

En juin, Georges-Louis devait faire une visite à la cour de Berlin. Avant de partir, il échangea d'assez vives explications avec sa femme, et lui dit même, dans un moment d'impatience : « C'est trop nous
« contraindre ; j'écrirai à mon retour à M. votre père,
« et je demanderay qu'on nous sépare » (1). Telle furent les paroles d'adieu qu'il laissa à la princesse.

A peine avait-il quitté Hanovre que Sophie-Dorothee se rendit à la cour de Zell. Georges-Guillaume et Eléonore étaient alors à Bruchhausen, petite résidence de campagne retirée au milieu des bois. Déjà Sophie-Dorothee avait souvent dépeint à ses parents la triste position qui lui était faite à Hanovre (2). Elle les supplia encore, avec instance, de donner leur consentement à une séparation.

Pour réaliser cette union, que sa fille lui demandait de rompre, pour arriver à ce but qu'il considérait comme le triomphe de sa politique, et comme le seul moyen de concilier l'avenir d'Eléonore et de Sophie-Dorothee avec la paix de sa famille, Georges-Guillaume avait

(1) V. *Die Prinzessin von Ahlden*, I, p. 44.

(2) *Ibid.*, II, p. 233, note.

travaillé trois années et fait de gros sacrifices. Bien d'autres princesses au monde avaient à se plaindre de la conduite de leur mari ! Il refusa (1).

Le 14 juin, un courrier envoyé de Hanovre vint trouver la princesse à Bruchhausen (2). Le 15, elle retournait à Hanovre, où l'on apprit bientôt qu'elle était plus souffrante. Le 29 juin, on attendait son retour prochain à la Cour de Zell établie à Windhausen. Là, elle devait prendre les eaux (3).

A Hanovre, Sophie-Dorothee revit Koenigsmarck. Le prince électoral était toujours à Berlin. Toutes les portes du château demeuraient grandes ouvertes au jeune colonel, qui, ayant pris son congé de l'armée hanovrienne, se disposait à aller remplir à Dresde les fonctions de général, que l'Electeur de Saxe venait de lui conférer. Souvent ses visites chez la princesse se prolongeaient jusqu'à une heure avancée dans la soirée. Encore cette fois, personne n'intervint pour les empêcher.

Qu'on s'imagine cependant l'effet que devaient produire de pareilles démarches dans une petite cour comme l'était alors celle de Hanovre, pleine d'intrigues et de rivalités, où tous s'épient, où l'on s'aime effrontément, mais aussi où l'on se hait avec toute l'ardeur de passions habituées à satisfaire sans compter leurs caprices !

(1) La démarche de la princesse et le refus de son père sont consignés dans la circulaire adressée par le duc de Zell à ses agents à l'étranger, en date du 23 juillet 1694. — Arch. de Hanovre. — V. *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 193.

(2) *Ibid.*, p. 197.

(3) Rapport de Cresset, ministre d'Angleterre à Zell. *Ibid.*, p. 196.

M^{me} de Platen, maîtresse de l'Electeur, femme du premier ministre, toute-puissante par conséquent, a été fouettée au visage par les propos indignés de la princesse électorale. Elle la déteste. Quel rôle joua-t-elle dans la catastrophe? Nous ne saurions le préciser. Les uns ont prétendu qu'elle aimait Kœnigsmarck, et que celui-ci l'avait repoussée; d'autres, qu'il avait refusé la main de sa fille qu'elle lui avait offerte (1). Ce qui est certain, c'est que, peu de jours après la mort de Kœnigsmarck, Louis XIV demanda à table, à la duchesse d'Orléans, s'il était vrai, comme on le disait, que la princesse électorale exigeait, avant de se rapprocher de son époux, que la comtesse de Platen, « son accusatrice », fût chassée de la cour (2). Enfin Sophie-Dorothée, ignorant d'abord le sort fait au comte de Kœnigsmarck, écrivit les lignes suivantes au conseiller de Bussche :

« Je tremble, si le comte Kœnigsmarck est entre
 « les mains de la dame que vous savez (3), que cela
 « ne fasse tort à sa vie. Ayez la bonté de ménager
 « cette affaire, et attendons plus tost quelques jours
 « pour estre tout à fait instruits de la destinée du
 « pauvre comte. Je remets cependant tout à vostre
 « prudence, car dans l'estat où je suis je ne puis con-
 « server du bon sens (4). »

On peut donc croire que celle qui tenait alors entre

(1) Lettre de la duchesse d'Orléans à l'Électrice Sophie, du 21 novembre 1694. *Ibid.*, p. 199. Arch. de Hanovre.

(2) Lettre de la duchesse d'Orléans à l'Électrice Sophie, du 28 novembre 1694. Arch. de Hanovre. *Ibid.*, p. 198.

(3) Ces mots ne peuvent se rapporter qu'à la comtesse de Platen.

(4) *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1882, pages 169, 170.

ses mains la force et le pouvoir fut celle qui dirigea les coups. La plupart des romans publiés sur la mort de Kœnigsmarck l'en rendent responsable et dépeignent l'acharnement de cette tigresse abreuvée de sang sur le corps de sa victime. Pour nous, obligés de nous en tenir au simple récit des faits établis par des documents authentiques, tout ce que nous pouvons faire, c'est de relever ici les indices de sa culpabilité.

Le 1^{er} juillet, dans la soirée, Kœnigsmarck était venu rendre visite à la princesse. Fut-il, comme on l'a affirmé, saisi à sa sortie dans l'un des corridors du château, et, voulant résister, tué par les gardes chargés de l'arrêter? Le prince Georges, croyant à l'infidélité de sa femme, avait-il, avant de partir pour Berlin, donné un ordre de meurtre qui fut simplement exécuté? On montre encore à la muraille, dans un couloir du château de Hanovre, la marque d'un coup qu'aurait, pendant la lutte, porté l'épée de Kœnigsmarck. Telest l'unique et muet témoin de cette scène sanglante, dont le secret n'a jamais percé. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Kœnigsmarck disparut dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1694, sans que jamais personne ait pu seulement savoir où reposent ses dépouilles (1).

Sa mort causa de telles difficultés au gouvernement

(1) Voici en quels termes Saint-Simon mentionne la disparition du comte de Kœnigsmack : « Ce duc de Hanovre (Georges-Louis) avait épousé sa cousine germaine, de même maison, fille du duc de Zell. Elle était belle ; il vécut bien avec elle pendant quelque temps. Le comte de Kœnigsmarck, jeune et fort bien fait, vint à sa cour et lui donna de l'ombrage. Il devint jaloux. Il les épia et se crut pleinement assuré de ce qu'il eût voulu ignorer toute sa vie ; mais ce ne fut qu'après longtemps. La fureur le saisit : il fit arrêter le comte, et tout de suite jeter dans un four chaud. »

hanovrien qu'il est probable qu'elle n'était pas préméditée. Selon toute apparence, on voulait l'arrêter, l'interroger, le torturer même s'il le fallait, chose tout ordinaire à cette époque, fouiller sa demeure, saisir ses papiers et ceux de la princesse, et les perdre tous les deux au moyen de quelque preuve irrécusable. La mort de Kœnigsmarck était inutile. On peut donc croire qu'on ne l'avait ni désirée, ni ordonnée (1).

Quoi qu'il en soit, il est certain que la perte de la princesse était dès lors résolue. Ses papiers et ceux du comte furent saisis; M^{lle} de Knesebeck, confidente de Sophie-Dorothée, fut arrêtée; sa sœur, M^{me} de Maitsch (2), les gens de la princesse, ceux de Kœnigsmarck et de M^{lle} de Knesebeck furent soumis à un rigoureux interrogatoire.

L'enquête semble n'avoir rien produit de décisif. Les lettres trouvées chez la princesse et chez Kœnigsmarck, qualifiées, il est vrai de « scandaleuses » dans les protocoles du procès de séparation (3), paraissent n'avoir fourni aucune des preuves qu'on espérait découvrir. Une lettre de Leibnitz dit, il est vrai : « Il y avait bien de la malice dans son fait..... Ou « n'aurait jamais cru à Zell qu'elle était si *coupable*, « si ses lettres n'avaient esté produites » (4). Mais il ajoute : « Il semblait qu'elle se moquoit de la bonté et « de la crédulité du duc son père. Il radote, dit-elle; « c'est une marque qu'il vivra encore longtemps. » Une mention quelconque de crime, on ne la trouve nulle part.

(1) Schauman, p. 62, 63.

(2) Née Sibille-Julienne de Knesebeck.

(3) Kœcher, *Die Prinzessin von Ahlden*, 2^e article, p. 211.

(4) Arch. de Hanovre et *Ibidem*, II, p. 233.

M^{lle} de Knesebeck montra une fermeté digne de tout éloge. Rien ne put la faire plier, pas même la menace de la torture (1). Elle se déclara « la seule « confidente de l'intrigue » et ne cessa pas un instant d'affirmer l'innocence de Sophie-Dorothee, « rejetant « bien loin les visites nocturnes de Koenigsmarck et « l'idée qu'il eût jamais eu des entretiens en particulier « avec la Princesse » (2). Pour ébranler son courage, on l'emprisonna dans un château fort (3). Ce fut en vain.

M^{me} de Maitsch ne savait qu'une chose, c'est que sa sœur avait dissuadé la princesse de voir le comte de Koenigsmarck.

Les domestiques ignoraient absolument tout. Ils firent les plus étranges dépositions. L'un d'eux parla de poison pour tuer les rats qu'on l'avait envoyé acheter (4). On crut un instant à un projet d'attenter à la vie du prince électoral. Sur la conduite de Sophie-Dorothee, impossible de tirer d'eux un seul mot accusateur.

Pendant ce temps, le bruit de la disparition du comte de Koenigsmarck s'était répandu en Europe. Une de ses sœurs, la comtesse Aurore, était alors toute-puissante à la cour de Dresde. L'autre, la comtesse de Løwenhaupt, avait de nombreuses relations dans la grande aristocratie de l'Allemagne. Toutes deux ac-

(1) Schaumann, p. 64.

(2) Lettre du comte Platen au ministre Bernstorff, du 13 juillet 1694, à la suite du premier interrogatoire de Mademoiselle de Knesebeck. Archives de Hanovre, et *Die Prinzessin von Ahlden*, I, p. 39, 40, 41.

(3) Le château de Scharzfels. Elle parvint à s'évader après trois ans de captivité et se réfugia à Vienne.

(4) Arch. de Hanovre. Interrogatoire du 3 août 1694. — *Die Prinzessin von Ahlden*, I, p. 37.

coururent à Hanovre réclamant des nouvelles de leur frère, et, s'il n'était pas mort, sa mise en liberté. Elles virent bien vite qu'elles n'obtiendraient aucune réponse satisfaisante et partirent jurant vengeance. Le comte de Kœnigsmarck était général saxon ; bien des cours d'Allemagne faisaient encore partie de la ligue qui s'était formée pour protester contre la concession du titre d'Electeur à la maison de Brunswick-Hanovre. Brandebourg, Wolfenbittel, la Saxe n'attendaient qu'un prétexte pour déclarer la guerre.

Ces menaces n'eurent pour résultat que d'aggraver encore la situation de Sophie-Dorothée, en faisant d'elle, en quelque sorte, un ennemi national. L'œuvre politique de la maison de Brunswick était menacée. Ernest-Auguste fit appel à son frère, qui, lorsqu'il s'agissait de la grandeur de leur nom, ne pouvait lui refuser son concours. Et, dès lors, pour régler le sort de sa fille, Georges-Guillaume était dans la main de l'Electeur de Hanovre et de ses conseillers. Evidemment Sophie-Dorothée n'y pourrait que perdre.

Le 24 juillet et le 2 août, des instructions identiques furent adressées aux envoyés des cours de Zell et de Hanovre à Vienne, à Ratisbonne, à Stockholm, à Berlin, à La Haye et à Londres. On y niait péremptoirement toute espèce de relation entre la disparition « demeurée inexpiquée » du comte de Kœnigsmarck et « la certaine froideur » qu'on avait, il est vrai, remarquée depuis quelque temps dans les rapports du prince électoral et de son épouse. Avec cela, on était sûr de ne pas se compromettre, et on pourrait attendre les évènements.

Poussé par les instances de la comtesse Aurore,

l'Electeur de Saxe avait, dès le 13 juillet, envoyé un de ses aides de camp à Hanovre (1). Le langage de celui-ci fut d'abord si impérieux et si menaçant, qu'Ernest-Auguste, craignant de voir la Saxe s'unir à la ligue formée contre son électorat, fit partir pour Dresde un envoyé extraordinaire, le comte de Wittgenstein (2) (21 juillet). Pendant près de trois mois, un échange de notes inquiétant eut lieu entre Dresde et Hanovre. Un instant, il fut question de rappeler les troupes électorales cantonnées en Hollande sous les ordres de Guillaume III. Enfin, l'empereur, craignant de perdre l'utile concours des troupes hanovriennes dans sa campagne contre Louis XIV, fit intervenir son envoyé en Saxe, le comte Harrach (3), pour le maintien de la paix entre les deux Electeurs (4). Peu à peu tout se calma. Mais la direction avait été donnée. A Hanovre et à Zell, on allait agir avec vigueur. C'était une affaire politique où les sentiments n'entraient pour rien. On trouverait bien un moyen de se débarrasser de celle qui avait causé tant de soucis !

Revenons à la princesse électorale. Avant l'éclat, sa situation à Hanovre était devenue intolérable. On juge ce qu'elle devait être après la scène du 1^{er} juillet.

(1) Jean Bannier, colonel et aide de camp de l'Electeur de Saxe.

(2) Le comte de Wittgenstein, colonel dans les troupes de l'Electeur de Hanovre.

(3) Ferdinand-Bonaventure comte de Harrach, né en 1637, mort en 1706, diplomate et homme d'Etat autrichien, s'est rendu célèbre par son ambassade en Espagne en 1698. Il a laissé des *Mémoires* publiés à la Haye en 1720 par de la Torre (2 vol.).

(4) Rapports de M. de Bothmer datés de Vienne, les 21, 25, 28 août et 1^{er} septembre 1694. — Archives de Hanovre et *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 206.

Deux lettres du comte de Platen au ministre Bernstorff montrent dans quel état d'esprit elle se trouvait alors. Le 13 juillet, Platen croit nécessaire de l'éloigner sans retard, « tant elle a d'envie et d'empressement de quitter Hanovre (1) ». « Elle est extrêmement impatiente de quitter ce lieu », écrit-il de nouveau le 15, « de sorte qu'elle n'apprendra qu'avec chagrin que cela se doit remettre encore un ou deux jours (2). »

Embarrassés du résultat insuffisant de leurs perquisitions, les conseillers des cours de Hanovre et de Zell cherchaient une solution. Afin de sauver les apparences, ils avaient nié en public toute espèce de relation entre la disparition du comte de Kœnigsmarek et l'affaire de la princesse. Pour obtenir, comme ils le désiraient, une séparation prononcée contre Sophie-Dorothée, avec défense pour elle de contracter un nouveau mariage, ils n'avaient pas les preuves nécessaires. Il leur fallait trouver un moyen de s'en passer. Voici le système auquel ils s'arrêtèrent. Sophie-Dorothée ayant à plusieurs reprises manifesté le désir de se séparer de son époux, ils intenteraient le procès sous le chef de tentative de désertion, et sauraient empêcher la princesse de justifier sa résolution en invoquant la conduite de son mari, ce qui eût pu produire un résultat contraire à celui qu'ils attendaient. Ce dernier point ressort assez clairement des lignes suivantes écrites le 15 juillet par le comte de Platen à Bernstorff : « Quant à votre proposition d'insinuer par M. de Bousch à Madame la princesse électorale

(1) Lettre du comte de Platen à Bernstorff, du 1^{er} juillet 1694. — Arch. de Hanovre, et *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 194.

(2) Lettre du 15 juillet.

« qu'elle dise, pour sauver les apparences, qu'elle ne
 « veut et ne peut vivre avec le prince électoral, et
 « qu'elle a demandé pour cela de se pouvoir retirer
 « avant son retour icy, nous trouvois à propos que
 « nous fassions courir tel bruit, *mais non pas de sug-
 « gérer à Madame la princesse de le dire* (1). »

Le 17, Sophie-Dorothée partit pour Ahlden, petit château situé dans le duché de Zell, qu'on lui avait fixé comme résidence. Là, M. de Casaucau (2), ministre de l'Eglise réformée de Zell, envoyé par la duchesse Eléonore, fut admis à s'entretenir avec elle. Il la trouva d'abord dans le « désespoir ». Même au milieu de cette cour frivole de Hanovre, Sophie-Dorothée n'avait jamais cessé d'avoir un sentiment de foi profond. Plusieurs de ses lettres montrent qu'elle avait toujours conservé le souvenir des pieux enseignements que sa mère lui avait donnés toute enfant. Par ses exhortations, le pasteur parvint à relever un peu son courage et à la consoler (3). La mère et la fille semblent dès lors résignées à supporter les coups dont il plaît à Dieu de les accabler. Voici ce qu'écrivait, à la date du 9 août, la duchesse de Zell au duc Antoine-Ulric en réponse à une lettre pleine de bienveillance qu'il lui avait adressée :

« Je vous suis infiniment obligée de l'honneur que
 « vous me faites de me témoigner prendre part à mes
 « chagrins et de toutes les choses obligeantes que vous
 « avez la bonté de me dire au sujet de ma fille. J'es-

(1) Lettre du 15 juillet, *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 195.

(2) Emigré français d'une famille originaire du Béarn.

(3) Lettre de Casaucau au duc Georges-Guillaume, du 15 août. -- Arch. de Hanovre. *Ibid.* I. p. 43.

« père que le temps et le bon Dieu ramèneront toute
 « chose pour elle. J'attends tout de lui à son égard, et
 « je lui demande avec ardeur qu'il lui plaise de rame-
 « ner toute cette maison en bonne intelligence et
 « amitié... (1) »

Sans être traitée en prisonnière, Sophie-Dorothee l'était en réalité, et on la tenait dans l'ignorance de tout ce qui se passait autour d'elle à Ahlden. Les ministres de Zell vinrent de nouveau l'interroger, Le procès-verbal de cette entrevue est une des pièces importantes qui ont été retrouvées à Hanovre. Pour obtenir d'elle un aveu qu'elle s'était toujours refusée à donner, on usa à son égard d'un procédé souvent employé avec les criminels. On lui dit que tout était découvert et qu'il était inutile de nier plus longtemps. La princesse « témoigna le plus grand repentir », reconnaissant qu'elle avait mérité ce qui lui arrivait, « espérant tout de la générosité de l'Electeur ». Quant au prince électoral, « elle semblait en avoir peur ». De nouveau, « elle nia le crime », admettant toutefois que « les apparences étaient contre elle »... « Jamais », disait-elle, « Koenigsmarck n'avait pénétré la nuit dans « ses appartements ». Elle était du reste disposée à se séparer, désespérant de vaincre « l'aversion que le « prince lui témoignait depuis plusieurs années ». Ce serait un bonheur pour elle, disait-elle, « de se retirer « du monde, et elle espérait être désormais un exemple « de piété comme elle l'avait été de scandale. (2) »

Les 5, 9 et 29 août, les ministres dirigeant les États

(1) Archives de Wolfenbüttel. V. à l'appendice, page 235.

(2) Protocole des conférences d'Engesen. (Archives de Hanovre, et *Die Prinzessin von Ahlden*, I. p. 43, 44; II, 209.)

de Hanovre et de Zell tinrent à Engesen (1) trois conférences pour arrêter les conditions de la séparation (2). Là, furent fixés d'un commun accord les termes dans lesquels serait formulée la demande du prince électoral et quelle serait la composition du tribunal appelé à prononcer la sentence. La Cour de Hanovre exigea que la fortune de la princesse lui serait retirée et remplacée par une pension. Elle obtint en outre, comme surcroît de garantie pendant la durée du procès, le transfert de Sophie-Dorothee, du château d'Ahlden, situé sur le territoire de Zell, dans celui de Lauenau, dépendance de Hanovre (3).

Le 31 août, Sophie-Dorothee, semblable à ces condamnés qu'on envoie sous escorte de prison en prison, dut se rendre à la résidence nouvelle qui lui était assignée.

Le 8 septembre, une réunion de ministres eut encore lieu à Bissendorf (4) pour arrêter les derniers détails de procédure. On voulait établir d'avance tout ce qu'on prétendait obtenir des juges. Le passage suivant, extrait d'une lettre de Bernstorff, le prouve assez clairement : « Le point capital », écrit-il cinq jours après cette con-

(1) Bourg situé dans le bailliage de Burgwedel (Hanovre).

(2) L'Electeur de Hanovre était représenté par le comte de Platen, par Hugo, son vice-chancelier, et par le conseiller intime de Bussche ; le duc de Zell, par le ministre Bernstorff et par Bulow grand maréchal de sa cour. — V. *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 210.

(3) Archives de Hanovre. — *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 210.

(4) Bourg situé dans le bailliage de Burgwedel (Hanovre). Furent présents à cette conférence : le comte de Platen, MM. de Bussche et Hugo, le ministre de Bernstorff et Fabricius, vice-chancelier de Zell. Arch. de Hanovre, et *Ibid.* page 212.

férence, « est qu'on ne s'aperçoive pas que nous *avons* « *d'avance arrêté* les termes du jugement » (1).

Le 20, le tribunal, constitué pour prononcer la séparation ouvrit ses séances à Hanovre. Il était composé des membres suivants : François Eichfeld, superintendant de l'égliseluthérienne de Lunebourg, Gustave Molanus, superintendant de Harbourg, et les conseillers auliques Paul Püchler et Antoine-Georges Heldberg, représentants du duc de Zell. Gérard Molanus, abbé de Lockkum ; David Ruppert Ehrythropyllus, prédicateur de la cour ; les conseillers pour les affaires ecclésiastiques, Maurice Spileker et Henri-Christophe de Hattorf, figuraient du côté de l'Electeur. La présidence fut déferée à Albert-Philippe de Bussche, conseiller intime et ministre de l'Electeur de Hanovre. L'avocat du prince était Antoine Lucius, conseiller aulique hanovrien ; celui de la princesse, Rodolphe Thies, conseiller aulique de Zell. C'est chez les héritiers de ce dernier que furent retrouvées la plupart des pièces du procès.

Dès la première séance, le tribunal ecclésiastique jugea nécessaire d'entendre la princesse électorale. Il décida qu'on devait l'en avertir, lui laissant le choix de répondre verbalement ou par écrit (2). Les hommes prudents, chargés de tout arranger, écoutèrent parler les juges ; mais ils n'eurent garde de laisser cette alternative à la princesse. Une explication verbale eût pu tout compromettre.

On envoya à Ahlden l'avocat de la princesse, que

(1) Lettre de Bernstorff, du 13 septembre. Arch. de Hanovre, et *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 213.

(2) *Ibid.* p. 214.

pour plus de sûreté on fit accompagner d'un des ministres. Il était fonctionnaire dans l'une des deux cours. C'était chose aisée que de diriger sa conduite. Ordre lui fut donné de se contenter d'obtenir ses pleins pouvoirs et une déclaration écrite de Sophie-Dorothée affirmant qu'elle était toujours dans l'intention de se séparer. La princesse signa avec empressement l'acte qu'on réclamait d'elle (1).

Les termes de cet écrit furent trouvés, paraît-il, trop peu compromettants par le vice-chancelier de l'Electeur de Hanovre. Il craignait toujours que le tribunal ecclésiastique ne décidât l'envoi d'une délégation pour entendre Sophie-Dorothée. Avant de le soumettre aux juges, il crut devoir faire un nouveau projet de déclaration à faire signer à la princesse. Et, pour décider les autres ministres à adopter son nouveau texte, voici ce qu'il écrivait au grand-maréchal Bulow, en le lui communiquant : « C'est véritablement la même
« chose, hormis qu'il y a fort peu de paroles changées
« ou plutôt rangées d'une autre manière, comme il me
« semble qu'il serait plus court, plus simple et *plus*
« *convenable au but que l'on s'est proposé* (2) ». Ainsi qu'on peut le voir, rien n'était négligé pour tromper les juges.

Pendant le mois d'octobre, l'Electeur de Hanovre se rendit chez son frère, dont la cour séjournait alors à la Gœhrde. Là, les négociations se poursuivirent. Les difficultés qu'on avait pu redouter de l'extérieur étaient

(1) Daté de Lauenau, 26 septembre 1694. Arch. de Hanovre, et *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 216.

(2) Lettre du 2 octobre 1694. Archiv. de Hanovre, et *Ibid.* p. 216, 217.

à peu près aplanies. Il ne fallait rien moins que la présence de la cour de Hanovre auprès du duc de Zell pour être sûr qu'il ne changerait pas d'avis. Ce fut sans doute dans le but d'affaiblir ses scrupules qu'on témoigna de nouvelles prévenances pour Eléonore. Un acte daté de cette époque et signé de l'Electeur et de son fils approuva une augmentation du douaire de la duchesse de Zell, qui fut fixé à 12000 écus par an. Il fallait être là également pour apprendre bien son rôle à l'avocat de la princesse.

Sophie-Dorothee, toujours décidée à se séparer, signa sans mot dire la nouvelle déclaration, qu'une indisposition de commande (1) empêcha son avocat de remettre en personne au tribunal.

Malgré toutes ces précautions les juges décidèrent néanmoins qu'il fallait entendre la princesse.

Dans les premiers jours de novembre, Ernest-Auguste quitta la Gœhrde. « Nous revinsmes avant-hier de Gœhrde », écrit de Hanovre, à la date du 5 novembre, le conseiller de Hattorf à d'Ilten. « Nous avons laissé Monseigneur le duc de Celle en parfaite santé et en toute bonne disposition à l'égard de l'affaire domestique. Dieu veuille le conserver dans ces bons sentiments, auxquels M^{me} la duchesse est tout à fait contraire, remuant ciel et terre pour faire changer S. A. Sérén. de sentiments. Messieurs de Bernstorff et de Bulow espèrent toujours bon. M^{me} la duchesse a dit tout net à S. A. Electorale de ne vouloir point venir icy au carnaval, mais

(1) Cette prétendue indisposition fut exigée par le ministre Bernstorff dans une lettre adressée par lui au conseiller Thies, le 29 octobre 1694. — Arch. de Hanovre et *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 221.

« Monseigneur le duc se rendra ici lorsqu'on commença l'Opéra... (1) »

Quelques jours avant, les délégués ecclésiastiques avaient entendu la princesse, à laquelle on avait eu soin, immédiatement avant leur arrivée, de faire signer un nouvel écrit confirmant ses précédentes déclarations (2). Encore sous l'impression de sa promesse, Sophie-Dorothee répondit aux observations bienveillantes des délégués, qu'elle ne pouvait revenir sur sa résolution.

Le 3 décembre, l'avocat du prince Electoral formula ses conclusions. Il insistait sur la volonté nettement exprimée de la princesse, sur ses projets avoués de désertion, sur l'impossibilité pour son époux de vivre plus longtemps avec elle, et demandait que le divorce fût prononcé contre elle, avec défense pour elle, par conséquent, de se remarier.

La lettre du conseiller d'Hattorf à Ilten nous a fait voir quelles étaient les dispositions de la duchesse de Zell. Les complications venant de l'extérieur étaient dès cette époque écartées (3). L'Électeur de Hanovre n'était plus là pour faire taire les sentiments de tendresse du duc de Zell à l'égard de sa fille. Eléonore en profita pour tenter un nouvel effort. Nous ne saurions hésiter à considérer comme le résultat de ses instances pressantes auprès de Georges-Guillaume l'attitude prise au dernier moment par l'avocat de Sophie-Doro-

(1) Lettre d'Hattorf à Ilten. *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1879, p. 200.

(2) Daté de Lauenau du 30 novembre. Arch. de Hanovre, et *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 224.

(3) Voir ci dessus, p. 148.

thée. Pendant les premiers jours de décembre, les dispositions de la cour de Zell changèrent complètement. Thies fit entendre devant les juges un langage énergique, réclamant pour la princesse le droit de se remarier (1).

Aussitôt, à Hanovre, on prit l'alarme. Un long rapport fut adressé à Zell (2) ; le vice-chancelier Hugo écrivit lettre sur lettre à Bernstorff. Il invoquait toutes les considérations relatives à la politique, et appuyait sur la nécessité où l'on était de se délivrer de l'embarrassante personne de Sophie-Dorothée et d'enchaîner son avenir de manière à conserver à la maison de Brunswick son précieux héritage. « On ne nous en voudra pas », écrivait-il le 6 décembre à Bernstorff, « si, dans cette sombre et misérable affaire, nous songeons un peu à notre sécurité future (3). »

Enfin les résistances de Zell tombèrent, et, le 28 dé-

(1) Lettres des 5, 6 et 8 décembre 1694 du vice-chancelier Hugo.

(2) La minute de ce rapport est conservée aux Archives de Hanovre. Voici les paragraphes 3 et 4 relatifs à la duchesse de Zell : « 3^o *Habet matrem indulgentem, dieselbe begreift statum causæ nicht, judicirt davon nicht wohl, zeigt sonderbar wenig affection gegen dies Kurhaus. Non exiguum inde periculum est, ut nunquam satis cautionis adhiberi possit.* »

« 4^o *Kurprinzessin hat von der Frau Mutter grossen Geldmitteln eine sehr reiche Erbschaft zu erwarten. Der Herr Vater wird Sie auch bona intentione gar wohl bedenken. Opes faciunt animos. Nam bonus usus, sed abusus timendus est.* »

Ces deux articles furent, il est vrai, rayés sur la minute et remplacés par les mots suivants tracés de la main du vice-chancelier : « Il y a encore bien d'autres considérations très importantes, mais qu'il est impossible d'écrire. » On peut voir, d'après les insinuations contre la duchesse de Zell et sa fille contenues dans ce pathos juridique, de quel esprit on était animé à leur égard à la cour de Hanovre.

(3) Arch. de Hanovre. V. *Die Prinzessin von Ahlden*, II, p. 227.

cembre, le tribunal rendit le jugement qui prononçait la séparation dans la forme exigée.

Le comte de Platen n'attendit pas longtemps avant d'en informer ses amis. Le 30, il mandait à d'Ilten, à Berlin, le prononcé de la sentence et, triomphant, il ajoutait: « Défense expresse est faite à la Dame de se « remarier » (1). En voyant les mots dont se sert celui qui est en même temps ministre de l'électeur et mari de la maîtresse du prince, on se rappelle involontairement l'expression qu'employait l'électrice Sophie pour désigner sa belle-sœur: « Cette personne », disait-elle souvent. A peine la sentence de divorce est-elle prononcée, à peine Platen est-il sûr que la princesse électorale ne sera plus un jour sa souveraine qu'il ne dissimule plus ses rancunes. Type accompli du courtisan, plat valet qui regarde de haut l'adversaire de son maître, bafoué et jeté à terre!

Sophie-Dorothee écouta sans mot dire la sentence qui lui fut communiquée. Son nom fut rayé des prières de l'Eglise. En février 1696, elle fut transférée de nouveau au château d'Ahlden. Elle y restera trente-deux ans enfermée. Jamais elle ne reverra ses enfants, jamais son père! Elle y mourra!

Était-elle coupable?

Peu importait. On ne voulait plus d'elle. On s'était fait payer pour l'accepter. Du fruit de ses entrailles elle avait assuré la succession au trône de Hanovre. On avait pris son argent. On s'était fait garantir d'avance son héritage. C'était assez.

Et maintenant, il ne restera plus qu'à tâcher de faire

(1) *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1879.

disparaître la trace que les deux intrus, la mère et la fille, ont laissée dans la famille. Elles pourront verser des larmes de sang ! On n'oubliera pas de sitôt la tache qu'a marquée leur passage. Et plus de vingt ans après, celle qui, un jour dans ses lettres, qualifiait Sophie-Dorothée de « bête maudite » (1), celle qu'a nourrie la haine de l'électrice Sophie, la vindicative duchesse d'Orléans reprochera encore aux rois d'Angleterre la honte de leur origine.

(1) « Ein gar verfluchtes Thier. » Lettre de la duchesse d'Orléans à l'électrice Sophie.

CHAPITRE VIII.

DERNIÈRES ANNÉES DE GEORGES-GUILLAUME.

Avec le coup qui a frappé sa fille, la bonne étoile d'Eléonore a pâli. Elle va payer désormais le triomphe d'un jour qu'ont remporté ses charmes et sa beauté. Au milieu de toutes ces grandeurs pour lesquelles elle ne semblait pas née, elle avait conservé l'attitude simple et réservée d'une femme d'intelligence et de tact. Sa vieillesse éprouvée fera connaître quels trésors de dévoûment, de bonté et d'abnégation renfermait cette âme vraiment supérieure, et à quel point elle possédait le sentiment de sa dignité.

On l'avait vu par le cours du procès et par la victoire du parti hostile à sa fille, l'empire que longtemps Eléonore avait exercé sur le duc de Zell avait perdu de sa toute-puissance. L'âge implacable avait en partie détruit ce charme irrésistible qui avait d'abord conquis Georges-Guillaume. Le temps avait aussi transformé l'époux. Cette sève généreuse qui jadis bouillonnait dans son cœur avait disparu chez le septuagénaire. Comme chez tous les vieillards, la vie chez lui s'était réfugiée dans le séjour de la pensée, fuyant du cœur vers la tête. Désormais l'élan chevaleresque et irréfléchi qui lui avait fait commettre la folie d'épouser Eléonore avait fait place au raisonnement qui permet de sonder l'avenir et de mesurer la portée d'une

faute. Hélas ! lui-même avait assez cruellement expié un moment de généreux oubli !

Déjà, avant la séparation de Sophie-Dorothee, le mariage de sa fille avec le prince Georges-Louis l'avait mis dans la dépendance de son frère (1). En 1688, Bourgeauville écrivait à Louis XIV : « Le crédit de
« M^{me} la duchesse de Zell n'est pas assez grand pour
« faire changer de résolution au duc son mari, quand
« une fois il l'a prise. Elle ne peut tout au plus que
« la faciliter quand d'ailleurs il y a quelque pen-
« chant... Il n'y a que le seul M. de Bernstorff qui
« puisse faire un pareil changement » (2). L'incident Kœnigsmarck ne fit qu'affaiblir encore l'influence d'Eléonore.

Dès lors, un changement complet s'est opéré chez Georges-Guillaume. On dirait que la catastrophe lui a ouvert les yeux. Il se repent de l'erreur qu'il a commise. Il la hait même au point de croire qu'ils ont raison, ceux qui lui conseillent de ne plus revoir cette fille qu'il adorait naguère.

Profitant de ces dispositions, l'électeur, l'électrice et le prince électoral lui firent promettre de rester séparé d'elle. Et lorsqu'ils le virent, dans la suite, hésiter, ils auront soin de lui rappeler les propos railleurs que Sophie-Dorothee a tenus sur son compte ; ils invoqueront les dangers plus ou moins imaginaires qu'elle a fait courir à l'œuvre si péniblement acquise de l'unité de la maison ; ils le persuaderont habilement

(1) Rapport de d'Arcy au Roi, 16 novembre 1684. (Arch. aff. étrangères.)

(2) Bourgeauville au Roi, 27 octobre 1688. (Arch. aff. étrangères.)

que la faute qu'il a commise en épousant Eléonore a été la cause de tout le mal, et qu'il doit la réparer en s'abandonnant à leur direction.

Faible comme il l'a toujours été, devenu plus apathique encore avec l'âge, Georges-Guillaume laisse faire. Sophie, qui guide alors toute la politique électorale, et dont l'époux est désormais trop usé pour agir, réveille chez son beau-frère, par les charmes toujours jeunes de son esprit, un souvenir pâli mais encore efficace de l'ancienne flamme dont il avait jadis brûlé pour elle (1). Et, dès lors, elle saura bien le conduire à sa guise. Bernstorff, le tout-puissant ministre de Zell, voit bien que les jours du vieux Georges-Guillaume sont comptés. Pour lui, la politique passe avant tout. « Il a l'âme pure et sincère, au moins autant que cela peut être permis à un ministre d'État », comme nous l'a malicieusement dit l'Italien Leti (2). Il sait bien que l'État n'aura rien à gagner aux tendresses du duc de Zell pour sa fille, et que son propre intérêt, au contraire, lui ordonne de se ménager la faveur du prince électoral (3). Il est « brouillé avec la duchesse de Zell » (4). Peu lui importe. Il a su se faire dans sa cour une situa-

(1) Dans une lettre du 8 avril 1702 à la Raugrave Louise, la duchesse d'Orléans s'exprime ainsi sur le compte de Georges-Guillaume et de Sophie pendant cette période de leur vie :

« Pour le duc de Zell et pour ma tante, on peut dire avec le propre verbe : *vieil amour ne périt pas. — Alte Liebe rostet nicht.* »

(2) Page 333.

(3) L'influence que sut prendre Bernstorff sur ce nouveau maître dépassa toute attente. Le prince Georges, devenu électeur et roi d'Angleterre, reconnut ses bons services et obtint pour lui de l'Empereur la dignité de baron en 1715. Bernstorff mourut en 1726.

(4) Rapport de du Héron au Roi du 15 septembre 1698. (Arch. aff. étrangères.)

tion telle que « son sentiment est toujours suivi » (1). Fort de sa toute-puissance, il unira son influence à celle de la cour de Hanovre. Et circonvenu, enchaîné dans ces liens qu'il n'a pas la force de rompre, Georges-Guillaume mourra sans avoir revu son enfant.

Son affection pour Eléonore n'a point disparu. Il le lui prouvera encore en maintes circonstances. Mais, pour ce qui concerne Sophie-Dorothee, il ne fera rien qui puisse contrecarrer l'arrangement pris par la famille (2).

Après que l'affaire de Sophie-Dorothee fut terminée, il reprit son existence tranquille, partageant son temps entre la politique, des visites à la cour de Hanovre, le séjour de Zell auprès d'Eléonore et la chasse restée toujours son délassement favori.

La guerre continuait contre Louis XIV, et les ducs de Brunswick, dont les troupes figuraient aux premières lignes dans les armées impériales, avaient fort à faire pour tenir tête, même avec leurs nombreux alliés, à un adversaire qui venait de remporter des succès comme Fleurus, Nerwinde, Steinkerque et la Marsaille. En récompense de la dignité électorale qui lui avait été conférée, la maison de Brunswick avait signé un pacte d'union perpétuelle avec l'Empereur (3). Elle devait suivre la fortune que la guerre et les négociations lui

(1) Du Hérou au Roi, 15 septembre 1698.

(2) Dans une lettre du 19 décembre 1694, la duchesse d'Orléans exprime à l'électrice Sophie son étonnement à cet égard : « Je n'aurais jamais cru, dit-elle, que mon parrain aurait assez de fermeté pour ne plus voir sa fille, et la tenir enfermée ». *Zeitschrift des Hist. Ver. für Niedersachsen*, 1882, pages 222-223.

(3) Signé à Vienne le 22 mars 1692, renouvelé à la Haye le 18 août 1695.

faisaient. On savait que la France mettait tout en œuvre pour semer la division parmi les alliés; que, dès 1694, des négociations avaient été secrètement tentées avec la Hollande et la Savoie, qu'en 1696 des pourparlers avoués avaient lieu à Gand et à la Haye entre Callières (1) et Weede (2). L'union de la maison de Brunswick était plus que jamais nécessaire. Georges-Guillaume n'en fut que plus dominé par son frère et par sa belle-sœur.

La paix ayant été signée à Ryswick (3), d'importantes questions préoccupaient encore les princes de Brunswick. En qualité de souverains protestants, ils avaient été sollicités d'obtenir de Louis XIV quelques adoucissements en faveur de leurs coreligionnaires de France. Dès qu'il fut bien établi que leurs efforts dans ce sens avaient été vains, de tous côtés les réfugiés français commencèrent à s'agiter. L'Église réformée de Zell devait son existence à Eléonore (4). C'était elle qui l'entretenait de ses aumônes. C'est elle qui, sur sa cassette privée, payait le loge-

(1) François de Callières, né à Thorigny en Normandie en 1646, diplomate, membre de l'Académie française en 1689, mort en 1717.

(2) Everard de Weede, seigneur de Dykveld, Lutteke-Weede et Rateles, fils de Jean de Weede et de Catherine de Cupere, né en 1626, député aux États généraux, président des États d'Utrecht, ambassadeur en Angleterre en 1672, en France en 1679, en Espagne en 1699, plénipotentiaire hollandais au congrès de Ryswick, mort en 1702. Il avait pour frères : 1° Georges-Jean baron de Weede, général hollandais et gouverneur de Grave, dont la fille, Eberhardine-Jacoba-Wilhelmine, épousa en 1702 le duc Lebrecht d'Anhalt-Bernbourg ; — 2° Henri de Weede, colonel dans les troupes hollandaises ; — 3° Guillaume de Weede, député aux états généraux,

(3) 30 octobre 1697.

(4) *Archives de l'Église réformée française de Zell*. Protocoles des actes du consistoire.

ment des réfugiés pauvres attirés dans les duchés par la liberté religieuse qu'elle y avait fait proclamer (1). Ce fut à elle d'abord que s'adressa, cette fois encore, le consistoire de Zell. « Nous considérons V. A. S. », disait la requête que lui adressèrent les anciens, « comme la cause prochaine dont le Seigneur s'est servi pour notre consolation... Nous bénissons le Souverain Arbitre de ce que, dans l'élévation où Sa Providence l'a mise, comme une autre Esther, V. A. S. s'est si généreusement occupée à nous faire avoir la protection favorable de Monseigneur son auguste époux... Nous avons confiance que vous ne désapprouverez pas la très humble requête que nous osons vous présenter pour vous supplier avec un profond respect de vouloir bien appuyer celle que nous adressons à Monseigneur le duc. »

Ce langage montre le rôle que n'avait cessé de jouer la duchesse de Zell en faveur des réfugiés. Grâce à ses efforts, Georges-Guillaume, impuissant à modifier les dispositions de Louis XIV, accorda du moins l'autorisation de construire à Zell un temple plus vaste, et, la duchesse faisant don à l'église d'une somme de 3,000 écus, l'entretien du ministre se trouva assuré (2).

Quelques mois après la paix de Ryswick, l'électeur Ernest-Auguste mourut à la suite d'une longue et triste maladie (23 janvier 1698). Sa mort impressionna (3) vivement Georges-Guillaume, qui n'avait jamais cessé

(1) Protocoles des actes du consistoire (1698-1703.)

(2) *Ibidem.*

(3) Lettre de Leibnitz à Hortense Mauro du 5 novembre 1697.

Œuvres de Leibnitz, publ. par Onno Klopp, t. VIII. — *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1879. Notice sur Ilten.

d'avoir pour lui une profonde affection. Ses dernières paroles furent pour recommander à son frère l'avenir de leur famille.

Le duc de Zell n'eut garde d'y faillir. Dans cette grave question de la succession au trône d'Angleterre, la plus importante de toutes et pour laquelle l'électrice Sophie déploya une si grande activité, Georges-Guillaume mit tout en œuvre pour faire réussir le plan qui devait assurer à son neveu le trône de la Grande-Bretagne.

De tout temps, il avait été lié d'une amitié particulière avec Guillaume d'Orange. Il était resté en correspondance suivie avec ce prince après son avènement au trône d'Angleterre, et un des premiers soins de Guillaume III devenu roi avait été de lui conférer solennellement l'ordre de la Jarretière (1691). De son côté, la duchesse de Zell avait toujours entretenu d'assez bonnes relations avec Guillaume. Il avait, on s'en souvient, conseillé de lui reconnaître son titre de duchesse. Elle-même, de tout temps, avait fait preuve à son égard d'une grande loyauté, et c'était elle qui avait décidé le duc de Zell, lors de la dernière guerre, à s'allier avec lui. Elle jouissait donc auprès de lui d'un crédit plus grand peut-être que l'électeur Ernest-Auguste, connu pour « agir toujours par finesse » (1), ou même que l'électrice Sophie.

A Hanovre, on eut bien soin de ne pas négliger des intermédiaires aussi précieux. Les rapports de la duchesse de Zell avec l'électrice Sophie étant devenus

(1) Rapport de Bourgeauville au Roi du 4 mai 1685. (Arch. aff. étrangères.)

un peu moins tendus, grâce à l'action du temps, on ne dédaigna pas de l'employer, elle et son époux, pour cette négociation. Elle se prêta avec empressement à une tâche qui, en cas de succès, devait faire obtenir à son petit-fils une des plus belles couronnes de l'Europe, et, sans doute aussi, d'autant plus volontiers qu'elle voyait là une occasion pour elle de réclamer l'intercession du roi d'Angleterre en faveur de Sophie-Dorothée.

Pendant l'hiver de 1698 à 1699, Guillaume III vint à Zell. Eléonore lui parla-t-elle de la prisonnière d'Ahlden? Eut-on soin, au contraire, de faire comprendre d'avance à la duchesse que toute tentative de sa part serait vaine? Nous l'ignorons. Il est certain qu'avant l'arrivée du Roi son intention était de lui demander d'intervenir en faveur de sa fille. Voici en quels termes du Héron instruisit Louis XIV de ce projet :

« Madame la duchesse de Zell », écrivait-il en date du 29 septembre 1698, « taschera d'engager le Roi à « parler en faveur de la princesse d'Hanover; mais « les ministres, qui ne sont des amis ni de la mère ni « de la fille, ont tellement prévenu M. le duc qu'il « est à craindre qu'il ne marque au roi d'Angleterre « qu'il ne lui fera pas plaisir de se mesler des affaires « de cette Princesse (1). »

Sans doute la tentative d'Eléonore, si elle eut lieu, demeura vaine, puisque rien ne fut changé dans l'exis-

(1) Du Héron au Roi, 29 septembre 1698. — (Arch. affaires étrangères). Le colonel du Héron renoua en 1698 les relations entre la France et les ducs de Brunswick. « Du Héron était normand et peu « de chose.... C'était un des plus excellents sujets qu'on pût choisir à « tous les égards pour les négociations, et avec cela doux, modeste, ap- « piqué et fort honnête homme. » (Saint-Simon.)

tence de Sophie-Dorothée. Voyant la première le Roi qui séjournait à sa cour avant de se rendre à Hanovre, la duchesse de Zell ne négligea rien pour gagner, ainsi qu'on l'en avait priée, Guillaume III à la cause de la maison de Brunswick. Et quelques jours plus tard, le Roi, quittant Hanovre, laissait la promesse d'assurer à la postérité de l'électrice Sophie le droit de succession au trône de la Grande-Bretagne. Leibnitz, l'intime ami de Sophie, ne put s'empêcher d'écrire à la duchesse de Zell pour la féliciter des négociations heureusement entamées par elle, et qui eurent pour résultat la loi de succession de 1701 accordant aux Brunswick la couronne des Stuart (1).

Eléonore avait montré tant de prudence et tant de fermeté, elle faisait preuve de tant de dignité au milieu de ses épreuves, que ceux-là même qui, loin d'elle, se permettaient encore de critiquer sa naissance ou son passé, étaient obligés de s'incliner devant ses mérites et de lui reconnaître la place qu'elle avait su se faire au milieu d'eux.

Sa situation, du reste, était toujours considérable. Et Louis XIV, renouant avec les ducs de Brunswick, après la paix de Ryswick, ne manqua pas de faire assurer la duchesse, comme par le passé, de ses sentiments d'amitié (2).

Quant à elle, peu lui importaient désormais les succès

(1) Voir *Die Werke von Leibniz*, par O. Klopp., t. VIII, et à l'appendice, p. 239 et suiv.

(2) Rapports du colonel du Héron et du marquis de Bonac au Roi, 1698-1700. — Lettres de Louis XIV à la duchesse de Zell et de la duchesse à Louis XIV. (Arch. aff. étrangères.) V. à l'appendice, pages 239, 245, 246.

du monde. Lorsqu'il lui était impossible de s'en dispenser, elle accompagnait son époux aux fêtes de Hanovre. Le plus souvent elle restait à Zell. Toujours prête à s'employer, lorsqu'elle pouvait être utile, pour les affaires de l'illustre famille dans laquelle elle était entrée, elle préférerait pour elle-même mener une vie tranquille et retirée, soignant le prince son époux lorsqu'il était souffrant, ou lorsque, s'obstinant à chasser à cheval (1), malgré son grand âge, il était obligé de garder la chambre après quelque chute dangereuse pour sa vie (2); distribuant des aumônes aux pauvres de sa résidence; ou bien réglant la tenue de sa cour, dont toujours elle avait conservé soigneusement la direction.

Depuis sa séparation, pas un de la cour de Hanovre n'eût osé aller voir Sophie-Dorothée. La duchesse de Zell était seule pour la consoler et la soutenir. La pauvre princesse, qu'on n'appelait déjà plus que la princesse d'Ahlden, du nom de sa prison, vivait captive dans un lugubre château perdu au milieu d'une campagne désolée. Il est vrai, son habitation était meublée comme il convenait à la fille d'un souverain; mais les deux ou trois personnes qui composaient sa petite cour s'étaient engagées par serment à ne jamais laisser personne l'approcher. Des hommes armés veil-

(1) « Le duc de Zell, nonobstant son grand âge, est encore très vigoureux; il tire très bien en volant, et quand il court le cerf, il tient les chiens comme un piqueur. » Du Héron au Roi, 15 septembre 1698. (Arch. aff. étrangères)

(2) Dans une lettre du 30 octobre 1702, l'électrice Sophie mentionne à Leibnitz l'obstination du duc de Zell pour monter à cheval et les chutes dangereuses qu'il fait. — *Die Werke von Leibniz*. Ed. Onno Klopp, tome VIII.

laient jour et nuit autour de sa demeure. Si parfois elle sortait en voiture dans la campagne, son carrosse était entouré de gardes à cheval. Une visite à Ahlden, l'entrée d'une lettre ou d'un paquet nécessitaient un ordre exprès du souverain. Wackerbart (1), le gouverneur d'Ahlden, a reçu l'ordre d'être inflexible. Et seule, abandonnée de tous, privée de la vue de son fils et de sa fille, Sophie-Dorothee a parfois des moments de découragement. Alors, elle essaie d'attendrir ceux dont l'inexorable main pèse sur elle : « Je ne me con-
 « solerai jamais d'avoir déplu à Votre Altesse Electo-
 « rale », écrit-elle à Georges-Louis à l'occasion de la mort de l'Electeur ; « je la conjure de m'accorder le
 « pardon de mes fautes passées. que je luy demande
 « encore ici à genoux de tout mon cœur. La douleur
 « que j'en ai est si vive et si amère que je ne la saurais
 « exprimer. La sincérité de mon repentir le doit obte-
 « nir de V. A. Electorale, et si, pour comble de grâce,
 « elle voulait bien me permettre de la voir et d'em-
 « brasser nos chers enfants, ma reconnaissance pour
 « des faveurs si désirées seroit infinie, puisque je ne
 « souhaite rien plus ardemment que cette satisfaction,
 « après laquelle je mourrais contente (2). »

Et elle s'adresse aussi à l'électrice Sophie :

« Je conjure encore une fois Votre Altesse Electorale
 « de me pardonner tout ce que j'ay fait qui peut luy
 « avoir déplu et de s'intéresser un peu pour moy

(1) Auguste-Henri de Wackerbart, colonel dans les troupes ducales, bailli d'Ahlden, marié en 1681 à Susanne de Berlichingen, mort le 18 janvier 1711.

(2) Lettre du 29 janvier 1698. — Archives de Hanovre. *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1882, pages 254-255.

« auprès de M. l'Electeur son fils. Je le supplie de
 « m'accorder le pardon que je souhaite avec tant
 « d'ardeur et de me permettre d'embrasser mes
 « enfants. Ma passion serait aussi, Madame, de baiser
 « les mains de Votre Altesse Electorale devant que
 « de mourir (1). »

La réponse fut un refus. Voilà les désespoirs qu'avait à consoler la duchesse de Zell. La pauvre mère n'a d'autre soulagement à donner à sa fille que de pleurer avec elle. Les sanglots qui soulèveront sa poitrine, au cours de ces visites maintes fois répétées pendant vingt-cinq ans, la briseront, et les larmes finiront par éteindre la lumière de ses yeux (2).

Quelques amis en petit nombre, le pasteur réformé de l'église de Zell, obtiennent aussi, à de rares intervalles, l'autorisation d'aller passer quelques heures près de la princesse. Ce sont, pour la plupart, des réfugiés de familles nobles françaises qui ont trouvé un asile à la cour ducal. Ils témoignent à la duchesse leur reconnaissance en rendant leurs hommages à sa malheureuse fille (3).

(1) Lettre du 29 janvier 1698. (Archives de Hanovre.) *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1882, p. 255.

(2) « Der endlose Kummer liess die Fluth ihrer Thränen nie versiegen, die leider das Licht ihrer Augen auslöschten. » *Eléonore d'Olbreuse*, par Neigebaur, p. 91.

(3) Dans les archives de Hanovre sont conservés tous les laissez-passer qui ont été délivrés aux personnes admises à visiter la princesse. Voici les noms que nous avons relevés le plus souvent : M. de Casaucau, pasteur ; la marquise d'Olbreuze, M^{mes} de Beauregard, de la Bessière, de Melville ; le docteur Ebell, médecin de la princesse ; le général et M^{me} de Malortie, la marquise de la Rochegiffart, la colonelle de Saint Laurent, M^{mes} de Schütz, de Bülow, de Villars-Malortie, de Bois david, de Lescours, de Biemont ; le pasteur du Noyer ;

L'étude des questions religieuses, qui intéressait le monde éclairé à la cour de France et en Europe, occupait une partie des heures que la duchesse de Zell devait passer seule, soit que son époux fût à la chasse, soit qu'il fût sans elle aux fêtes du carnaval de la cour de Hanovre. Elle n'était point aveugle dans ses croyances, ni portée à la superstition. Elle ne fut point de celles qui se passionnèrent pour les visions de Rosamonde d'Assebourg, à Lunebourg (1). Mais elle avait une ferme confiance en Dieu. Ce fut cette foi qui la soutint dans ses chagrins. Et elle cherchait à s'instruire dans la religion, qu'elle pratiquait simplement et sincèrement.

« Madame la duchesse de Zell a lu particulièrement « votre histoire des variations », écrit Leibnitz à Bossuet à la date du 13 juillet 1692 (2). « La duchesse « de Zell », écrit, quelques mois plus tard, l'électrice Sophie à Leibnitz, « serait fort aise de voir la réponse « de M. de Meaux à M. Molanus. Si vous l'avez, « je vous prie de l'envoyer... » (3) Et, peu après, « Leibnitz écrit encore à Pelisson :

« Je m'imagine que M. Pirot ne sera pas fasché que « son escrit sur le concile de Trente soit vu de « Madame la duchesse de Zell, qui doit voir aussi « celui de M. l'évesque de Meaux... Mesdames les

M^{lles} de Lescours, de Pibrac, de Maulevrier, de Saint-Georges de Mar-say et Chappuzeau ; M. de Maxuel de la Fortière, grand fauconnier.

(1) Visionnaire qui fit beaucoup parler d'elle en Allemagne à la fin du xvii^e siècle. — V. dans l'ouvrage *Die Werke von Leibniz*, par Onno Klopp, t. VII, une lettre à ce sujet de Leibnitz à l'électrice Sophie du 26 octobre 1691.

(2) *Die Werke von Leibniz*, par Onno Klopp, t. VII, p. 207.

(3) *Ibid.* — Lettre du 28 octobre 1692, t. VII, p. 222.

« duchesses se sont fait lire la quatrième partie de vos « réflexions... ; presque tout leur a paru nouveau (1). »

Eléonore, bonne et conciliante par caractère, et qui, par principe, prétendait « traiter à l'amiable toutes « les affaires (2), » était sans doute plus indulgente que Leibnitz et que la sceptique Sophie à l'égard des catholiques. Peut-être l'examen consciencieux auquel elle soumit ses croyances amena-t-il aussi des doutes dans son esprit. Quand on voit son zèle pour les réfugiés, il est difficile de croire très fondées les insinuations dont elle est l'objet dans la correspondance de Leibnitz et de l'Electrice. Il semble néanmoins qu'à une certaine époque de sa vie elle songea à revenir au catholicisme.

« La duchesse de Zell est persuadée dans tous les « points de la religion catholique », écrit Sophie à Leibnitz le 4 avril 1703. « J'ai vu la lettre qu'elle a « reçue du dominicain qui est auprès du roi de Suède « et la réponse qu'elle y a faite. Cette correspondance « lui est venue par Bonac (3), qui a dit au Père « qu'elle portait le portrait du Saint-Père au bras, ce « qui est vrai, mais c'est celui du défunt (4). » A ce

(1) Lettre du 19 nov. 1692. *Ibid.*, t. VII, p. 227.

(2) Lettre à l'archiprêtre de Dey du 9 avril 1709. Arch. de Hanovre. — Voir à l'appendice, p. 256, 257.

(3) Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonac, ambassadeur en Suède, puis en Pologne, en Espagne et à Constantinople, fut envoyé en mission par Louis XIV auprès des ducs de Brunswick, après la paix de Ryswick. Il épousa en 1715 Françoise-Madeleine de Gontaut-Biron, l'un des vingt-six enfants de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, pair et maréchal de France, et de Marie-Antonine de Bautru de Nogent.

(4) Œuvres de Leibnitz, par Onno Klopp, t. IX, p. 26.

moment, Leibnitz est à Vienne, et il revient quelque temps après sur le même sujet dans une lettre à Sophie: « Il semble que Madame la duchesse de Zell
 « approuve la maxime que le Père Wolf (1) débitait
 « icy après d'autres, qu'il faut être socinien ou papiste.
 « Mais il semble pourtant que cette princesse garde
 « encore toutes les cérémonies des réformés et com-
 « munie avec eux (2). »

Du Héron, envoyé de Louis XIV, confirme également ces dires :

« Par les propos que la duchesse de Zell a tenus à
 « table, » écrit-il au roi après sa première audience, « je
 « dois croire ou qu'elle est de la religion catholique, ou
 « que du moins elle médite de renoncer à la religion
 « réformée, quand elle sera entièrement maîtresse de
 « ses actions (3). » Tout porte à croire, cependant,
 que ces hésitations ne furent que passagères, puisque,
 presque au même moment, la duchesse de Zell payait
 de ses derniers trois mille écus pour entretenir le pas-
 teur de l'Eglise réformée (4).

L'intérêt que la duchesse ne cessa de porter à ses
 parents de France persécutés pour leur religion en
 serait une nouvelle preuve. Grâce aux alliances de sa
 famille et surtout à sa belle-sœur M^{me} d'Olbreuze,
 née de Sainte-Hermine (5), qui, par sa mère, était

(1) Jésuite très bien vu alors à la cour de Vienne.

(2) Lettre du 10 août 1703. — Œuvres de Leibnitz, par Onno Klopp, t. IX, p. 33.

(3) Du Héron au Roi, 15 sept. 1698. (Arch. aff. étrangères.)

(4) Protocole du 17 avril 1703. (Arch. de l'Eglise réformée de Zell.)

(5) Madeleine-Sylvie de Sainte-Hermine, mariée à Alexandre Desnier d'Olbreuze. Sa mère, Madeleine Levallois de Vilette, était fille

nièce de M^{me} de Maintenon ; par suite des égards dus à sa position de princesse souveraine, Eléonore était en état d'intervenir parfois utilement en leur faveur (1). La correspondance de la duchesse de Zell ou, à sa place, de M. de Rosemont de Boucœur, réfugié à sa cour et son secrétaire, puis de M. du Vergier de Paisay, avec les parents de la duchesse en France, a été conservée intacte aux archives de Hanovre. On y trouve un triste tableau des vexations que Louis XIV faisait subir aux protestants en France, et, à chaque page, de nouvelles preuves de la bonté d'Eléonore. Un jour, c'est un cousin qui habite le Poitou, M. du Fay de la Taillée (2), dont la femme (3) a été emmenée dans un couvent, puis dans la forteresse de Guise ; pour comble de malheur, on lui enlève aussi de force son fils âgé de cinq ans (4). La duchesse écrit immédiate-

d'une d'Aubigné et fut sœur de lait de M^{me} de Maintenon et élevée avec elle à Mursay. — Voir sur les Sainte-Hermine la note 3, p. 6, ci-dessus.

(1) Le temple protestant de Mauzé, bourg voisin du château d'Olbreuze, fut un des derniers fermés en Poitou, grâce à l'intervention de la duchesse de Zell. « Les fidèles privés du culte s'y rendaient de « tous côtés des provinces voisines. Le samedi soir, les maisons des « protestants et les auberges en étaient encombrées, et, plus d'une fois, « on en vit des foules, qui n'avaient pas pu trouver à se loger, camper « sous les halles en attendant le service religieux. » Lièvre, *Hist. des Protestants du Poitou*, t. III, p. 169. V. aussi une lettre de la duchesse de Zell à son frère, dans les *Arch. Hist. du Poitou*, t. IV, p. 377.

(2) Louis du Fay, chevalier, seigneur de la Taillée, d'Eschiré, la Motte, Exoudun, etc., fils de Josué du Fay et de Prégente de Maigné.

(3) Elisabeth-Françoise Martel, fille de Hector Martel, capitaine de vaisseau, seigneur baron de Saint-Just et de Vandré, et d'Elisabeth Tessereau, mariée le 9 décembre 1684 à Louis du Fay. Hector son père, fils de Samuel Martel et d'Elisabeth Poussard de Vandré, était cousin germain de la duchesse de Zell.

(4) Lettre du 4 sept. 1691. (Arch. de Hanovre.)

ment à Gourville, ancien ministre de Louis XIV à sa cour, et alors très en faveur auprès du Roi (1), et, comme une partie des biens du pauvre cousin a été confisquée et qu'il a grand'peine à élever ses enfants, elle offre de donner à une de ses filles un emploi à la cour de Zell (2).

Un autre parent, également huguenot, s'attire, lui aussi, les colères de Louis XIV. C'est le chevalier de Gagemont (3), dont les enfants, à titre de plus proches héritiers, obtiendront plus tard la succession d'Olbreuze (4). Un de ses cousins, le vicomte Prévost de Létorières, acquerra dans la suite une célébrité à la cour (5). Sous prétexte qu'il est en correspondance avec les réfugiés de la cour de Zell, un jour la maréchalesse s'empare de sa personne et l'emmène au château de Saumur. La duchesse de Zell, prévenue, et qui se trouve à Bruchhausen, s'empresse de

(1) Lettre du 4 septembre 1691. — (Arch. de Hanovre.)

(2) Octobre 1692. (Arch. de Hanovre.)

(3) Lous Prévost, chevalier, seigneur de Gagemont, Ligny, etc., fils de Louis Prévost de Gagemont et de Louise du Vergier (La Rochejaquelein) de Monroy, marié le 7 mai 1664 à Marie Luillier de Chalandos, enfermé à la Bastille pour cause de religion et mort après dix ans de captivité. Ses enfants furent : Alexandre Prévost, dit le chevalier de Gagemont, capitaine de cavalerie ; Louis Prévost, dit le chevalier de Ligny, tué en 1693 dans la campagne de Flandre, et Charlotte Prévost de Gagemont.

(4) Voir la curieuse correspondance diplomatique échangée au sujet de la succession d'Olbreuze dans les *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, T. XIII.

(5) Louis-Armand Prévost, vicomte, puis marquis de Létorières, mestre de camp d'infanterie, connu sous le nom du « beau Létorières ». C'est lui que MM. Bayard et Dumanoir, ont choisi pour être le héros de leur comédie, *Le Vicomte de Létorières*.

faire agir pour obtenir sa mise en liberté (1). Elle-même écrit au comte de Roucy (2) et à Chamilly (3). Mais la guerre de la succession d'Espagne éclate. L'hostilité des ducs de Brunswick contre Louis XIV la rend impuissante. Incapable de faire davantage, elle a au moins prié son cousin, dont les biens sont obérés, d'oublier une grosse dette qu'il eût eu sans doute bien de la peine à lui payer (4).

La perte successive de ses parents et de ses frères et sœurs avait fait hériter la duchesse de Zell de plusieurs terres en Aunis et en Saintonge. Les tabellions du pays devaient dès lors dans leurs actes consacrer plusieurs lignes à l'énumération de tous ses titres et qualités. A partir de la mort de la comtesse de Reuss, sa sœur (1688), Eléonore portait dans les contrats passés en France, outre ses noms de duchesse de Brunswick, de Lunebourg et de Zell, ceux de dame d'Olbreuze, Antigny, Bellevue, la Brune en Mauzé, la Richaudière, le Fief de Vallent, la Chapelle, etc., tous petits fiefs, provenant de divers héritages. Plusieurs offres d'achat lui furent adressées (5). Elle refusa toujours de se défaire de ses biens situés en France. Il semble

(1) Lettre de la duchesse à M. de Boucœur. (Arch. de Hanovre.) Voir à l'appendice, p. 242.

(2) (Archives de Hanovre.) François de la Rochefoucault de Roye, comte de Roucy, lieutenant-général en 1702, mestre de camp du régiment Royal-Cravate. Il était fils de Frédéric-Charles de la Rochefoucauld, comte de Roye et de Roucy, mort le 9 juin 1690, et d'Elisabeth de Durfort, retirée en Angleterre pour cause de religion et morte à Londres le 14 janvier 1715.

(3) Noël Bouton, marquis de Chamilly, alors lieutenant-général, maréchal de France en 1703.

(4) Lettre du 26 février 1696. (Arch. de Hanovre.)

(5) En 1700 et 1702. (Arch. de Hanovre.)

qu'elle ait conservé comme un souvenir d'enfance qui l'attachait à ces lambeaux de terre à présent si éloignés d'elle.

Ce n'était pas chose aisée que d'administrer ces biens, et la duchesse n'en retira jamais grands revenus. Tout au plus si elle parvenait à prélever çà et là quelques sommes de mille écus sur les dépenses d'entretien et sur les aumônes distribuées aux pauvres par ses ordres. M. de la Taillée, l'abbé de Sainte-Hermine (1), puis le chevalier de Gagemont et un autre parent, M. de Saint-Georges de Marsay (2) s'employèrent tour à tour pour faciliter la gestion. Pendant les quelques années qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes, c'étaient des tracasseries perpétuelles : menaces de saisie pour hommage non rendu, procès relatifs à la succession des parents de la duchesse, curés réclamant la dîme, bestiaux des paysans dévastant les bois, dragonades à Olbreuze, ravages de braconniers, prétentions des moines voisins (3). On eût dit que tous

(1) Jean-Pharamond de Sainte-Hermine suivit d'abord la carrière de la marine, qu'il quitta comme enseigne de vaisseau pour entrer dans les ordres. Il devint abbé de Notre-Dame d'Angle, au diocèse de Luçon. (V. ci-dessus, p. 6, note 3.)

(2) Louis de Saint-Georges-Vérac, chevalier, seigneur de Marsay, Lombigny, la Chamberdière, le Mandreau, etc., né le 3 avril 1635, marié le 7 octobre 1676 à Louise de Lescours, dame de la baronnie de Nieul en Limousin. Il était protestant et dut sans doute à la protection de son parent le marquis de Saint-Georges de Vérac, lieutenant-général de Poitou, la possibilité de séjourner en France après la révocation. C'étaient des « gens de qualité », dit Saint-Simon. Il finit néanmoins par émigrer à la cour de Zell. Son fils, Louis-Armand, y épousa en 1716 Madeleine de Schütz, et sa fille Louise-Angélique s'y maria le 26 juillet 1720 avec Antoine de Carlot, capitaine dans les troupes de l'électeur de Hanovre.

(3) Correspondance de 1688 à 1702. (Arch. de Hanovre.)

les gens du pays s'étaient donné le mot pour crier sus à la Huguenote! C'était alors pain béni. Mais quand on vit que la duchesse avait le bras long et des amis à la cour, on finit par respecter un peu mieux ses biens. Louis XIV eut soin du reste de couper court à ces embarras. En 1702, prétextant l'attitude hostile des ducs de Brunswick à son égard, il fit confisquer par l'intendant de la Rochelle(1) les terres de la duchesse, qu'il se réservait de lui restituer lors de la signature de la paix (2).

En 1703, Georges-Guillaume fêta ses quatre-vingts ans. On fit des réjouissances publiques. Des médailles d'or et d'argent à l'effigie du duc et de la duchesse furent frappées (3). Bien qu'encore assez vert, et quoi-qu'il continuât toujours à chasser, le duc de Zell approchait de sa fin. En 1704, il se rendit encore à Hanovre. Ce fut un des derniers voyages qu'il entreprit.

Avant de mourir, il avait eu soin d'assurer un avenir tranquille et digne de son rang à celle qui avait occupé une place si considérable dans sa vie.

Eléonore ne s'était jamais sentie en sûreté dans le milieu où la fortune l'avait jetée (4). Instruite par la conduite qu'avait tenue la cour de Hanovre envers

(1) Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, etc., né à Elois le 26 décembre 1638, mort à Rochefort, le 14 mars 1710, conseiller du roi, intendant de la Rochelle et de Rochefort, homme d'Etat et collectionneur du XVII^e siècle. — V. *Un curieux du XVII^e siècle, Michel Bégon*, par G. Duplessis, Paris, 1874.

(2) L'acte de confiscation est daté du 7 octobre 1702. (Arch. de Hanovre.) — V. *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, Tome XIII.

(3) Pffeflinger, année 1703.

(4) Voir notamment à l'appendice les lettres n^{os} 7, 8 et 33.

elle et envers Sophie-Dorothee, pas un jour peut-être elle n'avait cessé de redouter le moment où, le duc de Zell venant à disparaître, elle se trouverait, avec sa fille, à la merci de l'Electeur. La correspondance des agents de Louis XIV à la cour de Zell enregistre à plusieurs reprises ces inquiétudes. En 1671, Sophie-Dorothee n'était encore qu'une enfant, et déjà la haine et le mépris dont elle était l'objet de la part du duc Ernest-Auguste et de la duchesse Sophie avaient engagé ses parents à rechercher pour elle l'appui de celui que tous alors craignaient et respectaient. Sur leur demande, Louis XIV avait accordé à la jeune princesse des lettres de grande naturalisation et la permission de se retirer en France (1). Lors des négociations qui précédèrent la paix de Zell, Eléonore avait également parlé à Rébenac de la possibilité de s'établir en France. « M. le duc de Zell m'a prié de « recommander Madame sa femme à la protection du « Roy, s'il venait à mourir, devant elle », écrivait Rébenac à Pomponne le 7 février 1679 (2). Pendant les années qui suivirent l'emprisonnement de Sophie-Dorothee, trouver une retraite sûre pour son temps de veuvage devint, pour la duchesse de Zell, l'objet d'une de ses plus constantes préoccupations. « La « duchesse de Zell a fait demander à M. le duc An- « toine-Ulric », écrit du Héron à Louis XIV le 22 mars 1699, « s'il voudrait la recevoir dans ses Etats après « la mort du duc et protéger sa fille. Il a répondu en « termes généraux qui ne sont pas tout à fait un refus.

(1) V. ci-dessus, p. 58, 59.

(2) Rapport de Rébenac à Pomponne du 8 février 1679 (Arch. aff. étrangères.)

« Il m'a fait confiance de cette demande, et il m'a
« dit qu'il ne la recevrait qu'en cas que Votre Majesté
« voulût accorder à la mère et à la fille sa protection.
« Il est persuadé que leur dessein est de passer en
« France, d'y faire profession de la religion et d'y
« vivre, sans être à charge à Votre Majesté. Il ne croit
« pas la jeune princesse aussi coupable qu'on a pris
« soin de noircir sa réputation. Il a conservé pour
« elle et pour sa mère beaucoup d'affection, parce que
« cette princesse devait épouser son fils aîné qui fut
« tué à Philisbourg. Il croit qu'il y aurait de l'injus-
« tice au duc d'Hanover s'il voulait l'empescher, après
« la mort du duc de Zell, de prendre le parti qu'elle
« jugera à propos, puisque l'autorité qu'il avait sur
« elle cesse par sentence de dissolution de son mariage
« prononcée sous prétexte qu'elle a abandonné son
« mari (1)... »

Le Roi lui répondit le 2 avril : « Si la duchesse de
« Zell et la duchesse d'Hanover sa fille prenaient la
« résolution de passer dans mon royaume après la
« mort du duc de Zell et d'y faire profession de
« la religion catholique, je leur accorderais avec plai-
« sir ma protection. Ainsi vous pouvez confirmer le
« duc Antoine Ulric dans les bons sentiments qu'il
« vous a témoignés pour elles (2) »

Ces quelques extraits de la correspondance politi-
que du règne de Louis XIV prouvent à quel point
Eléonore redoutait le jour où elle se trouverait sans
protecteur en face de Georges-Louis.

(1) Du Héron au Roi, 22 mars 1699. (Arch. aff. étrangères.)

(2) Le Roi à du Héron, 2 avril 1699. (Arch. aff. étrangères.)

Le duc de Zell lui-même n'était pas exempt d'inquiétude. Nous avons vu les précautions qu'il avait prises pour le douaire d'Eléonore. Pourtant, il ne crut pas devoir faire appel à l'étranger pour protéger sa femme et sa fille après lui.

La fortune qu'il laissait à la duchesse de Zell se composait des revenus de plusieurs districts situés dans la partie nord de ses Etats (1). Pour la rapprocher de son petit royaume et pour l'éloigner en même temps de la cour de Hanovre, il lui fit construire à Lunebourg un palais qui devait lui servir de résidence pendant son veuvage. Dès l'année 1692, il avait fait commencer les travaux, et l'architecte italien choisi par lui avait dû, sur ses ordres, se rendre à Paris pour étudier les modèles les plus en vogue à cette époque. (2) Il en rapporta le dessin assez malheureux de la grande maison carrée qu'on voit encore aujourd'hui à Lunebourg.

Pour assurer à la duchesse de Zell l'entière exécution des dernières volontés qu'elle entendait arrêter, il exigea d'elle qu'elle fit son testament (3) avant qu'il mourût. Puis il y donna lui-même la garantie de son approbation, réservant encore à Eléonore le droit de faire des legs, en faveur de qui bon lui semblerait, pour une somme de vingt mille écus.

Georges-Guillaume était donc prêt lorsque la mort

(1) Scharnebeck, Lüne, Bütlingen et Hitzacker.

(2) *Handschriftliche Lüneburger Chronik von Jacob Schomacker und Henricus Zegemann*, p. 1620.

(3) Daté du 26 janvier 1705. — Le texte en a été publié in extenso dans le Tome XIII des *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

vint le frapper. Pendant l'été de 1705, il prit froid à la chasse et fut emporté rapidement. Il avait été assez sceptique toute sa vie. L'exemple de la duchesse de Zell eut sans doute quelque influence sur ses derniers instants. Sentant sa fin prochaine, il reçut la communion et s'éteignit, entouré des siens, le 28 août. Il mourut à Wienhausen, dans ce petit château où il avait passé tant d'heures joyeuses avec Eléonore, et que par une disposition spéciale de ses dernières volontés, il avait voulu laisser à elle seule.

CHAPITRE IX.

LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE ZELL.

Il est certaines âmes robustes, surtout de celles que la religion a pénétrées de ses consolantes espérances, pour lesquelles la mort, cette mort terrible, que, comme le soleil, l'homme, selon l'expression de la Rochefoucauld, ne peut regarder fixement, semble ne plus être qu'une imperceptible transition entre deux existences, l'une fragile et vaine qui s'en va, l'autre plus vivante et plus durable qui commence.

Les dernières années de la duchesse de Zell, exemple rare de cette tranquillité impassible en face de la mort, ne sont qu'une lente préparation, voulue, raisonnée, sereine, à accueillir sans frayeur la sombre visiteuse. Et lorsque l'heure viendra, elle s'endormira si doucement, si confiante, que ceux qui toute sa vie l'ont poursuivie de leur haine ne pourront retenir un mouvement d'admiration et d'envie.

La séparation d'avec son époux fut une cruelle épreuve pour Eléonore. Depuis des années, sauf à de rares intervalles, jamais elle n'était demeurée éloignée de Georges-Guillaume. A Zell, quand il était à sa cour, dans ses voyages, dans ses déplacements de chasse, partout elle était près de lui.

Les nombreuses démarches qui suivirent nécessairement la mort du duc de Zell, les lettres de notifica-

tion, les réponses aux écrits de condoléance, le transfert de sa petite cour de Zell à Lunebourg, furent autant d'occupations qui empêchèrent la duchesse de sentir aussi vivement d'abord la perte qu'elle avait faite. Mais lorsqu'elle eut quitté et qu'elle vit dépouillée de ses tentures et de ses meubles (1) la royale demeure faite pour elle et amoureusement embellie depuis quarante ans par elle et son époux ; quand elle se vit seule, confinée loin de sa fille au milieu d'une petite ville, entourée de hautes murailles et dans une maison spacieuse, il est vrai, mais froide et triste, alors le chagrin eut plus de prise sur elle ; sa santé se trouva fortement ébranlée, et un instant on put croire qu'elle ne survivrait guère à Georges-Guillaume.

Pourtant, au commencement de septembre 1706, elle était rétablie (2). Une des premières nouvelles qui lui apportèrent quelque consolation fut celle du mariage, souhaité par elle, de sa petite-fille Sophie-Dorothée, le plus jeune enfant de sa fille, avec le prince royal de Prusse (3). Les fêtes eurent lieu à Hanovre, et la duchesse de Zell s'y rendit. La mère de la jeune princesse, la princesse d'Ahlden, apprit, comme une étrangère, dans sa prison, le mariage de sa fille, auquel il lui fut interdit d'assister. Sans doute le sentiment qu'éprouva Eléonore à paraître, dans de semblables conditions, au milieu de cette cour hautaine et toujours hos-

(1) Uffenbah, qui passa en 1710 à Zell, dit que le château était alors désert et démeublé. — Uffenbach, *Merkwürdige Reisen durch Niedersachsen*. Francfort et Leipzig, 1763.

(2) Lettre du 6 septembre 1706. (Arch. de Hanovre.) V. à l'appendice, p. 250.

(3) Lettre de la duchesse de Zell au roi de Prusse Frédéric I^{er}. (Archives d'Etat à Berlin.) V. à l'appendice, p. 249.

tile dut être assez pénible : elle accomplit ce voyage comme un devoir (1).

Revenue à Lunebourg, elle reprit l'existence monotone et tranquille qu'elle avait dû abandonner pour quelques jours.

La cour brillante de Zell avec ses nombreux dignitaires avait cessé d'exister. A Lunebourg, la duchesse n'avait conservé près d'elle qu'un gentilhomme, M. de Vaux, faisant fonctions de maître de la cour, une dame d'honneur, la marquise de la Rochegiffart (2), et deux filles d'honneur, Mesdemoiselles de Melville et de Staffhorst. Quelques rares visiteurs venaient rompre le calme de cette existence retirée. Le duc Antoine-Ulric, qui n'avait jamais cessé de témoigner de l'affection, dans ses joies comme dans ses tristesses, à la duchesse de Zell (3), fut le premier qui se rendit auprès d'elle. En juillet 1709, il vint à Lunebourg avec le prince héritier de Wolfenbützel (4). Quelques mois après, le 8 novembre, le prince royal de Prusse amena la princesse sa femme rendre visite à sa grand'mère (5). Deux jours après leur départ, arriva l'électrice Sophie. Avait-elle quelque motif particulier pour entreprendre le long voyage de Hanovre à Lunebourg ? Sa

(1) Pour les cérémonies observées au mariage, voir *Der Hannoversche Hof*, par Malortie. Hanovre, 1847, p. 186 et suivantes.

(2) D'après l'état de la cour de la duchesse de Zell pour l'année 1709, Madame de la Rochegiffart avait déjà quitté la cour à cette époque. Elle ne fut pas remplacée. (Arch. de Hanovre.)

(3) Lettres du duc Antoine-Ulric et de la duchesse de Zell. (Arch. de Wolfenbützel.) V. à l'appendice, p. 234 et suiv.

(4) *Chronique manuscrite de Lunebourg*, par Michelsen.

(5) *Handschriftliche Lüneburger Chronik*, par Rembeck, p. 1061. — Ce manuscrit appartient à M. Wellenkamp, de Lunebourg.

démarche était-elle simplement un devoir obligé de déférence ? Nous l'ignorons. Le 11 novembre, elle arriva à midi, resta quelques heures et repartit (1). En décembre 1716, vinrent le duc et la duchesse de Blankenbourg (2).

Dans de pareilles circonstances, le petit château de Lunebourg gagnait un peu de vie. A l'arrivée et au départ des princes, on tirait le canon sur les remparts, les cloches sonnaient. Pendant leur séjour, des aubades étaient données sous les fenêtres du palais (3).

Un inventaire des appartements de Lunebourg, conservé aux archives de Hanovre, nous permet de reconstituer l'intérieur dans lequel vivait cette petite cour (4). Au premier étage, se trouvait l'appartement de la duchesse, tendu de drap gris d'Angleterre et garni de meubles pareils. Dans sa chambre à coucher, quelques objets d'art : un portrait du duc Georges-Guillaume ; sur la cheminée, des porcelaines. La salle d'audience était tendue de six tapisseries de haute lice, tissées de soie, d'or et d'argent, et représentant les douze mois de l'année (5). Des sièges en velours cramoisi, une table en argent massif et un certain nombre d'autres objets, tels que candelabres, miroirs et

(1) *Rembeck's Chronik*, p. 1062, et *Dithmer's Chronik*, p. 333.

(2) Louis-Rodolphe de Brunswick-Wolfenbüttel, duc de Blankenbourg, fils du duc Antoine-Ulric, né en 1671, mort en 1735. — *Dithmer's Handschriftliche Chronik*, p. 358.

(3) *Dithmer's und Rembeck's Chroniken*.

(4) (Archives de Hanovre.) Inventaire du 12 juin 1708. V. à l'appendice, page 277.

(5) La duchesse de Zell légua ces tapisseries au roi d'Angleterre. — Inventaire fait après la mort de la duchesse. (Archives de Hanovre.) V. à l'appendice, page 298.

guéridons, également en argent massif, complétaient, avec quelques portraits, l'ameublement. La salle à manger, ornée de tapisseries de haute lice et précédée d'une antichambre tapissée de verdure, ne pouvait guère contenir qu'une vingtaine de convives. Six appartements, situés au rez-de-chaussée, au premier et au second, tendus pour la plupart de damas, de velours frappé ou de vieilles bergames, et composés chacun de trois ou quatre pièces, étaient destinés à recevoir les hôtes de la duchesse. Ajoutez à cela les chambres des quelques personnes dont se composait la cour, les cuisines et les logements des gens de service, dont le nombre s'élevait à trente-trois (1).

C'est là, au centre même de la vieille ville aux rues étroites et aux constructions archaïques, entourée d'un petit monde de bourgeois et de marchands, qu'elle ne connaît guère que pour soulager leurs misères, que la duchesse passe son temps de veuvage, loin des fêtes de la cour de Hanovre et de toute distraction.

Les Français qui font partie de sa cour, M. de Vaux, plus tard M. de Paisay (2), ont la ressource de fréquenter quelques savants, des amateurs de livres et d'objets d'art qui ont voyagé et conversent avec eux volontiers en français. A cette époque, Lunebourg possédait encore une académie et était un centre d'intelligence, tandis que Hambourg, sa voisine, se vouait déjà au commerce (3).

(1) Tableau des gages des gens de service à la cour de Zell. (Archives de Hanovre.) Voir à l'appendice page 287.

(2) Louis-Auguste du Vergier de Paisay. Voir ci-dessus, p. 84.

(3) Uffenbach, *Merkwürdige Reisen durch Niedersachsen*, Francfort et Leipzig, 1753.

La duchesse consacrait toujours une partie de son temps à sa fille. Depuis qu'elle résidait à Lunebourg, les visites à Ahlden étaient devenues de longs et pénibles voyages. Uffenbach, qui traversa à cette époque la lande Lunebourgeoise, dit que de longtemps il n'oubliera les affreux cahots (1) des routes tracées au hasard au milieu de cette rude campagne. Il faut tout le dévouement de la pauvre mère pour lui faire affronter, avec ses soixante-dix ans, les fatigues de pareils déplacements. Elle n'en continue pas moins à porter régulièrement à Sophie-Dorothée les consolations et les pieux conseils qui seuls peuvent lui rendre tolérable la monotonie de sa prison. Elle lui envoie des livres (2), lui écrit lorsqu'elle-même ne peut venir, lui donne jour par jour des nouvelles de ses enfants et de sa famille, s'efforce sans cesse de lui procurer quelque distraction.

En 1714, l'électeur Georges-Louis fut appelé à monter sur le trône de la Grande-Bretagne en vertu de la loi de succession de 1701. Eléonore fit un nouvel effort pour obtenir la mise en liberté de sa fille. En Angleterre, l'opinion s'intéressait au sort de la princesse qui, au lieu de partager avec son époux la couronne des Stuarts, restait emprisonnée dans une tour au fond de l'Allemagne. Le prince de Galles et la reine de Prusse (3) intervinrent en sa faveur auprès

(1) « *Die Herzen-und-Kopfstosse.* »

(2) Catalogue des livres de la bibliothèque du duc de Zell envoyés à la princesse d'Ahlden par la duchesse de Zell. (Archives de Hanovre). Voir à l'appendice page 275.

(3) « Ni vous, ni moi, n'avons pu obtenir de feu le roi notre père que Madame notre mère quittât Ahlden. » Ainsi s'exprime la reine

de leur père. Rien ne put faire revenir le roi d'Angleterre sur son sauvage ressentiment. Le prince eut beau proclamer bien haut que, s'il était appelé au trône, sa première mesure serait de faire revenir Sophie-Dorothée en Angleterre et de lui rendre les honneurs dus à la reine-mère; il fit placer dans ses appartements le portrait de sa mère en costume de reine. Georges, toujours aux mains de ses maîtresses et de Bernstorff, l'ami des favorites, plus sombre et plus bizarre que jamais, n'en devint que plus implacable. Jamais il ne franchit le seuil de l'appartement de son fils et interdit à ses courtisans d'y pénétrer (1).

Il n'y avait rien à faire qu'à se résigner en présence d'une obstination qui tenait de la folie.

Pendant ses séjours à Lunebourg, la duchesse de Zell surveillait les détails de sa petite cour, s'occupant souvent elle-même de la gestion de ses intérêts. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume, mari de sa petite-fille, la princesse de Galles, femme de son petit-fils (2), échangeaient de temps à autre des lettres avec elle. Sa correspondance avec quelques princes et avec ses parents de France; le soin qu'elle prenait elle-même

de Prusse dans une lettre adressée au roi d'Angleterre Georges II, le 29 décembre 1728. (Arch. secrètes de l'Etat prussien à Berlin. R. XI, 140 G. *Die Ahlendorfsche Erbschaft*, vol XIV.)

(1) Havemann, *Geschichte der Lande Braunschweig und Lüneburg*, III, 517, 518.

(2) Wilhelmine-Caroline de Brandebourg-Anspach-Baireuth, mariée en 1705 à Georges-Auguste, fils de Georges-Louis et de Sophie-Dorothée, prince de Galles en 1714, roi d'Angleterre, sous le nom de Georges II, en 1727. — *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, année 1881, p. 305, et Archives de la maison de Prusse à Berlin.

de ses affaires, ou même de faire prospérer les économies que ses gens de service, connaissant sa complaisance et sa bonté, venaient souvent lui confier; la distribution des aumônes qu'elle avait coutume de répandre autour d'elle (1), prenaient la plus grande partie de son temps.

D'ordinaire, elle faisait rechercher, soit à Zell, soit à Lunebourg, ou même dans les villages qui dépendaient de sa terre d'Olbreuze, les habitants les plus malheureux, et leur envoyait des secours en proportion de leurs besoins. L'âge, les infirmités de chacun, le nombre d'enfants en bas âge que comptait chaque famille, tout ce qui, en un mot, pouvait contribuer à rendre ces pauvres gens plus dignes d'intérêt, était noté sur ces listes dressées par ses ordres (2).

En 1707, Louis XIV avait restitué à la duchesse de Zell ses biens situés en France. Une lettre de Chamillard (3) à la comtesse de Mailly (4), et communiquée par elle à la duchesse de Zell, en apporta la première nouvelle à Lunebourg (5). Ce fut pour la duchesse une occasion d'étendre encore le cercle de ses charités. On sait quelles furent en France les rigueurs de 1709. Eléonore, bien qu'absente de Saintonge depuis cinquante années et devenue allemande par son mariage, ne fut pas plutôt informée des misères des habitants

(1) *Chronique manuscrite de Lunebourg*, par Bellemann, p. 337.

(2) Archives de Hanovre.

(3) Michel de Chamillard, contrôleur général des finances en 1699, ministre de la guerre en 1701.

(4) Anne-Marie-Françoise de Sainte-Hermine, comtesse de Mailly-Rubempré. V. ci-dessus, p. 6, note 3.

(5) Archives de Hanovre.

d'Olbreuze, qu'elle mit aussitôt à leur disposition le quart des revenus de sa terre (1).

MM. de Gagemont (2) et de Marsay étaient ses correspondants habituels pour la gestion d'Olbreuze. Ils adressaient généralement leurs lettres soit à la duchesse elle-même, soit à M. de Paisay (3). Les affaires, du reste, se traitaient aisément. Résolue à tout arranger à l'amiable, Eléonore fermait les yeux sur les vols du sieur Couppet, son intendant, aussi bien que sur les prétentions souvent un peu exagérées des bons curés du voisinage, que le soin du temporel semble avoir parfois préoccupés outre mesure.

La duchesse ne conserva pas longtemps la gestion d'Olbreuze. Peu à peu, elle en céda la complète jouissance à ses parents de Poitou. « Mon cousin », écrit-elle le 28 mars 1716 à M. de la Taillée (4), « je suis
« fâchée du mauvais état de vos affaires. Je ne peux
« guère les raccommo-der, ayant partagé le revenu de

(1) V. à l'appendice, lettre 55, page 257.

(2) Alexandre Prévost, chevalier, seigneur de Gagemont, puis comte d'Olbreuze, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Il était fils de Louis, cité au chapitre précédent, et de Marie Luillier de Chalandos, épousa le 19 février 1712 Marguerite de Nossay-Ebéon, et mourut le 6 septembre 1747. Son arrière-petit-fils, Louis-Charles-Auguste Prévost, comte de Gagemont, né le 30 mai 1785, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, dernier représentant mâle de cette famille, est mort sans laisser de postérité de Louise-Françoise-Olympe-Julie de Wavrin de Villers, qu'il avait épousée en 1816.

(3) Archives de Hanovre.

(4) Georges-Guillaume-Louis du Fay, chevalier, seigneur de la Taillée, d'Eschiré, la Mothe-Exoudun, etc., fils de Louis, cité au chapitre précédent. Il épousa, le 19 février 1705, Françoise-Armande du Vergier de la Rochejaquelein, fille d'Armand-François, marquis de la Rochejaquelein, lieutenant pour le roi en bas Poitou, et de Marthe-Elisabeth de Caumont.

« ma terre d'Olbreuze en cinq parts, dont M. de Gage-
 « mont doit en avoir une, Mademoiselle sa sœur une,
 « Madame de Vaux-Vilandr  (1) une, les pauvres d -
 « pendant du lieu une. Je me suis r serv  la cinqui me
 « pour les r parations de la maison ; si elle vous accom-
 « mode, je vous la donne de bon c ur, et chacun de
 « vous contribuera, pour la part qu'il tirera, aux r pa-
 « rations de la maison, afin qu'elle ne tombe pas en
 « ruine. J'ai une infinit  de r fugi s en Hollande (2)
 « que j'entretiens, dont votre tante, M^{lle} Martel (3),

(1) Jeanne de Sarragan du Breuil, mari e le 17 octobre 1668   Pierre de Montalembert, chevalier, seigneur de Vaux, Vilandry, Plaisac, etc. Cette branche de la maison de Montalembert, dite branche de Vaux-Saint-Simon,  tait alors repr sent e par Pierre de Montalembert, seigneur de Vaux, et par son cousin germain Guy de Montalembert, seigneur de Saint-Simon.

Le premier eut de son mariage avec Jeanne de Sarragan :

1^o Pierre, lieutenant de vaisseau, mari  en 1695   Fran oise-Ang lique Poussard d'Anguitard, dont deux filles : Jeanne, mari e   son cousin le marquis de Montalembert, et Marie, qui  pousa Philippe du Lau de L ge-Baton ; 2^o Charles ; 3^o Louis ; 4^o Mathieu ; 5^o Jacob, p re de Marc-Ren , marquis de Montalembert, lieutenant-g n ral et illustre ing nieur du xviii^e si cle ; 6^o Jean ; 7^o Alexis, d sign  par la duchesse de Zell pour succ der   sa m re dans la jouissance d'une part du revenu d'Olbreuze ; 8^o Paul ; 9^o Fran oise, et probablement 10^o David, gentilhomme d'honneur de la duchesse de Zell, omis dans la g n alogie des Montalembert donn e par Beauchet-Filleau.

Le second, Guy, eut de son mariage avec Anne d'Audoin : 1^o Jean de Montalembert Saint-Simon, qui contracta alliance avec Jeanno de Less , et 2^o Marie-Anne de Montalembert, mari e le 23 f vrier 1685   Philippe Horrie, seigneur de Bouville, la Courade, les Girardi res, les Gallais, etc.

(2) Depuis l'ann e 1693, la duchesse de Zell fournissait notamment une subvention annuelle de mille florins   la « Soci t  des demoiselles r fugi es de Harlem », compos e de jeunes filles fran aises expatri es pour cause de religion. (Arch. de Hanovre.)

(3) Probablement une s ur de la m re de M. de la Taill e. — V. ci-dessus, p. 175, notes 2 et 3.

« est du nombre. J'en ai de même en ce pais-cy qui
 « ne vivent que par moi, de sorte, mon cousin, que
 « cela m'empêche de pouvoir assister la parenté que j'ai
 « dans le royaume où vous êtes que par la terre
 « d'Olbreuze (1). »

M^{me} de Montalembert étant morte peu de temps après, la duchesse de Zell modifia, l'année suivante, cet arrangement. Le 26 octobre 1717, elle écrivit à M. de Gagemont :

« Mon cousin, je vous avais écrit, il y a quelque
 « temps, que je donnais le revenu de ma terre d'Olbreuze
 « une partie à M^{me} de Vaux-Montalembert, ma parente,
 « une partie à M. de la Taillée, mon parent, et les deux
 « autres parties à vous et à Mademoiselle de Gage-
 « mont, votre sœur. Comme, depuis ce temps-là,
 « Madame de Vaux est morte, je souhaite que M. Alexis
 « de Montalembert, son fils (2), jouisse, lui seul, de la
 « portion destinée à sa mère, sans que ses autres frères
 « y aient de part. Vous tiendrez la main à tout cela...
 « et chacun de vous donnera aux pauvres selon sa
 « charité (3). »

C'est ainsi qu'Eléonore, se détachant peu à peu de tous les biens qu'elle possédait ici-bas, se préparait à comparaître devant son suprême Juge.

Un jour vint où les voyages de Lunebourg à Ahlden excédèrent les forces de la duchesse. La cour de

(1) Archives de Hanovre. Voir à l'appendice, p. 266.

(2) Alexis de Montalembert, né le 29 juillet 1673, septième enfant de Pierre et de Jeanne de Sarragan du Breuil, capitaine au régiment de la marine, marié à Verdun, en 1717, à Catherine Grenet de Florimond. — V. ci-dessus, p. 193, note 1 et à l'appendice, page 267.

(3) Archives de Hanovre.

Hanovre avait émigré vers l'Angleterre ; l'électrice Sophie était morte ; le château de Zell, plus rapproché de la prison de Sophie-Dorothee, était resté inhabité. La duchesse obtint du Roi-Electeur l'autorisation de revenir s'y fixer. Dans le courant de l'année 1717, elle y transféra de nouveau sa petite cour.

C'est là que s'écoulèrent les dernières années d'Eléonore, là que les tristes maladies de la vieillesse l'accablèrent et que sa vue s'éteignit presque complètement ; là qu'elle traçait encore d'une main vigoureuse et en caractères d'une dimension telle, que ses yeux presque aveugles pussent suivre sur le papier les traits qu'y fixait sa plume, ces legs sans nombre pour ses serviteurs et ses amis que nous avons trouvés dans les archives de Hanovre. Pendant ces dernières années, elle augmenta tous les gages des gens de sa maison (1). On voit bien que la pauvre duchesse ne songe plus qu'à donner ce qu'elle possède. Il est probable que plusieurs dans son entourage trouvèrent moyen de provoquer au delà de la mesure sa pitié. Car Sophie-Dorothee, malgré son vif désir de remplir toutes les dernières volontés de sa mère, ne put s'empêcher de se plaindre, après la mort de la duchesse de Zell, « des mauvais usages et des abus que l'on avait faits des grâces et de la débonnairété de Madame sa mère » (2).

A partir de 1720, les alarmes au sujet de la santé de la duchesse furent continuelles : « Je m'étonne », écrit la duchesse d'Orléans à la Raugrave Louise, le 16 juin 1720, « que la princesse de Galles ne m'ait pas

(1) Archives de Hanovre.

(2) Lettre de Sophie-Dorothee à Christophe Chappuzeau, du 29 août 1722. (Archives de Hanovre.)

« encore écrit que la duchesse de Zell est morte. Cela « me fait penser que l'événement n'est pas encore « arrivé ». Et la fière Palatine, qui n'avait jamais pu oublier la mésalliance, ajoutait : « Que n'est-elle « morte il y a cinquante ans ! Cela eût évité bien des « malheurs » (1). Tout le secret des propos méchants et calomnieux tenus par elle et par l'électrice Sophie sur le compte d'Eléonore est contenu dans ces dernières paroles.

Ce ne fut que deux ans plus tard, le 5 février 1722, que la duchesse de Zell rendit le dernier soupir (2).

Ses dernières années, sa fin pieuse et résignée furent, comme tous les actes de sa vie, l'objet des réflexions de celles qui ne laissaient pas passer une occasion de la blâmer. Pourtant, devant la terrible majesté de cette suprême épreuve, la duchesse d'Orléans ne put retenir un mouvement de respect : « La « duchesse de Zell a eu une belle mort, dit-elle. Dieu « m'accorde que la mienne y ressemble ! » Et avant de lancer encore un de ces traits où percent sa haine et son orgueil, elle ajoute : « La duchesse de Zell « peut avoir eu bien des qualités ». (3) Aveu signifi-

(1) *Briefe der Herzogin von Orleans an die Raugræfin Luise. Bibl. des Litterarischen Vereins zu Stuttgart.* (Vol. 144, p. 178.)

(2) Voici en quels termes est conçu l'acte qui mentionne sa mort, dans les archives de l'église réformée de Zell : « Le 5 février 1722, « à dix heures et demie du matin, S. A. S. M^{me} la duchesse douai-
« rière de Zell a remis son âme à son Créateur : elle a fini sa vie d'une
« manière tout à fait chrétienne, étant entrée dans sa quatre-vingt
« et cinquième année. Signé : Jodouin, ministre de ladite duchesse. »

(3) Lettre du 12 mars 1722.— *Briefe der Herzogin von Orleans an die Raugræfin Luise. Bibl. des Litterarischen Vereins zu Stuttgart,* Vol. 157, p. 341.

catif dans la bouche d'une femme qui, à l'égard d'Eléonore, n'avait jamais connu que la plus mordante critique.

C'en était fait de la belle suivante de la princesse de Tarente, de la majestueuse duchesse de Zell, de la mère infortunée de Sophie-Dorothee ! Arrivée au faite des grandeurs par une faveur inouïe de la fortune, elle devait avoir des ennemis. Elle eut tous ceux que froissa la mésalliance, ou, pour parler peut-être plus exactement encore, tous ceux qui virent en elle un obstacle à leurs ambitieux projets. En dehors de ces quelques voix malsonnantes et méchamment hostiles, l'histoire n'a pu recueillir sur elle que des éloges.

« Malgré l'inégalité de son mariage, qui se par-
« donne si peu en Allemagne », dit Saint-Simon,
« sa vertu et sa conduite la firent aimer et respecter de
« toute la maison de Brunswick et du roi d'Angleterre,
« son gendre, et considérer dans toute l'Allemagne (1). »
La chronique de Rethmeier (2), imprimée à Brunswick peu après sa mort, la juge en ces quelques mots :
« La duchesse de Zell était une femme d'une intelli-
« gence supérieure et d'une remarquable vertu. »
Celui qui, il y a près de trente ans, sans être admis à consulter aucune archive, sans avoir eu à sa portée les diverses publications qui, depuis quelques années, sont venues faire connaître cette existence presque ignorée, essaya de tracer un portrait de la duchesse de Zell, Neigebaur, avait déjà entrevu toutes les précieuses qualités de la mère de la princesse d'Ahlden :

(1) *Mém. de Saint-Simon.*

(2) *Braunschweig-Lüneburgische Chronik von Rehtmeier.* Brunswick, 1722.

« Elle a donné un exemple de pureté de mœurs
 « bien rare de son temps, écrit-il, et son influence
 « sur Georges-Guillaume et sa cour fut des plus
 « bienfaisantes (1). » Enfin Vehse, le chroniqueur
 scandaleux des cours de l'Allemagne (2), est obligé
 lui aussi de s'incliner devant la figure absolument
 sans tache de la duchesse Eléonore.

L'enterrement de la duchesse de Zell se fit à minuit, le 11 février, sans le moindre luxe. Elle avait, dans son testament, recommandé cette simplicité. De Hanovre, on envoya le grand échanson de Rheden pour représenter l'Electeur. Douze pages portaient des torches devant le char mortuaire; et l'église de Zell, dans laquelle furent déposées ses dernières dépouilles, demeura six mois tendue de noir (3).

En juin, on ouvrit le testament de la duchesse en présence de la générale de Malortie (4) et des baillis Chappuzeau et Ludemann (5), mandataires de Sophie-Dorothee, du conseiller intime Ludewig (6), représentant de la reine de Prusse, et du conseiller hano-

(1) *Eléonore d'Olbreuse, die Stammutter der K nigsh user von England, Hannover und Preussen*, par G.-F. Neigebaur, Brunswick, 1859 p. 66.

(2) Vehse, *Geschichte der Deutschen H efe*. Hambourg, in-8°, 1853, t. XVIII, p. 22 et suiv.

(3) Havemann, *Geschichte der Lande Braunschweig und L neburg*, t. III. *J.D. K hler's Historische M nz-Belustigungen*. Nuremberg, 1749, 21^{ter} Theil, p. 73 et suiv.

(4) Caroline-Antoinette de Joncret, mari e en 1691   Charles de Malortie, colonel d'infanterie.

(5) Choisi par la duchesse d'Ahlden pour la repr senter avec Christophe Chappuzeau.

(6) Henri-Daniel Ludewig, conseiller intime.

vrien Helmholtz (1), mandataire du prince de Galles.

Ainsi qu'elle l'avait arrêté d'accord avec Georges-Guillaume, la duchesse de Zell laissait au prince de Galles et à la reine de Prusse, ses petits-enfants, la propriété de la plupart de ses biens, à charge toutefois d'en abandonner l'usufruit à leur mère. Elle léguait en toute propriété à Sophie-Dorothée un capital de 60,000 écus, la terre d'Olbreuze, ses pierreries, ses bijoux, ses meubles et son argenterie. Elle laissait en outre pour près de 60,000 écus de legs, dont une partie devait être payée avec la somme de 20,000 écus réservée dans son testament, l'autre avec les économies faites par elle pendant le cours des dernières années de sa vie (2).

Parmi les parents de la duchesse, M^{me} de Bulow (3) reçut 2,000 écus; M. de Paisay-Monroy, 6,000; son fils (4), 4,000; le major général du Breuil de Sarra-gan, cousin de la duchesse de Zell (5), 6,000, avec une maison située dans la ville de Zell. M. de Wittorf (6) figurait pour 2,000 écus; M^{lles} de Straffhorst et de

(1) Georges-Louis Helmholtz, assesseur de justice hanovrien.

(2) Arch. de Hanovre. — Voir dans les *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XIII, les actes concernant ces différents legs.

(3) Madeleine-Sylvie de Sainte-Hermine, veuve d'Alexandre Desmier d'Olbreuze, mariée en secondes noces en 1696 à Thomas-Christien de Bulow, grand bailli de Zell, général major dans les troupes ducales.

(4) Georges du Vergier de Monroy, filleul de la duchesse de Zell. (V. ci dessus, p. 84, note 5.)

(5) Il mourut peu après. Sa veuve, née Louise du Vergier de Monroy de Paisay, toucha le legs à sa place. (Arch. de Hanovre.)

(6) Antoine-Baudoin de Wittorf, gentilhomme de la chambre de la duchesse de Zell.

Melville (1), chacune pour 4,000 : M^{me} de Sansay (2), filleule de la duchesse, pour 1,000. Les quatre femmes de chambre de la duchesse, son intendant, le reste du personnel domestique se partagèrent une somme d'environ 15,000 écus. La duchesse fit également un nouveau don de 3,000 écus à l'église réformée de Zell (3). Le pasteur, les pauvres des églises catholique, réformée et luthérienne, reçurent en outre d'abondantes gratifications et aumônes. Dans la ville de Zell seule, troiscent quarante-deux personnes désignées par la duchesse furent l'objet de ses générosités (4).

L'inventaire dressé à la mort de la duchesse et conservé aux Archives de Hanovre, contient la liste de ses bijoux, de son argenterie, de ses meubles, de ses tapisseries, de ses porcelaines, de ses carrosses, de ses livres, des objets d'art placés dans ses appartements et des toilettes qui faisaient partie de sa garde-robe (5). Il dénote chez la duchesse de Zell des goûts délicats et un sentiment des choses d'art assez rare à cette époque.

Nous n'avons rencontré aucun document qui nous fit connaître l'impression produite sur Sophie-Dorothée par la mort de sa mère (6). Unies comme l'avaient

(1) Sophie-Dorothée de Staffhorst et Marie-Anne de Melville, demoiselles d'honneur.

(2) Eléonore-Marie de Boisrenaud de Launay, veuve de René de Ridouet de Sansay, major dans les troupes du duc de Brunswick-Zell. V. ci-dessus, p. 81 note 2.

(3) Cette somme, jointe aux 3,000 écus donnés en 1703 par la duchesse, constitue encore aujourd'hui une partie du capital qui sert à l'entretien du pasteur de l'église.

(4) Archives de Hanovre.

(5) Arch. de Hanovre. V. à l'appendice, pages 288 et suiv.

(6) Après la mort de Sophie-Dorothée, la plupart de ses papiers furent

toujours été la duchesse de Zell et sa fille, rapprochées encore l'une de l'autre par le malheur et par l'antipathie (1) qu'elles inspiraient à une partie de leur famille, toutes deux, depuis près de trente années, n'avaient cessé de vivre dans la plus étroite intimité. On ne saurait douter que la mort de la duchesse de Zell ne fût un coup terrible pour Sophie-Dorothee.

Abandonnée de tous, elle allait s'efforcer désormais de veiller à l'exécution des dernières volontés de sa mère. Toujours obligée de rester enfermée à Ahlden, elle réglait toutes ses affaires par écrit. Elle entretenait avec ses deux mandataires, Chappuzeau et Lude-mann, une longue correspondance, exigeant, ce qui n'empêcha pas de nombreux détournements, d'être renseignée sur les moindres détails. Pour la terre d'Olbreuze, dont elle avait hérité, elle maintint l'état de choses établi par sa mère (2). Le chevalier de Gagemont, alors capitaine au régiment de Dragons du duc d'Orléans, fut choisi par elle pour être son mandataire en France (3).

Suivant en tout l'exemple de sa mère, elle aussi avait trouvé dans la religion la consolation à ses tristesses, dans l'aumône le moyen d'oublier, dans le bonheur

brûlés par ordre du roi d'Angleterre et par les soins des commissaires Helmholdt et Ludewig. (Actes de la succession d'Ahlden. Arch. secrètes de l'Etat prussien. R. XI, 140 G, vol. 14.)

(1) « Je n'ai jamais eu grande inclination pour cette dame ni pour sa fille », écrivait la duchesse d'Orléans à la Raugrave Louise, en parlant de la duchesse de Zell. Lettre du 11 juillet 1720. *Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgart*. Vol. 144, p. 195.

(2) (Archives de Hanovre.) En 1728, le chevalier de Gagemont acquit pour une somme de 40,000 liv. la terre d'Olbreuze du roi d'Angleterre et de la reine de Prusse, héritiers de Sophie-Dorothee.

(3) Archives de Hanovre.

d'autrui, ses propres chagrins. Et chaque jour, pour faire passer ses longues heures de solitude, elle écrivait elle-même les dépenses de sa cour. On trouve encore, aux archives de Hanovre, des livres entiers couverts de l'écriture tranquille et majestueuse de Sophie-Dorothée. Triste dérision ! sa prison, la femme captive du roi d'Angleterre l'appelait « sa résidence » ; le compte de ses aumônes, celui de « ses menus plaisirs ». On peut suivre ainsi jusqu'au dernier jour ces lignes égales et monotones, image de la vie de la malheureuse princesse. Le 18 octobre 1726, la main d'ordinaire si ferme qui traçait ces lignes semble avoir déjà tremblé du frisson de la mort qui va bientôt s'appesantir sur elle. A chaque mot, à chaque lettre, on sent l'effort d'une volonté qui s'éteint. Puis le 22, plus rien... Sophie-Dorothée ne quittera plus sa couche funèbre. Le 13 novembre, à onze heures du soir, les geôliers d'Ahlden n'avaient que faire de veiller. Sophie-Dorothée n'était plus.

Les Etats de Hanovre ordonnèrent un deuil public pour cette princesse qu'un double lien, sa naissance et son mariage, unissait aux destinées du pays. Le roi d'Angleterre en avait jugé autrement (1). Il n'était pas encore assez vengé de la femme qu'en dépit de la tache de sa naissance il avait daigné épouser, et qui, à bout de patience et abreuvée d'outrages, avait osé le braver. Lui-même est alors bien près de descendre dans la tombe (2). Pourtant, il aura encore le temps de donner une dernière satisfaction à sa haine.

(1) *Eléonore d'Olbreuze*, etc., p. 151.

(2) Il mourut le 22 juin 1727.

Il déclara Sophie-Dorothée une étrangère pour lui, interdit le deuil et défendit que son corps reçût les honneurs dus aux restes d'une princesse. Comme il l'avait exigé pour la mère, il ordonna pour la fille que les deux cercueils ne fissent aucune mention des titres brillants que le hasard d'un jour leur avait accordés. Dans l'église de Zell se trouvent les statues des ducs et des duchesses de Brunswick. Le duc Georges et sa femme, Anne-Eléonore de Hesse, leur fils Georges-Guillaume, sont là. Et, aux côtés du duc de Zell, creusée dans la muraille, est une place demeurée vide. Dans les inventaires dressés après la mort de la duchesse de Zell, des portraits sans nombre sont mentionnés provenant de sa succession. Ludemann, Chappuzeau surtout, dont la famille avait été recueillie par la duchesse, connaissaient tous les parents d'Eléonore. Pas un de ces derniers pourtant n'est indiqué par son nom. Seuls les rois et les princes trouvent grâce devant les scribes délégués pour cette besogne par le roi d'Angleterre. Il est clair que le mépris et la haine de l'électrice Sophie n'avaient jamais cessé d'inspirer son fils.

En 1727, les restes de la princesse d'Ahlden furent transférés à Zell. C'est là que reposent aujourd'hui la mère et la fille. Autour d'elles s'étalent les somptueux sépulcres des illustres princes Guelfes, que recouvrent à l'envi l'or et l'argent. Seuls, deux cercueils de plomb, sans le moindre ornement, sans un mot d'inscription, font tache au milieu de ces funèbres splendeurs. L'histoire a fait justice des aveugles rancunes de Georges I^{er}. Le sympathique caractère de la duchesse de Zell, l'intéressante figure de

sa fille, coupable peut-être, mais si touchante dans son repentir et dans sa captivité, ont laissé un souvenir plus vivace que les succès guerriers des souverains qui les entourent. Avec de pareils titres aux yeux de la postérité, à quoi bon les pompeuses inscriptions et les tombeaux de marbre ? Quand un visiteur descend dans les caveaux de l'église de Zell, c'est à peine s'il regarde les magnifiques sépultures dont est remplie la sombre voûte. Il va droit à ces deux modestes cercueils qui rappellent tant de poignants souvenirs. Il le sait, c'est là que reposent la mère et l'aïeule des rois ; c'est là que dort, entourée de ces princières dépouilles, celle qui légua, dit-on, à son petit-fils, le grand Frédéric, cet héritage plus précieux que tout l'or du monde, son esprit si clair, si brillant, si français, trait particulier de son génie. Et là, en présence de ces restes inanimés, il ressent une émotion douce et profonde, que jamais ne saurait inspirer la vue du tombeau des Georges et des Sophie. La postérité a, elle aussi, ses haines et ses rancunes, plus durables parfois que celles des princes et des politiques. Elle a vengé la mémoire d'Eléonore et de Sophie-Dorothée.



APPENDICES.



CORRESPONDANCE

CONCERNANT

LA DUCHESSE ÉLÉONORE DE BRUNSWICK-ZELL.

1.

*Le duc Jean-Frédéric de Brunswick-Lunebourg à Eléonore
Desmier d'Olbreuze.*

A M^{lle} D'OLBREUZE.

A Augsburg le 25 may 1664.

Si je ne Vous écrivois que de Venize, vous croiriez peut-estre, Mademoiselle, que j'aurois eu besoin des personnes que j'y trouveray pour me souvenir de Vous, et je serois bien fâché, qu'à Votre égard Vous eussiez quelque méchante opinion de ma mémoire. On en a toujours assez quand on Vous a veue et Vous estes faite pour en donner à [c]eux qui en manquent.

Votre compagne que je verray en huit ou dix jours, Vous en pourra dire des nouvelles, et Vous la connaissez trop bien pour la soupçonner de mauvaise foy. Cependant je Vous prie de croire que je chercheray toujours avec soin les occasions de Vous tesmoigner, que j'ay pour Vous toute l'amitié et toute l'estime que l'on Vous doit et que jamais

personne ne s'aquittera mieux de [ce] costé là que votre serviteur.

J. FR.

(Minute conservée. Bibl. Royale de Hanovre. *Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen*, 1882. p. 317. et suiv.)

2.

Eléonore Desmier d'Olbreuze au duc Jean-Frédéric de Brunswick-Lunebourg.

A la Haye le 30, en ce juin 1664.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu avec tout le respect et la reconnaissance que je dois les marque que vostre altesse serenissime m'a fait l'honneur de me donner de son souvenir dans un lieu où l'inconmoditté des chemins sembloit obliger plus tost au repos qu'à penser à une personne qui ne devoit point attendre tant de bonheur. Ma compagne me servira beaucoup pour expliquer à vostre altesse sérénissime le resentment que j'ay de tant de bonté ; je la conjure de m'aider en ce rencontre et de vous bien persuader que personne du monde n'est avec plus de respect que moy, Monseigneur,

De vostre altesse serenissime la très humble, très obéissante servante.

ELÉONORE DESMIER D'OLBREUZE.

A son altesse sérénissime Monseigneur le duc Jean-Frédéric de Bronsvic et Lunnebourg, à Venisse.

(Bibl. de Hanovre. Original. *Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen*, 1882.)

3.

Le duc Jean-Frédéric de Brunswick à Eléonore d'Olbreuze.

(Sans date. — Été, probablement juillet, 1664.)

Le lieu de votre séjour doit être un lieu de cérémonie, car votre lettre en est toute pleine, et si votre gayeté s'est perdue entre la Haye et Cassel, Vous estes à plaindre. Je ne doute pourtant point, Mademoiselle, que vous ne retrouviez votre belle humeur, et de la manière dont Vous Vous estes dépeinte dans la lettre que Vous avez escrite à votre compagne au retour d'une promenade que Vous avez faite, il me semble que Vous devez estre toujours enjouée. Ici la joye n'est pas à si bon marché et les divertissemens y sont assez rares. Vous y estes souhaitée de toutes les personnes qui Vous connoissent et de beaucoup d'autres mesme qui ne Vous connoissent point, et si Vous y estiez il y a de l'apparence que l'on y passera d'agréables heures. Pour moy qui ne veux plus m'attirer d'affaires, je n'oserois dire, qu'il n'y en a point qui le souhaite plus passionnément que moy, mais je ne puis me défendre de Vous assurer, qu'il n'y a point qui soit plus à Vous que

J. F.

A M^{lle} D'OLBREUSE.

(Minute conservée. Bibl. Royale de Hanovre. *Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen*, 1879, p. 350.)

4.

Eléonore d'Olbreuze au duc Jean-Frédéric.

A la Haye, le 15 d'aoust 1664.

Je ne say ce que j'ay peu escrire à vostre altesse serenissime qui luy fasse croire, que j'ayo changé d'humeur, mais

je say bien que quand j'aurois esté acasblée de chagrin en arivant ici, que les marque que j'y ay receu de l'honneur de son souvenir l'auroit disypay dans un moment. Tout de bon, Monseigneur, je ne say de quelle manière tesmoigner à vostre altesse serenissime la reconnoissance que j'ay de toutes ses bonté. Je vousdrois du meilleur cœur du monde pouvoir aler a venisse luy en rendre mille tres humble grasse; je serois asurement plus aisje que personne de m'y voir et ce ne seroit pas se faire d'affaire de m'y appeler. Je pence mesme que par là on pourroit racommoder tout ce que ma compagne a gaste ; quoy qu'il en soit, je la trouve fort heureuse d'estre avec vostre altesse serenissime et tant d'autre encore; je voudrois bien comme elle avoir cet honneur a fin de vous pouvoir tesmoigner par toute sorte de respec, d'obéissance et de soumission, que je suis fort véritablement de vostre altesse serenissime la très humble et très obéissante servante.

ELÉONOR D'OLBREUSE.

A son altesse sérénissime Monseigneur le duc Jean-Frédéric de Bronsvic et Lunnebourg à Venisse.

(Original. Bibl. Royale de Hanovre. *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, 1882.)

5.

Le duc Jean-Frédéric à Éléonore.

A Venise, le 21 septembre 1664.

Je ne Vous parle point de l'accident qui est arrivé à votre compaigne (1); il suffit qu'elle soit tout à fait gueriet et que

(1) M^{lle} de la Motte. Elle fut jetée à terre d'une voiture dont les chevaux s'étaient emportés. V. *Mem. der Herzogin Sophie*, p. 76.

la santé dont elle jouit ne puisse jamais estre meilleure. Dans l'estat où sont les choses, Vous este beaucoup plus à plaindre qu'elle, et le mal qui est à la Haye, fait trembler pour vous toutes les personnes qui Vous cognoissent. Pour moy je vous advoue fort sincèrement, Mademoiselle, que j'en suis en peine et vous n'en pouvez douter sans douter en mesme temps de mon amitié, qui est la chose du monde qui vous est le plus acquise. Je souhaiterois de tout mon cœur que vous fussiez en estat de me dire icy que vous me sçavez quelque gré de l'estime singulière que j'ay tousjour eue pour Vous, et si j'usse creu devoir prendre au pié de la lettre ce que vous m'escrivez, sur le voyage d'Italie, Vous auriez desjà esté servie à souhait. Vous n'avez qu'à Vous expliquer serieusement sur cet article, Mademoiselle, et bien que je parte bientôt d'icy. Vous ne laisserez pas de reconnoitre qu'en cette rancontre comme en tout autre, vous ne trouverez jamais personne qui seconde plus fortement vos sentiments que

JEAN-FRÉDÉRIC,
Duc de Br. et Lun.

A MADAM^{le} D'OLBREUSE.

(Minute conservée. Bibl. Royale de Hanovre. *Zeitschrift des Hist. Vereins für Niedersachsen*, 1882.)

6.

Éléonore d'Olbreuze au duc Jean-Frédéric.

A Lahaye le 20 décembre 1664.

Jay receu en arivan icy une lettre que vostre altesse serenissime ma fait lhonneur de mescrire de venisse il y a deux mois entiers ; madame Carisius la gardee tout ce tant là et je pense quelle laurait gardée toute la vie, cy javois passay

la miene a berda (1). Je ne sais, monseigneur, de quelle maniere repondre a toute les bonte que vostre altesse serenissime me tesmoigne : je la suplie tres humblement de me les continuer et de croire quelle ne sauroit honorer personne de lhonneur de sa bienveillance, qui ait plus de respec pour elle que javay ; mais, monseigneur, je serois indigne de tous vos bonte, cy, apres la grasse que vous maves faitte, de me prometre une charge aupres de madame vostre fame, je cherchois métresse : jatandray que vostre altesse serenissime soit mariee pour la suplier, de me mettre non pas avec ma compagne, mais a sa cour aupres de madame sa fame, comme elle me la promis.

Jespere quelle me tiendra sa parolle malgre tout ce que lons a escrit de moy au lieu, doù elle vien. Ce sont des chosse fort desavantageuse, mais qui ne sont nulleman veritable, quoy quelle viene de prinsesse. Je ne saurois manpescher de le dire à vostre altesse serenissime, par ce que je souaitte furieuseman, quelle me croye fille de bien et quelle soit persuadee quelle ne trouvera point de personne qui est plus de zelle et de fidelite pour son service que sa tres humble et tres obeissante servante.

D'OLBREUSE.

Lons atant icy tous les jours monseigneur le duc George Guillaume. Toute les dame, que la peste avoit chassée, son de retour hors M^e la contesse de Orne qui ne viendra point de tout lhivers à Lahaye. Je ne luy ay pas fait le compliman que vostre altesse serenissime mavoit ordonnes, parce que je ne lay point veue quan pinture.

A son altesse serenissime monseigneur le duc Jean Frédéric de Bronsvic et Lunbourg.

(Original. Bibl. Royale de Hanovre. — *Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1883.)

(1) Breda.

7.

*La duchesse Éléonore de Brunswick-Zell au maréchal
d'Estrades.*

A Cell le 10^e septanbre (1676).

MONSIEUR,

Presentement que je suis un peu remise de la facheuse couche que j'ay eu, je doÿ vous remersier des bonté que vous me tesmoignes sur ce suget. Il est certain que, si j'estois morte, vous auries perdu une servante qui vous honorent beaucoup et qui auroit bien de la joye de pouvoir vous randre isy quelque service. J'ai fait voir à monsieur le duc mon mary ce que vous m'escrives pour lui; il a paru vous en estre bien obligé et il m'a dit mille chause tandre pour vous. On ne peut pas mieux répondre que ce qu'il fait à l'amitié que vous aves pour lui. Je vousdrois qu'il suivit de mesme les bons avis que vous m'escrivez. J'y trouverois ma satisfaction entière. Car ce m'est une affliction tres grande quand je le voy partir de chez luy pour la gaire et je suis insesaman expausée à ce desplesir. J'an ay resu un bien gran ses jours passay en aprenan la mort du prince de Bronsswi Volfenbutel qui estoit promis avec ma fille. Il a este tué devant Filisbourg et regreté de tous ceux qui le connessoit. On ne pouvoit pas avoir plus de mérite qu'il en avoit à son âge. Je vousdrois bien me rejouir avec vous sur un sujet que je n'ause dire en cette lettre. Soyez persuadé que je pran part à tout ce qui vous regarde et que je suis

Monsieur

Votre tres humble servante

ELÉONOR DUCHESSE DE CELLE.

A Monsieur le maréchal d'Estrade à Nimègue.

(Original. Arch. des affaires étrangères, Correspondance Brunswick, t. III.)

8.

*La duchesse Éléonore de Brunswick-Zell
au maréchal d'Estrades.*

12 octobre 1676.

Ne doutez pas, monsieur, que vos parentes n'ayent bien de la joye de ce que vostre gouvernement n'a pas este pris, quoyque je sois en un lieu où je ne l'ose tesmoigner ; mais soyez persuade que vos intérêts me seront toujours fort chers. Je suis dans l'affliction depuis quatre jours d'avoir veu partir M. le duc de Zell mon mary pour aller rejoindre ses troupes. Il m'a fait espérer qu'il seroit bientost de retour. Ce seroit pour moy une joye parfaite sy ensuite, il suivoit les conseils que vous luy donnez que je trouve d'un tres bon amy et que j'appuieray de tout mon pouvoir, n'y ayant rien au monde que je souhaite plus que de le voir dans le party du Roy et destaché de ceux où il s'est engagé. Je veux espérer que vous et moy serons un jour entièrement satisfaits la dessus de luy. Je le souhaite autant que vous le désirez, et je suis, etc.

(Copie. Arch. aff. étrangères. *Ibidem.*)

9.

De la même au même.

A Cell le 29 desanbre 1676.

Je vous suis bien obligée, monsieur, de la part que vous prenez à la joye que j'ay du retour de monsieur le duc mon mary. Je ne say couman vous avez si tot appris qu'il n'a pas suget d'estre contant de ses alliés. Entre nous, monsieur, je m'apersoy qu'il le resant et je vous diray en confidence

qu'il seroit à présent le vray tant de faire quelque chause avec luy devan que les autre reviene. Je say qu'il a pour le roy une vénéracion toute particulière et bien de l'inclination pour la pais. Si vous croyez qu'il y puisse contribuer, faite le moy savoir et de quelle manière vous pensay que cela se pourroit. Je voudrois bien que ce pust estre de bouche que vous me le fissiez savoir, car on s'explique mieux que par lettre et les chauses en von plus vite. Je vous dy ce que je panse comme à mon paran et je vous prie monsieur de tenir segret ce que je vous escriis et de croire que je suis vostre tres acquise servante.

ELÉONOR D. DE B. ET L.

(Original. Arch. affaires étrangères. *Ibidem.*)

10.

De la même au même.

Sans date (février 1677).

J'ay reçu, Monsieur, vostre lettre du vingt sept janvier dont monsieur mon mary et moy avons beaucoup de joye. Nous vous envoierons au premier jour une personne de confiance avec tous les sentimens de M. le duc de Zell, lequel s'en ira sous prétexte d'aller à Cranembourg à deux lieues de Nimègue trouver le médecin du Fey et vous ira trouver pour avoir un passe port pour y estre en sûreté contre les partis de Mastic. J'espère que l'affaire estant entre vos mains et y travaillant depuis longtemps, qu'elle réussira, et je serai au comble de ma joye ne pouvant jamais quitter les sentiments que j'ay pour mon Roy et mon souverain.

Je dois vous dire par avance que monsieur mon mary ne prétend pas s'engager à rien qui soit ouvertement contre l'empire, sur quoi je vous prie de prendre bien vos mesures.

Il a refusé au Roy de Danemark son neveu les quatre mille hommes qu'il lui a demandez de secours ; on luy fait de grandes propositions du costé de l'Empereur avec le titre de son général pour agir avec les troupes des alliez contre la France ; il a répondu que ses affaires n'estoient pas encore en estat de prendre une résolution là-dessus.

Je vous prie de haster toutes choses et soyez persuadé de la confiance que M. le duc de Zell et moy avons en vous. Si je vois réussir ce que je souhaite j'en auray une joye extrême.

Faites moi la grâce de croire que vous n'avez pas de parente ni d'amie qui soit avec plus de vérité vostre très-humble servante que moy.

(Copie. *Ibidem.*)

11.

De la même au même.

Du 9 février 1677.

Vous adjousterez foy, monsieur, à tout ce que vous dira la personne qui vous rendra ce billet, qui est le secrétaire d'Estat de M. mon mary. Il vous dira sa pensée et ses sentimens sur les conditions qu'il propose. Je souhaite qu'elles réussissent et que vous me croiez toutte entièrement à vous.

(Copie. *Ibidem.*)

12.

De la même au même.

Du 23 février 1677.

J'ai receu hier matin par la voie que vous sçavez vostre lettre. M. le duc de Zell ne vous envoiera personne qu'il n'ait sceu premièrement la response du Roy sur les trois

points qui vous ont esté proposés et on n'aïmeroit pas, monsieur, à faire partir personne avec plein pouvoir sans estre assuré de quelque chose de positif. C'est pourquoy faites moy scavoir nettement et franchement la volonté du Roy la dessus, afin qu'on se regle et détermine sur toutes choses à une bonne fin. Et je vous conjure de faire en sorte que le secret soit observé à Paris, d'où l'on m'escrit qu'on a connoissance de mes premières lettres, et M. Rousseau (1) fait des offres pour entrer en matière à quoy M. mon mary et moy n'entendrons pas. Il est résident en un lieu qui nous est suspect et nous avons prié sur toutes choses qu'on ne sceut rien de ce qui se passe en cet endroit. Il m'est de la dernière conséquence que le secret soit observé ; je vous prie de le mander à ceux qui sont informez de l'affaire. M. le duc de Zell n'a point répondu aux propositions qui luy sont faites de la part de l'Empereur, du roy de Danemark et du prince d'Orange et attendra la réponse du Roy avant de rien répondre.

(Copie. *Ibidem.*)

13.

De la même au même.

du 13^e mars 1677.

Je me confirme fort ce que je croiois de M. Rousseau et je n'ai pas de peine à croire qu'on veut faire par lui la chose que vous scavez. J'en suis fort persuadée presentement car, depuis quatre jours, il m'a fait proposer sous main les trois articles dont on vous a parlé et il se fait fort de tout ce qui vous paroist difficile. Celuy des trois points, qui vous fait de la peine luy paroist aisé, et sur cela, il appuie à faire connoître l'avantage qu'on auroit de ce traité. Comme

(1) Ministre de France à Hanovre. V. ci-dessus, p. 65.

je n'ay point voulu entrer en matière avec luy que jen'eusse premièrement de vos nouvelles, je n'ay point respondu à tout ce qui m'a esté dit de sa part. Je ne voudrois avoir affaire qu'avec vous. Je vous prie de me donner de vos nouvelles au plus tôt et me mander vos sentimens. Car M. le duc de Zel est pressé de respondre de divers costez. Je suis entièrement à vous, etc.

(Copie. *Ibidem.*)

14.

De la même au même.

Du 15 mars 1677.

J'ay reçu, Monsieur, vostre lettre par laquelle M. le duc de Zel apprend, la response, sur les trois points qu'il a proposé; il ne peut consentir de perdre toutes ses conquestes qui luy ont cousté tant de peine et de despence pour un simple subside et renoncer par là à tous les grands arrérages qui lui sont deus par ses alliez qui luy promettent de le satisfaire s'il veut joindre son armée avec eux cette campagne. Je vous avoue que j'avois creu que le Roy auroit trouvé de l'avantage de destacher M. le duc de Zel du party où il est engagé et qu'il n'aurait pas apporté de difficulté à lui assurer deux places de ses conquêtes qui confinent ses Estats, lorsque la paix se feroit. M. le duc de Zel n'est point embarrassé de ses troupes, le cercle de la basse-Saxe est sy bien disposé pour son général (1) qu'il ne manquera pas de moiens pour les entretenir. J'ai bien du regret de voir ce que j'avois tant souhaité éloigné.

Je vous demande le secret, car le bruit de cette affaire se respand partout.

(Copie. *Ibidem.*)

(1) V. p. 60.

15.

De la même au même.

Du 16 avril 1677.

Vous savez que je vous ai tousiours dit qu'il falloit haster sy on vouloit traiter avec le duc de Zel, parce qu'on luy faisoit de grandes propositions de divers costez et les Estats de la basse-Saxe sont assemblés pour l'entretennement de son armée. Nous avons toujours creu que le Roy s'expliqueroit sur les subsides tant pour le duc de Zel que pour M. le duc de Volfenbutel, et on les prétend plus hauts que ceux qu'on donne au duc d'Hannover, aussy le service que le Roy en retireroit en détournant une armée de se joindre à ses ennemis. Je crains bien que tous mes souhaits ne puissent pas réussir dans les fortes sollicitations que les envoiez de l'Empereur et des Estats généraux font au duc de Zel, de renouveler un traité avec eux, ce qui se concluera bientôt par le peu d'apparence qu'il y a que le duc de Zel quitte un party où il est engagé sans trouver ses avantages dans un nouveau.

Je suis, etc.

(Copie. *Ibidem.*)

16.

Mémoire pour le S. de Grand-Champ en mission à Zell.

Le S. de Grand Champ a rendu conte au Roy des sentimens si favorables qu'yl avait trouvés dans l'esprit de M. le duc et de M^{me} la duchesse de Zel pour rentrer dans son alliance. L'estime que sa majesté a toujours eue pour ce prince les lui a rendus très agréables, aussy désire telle que le S. de Grand Champ le lui témoigne de sa part.

Mais parce que les dispositions si proches a un traité de paix générale rendent moins nécessaires les traittez particuliers, Sa Majesté, sans entrer dans aucune discution des conditions qui lui avoient été proposées de la paix de Mons. le duc de Zel, ordonne seulement au S. de Grand Champ de luy dire qu'elle met entre les satisfactions qu'elle peut attendre de la paix celle de le voir rentrer dans sa première alliance avec elle et d'estre en estat de luy donner des marques de son amitié et de son estime. Il témoignera de mesme à M^{me} la duchesse de Zel que le Roy est très sensible aux témoignages qu'elle lui a donnés en diverses rencontres de son affection pour ses intérêts, que Sa Majesté sera toujours bien aise de lui donner des preuves effectives de la sienne, et qu'elle l'assure qu'elle continuera dans les mêmes sentiments qu'elle a fait paroistre jusque à cette heure

(Minute. Arch. Aff. étrangères. *Ibidem*).

17.

*Mémoire suivant lequel le Roy désire que le S. de Gourville
escrive à M^{me} la duchesse de Zell.*

Le Roy trouve bon qu'il tesmoigne à M^{me} la duchesse de Zell qu'il voit Sa Majesté aussi favorablement disposée pour M. le duc de Zell qu'il peut le souhaitter. Que Sa Majesté ayant toujours eu beaucoup d'estime pour lui, elle verra avec plaisir que la fin de la guerre qui s'est esmeue dans l'Empire la mette en estat de lui rendre sa première affection. Qu'elle ne douteroit point même que la paix ne lui en ouvrist bientôt le moien, si elle espéroit que celle de la Suède ne peust se faire aussy aisément que celle du reste de l'Empire.

Qu'elle apprend avec d'autant plus de peine que ce

prince se propose de retenir une partie des conquêtes qu'il a fait sur cette couronne, que Sa Majesté est plus engagée à la faire restablir par la paix. Que comme Sa Majesté a désiré dans tous les temps le maintien des traités de Westphalie, elle ne s'est rien proposé avec plus de plaisir dans le traité de paix que de les voir remis dans toute leur force.

Qu'ils ne le peuvent estre tant que M. le duc de Zell garderoit une partie de ses conquêtes sur la Suède que la paix d'Osnabruk a acquises à cette couronne, qu'ainsy Sa Majesté désire que M. le duc de Zell veuille, et pour le bien de sa patrie et par l'avantage qui lui doit revenir de l'alliance étroite avec Sa Majesté, renoncer à des conquêtes qui l'exposeroient à une longue guerre et dans laquelle il verroit les armes de France jointes à celles de la Suède.

Il fera bien de lui faire considérer sur ce point que toutes les forces de Sa Majesté, qui ne sont plus occupées contre l'Espagne et contre la Hollande, seront en état de tout entreprendre en Allemagne et combien il aura à craindre pour ses Estats propres, lorsque les armées de Sa Majesté estant entrées dans les terres de M. l'Electeur de Brandebourg se porteroient au delà du Rhin ; que dans la paix que l'Empereur fait proposer à Nimègue, il offre, en son nom et en celui de ses alliés qui accepteront la paix, de n'assister en aucune manière les ennemis de la Suède.

Que la France n'ayant plus d'ennemis dans le reste de l'Empire pourroit s'occuper toute, tant par mer que par terre, au secours de cette couronne.

Qu'il lui seroit plus avantageux de terminer cette guerre par une paix lorsqu'il ne la peut continuer sans achever d'espuiser et de ruiner ses Estats ; qu'il ne peut plus attendre d'assistances d'argent de l'Espagne et de la Hollande et que, soit que l'Empereur continue la guerre ou fasse la paix, il ne sera pas en estat de luy en donner ; que, dans le premier cas, il sera trop occupé pour luy même pour pouvoir

partager son action et ses troupes et que, dans le second, il sera engagé à ne point secourir les ennemis de la Suède selon ce qu'ont déjà fait l'Espagne et les Etats généraux.

Que le Roy désireroit un accommodement qui convinst également à la Suède et au duc de Zell, mais qu'il ne peut entrer dans aucune proposition qui coustast quelques pays à cette couronne.

Le Sr de Gourville ayant fait voir que Sa Majesté ne peut inviter la Suède à céder quelque partie des provinces qu'elle a hazardées pour elle, témoignera que dans toute autre chose elle sera bien aise de faciliter cet accommodement et de donner des marques de son affection audit sieur duc.

Il en reste un moien entre ses mains et auquel les prétentions d'un desdommagement dont ce prince s'est diverses fois expliqué donnent lieu assez naturellement : ce seroit quelque somme d'argent. Le sieur de Gourville feroit voir que Sa Majesté pourroit en accorder quelque une en faveur de la Suède lorsque, dans le reste, cette couronne seroit satisfaite. Mais parce qu'une telle ouverture donneroit peut-estre sujet au duc de Zell de la demander excessive, il fera connoistre qu'elle doit être raisonnable, puisqu'elle doit être regardée comme un pur effet de la générosité de Sa Majesté. et attendra les demandes qui luy seront faites.

Ce sont les raisons et les offres dont Sa Majesté trouve bon que le sieur de Gourville se serve auprez de M. le duc de Zell par l'entremise de M^{me} la duchesse sa femme. Comme elles sont communes à M. l'Evesque d'Osnabruk, il les emploiera de mesme auprez de ce prince et les accompagnera de tout ce qui peut les y faire entrer davantage l'un et l'autre par la confiance qu'ils ont en lui.

Fait à Versailles, ce 26^e jour d'octobre 1678.

(Minute. *Ibidem*).

18.

Gourville à la Duchesse Éléonore de Brunswick-Zell.

A Versailles, le 22 novembre 1678.

Monsieur de Pomponne vient de me dire que le Roy avoit appris avec joye par les deux dernières lettres que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'escire, les bonnes dispositions où est Monseigneur le duc de Celle, et ie croy vous pouvoir dire que, si nous pouvions parvenir à un traité qui soit utile à S. A. S. et agréable à Sa Majesté, ce sera un ouvrage de longue durée par l'estime qu'a le Roy pour Monseigneur le duc de Cell et la confiance que Sa Majesté prendra en ses paroles et en son amitié.

Monsieur de Pomponne m'a répondu à peu près dans le sens que j'avois préveu et que ie me suis donné l'honneur de l'escire à V. A. S. le 18 de ce mois. C'est-à-dire que Sa Majesté ne peut pas entrer dans aucun ajustement pour la disposition d'une partie du pays de Bremen, mais qu'elle donneroit de tres bon cœur une somme d'argent à Monseigneur le duc de Cell pour le pouvoir contenter et contribuer par là à la satisfaction de ses alliés. Voilà, Madame, ce que iay ordre de vous faire savoir. Et après m'estre donné l'honneur de vous mander ce que m'a dit M. de Pomponne, je vous demande la liberté de pouvoir vous dire tout ce que mon imagination me pourra fournir sur l'estat présent des affaires qui peuvent regarder S. A. S. et sur quoy elle fera telle réflexion qu'elle jugera a propos. Je la supplie seulement de la recevoir comme un effet de mon zèle et de l'envie que j'auray toujours que ses intérêts se puissent trouver dans l'union et l'amitié de Sa Majesté.

Je commencerai donc par dire à V. A. S. que si Mgr le duc de Cell est bien résolu de ne faire aucun accomodement

sans garder une partie de ses conquêtes, ma pensée est qu'il est à propos qu'il envoie incessamment quelqu'un à Nimègue pour en faire des ouvertures aux ambassadeurs de Suède qui en donneront part apparemment aux plénipotentiaires de Sa Majesté, et son A. S. sera du moins éclairée par ce moyen s'il y a lieu d'espérer une paix à ces conditions, et je n'auray pas à me reprocher en mon particulier de ne vous avoir pas fait voir le seul chemin qui me paraît qu'il y a à tenir. Si Monseigneur le duc de Cell persiste dans le dessein de ne se point accommoder sans garder quelque partie de ses conquêtes, en l'estat ou ie croy que vont estre les affaires, la Suède restera seule en guerre contre le roy de Danemarck, Monseigneur le duc de Cel et M. l'électeur de Brandebourg, tous leurs alliés engagés à ne les point secourir, et chacun en son particulier souhaitant qu'elle finisse pour assurer la paix que le Roy a bien voulu leur accorder; et Sa Majesté demeure avec toutes ses forces, n'ayant plus rien à désirer pour le comble de sa gloire que le restablissement des Suédois, et qui fait le premier article des conditions qu'elle a bien voulu donner. Je ne prétends pas entrer dans les moyens que le Roy peut avoir pour les restablir par la force dans ce qu'ils ont perdu à l'occasion de cette guerre ; chacun en peut juger comme il luy plaira et ie ne sais si M. l'électeur de Brandebourg voudra attendre cette extrémité, ou s'il jugera à propos d'entrer en négociation pour faire quelque ajustement de gré à gré. Ce que je pourrois peut être bien craindre à ne regarder que les intérêts de Monseigneur le duc de Cell.

Je croy, Madame, que le roy de Danemarck pourra penser aisément que le Roy n'aura pas beaucoup de peine à envoyer 40 vaisseaux chargés d'un corps de troupes assez suffisant pour le nécessiter à restituer par une paix tout ce qu'il a pris sur les Suédois.

Je pourrois peut estre bien penser aussi qu'en l'estat où

sont maintenant les affaires en Angleterre, il ne sera pas impossible au Roy de prendre des mesures avec Sa Majesté Britannique pour forcer le Danemarck à restituer ce qu'il a pris sur les Suédois, si Sa Majesté veut préférer ce party à celuy d'y envoyer ses vaisseaux.

Je croy encore que le roi d'Angleterre et M. le duc d'York ont lieu d'estre persuadés que s'ils n'avoient pas apporté du changement à l'union qu'ils avoient avec Sa Majesté, ils ne se trouveroient pas dans l'estat où ils sont présentement dans leur propre pays.

Tout cela, Madame, ne va qu'à vous faire comprendre que, selon toutes les apparences, il se peut faire dans quelque temps quelque accommodement particulier qui diminuera sans doute beaucoup la condition des autres, et, si je le pouvois savoir par un esprit de prophétie, j'exhorterois fort monseigneur le duc de Cell à estre le premier. Et quand vous devriez estre ennuyée de la longueur de ma lettre et de mes raisonnemens, je ne saurais m'empêcher de vous dire que S. A. S. n'a présentement qu'à délibérer sur trois partys. Le premier de demeurer comme elle est; le second de faire un traité secret avec le Roy pour de l'argent et demeurer neutre en rendant le pays de Bremen, et le troisième de voir si elle pourra conserver une partie de ses conquêtes, ce qui ne se peut que par l'aggrément des Suédois et par conséquent en y trouvant leurs avantages, et apparemment ils voudroient que S. A. S. s'engageast avec toute sa maison à faire la guerre à M. l'Électeur de Brandebourg pour reprendre la Poméranie. Mais quand je pense à la difficulté qu'il y aura de faire résoudre les Suédois à perdre une partie de leur pays dans l'espérance qu'ils peuvent avoir d'estre entièrement rétablis, outre le peu de moyen qu'il y a de négotier avec eux par la difficulté des passages et la lenteur naturelle qu'ils apportent à la résolution de leurs affaires, cela me feroit

souhaiter que S. A. voulut préférer une somme d'argent considérable en s'accommodant directement avec Sa Majesté et ne parler que de maintenir les traités de Vestphalie et convenir avec le Roi de ce que Sa Majesté donneroit à S. A. S. tant en argent qu'en troupes pour forcer M. l'Electeur de Brandebourg à la restitution de ce qu'il a pris sur les Suédois, présupposé que Monseigneur le duc de Cell eust sujet de se plaindre de M. l'Electeur de Brandebourg, comme il m'en est revenu quelque chose par les bruits publics. Je ne sçay pas mesme si S. A. S. ne doit pas faire quelque considération sur la puissance de M. l'electeur de Brandebourg si, contre tout ce qu'on se peut imaginer, il demeroit maistre de la Poméranie, estant persuadé que M. le duc de Cell ne peut jamais établir une confiance sur les paroles et les traités qu'il fera avec M. l'Electeur de Brandebourg ; du moins sçay-je bien qu'autrefois Mgr. le duc de Cell auroit pensé comme ie le dis présentement. J'espère que S. A. S. me fera bien la justice de croire qu'en escrivant tout ce qui me vient dans l'esprit, je n'ay aucune veue de lui inspirer plus de crainte de l'avenir qu'il n'en doit raisonnablement avoir. Mais je prétendray bien lui toucher le cœur en lui disant que Sa Majesté souhaite plus son alliance et son amitié qu'elle n'a encore fait celle de personne et je sçay trop vos sentiments, madame, pour douter de la joye qu'auroit V. A. S. si les intérêts de Mgr. le duc de Cell pouvoient s'ajuster avec l'union et l'amitié de Sa Majesté. Et pour ne rien obmettre, madame, de toutes mes imaginations, ie veux encore dire à V. A. S. que, si par hazard Monseigneur le duc de Cell apprenait que le roi de Danemarck ou M. l'Electeur de Brandebourg fussent dans le dessein de faire leur traité particulier, S. A. S. n'auroit pour les prévenir qu'à envoyer icy un courrier avec une instruction et un plein pouvoir, et ie lui ayderois de tout ce qui dépendroit de moi comme s'il s'agissoit de ma fortune, pré-

supposé qu'elle jugeast de son intérêt de faire l'un des deux traités que j'ay déjà proposés et qui dépendent absolument de Sa Majesté, c'est-à-dire de prendre une somme d'argent et demeurer neutre, ou prendre une plus considérable pour nécessiter M. l'Electeur de Brandebourg à restituer aux Suédois ce qu'il tient d'eux et à maintenir les anciens traités de Westphalie, parce que ie vous puis dire que si S. A. S. ne veut pas se désister de conserver une partie de ses conquestes, il faut nécessairement que cette proposition vienne des Suédois à Sa Majesté.

J'ai déjà pris la liberté de vous mander que S. A. S. ayant acquis autant de gloire qu'elle en a eu dans cette guerre, elle doit, il me semble, faire une paix assez utile pour se pouvoir choisir un gendre dans l'Europe par les grands avantages qu'elle sera en estat de faire à madame la princesse votre fille, et si cela lui tient autant au cœur qu'il me l'imagine, ie croy que l'argent vaut mieux pour cela qu'une portion du pays de Brème. Je supplie toujours V. A. S. de me faire la justice de croire que personne ne sçauroit iamais estre à elle et à Monseigneur le duc de Cell avec tant de respect que j'y serai toute ma vie.

Depuis ma lettre escrite, j'ay appris avec la plus grande joye du monde par monsieur de Pomponne que madame la duchesse de Mekelbourg a mandé que Monseigneur le duc de Cell est si mal satisfait de M. l'Electeur de Brandebourg qu'il est dans la disposition de faire un traité en se conservant une partie du pays de Bremen pour faire restituer la Poméranie aux Suédois. Cela estant, madame, il n'y auroit qu'à convenir d'une somme pour le dédommagement de S. A. S. pour la portion du pays de Bremen en cas que les Suédois ne voulussent point laisser cette portion, et monsieur de Pomponne m'a assuré que Sa Majesté feroit volontiers un traité pour les subsides qu'il faudroit pendant cette guerre et une portion des troupes de Sa Majesté ; ainsi

ce ne seroit pas une affaire de longue durée, et S. A. S. garderoit le pays de Bremen jusqu'à ce que les Suédois lui en cédassent la portion dont ils seroient convenus ou qu'il eust touché la somme que Sa Majesté auroit promis pour le dédommagement.

(Copie. Arch. aff. étrangères. *Ibidem.*)

19.

Louis XIV à la Duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

31 avril 1682, a Saint Clou

MA COUSINE,

J'ai reçu avec plaisir les assurances que vous me donnez de vos bons sentiments pour tout ce qui me regarde, et vous ne devez point douter que je ne sois toujours très aise de vous donner des marques de l'estime et de l'affection que j'ay pour vous, priant Dieu qu'il vous ayt, ma cousine, en sa sainte et digne garde.

Madame la Duchesse de Zell.

(Minute. Arch. aff. étrangères. *Correspondance Brunswick.*)

20.

Frédéric, Prince Electoral de Brandebourg, à la Duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

MADAME,

J'ay chargé le sieur baron de Heiden, colonel et commandant à Wesel, de tesmoigner à monsieur le duc ma reconnaissance très humble du bon accueil et traitement que

j'ay receu à Zell, puisque suivant l'accord fait entre nous je ne dois plus luy escrire ; et à vous, madame, je vous rends tres humbles grâces par ces lignes, de ce mesme obligéant accueil, me rapportant encore à ce que ledit sieur baron dira à V. A. de l'estime et considération particulière que nous avons ma femme et moy pour votre personne, que je marqueray, en toutes occasions, comm'estant à jamais,

De V. A. le très humble et tres obeissant serviteur

FRÉDÉRIC

De Berlin, ce 11 de janvier 1685.

(*Archives Royales secrètes de l'Etat prussien à Berlin. Minute. Sammlung von Briefen fürstlichen Personen. Königs Friedrich I Briefwechsel, t. I, fol. 81.*)

21.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au Prince Electoral de Brandebourg.

A Celle, 10 février 1686.

Jespère monsieur que votre altesse ne trouvera pas mauvais que je luy escrive sans fason et quelle me fera bien la justice de croire que jay appris avec un extresme desplaisir la mort du prince son fils et que je grand beaucoup de par à la douleur quelle en a. Je prie Dieu qu'il l'en consolle et qu'il donne a vostre altesse un autre fil cette nouvelle ennée et toute les chausés qui peuve faire son entière satisfaction ; san ceroit une for grande pour moy si je pouves luy faire connoistre avec combien de passion je suis sa tres humble servante.

ELÉONOR.

Monsieur le duc me charge de faire ses complimens à

V. A. et de lasurer qu'il est sansiblement touché de la mort du prince son fil.

A son altesse Monsieur le Prince Electoral de Brandebourg, a Berlain.

(Original. *Ibidem*, fol. 81^{ab}.)

22.

Le Prince Electoral de Brandebourg à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

(Sans date.)(Février 1686.)

Je suis persuade, madame, de la part que vous prenez en mon affliction, et vous en reste fort oblige, aussy bien que des souhaits pour la réparation de cette perte dont j'attendray les suites avec patience.

J'en crains cependant de facheuses du coste de l'affaire avec la ville de Hambourg, où, après les assurances de monsieur le duc, ne je m'attendois pas ; il ne tiendra pourtant pas à moy si le tout n'est assoupy au plustôt. Contribuez y madame de vostre coste au possible, et croyez que c'est le meilleur service que V. A. pourra rendre au public et a celuy qui sera toujours son très humble serviteur,

FRÉDÉRIC.

Je supplie V. A. de remercier bien fort monsieur le duc de ma part de celle qu'il a prise en mon affliction.

(Minute. *Ibidem*, 81^c.)

23.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au Prince Electoral de Brandebourg.

A Celle le 26 février 1686.

Je serois bien fâchée si V. A. croyoit que monsieur le duc luy ust manqué de parole; je lasure qu'il n'est pas

houme à cela et qu'il est aujourduy du santisman qu'il estoit lors que V. A. a passe par isi a lesgar de la faire de Henbourg ; il ne veut rien faire contre la ville et il sera son amy comme il a este par cy devant, sitôt qu'elle luy ora fait quelque reparassion a lesgar des insulte qu'il en a resu ; il ne demande que cela. V. A. est trop juste pour le condamner et pour ne pas contribuer autant quelle pourra a procurer cette satisfaction a un prince qui fait une particulière profession destre son serviteur. Pour moy, monsieur, je voudrois que la chause fut finie à la satisfaction de tout le monde et avoir ocasion de marquer à V. A. combien je suis sa tres humble servante.

ELÉONOR.

A son altesse Monsieur le Prince Electoral de Brandebourg à Berlain.

(Original. *Ibidem*, 81^d.)

24.

Le Prince Electoral de Brandebourg à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

Je vous assure, Madame, que je ne suis pas moins serviteur de monsieur le duc, à présent, que je l'ay esté, devant les derniers mouvements auprez de Hambourg, et si j'ay souhaitté qu'il ne s'en fust pas fait, ça été par prévoyance des troubles quils causeroyent. Je ne cesseray cependant pas de contribuer au possible pour les appaiser, de quoy je vous supplie de persuader monsieur le duc aprez les assurances de mes tres humbles services, étant à jamais

Madame, vostre très-humble serviteur.

FREDÉRIC.

An die Hertzogin von Zell.

De B[erlin] le 16 de mars 1686.

(Minute. *Ibidem*, 81^f.)

25.

Gourville à M. de Boucœur.

A Paris le 28 juin 1686.

Dans le temps que le voyage de Chambor fust rompu, ie me donnay lhonneur descrire à Madame la Duchesse de Cell que si L. A. A. S. S. jugeoient à propos d'envoyer ici quelqu'un de leur part pour vostre affaire (1), je croyois quelles le pouvoient faire, et je luy ay encore écrit depuis. Je n'ai pas cru en devoir parler autrement parce que ie ne suis pas assuré du succès. Mais je sçay seulement que je feray de mon mieux, comme je vous prie d'en estre bien persuadé, et que je suis aussi véritablement à vous qu'on y puisse estre.

GOURVILLE.

(Original. *Arch. Royales secrètes à Hanovre. Calenberger original archiv. Des 22 VI, 41.*)

26.

Leibnitz à A.-G. de Bernstorff, premier ministre du duc de Zell.

Hanover 3 janvier 1693.

MONSIEUR,

Je n'oserois pas importuner Vostre Excellence sur la seule raison de la nouvelle année, estant persuadé qu'elle aura la bonté de s'asseurer de mes souhaits pour sa prospérité, dont je prie Dieu de la combler par une longue suite d'années ; sans qu'il soit nécessaire que mes souhaits soient declarés à elle-même.

Voicy donc ce qui m'a obligé d'écrire. Je me souviens d'avoir parlé des recherches généalogiques de Mons. de

(1) Sans doute la mise en liberté de Boucœur. V. ci-dessus, pages 97 et suiv.

Greiffencranz, qui excelle dans cette estude, particulièrement à l'égard des familles illustres de France; et comme la maison de Bronsvic paroist interessée dans ce qui est contenu dans le papier cy-joint, je me souviens que Vostre Excellence trouva, qu'il ne seroit pas mal à propos, de voir un échantillon des preuves.

En voicy donc un que Mons. de Greiffencranz m'a envoyé, qui fait voir, comment des souverains et mêmes des rois sont parmy les ancestres de madame la duchesse, quoyque par femmes et par plusieurs transplantations de mariages. La chose ne me paroist nullement éloignée de la raison ny de l'apparence. Et il est tres seur que ces illustres maisons de Vermandois, d'Anjou et d'Angoulême participoient encor du sang d'autres familles encor plus grandes; par exemple Alix de Courtenay, femme d'Aymar comte d'Angoulême, une des ancestres nommés dans cet échantillon, estoit petite fille d'un roy de France. Ainsi ce Roy en est aussi. Comme on a commencé en France plustost qu'en Allemagne à estre curieux en preuves généalogiques, plusieurs familles mêmes particulieres y peuvent faire des telles démonstrations, dont memes quelques unes ayant esté publiées ont servi à Mons. de Greiffencranz. Cependant, je ne croy pas, que madame la duchesse se soucie fort de ces choses, qu'elle traite de vanités. Mais comme ces vanités sont mêlées de réalités dans le cours des affaires du monde, il est plus à nous qu'à elle d'y faire reflexion. V. Exc. y en fera autant qu'elle jugera à propos. Et moy j'ay esté bien aise de marquer mon zèle, estant avec attachement,

Monsieur, de Vostre Excellence, etc.

LEIBNITZ.

A Monsieur de Bernsdorf, premier ministre d'Etat de S. A. S. à Zell.

(Minute de la main de Leibnitz. *Bibl. Royale de Hanovre. Manuscrits, XXIII, n° 325.*)

27.

Le duc Antoine-Ulric de Brunswick-Wolfenbuttel à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

Année 1694 (derniers jours de juillet ou premiers jours d'août).

MADAME,

Si vous êtes encore persuadé, comme je le crois, que malgré les revolutions du temps, j'aye toujours conservé pour vous et pour tout ce qui vous appartient une affection et amitié tres sincere, vous comprendrez facilement la part que je me donne presentement dans les afflictions qui vous viennent d'arriver. Quand on tient étroitement de sang et de cœur aux personnes engagées dans de grands malheurs on resent leur douleur comme la sienne propre, jugez donc, madame, si je ne dois être vivement touché de la vôtre. Il est vray que je n'en connois les véritables causes que par des bruits incertains et qu'à juger du procédé que l'on dit avoir été tenu à l'égard de la malheureuse princesse, on doit croire que son crime soit grand et presque de la nature que l'on a voulu publier et que j'ay de la peine a exprimer. Il m'est pourtant difficile de m'imaginer qu'un dessin criminel ait jamais pu entrer dans le cœur d'une personne (1) si bien née et élevée avec tant de soins, et à qui j'ay toujours connu un naturel extrêmement bon, de sorte que je me sens disposé, Madame, de croire que les choses ne sont pas si épouvantables qu'on les fait et que ce sont plustôt des fautes que des crimes. Au premier cas, Madame, je voudrois que les bonnes intelligences dans notre maison fussent sur un pied que je me puisse utilement employer pour appaiser la cause de votre douleur, mais presentement je ne puis avec

(1) En interligne : « ou Princesse. »

mon extreme regret faire autre chose que plaindre les malheurs de la maison et avoir de la compassion des vôtres en particulier. Si pourtant vous croyez, Madame, que dans l'état où nous sommes je puisse sans donner ombrage et sans vous commettre, être utile à soulager votre douleur (1), vous n'avez qu'à disposer de tout ce qui dépend de moy. Vous connoîtrez à la sincérité de mes actions que je suis avec une passion extrême et sans aucun reserve de vous et des vôtres Madame.

le....

(Minute de la main du conseiller Hertel, conservée aux Archives ducales à Wolfenbüttel.)

La lettre a été écrite à la duchesse de Zell de la main même du duc Antoine-Ulric.

28

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au duc Antoine-Ulric de Wolfenbüttel.

A Zell le 9^e aoust 1694.

MONSIEUR.

Je vous suis infiniment obligée de l'honneur que vous me faites de me témoigner prendre part à mes chagrins et de toutes les causes obligantes que vous avez la bonté de me dire au sujet de ma fille. J'espère que le tant et le bon Dieu ramèneront toute cause pour elle ; j'attant tout de lui à son esgar et je lui demande avec ardeur qu'il lui plaise de ramener toute cette maison en bonne intelligence et amitié. J'espère monsieur que vous seroi persuadé de cette vérité et que vous me feroi la justice de croire que je seroi toute

(1) En interligne : « ou vos peines. »

vie avec beaucoup de reconnaissance, monsieur, de V. A. la tres humble et tres aquisseservante :

ÉLÉONOR.

(Original. *Archives ducales de Wolfenbuttel.*)

29

Le duc Antoine-Ulric de Brunswick-Wolfenbuttel à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

(Janvier ou premiers jours de février 1695.)

L'affection et l'amitié que j'ay pour vous étant telles que vous les connoissez, vous ne saurez pas desapprouver que je reviens de temps en temps a vous en faire connoitre les effets, et quoique les dernieres affaires de votre famille (1), ou votre repos et contentement est si notablement interessées, sembloint exiger plus souvent mes devoir la dessus, j'avoue pourtant que les circonstances qui éclatoit dans le temps que la princesse votre fille foisoit sa retraite et les personnes qui paroissoient engagées dans la même affaire aussi bien que l'air de froideur que je trouvois dans la réponce à ma première lettre m'ayent tenu jusqu'icy fort en suspent, et mon fait croire qu'une personne devoit être tres crimnelle lorsqu'elle est abandonné de ses plus proches qui par leurs manières d'agir vouloit dispenser tous les autre des soins qui leur en pouvoit appartenir comme à des parens de prendre part dans cette affaire. Mais à cette heure, madame, que j'apprens que dans les dernières procédures la princesse votre fille ayt été jugé coupable de tout un autre chef, je (2) trouve bien qu'elle ayt été tres mal conseillé davoit donné occasion, pour quelque sujet de mecontentement

(1) En interligne : « conjonctures. »

(2) En interligne : « on ».

quelle se puisse avoir, que les choses soient arrivées aux extrémités ou elle sont présentement. Neantmoins dans letat ou elle est constitué, dégagée de ses dernières liaisons, il me semble que mes premiers droit soient retablis, et je la regarde presentement sur le même pied que j'aurois fait si les engagement de mon defunct princes avoient été accomplies et rompus par la mort. Alors vous savez que les attachement de cœur et les egarts de paranté subsistent toujours pour la personne qui su[r]vit. C'est donc dans cette vue que je vous offre, avec la permission de monsieur le duc v. e., tout ce qui est dans mon pouvoir et qui pourra apporter quelque soulagement à vos affaires, vous priant en même temps de vouloir assurer le duc mon frer que, malgré les oppositions que par les intrêts communs des autres princes je me vois obligé de faire aux pretention de Hanovre, j'ay conservé toujours pour sa personne une véritable affection et un attachement tres sincère aux autre interêts de la maison a laquelle je suis pret de sacrifier tous les sujet de mecontentement particuliers que lon mait pu donner, et s'il y a des personne assez mal intentioné pour empêcher le retablissement d'une bonne intelligence par des insinuation malicieuses, la temps fera connoitre le torps que l'on m'y fait et vous conjurant (1), Madame, d'employer votre crédit et tout votre possible pour oter toute les prevention contre moy et pour faire naitre les occasion dans lesquelles je puisse convaincre plustot par les effets que par les paroles combien je suis véritable.....

Sur la même feuille suit :

Si je ne vous rend pas aussi souvent les devoirs d'amitié que l'affliction ou vous estes le semble exiger, vous n'en devez attribuer la caus qu'au contre temps facheux qui nous ôtent les moyens d'une correspondance régulière. Je me sers donc avec plaisir des occasions que je trouve de temps [en]

(1) En interligne : « devez. »

temps pour vous assuier que je ne cesseray jamais de prendre beaucoup de part en tout ce qui peut arriver du bien et de mal a vous et aux vôtres. J'avoue pourtant que les circonstances qui accompagnoit d'abord le malheur de la princesse votre fille et les personnes qui paroisoit engagé dans la même affaire m'ayent tenu jusquicy un peu en suspent et mont fait croire qu'une personne doit être tres criminelle lorsque ses plus proches desu nis l'abandonnent entierement.

Mais à cet heure, Madame, que j'apprens que la princesse ayt été jugée coupable de tout un autre chef, où je trouve bien qu'elle ait été tres mal conseillée d'avoir donné occasion pour quelque sujet de mecontantement que se puisse être, que les choses soient arrive aux extrémitéz ou elles sont présentement.....

(Minute de la main du conseiller Hertel, conservée aux *Archives ducales* à *Wolfenbittel*. La lettre à la duchesse de Zell a été écrite de la main même du duc Antoine-Ulric.)

30.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au duc Antoine-Ulric de Wolfenbittel.

A Cell, le 10 février 1695.

MONSIEUR,

Je suis plus sansible que je ne le saures dire a toute les bonte que V. A. me fait l'honneur de me tesmoigner au suget du desordre arive en ma famille. C'est une consolation pour moy de voir quelle y pran part ; je la prie de croire que je repon comme je le doy a toute les chausse oblijante quelle me dit au suget de ma fille. Je ne sesserai james de faire des veus ardans pour la bonne reunion de toute la

maison ; je latant du ciel de qui j'espère tout. Je seres trop hureuse de pouvoir y contribuer et vous faire connestre combien je suis Monsieur de V. A. la tres humble et tres obéissante servante.

ELÉONOR.

(Original. *Arch. ducales de Wolfenbuttel.*)

31.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à Louis XIV.

SIRE,

J'ai receu avec beaucoup de respect la lettre dont votre Majesté a bien voulu m'honorer par M. du Héron colonel de dragons ; je suis plus sensible que je ne le sçaurois dire à cette marque de sa bonté pour moy et aux choses obligantes qu'il m'a dit de sa part, ne souhaitant rien davantage que les occasions de pouvoir mériter tant de faveurs, et marquer la profonde soumission avec laquelle je suis, Sire, de Votre Majesté (*de la main de la duchesse :*) la très humble et tres obeissante servante :

ELÉONOR, duchesse de Bronswic et Lunebourg.

(Sept. 1698.)

(Original. *Archives aff. étrangères. Correspondance Brunswick.*)

32.

Leibnitz à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

Hanover, le 3 janvier 1699.

C'est la première fois que je prends la liberté de marquer à V. A. S. mes souhaits que la coûtume autorise à l'entrée de la nouvelle année, et que mon cœur peut justifier plus que la coûtume, en priant Dieu de donner à V. A. S. et à Monseigneur le duc une parfaite santé et toute sorte de

prospérités pour cette année et pour une grande suite d'autres. Je ne veux pas m'emanciper pour cela d'écrire à Mgr le duc, mais j'espere que V. A. S. ayant la bonté qu'elle a pour moy, voudra bien luy toucher quelque chose de la sincérité de mon zèle dans l'occasion, et qu'elle voudra aussi me pardonner cette hardiesse de luy écrire et de parler d'un sujet où mes vœux prennent beaucoup de part. S'ils ont lieu, Madame, et si les ouvertures que V. A. S. a faites en disposant le roy de la Grande-Bretagne à se déclarer aussifavorablement qu'il a fait à Zell, sont suivies, on aura moins sujeticy de porter envie au Prince Electoral de Bavière déclaré, à ce qu'on dit, successeur du roy d'Espagne. Car l'un ou l'autre des petits enfans de V. A. S. et de Mgr le duc devront porter la couronne d'Angleterre. Il me semble que l'apparence de l'un ou l'autre de ces événemens si glorieux doit donner de la joye à V. A. S. Mais j'espère qu'on tiendra sur pied une négociation qui a de si bons fondemens ; car le roy a dit positivement à madame l'Electrice qu'il establirait le droit de succession pour sa postérité, et il me semble aussi qu'il a esté extrêmement content et du Prince Electoral et de la princesse, et qu'il s'est expliqué comme on a pû souhaiter touchant la négociation d'un mariage entre la princesse et le duc de Gloucester, et quoy que ce prince soit encore fort jeune, je ne doute point qu'on n'aye soin de profiter de la parole et de la disposition du roy pour battre le fer pendant qu'il est chaud, et pour faire au moins ce qui se peut à l'égard de l'un et de l'autre point, outre que le temps s'écoulera insensiblement et plus tost qu'on ne pense. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu doune du succès à de si bons desseins où V. A. S. a tant de part et je suis avec dévotion, Madame, de V. A. S. etc.

(Minute conservée aux *Archives Royales de Hanovre.*) (1).

(1) Cette lettre a déjà été publiée dans les *Œuvres* de Leibnitz. — Voir *Die Werke von Leibnitz*, par Onno Klopp. Hanovre, 1873, t. VIII.

33.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à Leibnitz.

Zell, le 10 janvier 1699.

Je vous remercie, Monsieur, des bons souhaits que vous nous faites, à monsieur le duc et à moy, au sujet de la nouvelle année, et je suis bien aise que vous m'assurez que le cœur y a plus de part que la coustume. Je ne perds point d'occasion de parler à monsieur le duc de vostre zèle pour luy et pour les siens. Je voudrois pouvoir vous rendre de plus grands services afin de vous marquer que je suis de vos amis et que je vous estime fort.

ELÉONORE, duchesse de Bronsvic-Lunebourg.

P. S. Je ne répons pas au dernier article de votre lettre, il faut se voir pour parler sur cela.

(Leibnitz y a ajouté les lignes suivantes :)

C'estoit touchant le mariage futur du duc de Gloucester avec la princesse d'Hanover dont j'avois suggéré la proposition à madame la duchesse de Zell qui en a parlé au roy lorsqu'il étoit à Zell en 1698. Et le roy a témoigné d'y vouloir contribuer volontiers, aussi bien qu'à l'établissement du droit de succession de madame l'Electrice et de sa postérité, dont il parla luy même à madame l'Electrice, et fit des avances très considérables après ce que Mad. la duchesse luy en avoit dit.

(Original. Arch. Royales de Hanovre.) (1).

(1) Cette lettre a déjà été publiée dans les *Œuvres* de Leibnitz. — V. *Die Werke von Leibniz*, par Onno Klopp. Hanovre, 1873, t. VIII.

34.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à M. de Boucœur, conseiller privé du duc de Zell.

A Brocousen (1), le 29 may 1699.

J'ay este bien surprise et bien fâchée d'apprendre le fâcheux sor de M. de Gagemon. Je vousdres le pouvoir servir, mais je ne say coman faire pour sela. Je vous prie monsieur, de consulter avec M. de Monroy et de me dire se que vous jugeray apropos que je face a son esgar. Pour ce qui est de mes afaire, il n'y a qua lesser agir son fils puis qu'il tesmoigne le souhaitter et remercier le jandre (2) des offre qu'il me fait. Je vous remersie des chause oblijante que vous me ditte. Je vous prie de croire que jan suis for reconnessante et que je vous suis toujours fort acquise.

ELÉONOR.

(Original. *Archives de Hanovre.*)

35.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à M. de Boucœur.

Brocousen, le 8^e juin 1699.

Je vous fais Monsieur les excuse que je vous doy davoit ouvert votre letre de labé de Saint Hermine. Je n'aures pas pris cete liberté si elle n'avoit regardé mes afares, ces pour quoy jespere que vous ne le trouverai pas mauvais et que vous me croiray toujours bien de vos amie.

ELÉONOR.

(Original. *Ibidem.*)

(1) Bruchhausen.

(2) Legendre, homme d'affaires qui s'était occupé plusieurs fois déjà des intérêts de la duchesse de Zell en France.

36.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à l'archiprêtre de Dey en Saintonge.

(Sans date) vers 1700.

Je vous say bon gré, monsieur l'archiprestre, de la déférence que vous avez eu pour moy en mainforman de nouveau de vos pretansion, comme je laves desiray. Javes repondu a vos presedante d'une manière qui vous auroit satisfait si ma lettre vous ust esté randue. Je vous le dy afain que vous ne croyez pas que je voulusse menquer de sivilité envers un homme de votre caractère. Presentement que je suis informée des cause de notre diféran, je voy bien, monsieur l'archiprestre, qua pléder contre vous je poures profiter de quelque peu de chause, la terre d'Olbreuze ne vallant pas aujourduy a beaucoup pres ce quelle valloit du tant de mes prédesesseurs et des vostre. Mais je fais plus de cas de votre amitié que de ce petit intérêt ; ces pour quoy, a fain de finir nos diferant, jordonne qu'il vous soit payé sant saine livre par an depuis que vous este en posesion de la cure de Dhays sans que l'on face mension des disime que vous avez levée. Je continurray de mesme pendant mavie à vous payer cette soume de sant saine livre sans toute fois que sela préjudisie en rien au sucesseurs qui viendront après moy. Je souhaite, monsieur l'archiprestre, que sela vous satisface et que vous voulies bien vivre en bonne intellijance avec moy qui, de ma par, repondray comme je le doy a vos honestote ; c'est de quoy je vous asure.

(Minute de la main de la duchesso. *Archives de Hanovre. Cal. Or. Archiv. Des. 22, VI, 33.*)

37.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à M. de Wackerbart, gouverneur du château d'Ahlден.

Sans date. (Mars 1700)

Je vous prie, Monsieur, de randre a ma fille le paquet si join et de me croire, madame de Vacquerbat et vous, bien de vos amie.

ELÉONOR.

(Original. *Arch. de Hanovre.* Des xv, n° 92. 1694-1702.)

38.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à M. de Boucœur, conseiller privé du duc de Zell.

A Veyhausen, jeudi. (Mars 1700.)

[Une lettre de M. d'Exoudun, datée de la Magdelaine près la Rochelle, 5 mars 1700, adressée à M. de Boucœur et contenant une proposition d'achat de la terre d'Olbreuze (1), avait été communiquée par ce dernier à la duchesse. Elle lui répondit :]

J'aves esperai de vous voir hier à Cell et de vous repondre de bouche à la lettre que vous maviez escrit, mais comme sela nariva point, je remis votre lettre de M. Deqsoudain à Ernest pour vous la randre et pour vous dire, monsieur, que je ne saures me resoudre de vandre la terre d'Olbreuse. Je remercie M. Decsoudain de lavis qu'il m'a donné et je vous prie de lui faire mon compliment ; je remes le reste a M. de Gagement. Je vous suis toujours fort acquise.

ELÉONOR.

(Original. *Arch. de Hanovre. Cal. or. Arch.* Des. 22, VI, 23.)

(1) *Arch. de Hanovre. Cal. or. Arch.* Des. 22, VI, 23.)

39.

Louis XIV à la duchesse Eléonore de Brunswick. (Lettre remise à la duchesse par le marquis de Bonnac, envoyé de France.)

7 May 1700, de Marly.

Ma cousine, l'affection particulière que j'ai pour vous me fait voir avec plaisir les occasions de vous faire connaître que je conserve toujours les mêmes sentiments sur ce qui vous regarde. Le marquis de Bonnac, mon envoyé extraordinaire, vous en assurera plus particulièrement, et, comme je ne doute pas que vous ne donniez une entière créance à tout ce qu'il vous dira sur ce sujet, il ne me reste qu'à prier Dieu, etc.

(Minute. *Arch. aff. étrangères. Correspondance Brunswick.*)

40.

La duchesse répond, en date du 26 mai 1700, dans la même forme, sauf quelques mots, que pour la lettre concernant M. du Héron, du mois de sept. 1698 (1).

(Original. *Arch. aff. étrangères. Ibidem.*)

41.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à M. de Boucœur, conseiller privé du duc de Zell.

A Zell, le 29^e may 1700.

Je vous envoie des lettres (2) qui me sont venue pour vous et une à moy du fermier d'Olbreuse. Vous y repondrai

(1) V. ci-dessus lettre 31, p. 239.

(2) Les lettres dont il s'agit proposent des changements de fermiers pour la terre d'Olbreuse.

sil vous plaît, monsieur, que j'ai lessé à M. de Gagemon la liberté dafermer ma terre a qui il trouverra bon. Je vousdres bien que l'on donnat à la ranbuche ce qu'il desire. Je vous prie de le recommander et de me croire toujours bien de vos amie.

ELÉONOR.

(Original. *Arch. de Hanovre.*)

42.

Louis XIV à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell. — (Lettre remise par le marquis d'Usson, envoyé de France.)

29 sept. 1701, à Fontainebleau.

Ma cousine, j'ordonne au marquis d'Usson, lieutenant général de mes armées et mon envoyé extraordinaire, de vous assurer de l'affection particulère que j'ay pour vous. Je ne doute pas que vous ne donniez une entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part et que vous ne soyez bien persuadée que je vois avec plaisir les occasions de vous donner des marques de mon estime.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, ma cousine, en sa sainte et digne garde.

(Minute conservée aux *Arch. des aff. étrangères. Correspondance Brunswick.*)

43.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au conseiller de Boucœur.

A Guifort (2), le 29 aout 1702.

Je suis toujours en le desain de ne poin vandre ma terre d'Olbreuse; je vous prie, monsieur, de faire mon compliment

(1) Oncle de Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonac, porteur de la lettre du 7 mai 1700

(2) Gifhorn.

à M. d'Isoudain en [le] lui faisant savoir (1). Je vousdres aussi que vous mandasies a seus qui vous escrive de m'adresser vos lettre. Nous serons sil plaict à Dieu jeudi à Cell. Je vous suis toujours fort aquisse.

ELÉONOR.

(Original. *Arch. de Hanovre. Cal. or. Arch. Des. 22, VI, 23.*)

44.

*La duchesse de Brunswick-Zell au roi de Prusse
Frédéric I^{er}.*

Hochgeehrter Freundlicher Lieber Herr Vetter!

Nachdem es Ew. Koenigl. Mayest. gefällig gewesen an Uns dero Cämmerer den graffen von Wartensleben abzuschicken, umb durch denselben Ew. Koenig. Mayest. Condo- lenz über den unverhofften doch sanfft und sceligen Todt Unseres Hochgeehrtesten und Hochgeliebsten Herrn Gemahls Gnaden den Durchleuchtigsten Fürsten und Herrn Georg Wilhelm Hertzog zu Braunschweig und Lüneburg, etc. Glorwürdigsten Andenckens uns bezeugen zu lassen; so erstatten Wir zupforderst für die Ehre dieser Abschickung und dadurch bezeitgen Mitleiden, ganz dienstlichen Danck, mit dem hertzlichsten Wunsch, es wolle der grosse Gott Ew. Koenig. Mayest. und dero Koenigl. Hauss für allen Trauerfällen lange Jahre bewahren, und in allem Flor und Wohlergehen gnädiglich erhalten. Dero Wir zu allen angenehmen freundl. Muhm-

(1) Une lettre de M. du Fay d'Exoudun du 8 août 1702, adressée à M. de Boucœur, contenait des offres d'achat pour la terre d'Olbreuzé — Arch. de Hanovre.

lichen Diensterweisungen jeder zeit willigst und geflissen verbleiben. Datum Zelle den 23^{ten} september 1705.

Von GOTTES GNADEN ELEONORE,
Verwittibte Hertzogin zu Branschweig und Luneburg.

(*De la propre main de la duchesse de Zell :*)

Ew. Kœnig. Maye. Dienstwilligste Trewe Muhm und Dienerin.

ÉLÉONOR.

Dem Durchleuchtigsten Grossmächtigsten Fürsten Herrn Friedrich Kœnige von Preussen, Marggraffen zu Brandenburg, etc.

(*Archives Royales secrètes de l'État prussien à Berlin. Coté R. XI, 140 °. Lüneburg. Correspondenz mit Kur-Braunschweig und Zell. 1693-1711. — Pièce originale.*)

45.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au roi de Prusse Frédéric I^{er}.

SIRE,

Dans la grande affliction qu'il a plu adieu de menvoyer, je ne pouves resevoir de plus forte consolassion que de voir vottre Majesté me faire l'honneur di prandre par et masurer de la continuasion de sa bienveillanse ; je lui en fes mes tres humble remersiman. Rien ne peut davantage radousir mes amertume que la continuasion de ses bonte pour moy qui seray toute ma vie avec une passion tres-respectueuse, Sire

De vottre majesté la tres humble et tres obéisante servante.

ÉLÉONOR duchesse de Bronsvic-Lunebourg.

A Celle le 23 septanbre 1705.

(Original. *Arch. secrètes de l'Etat prussien à Berlin. Manuscrits. Sammlung von Briefen fürstl. Personen. Königs Friedrich I Briefwechsel, t. I, fol. 81.*)

46.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au roi de Prusse Frédéric I^{er}.

Sans date (été 1706) (1).

SIRE,

J'ay resu avec beaucoup de joye et de respect l'honneur que votre majesté ma fait en maprenan le mariage du prainse royal son fil avec madame la prainsesse d'Anover. Rien dans le monde, sire, ne pouvoit mecauser tant de satisfaction que cet illustre mariage; javoue a vottre majesté que je l'aves souhaite. Je fes mille veus o ciel pour sa conservation, sa prospérité et selle du mariage, prian Dieu de tout mon cœur de raipandre sur elle et sa famille royalle ses pluspresieuse faveurs. Je la suplie de m'onorer toujours de sa bienveillance et de croire que je suis avec une passion tres respectueuse, Sire, de vottre majesté la tres humble et très obeisante servante.

ELÉONOR, duchesse de Bronswic-Lunehourg.

(Original. *Arch. royales secrètes de l'Etat prussien. — Manuscrits — Sammlung von Briefen fürstl. Personen. — Königs Friedrich I Briefwechsel, t. I, fol. 79-80.*)

(1) Le mariage du prince royal de Prusse avec la princesse Sophie-Dorothee de Hanovre, petite-fille d'Eléonore, eut lieu le 26 novembre 1706.

47.

Cinq jeunes filles de la « Société des demoiselles françaises réfugiées de Harlem » à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

MADAME,

Nous avons appris avec bien de la joye que la senté de votre altesse serenissime étoit meilleure qu'elle na esté, donc nous rendons grace a Dieu, Madame. Comme la conservation de votre altesse serenissime est une benediction du ciel pour tant de personnes, la charité chrétienne ne nous permet pas de ne penser en cette occasion qu'aux biensfais que vous rependes depuis si longtems sur notre societté (1), il faut madame se joindre au general pour demander au Seigneur longueur de jours, senté et prosperité pour votre altesse serenissime. Apprez cela, permetez nous, madame, de nous retirer de la foulle pour vous marquer la reconnoissance parfaite que nous avons de la continuation de vos charités pour notre maison. Nous sentons mieux que jamais la grandeur du don et des sirconstances qui sembloit nous devoir estre aussi prejudiciable qu'elles nous avoient esté douloureuse. Enfin madame par la grace de Dieu, les biensfais de votre altesse serenissime continue, dont nous lui faisons nos tres humbles remersiment et lui demandons la permission de l'asseurer du zelle et de latache inviolable avec laquelle nous sommes avec un tres profons respect,

(1) D'après des comptes conservés aux archives de Hanovre, la duchesse de Zell fournissait un subside annuel de 1,000 florins à une société formée à Harlem par des jeunes filles de familles protestantes françaises réfugiées en Hollande.

madame, de votre altesse serenissime les tres humbles et tres obeissantes servantes.

(Signé:) DOLLON GOUPILLIÈRE. SOUSIGNAC. THÉHILLAC.
DE LA FALAISE. MAULLEVRIER.

De Harlem, le 6 septembre 1706.

(Original. — *Arch. de Hanovre. Cal. or. Arch. Des. 22, VI, n° 41.*)

48.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au roi Frédéric I^{er} de Prusse.

SIRE,

Je suplie tres humbleman vostre Majesté de trouver bon que je lui fasse encore mes tres humble remersisman de toute la bonté qu'elle ma fait l'honneur de me tesmoigner au mariage de monsieur le praince royal. Jan ay une reconnessanse qui dura autant que ma vie. Je souhaite avec beaucoup de passion que votre majeste soit contente de madame la praincesse royalle ; je fes mille veus o ciel, sire, pour la conservassion et prospérité de vottre majeste la nouvelle ennee ou nous alon entrer. Je prie Dieu quil la conble de toute ses plus presieuse faveurs ; je lui demande toujours un peu de par à sa bien veille et je lasure que personne ne sera jamais avec plus de respec que je le suis, sire, de vottre majesté la tres humble et tres obeissante servante.

ELÉONOR duchesse de Brunswic et L.

A Lunebourg, le 29 desambre 1706.

(Original. *Arch. de la maison royale de Prusse à Berlin.*)

49.

M. de Gagemont au conseiller de Boucœur.

Je viens d'apprendre monsieur par des lettres de la Rochelle que M. l'intendant de Rochefort avoit dit que le roy a remis la terre d'Olbreuze à son A. S. et qu'il avoit donné ordre que celui qui avoit ressu les revenus les remist entre les mains du fermier. J'ay cru estre obligé par la grande part que je prends en tout ce qui regarde son A. S. de vous donner cet advis et de prendre la liberté de luy demander ses ordres, l'asseurent que personne ne les exécutera avec plus de zele et d'affection que moy, qui suis monsieur, vôtre tres humble et tres obeissant serviteur.

GAGEMONT.

De Gagemont, ce 7^{me} avril 1707.

(Original. *Arch. royales de Hanovre.*)

50.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au roi de Prusse Frédéric I^{er}.

SIRE,

La semaine passée a esté une des plus heureuses de ma vie, car j'ai résu deus fois des assurances de l'honneur du souvenir de Vostre Majesté, et j'ay résu sire avec tout le respect et toute la reconnaissance imaginable. Je fess mes tres humbles remerciemens à votre majesté pour cette faveur dont elle m'a honorée, et je la supplie tres humblement de me conserver toujours un peu de par sa bienveillance et de trouver

bon que je la felisite sur la grausese de madame la praincesse royale; jespere sil plect a Dieu, sire, quelle vous fera souvan gran pere. Je souhaite tout ce qui peut contribuer a votre satisfacion et je suis avec une haute venerassion et soumission profonde, sire, de votre majesté la tres humble et tres obéisante servante.

ELÉONOR, duchesse de Bronsvic et Lunebourg.

A Lunebourg le 20 may 1707.

(Original. *Arch. royales secrètes de l'Etat prussien à Berlin. Manuscrits. Sammlung von Briefen fürstlichen Personen. Kønigs Friedrich I Briefwechsel, t. III, fol. 147, 148.*)

51.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au roi Frédéric I^{er} de Prusse.

SIRE,

Votre majeste ma conblee d'honneur en me notifiant par une de ses lettre la nissance du praince son petit fil. Personne au monde, sire, nen resant plus de joye que je le fes ni ne pran plus de par a selle de votre majeste que moy. Je la felisite de tout mon cœur de sette ogmantassion de sa famille royalle et de la prainsipauté de Neuchastel. Je prie Dieu qu'il continue à benir votre majeste de plus en plus; je feray toute ma vie des veus o ciel pour sa conservassion et sa prosperite. Je luy demande la continuassion de l'honneur de sa bienveillanse; je suis avec un respec infini et un atachement inviolable, sire, de votre majesté la tres humble et tres obeissante servante.

ELÉONOR, duchesse de B. et L.

A Lunebourg, le 30 novembre 1707.

(Original. *Ibidem.* Fol. 91 et 92.)

52.

*La princesse Sophie-Dorothée de Brunswick-Lunebourg à
M. R. (1)*

Le 30 novembre 1707.

Je ne pus répondre à la lettre que je receus de vous lordinaire passé, M., par ce que je finis trop tard celle que j'écrivois à M^e ma mère (2). Je croy comme vous quen l'absence de M. le président de Gœrtz les affaires que jay encore a Hanover, par raport au testament de feu Mgr mon pere, ne seroient pas aisément décidée ny terminée ; ainsi on peut attendre son retour, et un tems convenable pour les remettre sur le tapis et les finir à la fin, s'il est possible. Je serai bien aise aussi, avant que vous fassiez aucune nouvelle démarche, de savoir ce que vous pensez sur ce sujet, ainsi que vous me mandez le souhaitter ; vous pourrez en même tems méclaircir des circonstances de l'affaire, que javoue me tenir au cœur, et sur laquelle vous me donnez des espérances si flateuses que ien suis toute réjouie ; je suis bien reconnaissante de ce que vous avez agi sur cela conformément à mes intentions et je vous en suis véritablement obligée. Je vous renvoie M. la quittance des onze cens écus que vous mavez fait toucher dimanche passé, vôtre fils ma envoyé encore cinq cents cinquante écus, dont jay dabord signé la quittance, et lui ay renvoyée. Au reste, je vous remercie de la part que vous me témoignez prendre à la joye que me cause lheureus accouchement de ma fille. Ce qui y met le comble, cest de ce que

(1) Sans doute le conseiller Ramdohr, dont nous avons rencontré le nom, plusieurs fois mêlé aux affaires d'intérêt de la princesse.

(2) Nous n'avons pu retrouver dans aucun dépôt d'archives, une seule des lettres échangées, pendant sa captivité, par Sophie-Dorothée avec sa mère. Evidemment toutes furent anéanties par ordre du roi d'Angleterre, après la mort des deux princesses.

Dieu lui a fait la grace de lui donner un fils ; il est certain que selon les aparances il ne manque plus rien à son bonheur, et quelle na plus de souhaits à faire que pour sa continuation. La divine providence qui prend tant de soin de mes enfans, fera aussi pour la mère ce quelle jugera lui etre salutaire, et je me remets entièrement à elle de tout ce qui me regarde, ne pouvant jamais me confier en de si bones mains. Vous savez sans doute que le lieutenant-général Finck est parti dhanover pour se rendre auprès de M^e ma mère ; je finis en vous assurant M. que ie serai fort aise davoir les occasions de vous rendre quelque service.

S. D.

Copie de la réponse à R. sur sa lettre du 26 novembre 1707.

(De la main de la princesse. — *Arch. secrètes de l'état prussien à Berlin. R. XI ; 140. G. Zu den ahlschen Erbschaftsakten gehœrig. Paket I.*)

53

*La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à Coupet,
son intendint à Olbreuze.*

Monsieur Coupet, je vois par les contes que Mons^r l'archiprete de Day m'a envoyés et la relation qu'il m'a faite de l'estat ou vous avez laissé le château d'Olbreuze et autres lieux de sa dependance, le suiet que i'ay de me plaindre de vous d'avoir laissé tomber en ruine tous les bâtimens faute de reparations ; ie vois encore que vous m'estes redevable de sept cent livres par son conte plus que par celluy que vous m'avez envoyé, le sien faisant monter à deux mille deux cents livres ce que vous me devez de reste, après avoir deduit sur le gros de la

somme düe par vous à moy ce qui vous étoit dû par les habitans de ma terre d'Olbreuze que i'ay bien voulu aquitter envers vous pour soulager ces pauvres gens et leur marquer en cela l'affection que ie porte a tous ; et par le conte que vous m'avez envoyé vous ne convenez me rester dû que la somme de quinze cent livres. Quoy que vôtre procédé envers moy dût m'obliger à vous traiter à la rigueur, ie veux bien m'en tenir aux quinze cent livres que vous confessez me devoir et vous céder le surplus marqué dans les contes envoyés à moy par Mons^r l'archiprêtre, lequel ie vous recommande de rembourser des avances qu'il a faites pour des réparations faites à ma terre : vous donnerez aussi quarante escu de ma part à M. le Gendre et me ferez sçavoir ensuite ce qui vous restera en main de la somme des quinze cent livres afin que i'en dispose selon ma volonté. Vous m'enverrez aussi les obligations que vous avez des habitans de ma terre et leur feray sçavoir à tous que ie les ay aquittés envers vous en payant pour eux. Voilà M. Coupet ce que je vous demande. Escrit à Lunebourg le 24 janvier 1709.

(Minute d'une main étrangère. — *Arch. Royales de Hanovre. Cal. or. Arch. Des 22., VI. 33.*)

54

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à l'archiprêtre de Dey en Saintonge.

« Lettre écrite à l'archiprêtre de Dey par son Altesse.

M. l'archiprêtre, j'avois repondu y a environ deux mois au détail que vous m'avies fait du mauvais état ou Couppet avoit laissé ma terre d'Olbreuse et autres lieux de mes dépendences ; je vous expliquois mes intentions sur tout

cela et comme il me paroissoit de mon intérêt et pour le bien de la terre qu'il demeurat quelqu'un de considération dans le chateau, je vous demandois votre sentiment à cet égard. Mais comme vous ne m'aves pas fait de reponse à cette lettre, quoique j'en aye reçu deux de vous depuis ce temps là et que votre profession ne vous permet pas de vous embarrasser d'affaire d'autrui, j'ay resolu d'affermir la terre d'Olbreuse a un homme d'Usseau (1) que l'on dit riche et homme de probité ; il conservera la maison en y demeurant et la faisant reparer peu à peu. J'ay prié M. de Marsay qui me la proposé de scavoir ce qu'il en voudroit donner pour chaque année; je luy demende aussi de me vouloir sortir de l'affaire avec la veuve Couppet. J'espère, Monsieur, que vous voudres bien ayder à cela. Je le veux traiter à l'amiable comme tous ceux à qui j'ay a faire; j'espère que vous continuerez a être toujours de mes amis et a me croire tres reconnoissante des services que vous m'aves rendu. E.

De Lunebourg le 9 avril 1709

(Copie. *Arch. Royales de Hanovre. Calenberger Original Archiv. D. 22. VI, 33.*)

55.

L'abbé Tercinier, archiprêtre de Dey, à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

MADAME,

Trois heures après avoir fait mettre au bureau des postes la dernière lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à votre altesse, je reçois des ordres du Roy par Messieurs les évêque de ce diocese et intendent de cette province pour assembler les principaux habitants de ce lieu pour

(1) Commune du canton actuel de Mauzé (Deux-Sèvres).

pourvoir à la subsistence des pauvres. Comme il y en a de pareils en la paroisse d'Usseau en l'étendue de laquelle est le château d'Olbreuse, on m'en est venu aussitôt parler dans son intérêt, et comme par la disposition débonnaire qu'elle a déjà fait du quart du revenu de sa terre en faveur des pauvres qui s'y trouvent, qui va de beaucoup au delà de la somme à laquelle on la pourroit reigler, il m'a paru nécessaire de communiquer à ces deux Messieurs cette disposition pour éviter une nouvelle taxe, ne paroissant pas juste quelle soit assujettie au double pour même fait. Après toutes refflections je ne voy pas qu'en cela il y aye rien qui soit prejudiciable à votre altesse, au contraire je ne rencontre en cette communication qu'un bon exemple digne de son bon cœur et toute la bonne édification à porter à ceux qui en auront connoissance.

J'apprends que M. de Marsay contre tout ce que je luy ay representé, en suivant le conseil que j'ay marqué à votre altesse, veut passer outre ; je seray fâché qu'il face naitre des différens dans lesquels il n'y rencontrera pas tout ce qui est de ses idées, j'attends aussi les ordres de votre altesse que j'espère qui les terminera différemment, et, cependant, toujours ce qu'elle veut que je luy sois, j'ay l'honneur de l'asseurer de mon attachement à ce qui la regarde et à en estre inviolablement,

Madame, le très humble et très obeissant serviteur.

L. TERCINIER, archiprêtre de Dey.

P.-S. M. de Marsay presse pour se retirer dans le Limouzin ou il est préque toujours (1) et laissera de l'embarras.

De Dey ce 20^e may 1709.

(Original. *Arch. Roy. de Hanovre. Cal. Or. Archiv. Des.* 22, v1, 33.)

(1) M. de Marsay avait épousé Louise de Lescours, dame de la baronnie de Nieul, dont les biens étaient situés en Limousin. V. ci-dessus, p. 178, note 2.

56.

M^{lle} Charlotte de Gagemont à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

MADAME,

C'est avec la plus vive reconnoissance dont on puisse estre capable que je ressoy les grandes faveurs dont vôtre altesse serenissime nous honnore mon frère et moy et la bonté quelle a de vouloir bien nous confier l'administration de la terre quelle a en Aunix. Elle doit estre assurée, Madame, que personne ne sauroit sy employer avec plus de fidélité, de zele et d'exactitude que nous ferons, puis que certainement nous ne négligerons rien pour la conservation de la ditte terre, non plus que pour l'entretien du chateau. Je n'ay pas manqué dy aler, Madame, sitost que j'ay su que vôtre altesse sérénissime le vouloit ainsy. J'en ay fait faire la visite, et M. l'archiprêtre de Dey m'en a remis les clefs avec les manières du monde les plus gracieuses et ma promis de la sorte tous les secours dont j'auray besoin afain de bien executer les ordres de vôtre altesse sérénissime, lesquels il paroist beaucoup respecter. J'ay par son advis, Madame, laissé un valet à Olbreuse pour garder les bois qui sont endomagés, si on ny prend pas de soing, par le bétail des habitans. N'ayant pu me dispencer de retourner icy pour environ quinze jours afain de me disposer pour aler y faire faire la récolte, deplus il my faloit toujours venir pour chercher les dénombremens de la terre afain d'avoir quelques lumières sur ce que demande M. le curé d'Usseau (1). Je mettray toute pierre en œuvre,

(1) Par une lettre en date du 18 avril 1709 adressée à la duchesse, le curé d'Usseau réclamait d'elle le paiement d'une dîme qu'il prétendait lui être due sur certaines dépendances d'Olbreuze. (Archives de Hanovre.)

Madame, pour empêcher qu'il ne prenne la dîme où ses predecesseurs ne l'ont pas prise, estant tres aparant qu'ils ne lauroient pas laissée sy elle leur eust appartenu, et j'auray l'honneur d'informer de toute chose vôtre altesse serenissime, pour la prospérité et la conservation de laquelle je fais des vœux tres ardans, ayant celuy d'estre avec un tres profond respec et toute la soumission possible,

Madame, de vôtre altesse serenissime la tres humble et tres obeissante servante.

CHARLOTE PREVOST DE GAGEMON

A Gagemon, ce 8^{eme} juillet 1709.

(Original. *Ibidem.*)

57.

De la même à la même.

MADAME,

Je n'ay point d'expression assez puissantes pour marquer à votre altesse sérénissime toute ma sensibilité sur la continuation de ses grandes bontés pour ma famille et pour moy; les nouvelles marques quelle a bien voulu nous en donner par la lettre du six d'aoust dont elle ma honorée en nous gratifiant de 900 livres sur la veuve Couppet me pénètre de la plus vive reconnoissance dont on puisse estre capable. Ma sœur me prie, Madame, dassurer votre altesse sérénissime que la sienne n'est pas moindre et qu'elle ne cessera de faire des vœux tres ardans au ciel pour sa conservation et prospérité, ayant, Madame, une obligation infinie à vôtre altesse sérénissime de ce secours dont elle a tres grand besoin; je ne manqueray de faire donner celuy quelle mordonne au nommé Sarazin le plustôt que je pouray, non plus qu'à travailler pour retirer les vaint pistole que M. de

Marsay a entre les mains appartenent à vôtre altesse sérénissime pour les donner à M. l'archiprêtre de Dey, et pour cet effet, Madame, je vais écrire a ce jantilhomme qui est, il y a plus de trois mois, en Limousin quil me face toucher ledit argent afin d'exécuter les ordres de vôtre altesse sérénissime avec toute la diligence possible, n'ayant rien tant à cœur que de les accomplir. J'ay lu Madame la lettre que vôtre altesse sérénissime ma envoyée de M. de Lespronnière. C'est un homme qui prétant que le Grand-breuil luy a esté donné par une femme qu'il lavoit acheté, mais cela luy est disputé. Il est vray que la métairie de Bellevüe (1) est sujette au terrage de cette seigneurie et quelle n'est point de tous les tems dans celle d'Olbreuse et qu'il y en a un tres considerable quelle n'a esté cultivée, en sorte, Madame, quelle naporte à vôtre altesse serenissime que le revenu de quelque mauvais pré. Sy les bâtimens estoient relevés, on trouveroit à la donner a moitié. On dit qu'il en cousteroit pour cela plus de 300 livres. Sy elle ne veust point faire cette depence, je croy quelle ne causeroit aucun damage à sa terre de s'an defaire comme M. de Lepronnière luy propose. Il m'a fait assigner il y a quelque tems, comme estant chargée des ordres de vôtre altesse serenissime, afin de le dédomager de toutes les pertes dont il luy parle, de faire cultiver la ditte métayrie et pour luy rendre le denombrement du fief de la Chapelle, ce que j'ay remis au tems que mon frère sera au païs, lequel fera mieux que moy toutes ces affaires là, ayant plus de lumiere et certainement, Madame, autant de zele pour le service de vôtre altesse serenissime et une parfaite gratitude de toutes ses faveurs, lesquelles nous engage à prier continuellement pour sa prospérité, ce que je fais avec toute lardeur dont est capable celle qui a l'honneur destre, avec un tres soumis et tres profond respec,

(1) Dépendance d'Olbreuze.

Madame, de votre altesse sérénissime la tres humble et tres obeissante cervante.

CHARLOTE PREVOST DE GAGEMON.

A Gagemon, ce 19^me septembre 1709.

(Original. *Ibidem.*)

58.

*La princesse Sophie-Dorothée de Brunswick-Lunebourg
à Frédéric-Guillaume, prince Royal de Prusse.*

(Sans date. — Attribuée à l'année 1709.)

MONSIEUR,

Je ne saurois exprimer à Vôte Altesse Royale toute la joye que jay ressentie en recevant l'obligeante lettre quelle ma fait l'honneur de mécrire; je len remercie de tout mon cœur, et la suplie de croire quelle ne mauroit pas prévenüe si javois osé suivre mon jnclination. Le malheureux état ou je suis doit me servir dexcuse auprès de V. A. R. Les bontez qu'elle me témoigne font toute ma consolation; je les mérite, Monsieur, par ce qu'on ne peut honorer et aimer V. A. R. plus parfaitement que je le fais. Je mourrois contente si javois le bonheur de l'en assurer moy même, souhaittant plus que je ne le peus dire, de voir un prince si accompli, et qui mest si cher par toutes les raisons du monde. Je demande a V. A. R. la continuation de son amitié qui mest si précieuse; toutes les actions de ma vie luy prouveront la miene et ma reconnoissance infinie de lintérêt qu'elle prend a ce qui me regarde; je suis avec beaucoup de passion,

Monsieur, de Vôte Altesse Royale la tres humble et tres obéissante servante et mère toute dévouée.

SOPHIE-DOROTHÉE.

(Original. — *Archives secrètes de l'Etat prusien à Berlin.* — *Autographen Sammlung.* F. 17, T.)

59.

Le Roi de Prusse Frédéric I^{er} à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

MA TRÈS CHÈRE COUSINE,

Je suis fort obligé à Votre Altesse des bons vœux qu'elle m'a bien voulu faire pour l'année qui vient et de toutes les assurances d'affection qu'elle me donne, ne souhaitant rien plus que d'avoir l'occasion de lui pouvoir réciproquement assurer que je suis

De Votre Altesse le bon cousin.

FREDERICK.

Berlin, le 24 de janvier 1712.

A Madame la duchesse douairière de Zell.

(Minute conservée. *Arch. secrètes de l'Etat prussien à Berlin. Manuscrits. Sammlung von Briefen, etc, t. III, fol. 401.*)

60.

Le Roi de Prusse Frédéric I^{er} à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

MA COUSINE,

Sçachant la part que V. A. prend en tout ce qui me touche et la Maison Royale, je ne sçaurois laisser de notifier l'heureux accouchement de la princesse royale ma fille d'un prince (1) le dimanche 24 de ce mois, et que la princesse

(1) Le prince dont il s'agit ici est celui qui devint plus tard le grand Frédéric.

royale se porte, dans l'état où elle se trouve, avec le prince de Prusse et (1)..... en bonne santé.

Je suis toujours, etc.

A Berlin ce 26 de janvier 1712.

A Madame la duchesse de Zell.

(Minute. *Ibidem.* fol. 400.)

61.

*Le duc Auguste-Guillaume de Brunswick à la duchesse
Eléonore de Brunswick-Zell.*

Wolfenbüttel ce 18 juli 1713.

MADAME,

Ayant esté informé que Vostre Altesse est resoulue de donner sur le balliage de Campen encore dix mille ecus, ie n'ay pas voulu manquer de luy en témoigner ma reconnoissance, prennant part comme ie dois à cette nouvelle marque d'amitié, et je vous confirme et aqscet selon mon devoir le contenu de l'assurance que monsieur mon pere a fait donner a V. A. Au reste, je vous assure, Madame, que je suis et seray toujours

Madame, de Vostre Altesse le tres humble et très obeissant serviteur.

AUGUSTE-GUILLAUME (2).

A Son Altesse Madame la duchesse douarière de Bronsvic et Lunebourg, à Lunebourg.

(Original. *Arch. Roy. de Hanovre.*)

(1) Deux ou trois mots illisibles dans la minute.

(2) Auguste-Guillaume de Brunswick-Wolfenbüttel, né en 1662, mort en 1731, fils du duc Antoine-Ulric et son successeur.

62.

*Le duc Ernest-Ferdinand de Brunswick à la duchesse
Eléonore de Brunswick-Zell.*

MADAME,

Je suis bien aise d'avoir l'occasion d'assurer Votre Altesse de mes tres humbles respects, et d'obéir à ses ordres ; elle sçaura donc par celle-ci que je signerai avec plaisir l'obligation pour dix mille écus qu'on me vient de montrer. Au reste Votre Altesse sera persuadé, que je n'ai pas oublié les marques de ses bonnes grâces, qu'elle m'a fait voir, étant à jamais avec reconnoissance et respect,

Madame, de Votre Altesse le tres humble et tres obéissant serviteur.

ERNEST-FERDINAND (1).

A Bronsvic, ce 18 de juillet 1713.

(Original. *Ibidem.*)

63.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell à M. de la Taillée.

Lunebourg le 28 mars 1716.

Mon cousin, vous m'avez appris qu'il s'étoit dit que vous en aviez mal usé pour madame votre mere, car ie n'en avois pas ouy parler, et j'ay trop bonne opignon de vous pour croire une telle chose ; ie suis fachée du mauvais état de vos affaires,

(1) Ernest-Ferdinand de Brunswick-Wolfenbüttel, duc de Bevern, neveu du duc Antoine-Ulric, né en 1682, marié en 1714 à Eléonore-Charlotte, princesse de Courlande, mort en 1748.

je ne peut guerre les raccommoder, aiant partagé le revenu de ma terre d'Olbreuze en 5 parts, dont M. de Gagemon en doit avoir une, M^{lle} sa sœur une, madame de Vau Valandré une, les pauvres dependant du lieu une; ie me suis réservé la cinq^e pour les reparations de la maison. Si elle vous accomode, ie vous la donne de bon cœur, et chacun de vous contribuera, sur la part qu'il tirera aux reparations de la maison a fin quelle ne tomb pas en ruine. J'ay une infinité de refugiés en Hollande que j'entretiens, dont vôtre tante M^{lle} Martel est du nombre. J'en ay de même en ce païs cy qui ne vivent que par moy, de sorte mon cousin que cela m'empesche de pouvoir assister la parenté que j'ay dans le royaume ou vous etes que par la terre d'Olbreuze. Je fais icy mon compliment à madame vôtre femme et ie vous suis à l'un et à l'autre fort acquise.

ELÉONOR, duchesse de Bronswic et Lunbourg.

(D'après une copie. *Arch. Royales de Hanovre. Calenberger Original Archiv. Des. 22, VI, 41*).

64.

La duchesse Eleonore de Brunswick-Zell à M. de Gagemon.

A Cell, le 26 doctobre 1717.

Mon cousin, ie vous aves escrit il ia quelque temps que je donne le revenu de ma terre d'Olbreuze une partie a madame de Vaux Montalanbert ma parante, une partie a monsieur de la Taillée mon paran et les deux autre partie a vous et a mademoiselle de Gagemon votre sœur. Comme depuis ce temps-là, madame de Vaux est morte, ie souhaite que monsieur Alexis de Montalanbert, son fils, jouisse luy seul de la portion destinée à sa mère sans que ces autre frère y aye de part. Vous tiendres la main a cela et luy donneray ce que madame de Vaux oret eu sy elle

avoit vescu. Chasqun de vous donnera aux pauvre selon sa charité, voyla mon cousin ce que javes a vous dire ; croyez moy toujours bien affectionnée à vous randre servisse. ELÉONOR, duchesse de Bronsvic e Lunebourg — et au dos est escrit : à Monsieur de Gagemon à Olbreuze.

(D'après une copie. *Arch. Roy. de Hanovre. Cal. Orig. Arch. Des. 22, VI, 41.*)

65.

M. Alexis de Montalembert de Vaux à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

MADAME,

Votre Altesse serenissime sçait que le premier d'un nouvel ans sont des temps privilégié; ces pourquoy iay esperé quelle ne trouvera pas mauvais que jay prenne la liberté de luy soiter une abondance de toute les satisfaction quelle peut desirer. Jay suplie tres humblement vottre Altesse serenissime de macorder la graces en croyant que jay fais de véritable veux pour tout ce qui peut regarder vottre altesse serenissime et que iay suis ramply d'une parfaite reconnoissance qui ne peut finir qu'apres moy de tous les bienfait qu'il luy a plut de me honorer. Vottre altesse veux bien me permettre que jay luy fases part de mon mariage. J'ay pris une personne que iaimois illia lon temps ; ces une demoiselle de condition dont la reputation est tres bien estably : son bien nest pas considerable, mais la vertu est un grand poin pour moy. J'ay l'honneur d'estre, avec un tres profond respect,

Madame, de vottre altesse serenissime le tres humble tres obéissant serviteur.

MONTALEMBERT.

A Verdun le 1^{er} janvier 1718.

(Original. *Ibidem.*)

66.

La duchesse Eléonore de Brunswick-Zell au Roi Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse.

SIRE,

Je me donne lhonneur descrire selle sy a votre majeste pour luy temoigner ma joye de se quelle a passe hureusement lennee quy va finir et pour lasurer que je fes des vœux o ciel pour quelle passe demesme la nouvelle ou lon va bientot entrer, avec une longue suite d'autre, a compagnée de toute la prosperité du ciel et de la terre. Je luy demande la continuassion de sa presieuse bien veillanse et je lasure que je suis avec tout le respec imaginable, sire, de votre majeste la tres humble et tres obeisante servante,

ELÉONOR.

A Cell, 22 desanbre 1718.

(Original. Arch. de la Maison Royale de Prusse à Berlin.)

67.

Frédéric-Guillaume I^{er}, roi de Prusse, à la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell.

Sans date (année 1718 ou 1719.)

Madame ma tante et mère. C'est avec un plaisir extreme que j'ai reçu la vôtre, par laquelle vous faites des vœux pour mon bonheur et prospérité. Je vous en suis d'autaut plus obligé, que je sçais tres bien qu'ils partent d'un cœur sincere et plein d'amour envers moi; le ciel vous fasse gouter de même tout sorte de felicité, afin que je puisse avoir en-

core long tems l'honneur de vous faire les mêmes souhaits, et de vous assurer du respect, avec lequel je suis et serai, Madame ma tante et mère, vôtre très affectionné cousin et fils, etc.

Madame la duchesse de Zelle.

(Minute conservée aux Archives de la Maison Royale de Prusse à Berlin.)

68.

M. de la Taillée à la princesse Sophie-Dorothée de Brunswick-Lunebourg.

MADAME,

J'ay reçu avec la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance les biens faits que votre altesse serenissime veut bien avec tant de générosité me faire la grâce de me continuer sur les revenus de sa terre d'Olbreuse. Je la supplie très-respectueusement, Madame, de me permettre d'avoir l'honneur de l'en assurer icy et de luy en rendre mil tres humbles actions de graces. J'ay remis, Madame, à monsieur de Gagemon, conformément aux ordres de vostre altesse serenissime, la déclaration qu'elle a désiré de nous : j'excutteray aussi ponctuellement ceux qu'il vous plaira Madame, me faire l'honneur de me faire donner à lesgard de la majeure partie des papiers de cette terre, et autres que j'ay entre les mains. Son altesse serenissime feite madame la duchesse de Cell mayant fait l'honneur de me les confier apres la mort de feu mon père, à qui elle avoit aussi fait l'honneur de les confier ainsi que le soin de ses affaires en ce pays icy, j'ose espérer, madame, que votre altesse serenissime ne trouvera pas mauvais que je prenne la liberté de la supplier de m'honorer et ma famille, qui est tres nombreuse, de la continuation de ses bontés. Nous ne cesserons, Ma-

dame, d'offrir au Seigneur les vœux les plus ardents pour la conservation et la prospérité de vostre altesse serenissime. J'ay l'honneur d'estre, avec un tres profond respect et la plus parfaite soumission,

Madame, de vostre altesse serenissime le tres humble, tres obéissant et tres obligé serviteur.

LA TAILLÉE.

Le 20 février 1723.

(Original. *Arch. Roy. de Hanovre. Cal. Or. Archiv. Des. 22, VI, 45.*)

69.

Sophie-Dorothee à Chappuzeau.

Ahlden le 4^e avril 1723.

Je répons a trois de vos lettres et je commence par celle du 13^e de mars.

Comme c'est vous, M. Chappuzeau, qui m'avez envoyé celle que le comte de Bothmer vous a écrite et au baillif Ludeman, j'avois crü que vous en aviez gardé copie puisqu'il n'a tenu qu'à vous de le faire, et c'est pourquoy je vous y renvoyois. — A l'égard de la seconde du 24, je suis contente que M. de la Taillée garde les papiers qu'il a eus entre les mains pendant la vie de madame ma mère, supposé qu'il n'y aije rien dont M. de Gagemon ait besoin ; mais il me paroît nécessaire qu'il m'en envoie une spécification formelle. — Je souhaite que vous fassiez reponse à la lètre qu'il vous a écrite en commun avec le baillif Ludeman, et que vous le remerciez bien gracieusement de ma part, de celle qui est pour moy.....

S.-D.

(Original. *Arch. Roy. de Hanovre. Cal. Or. Arch. Des. 22. VI, 45.*)

NATURALITÉ

POUR DAMOISELLE SOPHIE-DOROTHÉE DE BRUNSWICK
ET DE LUNEBOURG.

Louys par la Grâce de Dieu Roy de France et de Navarre. A tous présens et à venir salut. Ayant égard à la très humble supplication qui nous a esté faite de la part de Damoiselle Sophie-Dorothée de Brunswik et de Lunebourg faisant profession de la Religion protestante, de Luy permettre de venir s'habituer en France, nous nous y portons d'autant plus volontiers, qu'outre la bonne volonté que nous avons toujours eu pour ceux de ce nom, nous sommes bien aise de luy donner en son particulier des marques de nostre estime et de nostre bienveillance, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance, et autorité royale, nous avons la dite damoiselle Sophie-Dorothée de Brunswik et de Lunebourg, reconnüe, tenüe, censée, et réputée; et parces présentes signées de nostre main, reconnoissons, tenons, censons, et réputons pour nostre vraye naturelle sujette et regnicole, voulons, et nous plaist, qu'en cette qualité, elle puisse, et Luy soit loisible de demeurer dans telle ville ou autre lieu de nostre Royaume qu'elle désirera, pour y jouir des privilèges, franchises et libertés, dont jouissent nos vrays et originaires sujets, succéder, avoir, tenir et posséder tous bien, meubles et immeubles, qu'elle a acquis, et pourra acquérir cy-aprez, et qui lui seront donnez et delaissez à bon et juste tistre; diceux jouir, ordonner, et disposer par testament, ordonnance et dernière volonté, donation entre vifs, ou autrement, ainsi que de droit luy sera permis, et qu'après son décès ses enfans héritiers, ou autres en faveur desquels elle en aura disposé, luy pussent succéder pourvu qu'ils soient nos régnicoles, tout ainssi que si ladite exposante estoit originaire de nostre dit royaume, sans qu'au moyen des ordonnances, et réglemens faits contre les étrangers, il lui soit fait aucun empeschement, ny que nos officiers puissent prétendre les dits biens nous appartenir par droit d'aubeyne ou

autrement ; l'ayant, quant à ce habilitée et dispensée, habitons et dispensons, sans que pour raison de ce elle soit tenue de nous payer ny à nos successeurs Roys, aucune finance, ou indemnité, de laquelle à quelque somme qu'elle se puisse monter, nous lui avons fait et faisons don et remise par ces dites présentes, à la charge de finir ses jours dans nostre royaume et de ne s'entremettre des affaires d'aucun étranger. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nostre chambre des comptes à Paris, présidens, thrésoriers généraux de France audit lieu, que ces présentes ils fassent registrer et de leur contenu jouir et user la dite damoiselle Sophie-Dorothée de Brunswik et de Lunebourg pleinement, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchement au contraire. Car tel est nostre plaisir, et affin que ce soit chose ferme, et stable à tousjours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes, sauf en autre chose nostre droit, et d'autruy en toutes. Donnè à Lille, au moys de may, l'an de grâce mil six cent soixante onze, et de nostre règne le vingt neuviesme : aussi signé.

LOUYS.

Et sur le reply, par le roi, de Lyonne, et à costé est escrit, visa requise pour servir aux lettre de naturalité de damoiselle Sophie-Dorothée de Brunswik et Lunebourg, et encore est escrit, sur le replis, expédiées et registrées en la chambre des comptes du roy nostre sire au registre de chartres de ce temps. Ouy le procureur général du roy information préalablement faitte sur la naissance, vie, mœurs, biens et facultés de l'impétrante par l'un des Con^r M^{es} Ord^{es} en la dite chambre au convenue pour jouir par la dite impétrante de l'offert et contenu d'icelles selon leur forme, et teneur. Moyennant la somme de cent livres par elle payé, laquelle a esté convertie et employée en aumosne ce vingt uniesme jour d'aoust mil six cent soixante-et-onze, aussi signé Cherrecour M^e rapporteur. Registrées 32 livres; Conlé dix livres..... Espice huit livres six sols et scellées en laqs de soye rouge et verte du grand sceau de cire verte. Louys par la grace de Dieu roy de France et de Navarre à Nos amés et féaux conseillers les gens tenant nostre chambre des comptes à Paris salut, nostre amé et féal cons^r en nos conseils, le s^r de Gourville nous a fait dire et remonstrer, que pour parvenir à la vérification des

nos lettres de naturalité par nous accordées au moys de may dernier, à damoiselle Sophie-Dorothee de Brunswik et de Lunebourg faisant profession de la religion protestante, il vous avoit présenté requeste au nom et comme ayant charge de nostre très cher et très aimé cousin le duc de Brunswik et de Lunebourg et de la dame d'Arbourg père et mère de la dite damoiselle, et qu'en conséquence, il auroit esté suivant vostre arrest du sixième du présent moys procédé à l'information de sa vie, mœurs, naissance, religion, biens et faculté, mais que poursuivant audit nom sur ces les conclusions de nostre amé et féal con^r et nos con^{ers} et procureur général en nostre dite chambre des comptes, il ne les auroit pû obtenir, faute de représenter par ledit exposant procuration spéciale pour l'effet que dessus de nostre dit cousin le duc de Brunswik et de Lunebourg et de la dite dame d'Arbourg, attendu qu'il est expressément porté par nos ordonnances sur le fait des naturalitez, que pour raison d'icelles l'impétrant sera ouy par sa bouche ou par procuration spéciale, ou, à desfault d'âge compétant, par la bouche ou procuration de son père, ou tuteur, ou curateur, comme il se rencontre sur le fait de la dite damoiselle de Brunswik et de Lunebourg agée seulement de cinq à six ans ; et d'autant que ces sortes de formalitez pourroient retarder la vérification de nos dites lettres, que nous voulons avoir un prompt et entier effet, estant d'ailleurs informez du pouvoir de l'exposant pour en poursuivre l'obtention et la vérification, à ces causes et autres à ce nous mouvans, permettons audit exposant de poursuivre audit nom par devant vous la vérification, et enregistrement de nos dites lettres de naturalité, par nous accordées à la dite damoiselle Sophie-Dorothee de Brunswik et de Lunebourg sans qu'il luy soit besoin d'autre pouvoir, dont nous l'avons relevé et dispensé, relevons, et dispensons par ces présentes signées de nostre main, et en conséquence vous mandons que sans avoir égard aux dites formalitez, uz et coutumes, au contraire vous ayez à procéder incessamment à la vérification et enregistrement de nos dites lettres selon leur forme et teneur. Car tel est nostre plaisir, donné à Fontainebleau le dixième jours d'aoust l'an de grâce mil six cent soixante et onze et de nostre règne le vingt neufiesme aussi signé Louys. Et, plus bas, par le roy de Lyonne, et scellé du grand sceau de cire jaune à queue pendante, et à coté est escrit, regis-

trées en la chambre des comptes, ouy le procureur général du Roy pour jouir par l'impétrant de l'effest, et contenant d'icelles selon leur forme et teneur, le dix neufiesme jour d'aoust mil six cent soixante et onze, ainsi signé Richar.

Collationné aux originaux par moy conseiller es Loix du Roy, maison, couronne de France et de sa finance.

TESSEREAU.

(Copie, *Archives royales de l'Etat prussien à Berlin.* — Rep. XI, n° 140. G. vol. 12, fol. 95 et suiv.)

INVENTAIRE

DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DUC DE ZELL
ENVOYÉS APRÈS SA MORT A SA FILLE LA PRINCESSE
SOPHIE-DOROTHÉE.

—

*Livres de la bibliothèque de feu S. A. S. Monseigneur le duc
envoyés à S. A. S. par S. A. S. Madame la duchesse.*

	Tomes
Ceremoniale historiquo et politiquo di Gregorio Leti.	6
Lettres de M. Patin.	3
Histoire d'Allemagne ancienne et nouvelle par M. de Prade.	2
Traduction entière de Pétrone suivant le nouveau manuscrit trouvé à Belle-Grade.	2
Les ruses innocentes de la chasse et de la pesche.	1
Jean de Bourbon Prince de Carency.	3
Instruction pour les jardins par M. de la Quintinie.	2
De la tolérance des Religions par Pellisson et Leibnitz.	1
Voyage de Siam par M. de la Loubère.	2
Le parfait chasseur.	4
Véritable manière de bien fortifier par M. de Vauban.	1
Nouveau traité du droit de chasse par Gamare.	1
Mémoire de M. Temple.	1
Instruction pour une jeune princesse.	1
Comédie de Plaute par M ^{re} le Fèvre.	3
Le Monde enchanté par Beker.	4
Pseaumes de Gilbert.	1
Des bons mots et des bons contes.	1
Histoire du Sultan Amurat 4, par M. Ricault.	1
Œuvres de Scarron.	9
Et le Roman comique du mesme.	2
Relation du voyage et retour des Indes orientales pendant les années 1690 et 1691.	1

	Tomes
Cœuvres mêlées de Saint-Evremont.	2
Cœuvres meslées de M.....	4 désassortis
Histoire de Venise par Nanni.	1
Nouvelles et Mémoires historiques par M ^e D.	2
Cœuvres meslées de Labé de Saint Réal.	1
Mémoires de Terlon.	1
Pseaumes de Conrart.	1
L'art de la guerre.	1
Exposition de la doctrine Catholique par M ^r Lévesque de Meaux.	1
Mémoire pour service à l'histoire de Holande par M. du Maurier.	1
La vie de Cassiodore.	1
Le Courtisan desabusé.	1
Relation de Linquisition de Goa.	1
Siège de Namur par Devisé.	2
Lettres du Cardinal Mazarin.	1
Historia Genevrina par Leti.	1
Les fourberies de lamour ou la mère rivale de sa fille.	1
Royaume de Hongrie.	1
La galanterie sans façon.	1
Les intrigues amoureuses de la Cour de France.	1
Le duc de Guise le ballafré.	1
La vie de Gaspart de Colligni.	1
Procès criminel fait à Charnok et Ving.	1
Anecdotes de Florence ou histoire de la maison de Mé- dicis par Varillas.	1
Histoire Secrette du Voyage de Jacques 2 ^e a Calais.	1
Mémoires de Molsworth.	1

(Original : *Archives royales de Hanovre. Calenberger original Archiv.* Des. 22 VII. 45.)

INVENTAIRE DES MEUBLES

DU CHATEAU DE LUNEBOURG

FAIT A LUNEBOURG LE 12 DE JUIN 1708.

INVENTAIRE DES MEUBLES, DANS LES APPARTEMENTS DE SON
ALT. SÉR. MADAME LA DUCHESSE AU CHATEAU D'ICY.

I.

La Chambre de drap gris

Tapissée avec un drap gris d'Angleterre, des falbalas en haut, des rideaux devant les fenestres et un lit à la Duchesse de même étoffe, garni d'une courte pointe et de deux oreillers de même étoffe, une couverture de taffetas cramoisi piquée, un traversin et un matelas de basin blanc avec un lit de plumes.

Un sofa.

Deux confessionals.

Deux fauteuils.

Six chaises.

} Garnis de l'étoffe de la chambre.

Un grand miroir avec un cadre de glace.

Unetable et deux guéridons.

Un petit coffre d'ambre jaune,

Deux pendules, une grande et une petite; la cheminée garnie de porcelaines; trois grandes urnes devant la cheminée.

Une pelle et une pincette avec des pommes d'argent.

Sept petits plats d'argent.

Un grand portrait de S. A. S^{me} audessus de la cheminée.

2.

Chambre d'audience.

Tapissée d'une hautelisse de 6 pièces lesquelles présentent les 12 mois ou les saisons de l'année.

Un dais de velours cramoisi avec une frange d'or.

- | | | |
|--|---|---|
| Dix fauteuils dorés. | } | garni de velours
cramoisi et de fran-
ges d'or. |
| Six pliants dorés. | | |
| Un écran. | | |
| Trois rideaux. | | |
| Une table d'ombre. | | |
| Une petite table pour la pendule. | } | d'argent massif. |
| Une table. | | |
| Deux guéridons. | | |
| Un grand miroir dont le cadre | | |
| Six plac. | | |
| Deux chenets. | | |
| Une pelle et une pincette avec des pommes d'argent. | | |
| Une pendule pour mettre sur la table. | | |
| Un coffre pour mettre le bois d'une façon de vernis des Indes. | | |
| Trois morceaux d'écarlate au dessous des fenestres, | | |
| Trois portraits. | | |
| Une grille de fer. | | |

3.

Salle à manger.

- Tapissée d'une hautelisse de 9 pièces en tout.
Trois rideaux et trois morceaux au dessous des fenestres de drap vert.
Une table à manger avec un tapis de drap vert et un cuire rouge dessus.
Une table d'ombre garnie de drap vert.
Une petite table avec un tapis de drap vert, et un cuir dessus.
Une table pour le buffet, avec un drap vert au devant.
Un confession en velours de fueuille morte et des galons d'or avec un careau.
Quinze chaises à l'Angloise.
Un long et petit banc garni de drap vert.
Un écran de 6 feuilles.
Quatre plac argentés.
Sept portraits.
Une pelle et une pincette dans la cheminée.

Le vestibule de la salle à manger.

- Quatre pièces de tapisseries de verdure.
Une table ronde avec un tapis de drap rouge et vieux cuir.

Quatre chaises garnies de drap rouge.
 Deux bancs couverts d'étoffe grise.
 Deux morceaux de drap vert sur les portes.
 Un vieux morceau de tapisserie dans un coin.
 Deux lanternes de fer blanc.

4.

Chambre de velours.

Tapissée d'un velours siselet, bleu et le fond couleur d'or avec un falbala et des franges d'argent.

Un lit de même velours, avec une courte pointe doublée de sattin aurore et des franges d'argent à l'entour, une couverture de sattin aurore et bleu piquée, un traversin de sattin aurore, deux matelas, un de sattin aurore et l'autre de toile grise avec un lit de plumes.

Cinq fauteuils.

Trois petites chaises.

Un écran.

Une petite table.

Une chaise,

Un grand miroir avec un cadre de glace et des placés dorés.

Une table et deux guéridons de vernis bleu.

Deux rideaux de taffetas bleu.

Deux placés d'argent.

Une grille de fer dans la cheminée.

Deux portraits.

Une caisse pour le bois.

} le bois doré }	garnis de même ve- lours et de franges d'argent.
------------------	--

5.

Antichambre de l'appartement bleu.

Tapissée d'une hautelisse de 5 pièces.

Deux fauteuils de damas couleur cerise bordés de velours noir.

Quatre chaises de même.

Une table au dessous le miroir, avec un tapis de même damas.

Un grand miroir avec un cadre noir.

Quatre placés de cuivre jaune.

Deux chenêts de fer.

Deux rideaux de serge blanche.

Deux portraits au dessus de la cheminée.

Garderobbe de l'appartement bleu.

Tapissée de vieille bergame.

Un lit de damas jaune, avec une couverture de toile des Indes piquée, un traversin et un matelas de basin jaune, un lit de plumes et une paille.

Un lit de damas vert, avec une couverture de toile peinte piquée, un traversin et un matelas de basin de soye, et une paille.

Cinq chaises garnies de damas jaune.

Trois tables et deux tapis avec du damas jaune et vert.

Deux chenets garnis de cuivre.

Deux chandeliers de cuivre et une mouchette.

Une aiguière et bassin d'étain.

Une chaise.

6.

L'appartement de damas rouge.

Tapissée de damas cramoisi avec une frange d'or à l'entour.

Un lit de même damas, garni des franges d'or, avec une housse de drap rouge, une courte pointe, une couverture de satten blanc piquée, un traversin de taffetas cramoisi, un matelas de taffetas cramoisi, un matelas de toile grise et un lit de plumes.

Deux fauteuils et six chaises de damas cramoisi et des franges d'or.

Un grand miroir avec cadre bleu.

Une table et deux guéridons en vernis bleu et d'or.

Deux rideaux de drap rouge.

Un portrait de Mad. l'Electrice avec un grand cadre doré.

Deux chenets avec du fer blanc argenté.

Deux plac de cuivre.

Premier cabinet.

Tapissé de bergame.

Un lit de satten rayé, une couverture de toile peinte piquée, un traversin et matelas de taffetas cramoisi, et une paille.

Une table avec un tapis comme le lit.
 Deux chaises de paille.
 Deux rideaux de drap noir.
 Un chandelier de cuivre avec une mouchette.

Second cabinet.

Garni d'une vieille tapisserie d'ouvrage à bandes.
 Une table avec un tapis de moir rouge et frange d'or.
 Une chaise garnie de damas cramoisi.
 Un petit lit de repos d'Angleterre avec un coussin de ve-
 lours cramoisi garni d'un galon d'or.
 Une chaise d'Angleterre.
 Un vieux rideau de taffetas.

7.

Antichambre de l'appartement rouge.

Tapissée d'une verdure de 7 pièces.
 2 Fauteuils. } garnis de damas cramoisi bordé de ve-
 6 Chaises. } lours noir.
 Un grand miroir avec un cadre de glace bleu.
 Une table et 2 guéridons en vernis or et noir.
 2 Rideaux de flanelle rouge.
 2 Portraits.
 2 Placs de cuivre.
 Une pincette avec une pomme d'argent.
 Une grille de fer.

Garderobe de l'appartement rouge.

Tapissée d'une bergame.
 Un lit de même, avec une couverture de toile peinte pi-
 quée, un traversin de plumes.
 Un matelas de basin gris et une paillasse.
 Une table avec un tapis de bergame.
 Cinq chaises de paille.
 Un tableau.
 Deux rideaux de flanelle noire.
 Un chandelier de cuivre et une mouchette.
 Une aiguierre et un grand bassin d'étain.

Autre Garderobbe.

Un lit rouge de drap, avec une couverture de toile peinte piquée, un traversin de plumes, un matelas de taffetas vert et une paille.

Un lit de flanelle rouge, avec une couverture de toile peinte piquée, un traversin de plumes, un lit de plumes et une paille.

Cinq chaises de paille.

Deux tables avec des tapis rouges.

Deux chandeliers de cuivre avec deux mouchettes.

Deux rideaux de drap noir.

8.

Appartemens en bas, au dessous de son Alt. Sér.

Tapissé de verdure de 5 pièces.

Un lit de damas cramoisi avec une frange de soye, une courte pointe, une couverture de taffetas vert piquée, un traversin de plumes, deux matelas, un de setin rayé, et l'autre de basin blanc, un lit de plumes et une paille, un miroir avec un cadre noir.

Une table avec un tapis de damas rouge.

Deux guéridons.

Deux fauteuils.

Quatre chaises.

} de damas rouge avec franges.

Deux rideaux de serge noire.

Deux chandeliers et deux plats de cuivre.

Deux mouchettes.

Deux chenets avec du cuivre.

Une pincette de fer.

Un tableau.

Cabinet.

Tapissé de bergame.

Une chaise garnie de damas rouge.

Deux rideaux de serge noire.

Une table avec un tapis de moir rouge.

Un chandelier et une mouchette.

Antichambre.

Tapissée de verdure de 7 pièces.

Quatre fauteuils

Quatre chaises.

Une table avec un tapis.

Deux rideaux noirs de serge.

Un tableau au dessus de la cheminée.

Un plac de cuivre.

Deux chenets de fer.

Une pincette et une pelle de fer.

9.

Garderobbe de l'appartement au dessous de Son Alt. Sér.

Un lit garni de toile peinte, avec une couverture de caberlousche rouge et un traversin de plumes.

Une table de bois de noyer.

Deux chaises de paille.

Deux chandeliers de cuivre jaune.

Une mouchette.

Deux chenets de fer.

La grande chambre de passage auprès de la porte de la maison.

Tapissée de toile peinte,

Huit chaises garnies de cuir.

Treize portraits et tableaux.

Quatre cartes avec des cadres noirs.

Un baromètre.

Deux grands chenets garnis de cuivre jaune.

Chambre toute proche.

Tapissée de bergame.

Une grande table avec un tapis de drap gris.

Une petite table.

Six chaises de cuir.

10.

Dans le troisième étage.

Chambre verte proche de la grande montée.

Tapissée de serge verte gaufrée.

Un lit de moir blanc d'Angleterre, avec une courtepointe, une couverture de toile peinte piquée, 2 matelas, un de taffetas vert et l'autre de sattin rouge, un lit de plumes et un traversin de sattin rouge.

Un rideau devant la fenestre } garnis de la même étoffe de
Une table avec un tapis } serge verte.

Un écran de fer

Quatre chaises garnies de moir blanc, comme le lit.

Deux chenets de fer avec du cuivre jaune.

Antichambre.

Tapissée de bergame.

Une table avec un tapis de même.

Un fauteuil } garnies d'écarlate et bordés de noir.
Six chaises }

Deux placés de cuivre.

Garderobbe.

Un lit, avec des rideaux de moquette et avec une couverture de toile peinte piquée, un traversin de plumes, un matelas et une paille.

Deux tables.

Un tapis de camelot brun.

Quatre chaises de paille.

11.

Chambre vis à vis des Fræuleins.

Tapissée d'une verdure de 3 pièces.

Un lit de damas couleur de cerise, avec une courtepointe, une couverture de sattin blanc picquée, un traversin de sattin gris, un matelas de taffetas gris, un lit de plumes et une paille.

Un fauteuil de moir rouge et franges d'or.
 Deux fauteuils }
 Deux pliants } du damas du lit.
 Une table avec un tapis de damas et des franges de soye.
 Deux rideaux de serge noire.
 Un portrait au dessus de la cheminée.
 Deux chenets de fer.

Antichambre.

Tapissée de verdure de 4 pièces.
 Trois fauteuils }
 Trois chaises } de moire rouge avec des
 Une table et un tapis } franges d'or.
 Deux rideaux de damas vert.
 Deux placs de cuivre.

Garderobbe.

Un pavillon de serge rouge avec une couverture de toile
 peinte piquée.
 Un traversin de crin, un matelas et une paillasse de toile.
 Une table.
 Deux chaises de paille.

12

Chambre dans le coin, du côté de Madame la Marquise.

Tapissée de toile peinte, un rideau de même, un lit de damas
 rouge, avec une courte-pointe.
 Un traversin et un matelas de taffetas vert, une couverture
 de toile peinte piquée et un lit de plumes,
 Un fauteuil }
 Trois chaises } de damas rouge avec des
 Une table avec un tapis } franges de soye.
 Un lit de repos d'Angleterre.

Antichambre.

Tapissée de verdure de 5 pièces.
 Un fauteuil }
 Deux chaises } avec de la moire rouge, et des franges d'or.
 Un canapé de damas cramoisi avec des galons d'or.

Deux rideaux de toile peinte.

Une table avec un tapis de moire rouge et franges d'or.

Deux plac de cuivre jaune.

Un petit miroir.

Une mouchette.

Garderobbe.

Un lit à tombreau avec un matelas de taffetas vert, une couverte de caberlousche rouge et une paillasse.

Deux chaises de paille.

Un rideau de caberlousche rouge.

[Signé] ELÉONORE.

DE LA ROCHE-GIFFART.

J. W. HEISE.

CATRINNE ARNOUT.

(Original. — *Arch. royales de Hanovre.* — *Calenberger original Archiv.* Des. 22 VI, 45.)

PERSONNEL ET GAGES

DES GENS DE SERVICE A LA COUR DE LA DUCHESSE DE ZELL PENDANT L'ANNÉE 1721.

Payé le 11 de sept. 1721.	gages pour 6 mois à la Saint-Michel 1721.	Ecus.
Aux deux frauleins d'honneur de Staffhorst et de Melvil.		100
Au gentilhomme de la chambre, Mons. de Paysay.		250
»	»	200
	Mons. de Wittorf.	200
Au ministre Mons. Jodouin.		150
Au trésorier et maître d'hôtel Heise.		200
Aux 4 femmes de chambre de Son Alt. à 15 m.		60
A la concierge Catherine.		50
Au valet de chambre, Wilhelm.		50
A l'échanson.		50
A l'argentier.		50
Au cuisinier françois.		75
Au cuisinier allemand.		75
Au valet de chambre, Melcher.		25
Au tapissier Diederich.		25
A la femme de chambre des Frauleins.		10
Au chasseur, pour gage des chiens et cheval.		38 24
Aux 6 valets de pied, à 12 écus l'un.		72
Aux 3 valets d'écurie.		36
Aux 3 servantes d'Althaus, à 6 écus l'une.		18
Au rôtiisseur.		25
Au valet de la maison.		12
A la femme de la cuisine.		6
Au valet de la cuisine.		12
Au chirurgien Meyer.		100
A la Quivois.		15
		1704 24

Signé: J. W. HEISE.

(Original. — Extrait d'un Registre comprenant les années 1708 à 1721. — Arch. de Hanovre. *Ibidem*. Des. 22 VI. n° 52.)

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE

FAIT A LA MORT DE LA DUCHESSE ÉLÉONORE
DE BRUNSWICK-ZELL.

TITRE 1^{er}.

1. Bijoux et objets précieux d'or et d'argent.

Une croix de cou avec six gros diamants et un grand coulant.

Une boucle de ceinture avec quatorze gros diamants.

Deux bracelets ornés chacun d'un gros diamant.

Deux bagues ornées chacune d'un gros diamant.

Deux bracelets avec portraits et garnis chacun de quatre diamants.

Encore deux petites bagues en or, dont l'une porte un cachet avec devises.

Un anneau de mariage en or.

Une grande boucle en argent ornée de dix-neuf pierres imitées.

Une autre avec seize pierres.

Dans un papier trois petits diamants non montés.

Dans un papier des perles d'Ebstorf vraies (1).

Une montre à minutes en or avec une chaîne d'or, un crochet et deux petits cachets avec devises.

Une montre ronde en argent destinée à être accrochée, de maître Quare à Londres.

Cachets princiers, parmi lesquels quelques-uns avec des devises, donnant trente-trois empreintes différentes, la plupart en acier, cristal ou pierres dures et montés en or.

L'ordre de la Vertu d'or, avec les règles et une lettre de l'Impératrice Éléonore.

(1) Sous le règne du duc Georges-Guillaume, on pêcha pendant quelque temps des perles dans diverses localités du Duché. Le duc rendit, en 1667, un édit pour régler dans ses États la pêche des perles. (Bibl. Roy. de Hanovre.)

Un étui carré contenant douze portraits en miniature encadrés d'or.

Un autre petit portrait en miniature encadré d'or et émaillé en bleu.

Deux bracelets avec des portraits en miniature encadrés d'or.

Encore un portrait encadré d'or, dans un étui noir.

Un petit portrait encadré d'argent doré.

Trois miniatures représentant des portraits de dames et montées en argent doré en forme de bracelet.

Un portrait du Roi de Suède en plâtre recouvert d'un verre et encadré d'argent doré.

Un portrait miniature sur une carte.

Un autre portrait miniature sur une carte, représentant feu S. A. S. le duc Georges-Guillaume.

Une miniature, représentant une dame, encadrée dans du chagrin rouge.

Deux portraits, représentant l'un un gentilhomme, l'autre une dame, montés en argent en forme d'un petit miroir de main.

Un médaillon en ivoire représentant d'un côté feu S. A. S. Monseigneur le duc Georges-Guillaume, de l'autre feu Son Epouse, dans un étui noir (1).

Egalement un portrait en ivoire de S. A. S. la duchesse Sophie-Dorothée, dans un étui noir.

Un petit miroir ovale dans un étui en argent.

Une boîte en or massif contenant de la poudre d'or.

Un cure-oreille en or massif.

Une tabatière en agathe avec charnières et monture en or.

Deux tabatières en écaille avec charnières et monture en argent.

Une boîte à tabac à priser en argent doré.

Une tabatière en écaille avec charnière en argent.

Une tabatière en métal doré.

Deux tabatières en écaille avec charnière et monture en métal doré.

Une tabatière en ivoire avec charnière et monture en métal doré.

(1) C'est probablement le même qui se trouve conservé au musée des Guelfes à Herrenhausen et qui, d'après le catalogue de la collection, était l'œuvre du graveur Chevalier.

Un étui en acier émaillé de fleurs dorées.

Un étui avec une lunette en argent.

Une agrafe à vêtements en argent sur laquelle ont été enchâssées des pierres précieuses.

Un crochet en acier avec deux chaînes d'or auxquelles pendent un petit étui avec trois petits diamants et un cachet à trois faces monté en or.

TITRE II. — VALEURS,

(A) *Or*. 1050 Ducats, divisés en onze bourses séparées.

Deux grandes médailles chacune de dix ducats.

(B) *Argent*. Deux grandes médailles.

Deux petites médailles.

Pour 28 écus de médailles commémoratives de feu S. A. S. Monseigneur le duc Georges-Guillaume.

3648 écus, divisés en dix bourses séparées.

TITRE III. — OBJETS EN ARGENT.

A. *Objets de toilette en argent doré.*

	livr.	onces (1)	carats (2)
1. Une grande cuvette pesant	3	10	
2. Une aiguère à eau l'appareillant.	2	7	
3. Une grande boîte de toilette.	4		2
4. Une autre boîte semblable.	3	30	1
5. Une boîte de toilette avec une pelotte à épingles.	1	24	
6. Un autre coffret semblable.	1	25	2
7. Une boîte à poudre.		27	
8. Une autre boîte à poudre.		27	
9. Une petite tasse à bouillon avec couvercle.		21	
10. Une autre semblable.		21	1
11. Une autre encore.		22	3
12. Une assiette.		30	
13. Un bol dont la dorure est en partie usée.		21	
14. Un autre bol dans le même état.		23	1
15. Un flacon hongrois pour contenir de l'eau.		16	1
16. Un autre semblable.		17	
17. Une boîte à mouches ronde.		6	2

(1) 32 onces (*loth*) = une livre.

(2) 4 carats (*quintchen*) = 1 once.

	livr.	onces	carats.
18. Une autre dito.		6	1
19. Une boîte à épingles.		7	
20. Une autre boîte à épingles.		6	3
21. Un plateau carré avec pied.		24	1
22. Un gobelet avec son couvercle.		8	11/2
23. Une petite coupe.		2	3
24. Un plateau allant dessous.		9	21/2
25. Une petite cloche.		9	1
26. Un petit entonnoir.		1	2
27. Un petit gobelet à pied.		4	3
28. Un chandelier.		28	3
29. Un dito.		27	2
30. Une coupe.		24	1
31. Un piédestal pour placer sous un flacon.		4	2
32. Un dito.		4	1/2
33. Un gobelet à pied.		6	3
34. Un très petit gobelet.			21/2
35. Six cuillers à café dont trois neuves dans un étui.		7	
36. Quatre cuillers à café dont une neuve.		4	3
37. Une dito.		1	
38. Deux miroirs encadrés d'argent doré et faisant partie des objets de toilette ; n'ont pas pu être pesés.			

B. Objets en argent dorés à l'intérieur.

1. Un gobelet avec un couvercle et un pied en argent.		21	3
2. Un cure-oreilles.			21/2
3. Un gobelet avec couvercle et sans pied.		14	
4. Un gobelet semblable.		13	3
5. Un autre dito.		13	
6. Un autre encore.		14	3
7. Une petit plat à trois anses.		4	2
8. Un vase à fleurs avec des rainures extérieures dorées.		20	2
9. Un autre pareil.		20	2
10. Une cafetière sans pied et dorée à l'intérieur.	2	1	2

	livr.	onces	carats.
11. Un pot à chocolat doré à l'intérieur avec pied.	4	11	2
12. Une bouilloire à thé dorée intérieurement.	1	27	3

C. Objets en argent non doré.

1. Un plateau à café.		25	
2. Une bouilloire à thé.	1	44	3
3. Une autre dito.	1	15	2
4. Un gobelet avec son couvercle.		23	3
5. Un autre également avec couvercle.		23	1
6. Une cafetière pour café au lait avec couvercle.	1	12	1
7. Une cafetière.		29	1
8. Une dito.		28	
9. Un plateau à café.	2	8	2
10. Un grand plateau à café avec quatre pieds.	6	27	
11. Un bol.		24	1
12. Un petit réchaud de toilette.		10	
13. Un pied avec lampe pour bouilloire à thé.	1	14	2
14. Une cuiller en argent.		5	2
15. Un nécessaire à écrire avec cendrier.	3	30	2

N. B. — L'encrier est en plomb recouvert d'argent et n'a pu être pesé.

16. Un dito.	1	1	2
--------------	---	---	---

N. B. — L'encrier, en plomb recouvert d'argent, n'a pu être pesé.

17. Une boîte à poudre.		3	
18. Une bassinoinie en argent.	4	26	
19. Un vase de chambre.	1	31	2
20. Un autre dito ayant été doré à l'intérieur.	1	15	
21. à 29 incl. Neufs candélabres-applique pesant chacun une moyenne approximative de	1	20	
30. Une cuvette et un pot à l'eau en cuivre fortement argenté.			

D. Argenterie de table.

1. Un grand plat.	4	28	
2. Un autre grand plat.	5		

	livr.	onces	carats.
3. à 10. Huit petits plats pesant chacun environ	2	8	
11. Un plat à dresser les mets.	1	12	4
12. Un dito.	1	13	1
13. Un dito.	1	11	
14. Un dito.	4	13	1
15. Une forme à placer dans un grand plat.	1	31	2
16. Quatre douzaines d'assiettes pesant chacune en moyenne de 1 livre, 1 à.	1	5	
17. Une forme ronde pour placer dans un plat.	1	15	3
18. Une grande cuiller à servir.		21	2
19. Une dito.		21	
20. Une plus petite cuiller à servir ou pour le potage.		12	2
21. Une dito.		13	
22. 23. 24. 25. Quatre salières dorées à l'intérieur, pesant chacune		9	
26. Vingt-quatre cuillers pesant chacune en moyenne de 4 à		5	
27. Vingt-quatre fourchettes pareilles aux cuillers et pesant chacune de 4 à		4	3
28. Vingt-quatre couteaux avec manches d'argent, n'ont pu être pesés; de même un grand couteau et une grande fourchette à trancher.			
29. Un sucrier.		27	
30. Une boîte à pâté.	5	5	
31. Une dito.	5	18	
32. Une soupière avec couvercle.	2	13	2
33. Une dito, également avec couvercle.	2	15	2
34. Huit chandeliers pesant chacun en moyenne de 1 à	1	4	
35. Un bassin à laver les mains.	1	27	
36. L'aiguière à eau allant avec.	1	9	2
37. Un autre bassin à laver les mains.	4	31	3
38. Une aiguière l'appareillant.	1	11	3
39. Seize chandeliers pesant en moyenne de 23 à		29	
40. Quatre plus petits chandeliers pesant chacun		19	2

	livr.	onces	carats.
41. Une mouchette attachée avec une chaîne d'argent à son support.	1	5	2
42. Une dito.		6	31/2
43. Le support de cette dernière.		18	1
44. 45. Une dito avec son support.		20	2
46. Un plateau à servir, doré.	2	9	
47. Un autre plateau plus petit, non doré.	1	7	2
48. Un dito.	1	7	3
49. Une soupière.	1	16	2
en or } massif }	50. Une cuiller en or massif.	5	3
	51. Une fourchette idem, pareille.	5	3
	52. Un couteau avec manche en or massif, n'a pu être pesé.		
	53. Une salière en or massif.	14	2
54. 55. Deux salières en arg ^t doré pesant l'une.		12	2
L'autre.		11	3
56. Une cuiller en argent doré.	ces trois pièces dans un étui.	4	2
57. Une fourchette, idem.		4	1
58. Le couteau pareil, n'a pu être pesé.			
59. 60. 61. Un autre étui renfermant trois objets semblables pesant sans le couteau		8	2
62. 63. 64. Un troisième étui semblable, les objets pesant sans le couteau.		6	4
65. Une cuiller en argent doré d'un peu plus petite dimension.	enveloppés dans un papier	3	
66. Une fourchette.		3	
67. Un couteau qui n'a pu être pesé.			
68. Un petit plat en argent.	1	6	2

Objet d'ameublement en argent.

1. Une table en argent massif.
2. Deux guéridons allant avec elle, également en argent massif et avec couvercles,
3. Un grand miroir avec cadre en argent.
4. Six candélabres-applique en argent massif.
5. Deux pinces à feu avec ornements en argent massif.

TITRES IV. — OBJETS D'ÉTAIN.

Six grands plats en étain fin couvert d'un dessin représentant un écusson renfermant un vase de fleurs.

Six autres plus petits plats du même étain.

Dix autres plus petits plats en étain fin ornés d'un vase de fleurs.

Trois assiettes à placer dans les plats en étain fin.

Deux chandeliers d'étain fin.

Une petite soupière en étain sans ornements.

Quatre salières en étain anglais.

Quatre douzaines, avec quatre pièces en sus, d'assiettes en étain fin, décorées d'un dessin représentant un ange.

Deux étuis renfermant chacun une demi-douzaine de couteaux anglais à manches en étain fin.

Quatre bassins à laver les mains et quatre aiguières à eau en étain fin.

TITRES X. — LIVRES.

In-folio.

1. Histoire de France, par Mézeray. Tome III, Paris, 1651, relié en maroquin.
2. Histoire des Juifs, par Flavius Josephus; traduction d'Andilly. Paris, 1670, relié en veau.

In-quarto.

1. Histoire du vieux et du nouveau Testament, par de Royaumont. Paris, 1674, en veau.
2. Les six voyages de Tavernier. première partie. Paris, 1676, en maroquin.
3. Le nouveau Testament selon la Vulgate. Mons. 1677, en veau.
4. 5. 6. La Bible en trois volumes. Charenton, 1675, en veau.
7. Panégyriques des SS. par Senceaut, 3^e volume. Paris, 1658, en veau.
8. Les Pseaumes de David en rime et en prose. Charenton, 1665, en veau.
9. Histoire de l'Arianisme. Tome second, par Maimbourg. Paris, 1677, en veau.

10. Préjugés contre le papisme, par Furieu, 2 parties dans un volume. Amsterdam, 1685, en veau.
11. Histoire du Papisme, par Maimbourg. 3^e partie. Rotterdam, 1688, en maroquin.
12. Thomas a Kempis, de l'Imitation de Jésus-Christ, de la traduction du Beuil. Paris, 1663, en veau.
13. Les Pseaumes de David, mis en rimes, par Clément Marot. Paris, 1674, en veau.

In-8°.

1. De l'immortalité de l'âme par Scherlock. Amsterd., 1708, en velours cramoisi.
- 2 à 25. Le vieux Testament de Port Royal en vingt-quatre tomes. Paris, 1692, en cramoisi dans une petite armoire.
26. Du vieux Testament par les mêmes.
27. Les Epîtres aux Romains et aux Hébreux en deux tomes. Paris, 1688, en maroquin.
28. La liturgie de l'Eglise Anglicane. Genève, 1665, en veau.
29. De la Communion, par Placeste. Amsterd. 1696, en veau.
30. Le Tombeau du socianisme. Franckfort, 1687.
31. Les Pseaumes de David, par Clément Marot et Théod. de Bèze. Paris, 1674.
32. Vingt sermons de préparat. à la Table du Seigneur, par Nic. Viguier. Paris, 1652.

In-12.

4. Les Pseaumes de David, par Clément Marot. Paris, 1671, en veau.

A ajouter : deux livres généalogiques et un livre de mathématique trouvés dans la garde-robe.

TITRES XIII. — PENDULES.

1. Une grande pendule de Maître Quare avec un étui en bois qui se trouvait dans la chambre où feue S. A. S. la Duchesse est morte.
2. Deux pendules de table avec leurs étuis.
3. Un baromètre en ébène monté en cuivre et en ivoire, hors d'état.

TITRE XIV. — MIROIRS.

1. Un grand miroir avec cadre d'argent déjà cité.
2. Un grand miroir avec un cadre en verre partie bleu, partie doré.
3. Un grand miroir avec un cadre en cristal en partie doré.
4. Un autre grand miroir avec un cadre en verre bleu en partie doré.
5. Deux petits miroirs de toilette avec cadres en argent doré, déjà cités.
6. Un grand miroir en cristal.
7. Un grand miroir avec cadre noir.
8. Un second miroir semblable.
9. Un bureau anglais en noyer avec miroir sur chacune des deux portes.

TITRE XV. — PORTRAITS ET TABLEAUX.

1. Un grand portrait encadré dans un grand cadre en bois sculpté et doré représentant feu S. A. E. l'Electrice.
 2. Un portrait de feu S. A. S. Mgr le duc Georges-Guillaume.
 3. Un portrait de feu S. A. S. Madame la duchesse.
 4. Un portrait de S. M. le roi de Prusse.
 5. Un dito de S. M. la reine de Prusse, son épouse.
 6. Un dito de S. A. R. la plus âgée des princesses de Prusse.
 7. Un portrait de S. A. le jeune prince de Hanovre.
- Ces sept portraits encadrés de cadres dorés.
8. Un portrait de S. A. S. la duchesse Sophie-Dorothée de Brunswik-Lunebourg enfant, sans cadre.
 9. Le roi de Suède, également sans cadre.
 10. Une miniature représentant le roi de Pologne, recouverte d'un verre et encadrée d'or.
 11. Le prince électoral de Saxe, dans le même état.
 12. Une miniature représentant S. A. S. madame la duchesse résidant à Ahlden, recouverte d'un verre et encadrée d'or.
 13. Deux portraits sans cadres.
 14. Quatre tableaux faisant dessus de portes dans la salle à manger.
 15. Deux portraits de dames faisant dessus de portes dans l'antichambre.
 16. Cinq portraits grands et petits, trouvés dans le cabinet de toilette.

17. Un portrait de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, électeur de Brunswick-Lunebourg.
18. Le portrait de S. A. S. M^{me} la duchesse résidant à Ahlden, les deux avec cadres dorés.
19. Un portrait de S. A. le prince de Galles.
20. Deux portraits sur cuivre représentant feu S. A. S. le duc Jean-Frédéric et S. A. S. la duchesse son épouse, tous deux encadrés de cadres dorés.
21. Un portrait de S. M. le roi de Suède.
22. Un portrait de S. A. le prince de Hanovre, tous deux dans des cadres dorés.
23. Un portrait de la Vierge dans un cadre doré.
24. Deux portraits encadrés dans des cadres dorés, représentant l'un S. A. R. le prince de Galles, l'autre S. M. la reine de Prusse, sa sœur, tous deux enfants.
25. Un portrait de feue S. M. la reine de Prusse encadré dans un cadre doré.

TITRES XVI. — TAPISSERIES.

A. Dans le cabinet situé du côté de la muraille.

1. Une tapisserie de verdure en cinq pièces.
2. Sur le poêle une tenture de drap vert.

B. Dans la chambre à coucher.

3. Une suite de tapisseries composée de cinq pièces à personnages représentant l'École d'équitation.

C. Dans le salon d'audience.

4. Une suite de tapisseries fines, tissées de soie, d'or et d'argent, en six pièces. Chacune de ces pièces représente deux des mois de l'année, et le tout les douze mois de l'année.
5. Des tentures de drap vert sur les deux portes et sur la partie de la muraille touchant à la chambre à coucher.

D. Dans l'antichambre.

6. Une suite de tapisseries de verdure en huit pièces.

N. B. Feue S. A. S. Madame la duchesse a décidé, d'après la déclaration de Madame et de Messieurs ses commissaires, qu'on

laisserait en place les tapisseries ci-dessus énumérées, et qu'elles resteraient à la disposition de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, Electeur-Souverain du pays.

TITRE XVII. — TABLES ET GUÉRIDONS.

Une table et deux guéridons en argent massif, déjà cités.

Une grande table dans la salle à manger.

Un buffet avec une armoire.

Encore une autre table plus petite sur laquelle se trouvait ordinairement l'argenterie.

Une table à jeu recouverte de drap vert.

Une petite table ovale devant laquelle le pasteur avait coutume de réciter les prières.

Deux tables de jeu d'hombre, dont l'une, montée sur des pieds dorés, est recouverte de velours rouge à fleurs et garnie de franges d'or.

Une petite table en bois sur laquelle était placée la pendule.

Une table couverte de belles incrustations de toutes sortes.

Deux guéridons de même travail.

Trois tables de laque, une noire et deux bleues.

Quatre guéridons noirs.

Deux guéridons en laque noire et dorée.

Deux guéridons en laque bleue à fleurs d'or.

Une table à jouer pour quatre personnes, tendue de velours rouge à fleurs bordé d'or et reposant sur un pied noir.

Le nécessaire à écrire dont se servait à l'ordinaire feu S. A. S. Madame la Duchesse, placé sur un piédestal.

Une table à écrire, en laque noire.

Deux guéridons en laque bleue et or.

Une petite table ovale recouverte de drap brun, etc. etc..

TITRE XVIII. — SIÈGES.

Six chaises en damas rouge bordé de franges d'or, et

Deux fauteuils de même sorte.

Un grand canapé pour trois personnes en damas rouge bordé de franges d'or avec trois coussins de même.

Un fauteuil en velours rouge avec un coussin de velours rouge, le tout garni de bordures d'or.

Vingt-trois chaises anglaises avec couronnes.

Une douzaine de chaises anglaises avec boutons.

- Cinq fauteuils de même sorte.
 Encore cinq chaises anglaises de même espèce.
 Une chaise anglaise trouvée seule de son espèce.
 Douze chaises anglaises dans la garde-robe.
 Quatre grands fauteuils à pieds dorés nouvellement tendus de velours rouge à fleurs et de franges d'or.
 Six petites chaises de même sorte.
 Six pliants à pieds dorés garnis de velours rouge à fleurs et de franges.
 Une chaise pour le préche en bois.
 Un fauteuil tendu de damas rouge avec petits galons d'or.
 Un canapé-chaise pour la nuit, tendu en damas rouge avec franges de soie et garnie d'un coussin pareil placé dessus.
 Cinq chaises et deux fauteuils sans garniture. Les bras des fauteuils sont tendus de velours noir.
 Un fauteuil recouvert de drap gris bordé de petits galons d'or.
 Deux chaises tendues, de serge rouge.
 Une chaise sans dossier recouverte de damas rouge avec franges.
 Deux chaises tendues l'une de damas rouge, l'autre de drap gris.
 Quatre chaises et deux fauteuils sans garniture.
 Cinq grands fauteuils tendus de velours aurore rehaussé de fleurs violettes et bordé de franges d'argent, le bois doré.
 Trois petites chaises de même sorte.
 Deux chaises sans dossier, ou tabourets, tendues d'étoffe pareille avec franges d'argent et également en bois doré.
 Une chaise tendue de même.
 Deux chaises recouvertes de draps gris cendré bordé de franges d'argent.

TITRE XXI. — PORCELAINES (1).

- Trois grands vases à fleurs ou à parfums, en porcelaine.
 Deux autres longs vases à fleurs.
 Un vase blanc à couvercle garni de rainures dorées.

(1) Il est regrettable que presque en aucun cas l'origine de ces porcelaines n'ait été indiquée dans l'inventaire. Cette époque étant celle où les porcelaines de fabrication européenne commencèrent à se répandre, il eût été intéressant de connaître la provenance de chaque pièce.

Une théière de terre rouge avec une chaîne et des attaches de chaîne en argent doré (1).

Deux pots à thé laqués noir et or de fabrication berlinoise (2).

Six grandes tasses de porcelaine fine.

Trois grands bols.

Deux grands bols verts et bleus.

Quatre tasses et sept bols pareils.

Vingt petites tasses en porcelaine avec leurs pieds (3).

Neuf tasses à chocolat bleues et or avec anses.

Onze tasses à chocolat à fleurs bleues et bordure jaune.

Douze petites tasses avec pieds et anses en métal doré.

Sept tasses à chocolat blanches avec fleurs en relief.

Onze tasses à chocolat décorées de chinois en couleur, de fleurs et de personnages (4).

Dix tasses à chocolat de même sorte, avec des fleurs et des personnages chinois.

Sept grandes tasses à chocolat blanches.

Un grand pot à thé bleu sur fond blanc.

Six tasses blanches à chocolat sans fleurs.

Douze belles tasses à chocolat ornées de fleurs bleues et rouges avec les douze soucoupes pareilles.

Vingt-et une tasses à chocolat à fleurs bleues.

Six grandes tasses à café à fleurs rouges, vertes et or.

Six tasses à chocolat à fleurs rouges, vertes et jaunes.

Douze soucoupes et dix tasses ornées à l'intérieur de fleurs rouge vif et or.

Six grandes tasses octogonales.

Quatre grandes tasses rondes avec bordures de petites fleurs.

Douze tasses à thé ornées de dessins de couleur et d'or avec leurs soucoupes.

Une coupe à personnages décorée en vert, bleu et jaune.

(1) Probablement, en terre de Bœthger, dont la vogue avait été très grande quelques années auparavant.

(2) Il ne s'agit pas ici de porcelaine de la fabrique de Berlin fondée seulement vingt-cinq ans plus tard en 1750. On vendait alors sous ce nom des grès très fins fabriqués à Plaue, près de Brandebourg, et qui avaient une grande ressemblance avec les produits de Bœthger.

(3) Sans doute des tasses à café faites pour être placées, suivant la mode turque, sur des supports généralement en métal. On en fabriqua une grande quantité en Saxe au siècle dernier.

(4) Ces objets, de même que les suivants, semblent, d'après la description, répondre à un modèle de vieux Saxe bien connu et imité de l'extrême Orient.

Cinq tasses à chocolat polygonales avec fleurs d'or.

Quatre bols à chocolat octogonaux décorés en vert et ornés à l'intérieur d'une bordure verte.

Six autres avec une bordure rouge.

Six autres avec une bordure bleue.

Une grande tasse à chocolat ornée de fleurs rouges et bleues.

Trois bols à chocolat décorés en bleu.

Dix tasses à chocolat de forme allongée décorées en bleu et en blanc.

Six soucoupes pareilles.

Sept tasses à chocolat octogonales décorées en bleu sur blanc.

Deux grandes soucoupes.

Trois soucoupes avec fleurs jaunes, vertes et rouges.

Sept tasses à café avec soucoupes ornées de fleurs rouges et bleues.

Cinq grands bols à chocolat décorés de toutes sortes de couleurs sur fond blanc.

Dix petits pots avec leurs couvercles.

Six tasses à café décorées de fleurs bleues sur fond blanc.

Une tasse brune, seule de son espèce.

Huit tasses et quatorze soucoupes blanches décorées de bleu.

Quatre tasses à café avec deux soucoupes.

Trois tasses à café et deux soucoupes.

Deux tasses à chocolat dans un étui en bois.

Trois tasses blanches avec fleurs en relief.

Deux petites boîtes (*Dosen*).

Trente-trois petits pots de fleurs de toutes espèces.

Cinq oiseaux indiens et chiens de porcelaine.

Deux moines, deux divinités indiennes, deux limaçons indiens.

Un étui recouvert de cuir, contenant six tasses à chocolat en porcelaine.

Une bouilloire avec quatre tasses à thé.

Une boîte recouverte de cuir, contenant six petites tasses à thé.

Trois plats et deux beurriers en faïence de Delft.

Un vase à fleurs à parfums en pierre blanche orné de fleurs d'or avec un couvercle en bois peint.

TIT. XXVII. — Deux théières en terre rouge avec couvercles.

Armoires, coffres, cassettes, meubles, et étuis à flacons.

TIT. XXII. — Un cabinet en laque des Indes noire monté sur pieds dorés, avec l'étagère à porcelaines qui en fait partie.

Une armoire en noyer avec quatre grands et six petits tiroirs et son soubassement.

Une autre grande armoire en bois du Brésil avec un soubassement contenant dix-huit tiroirs et avec une petite porte intérieure.

Un bureau en noyer avec neuf tiroirs et avec une petite porte intérieure.

Un coffre tendu de roussi rouge et orné de clous en cuivre jaune.

Un coffre recouvert de peau de chien de mer.

Une caisse à bois peinte en bleu.

Deux caisses en bois, l'une recouverte de laque noire, l'autre tendue de drap gris.

Un petit coffre anglais en bois du Brésil avec fermoirs en cuivre doré.

Trois caisses avec monture en fer.

Trois petits coffres en fer et une grande caisse de même métal.

Une coffre dans lequel on mettait d'ordinaire le linge noir.

Quinze coffres de voyage vides, la plupart déjà transportés avec des affaires à Ahlden.

Un nécessaire à écrire.

Une grande armoire placée d'ordinaire dans la galerie.

Un étui à flacons pour quatre bouteilles, orné de vis en agent doré.

Douze étuis à flacons, dont plusieurs vides.

Un étui à flacons avec onze longs flacons vides.

TITRE XXIV. — Un paravent peint, à six feuilles.

Un petit écran pour placer devant le feu, en velours rouge à fleurs avec franges d'or.

TITRE XXVI. — Un grand coffre à vêtements.

Deux petits coffres.

Une petite armoire.

Quatre coffres.

Trois armoires.

Une corbeille fermant, pour contenir le linge de nuit, etc.

Objets divers.

TITRE XXIII. — Soixante-treize bourses décoratives de toute sorte.

Cinq petites pelottes à épingles.

Vingt-et-un éventails et écrans.

Deux peaux de zibeline.

Vingt foulards en soie.

Quatre pièces d'indienne.

Un paquet de rubans de couleur.

Rosaires catholiques ou *Pater noster*.

Un paquet de ceintures noires.

Un paquet de rubans de toutes couleurs.

Un petit paquet de cordons.

Une ceinture en or enveloppée de papier.

Un autre paquet de ceintures noires.

Cinq douzaines moins un de gants blancs.

Encore trois paires de gants de différentes espèces et trois paires de gants de même genre parfumés.

Un crucifix en ivoire placé sur velours noir.

Un sachet à odeur vert d'un côté et rouge de l'autre.

Cinq étuis en chagrin noir contenant couteaux, ciseaux et pinces.

Huit paires de ciseaux dans autant d'étuis.

Un étui noir contenant toute espèce d'instruments pour les dents.

Un couteau de poche dans un étui.

Dix boîtes noires laquées d'or.

Deux boîtes dorées, le couvercle orné de personnages et de fleurs.

Une boîte en corne remplie de sable.

Deux petites boîtes en bois d'olivier, l'une ornée du nom en argent de feu S. A. S. Monseigneur le duc Georges-Guillaume.

Une boîte à poudre polygonale en cuivre doré.

Un coffret avec des jetons en ambre.

Un miroir de poche recouvert de cuir de Cordoue rouge et de fleurs d'or.

Deux verres avec de la poudre d'or.

Une boîte ornée en couleur, contenant des petites boîtes à onguent en ivoire.

Une boîte blanche contenant toutes sortes de menus objets et de petites boîtes.

Un petit plateau blanc peint en rouge à l'intérieur.

Neuf petites corbeilles de l'Inde de diverses dimensions.

Objets divers (suite).

TITRE XXIV. — Trois belles ombrelles en soie avec des franges d'or et d'argent.

Un coussin de toilette parfumé, en velours bleu et jaune.

Une tenture de velours vert avec fleurs d'or et franges d'or.

Deux coussins en velours rouge avec dentelles d'or.

Deux coussins parfumés en taffetas bleu.

Une pièce d'environ deux aunes de brocard vert et or.

Huit corbeilles vides en osier tressé de diverses sortes.

Un coffret indien et un plateau à café.

Sept paquets de papier à lettres.

Un tiroir rempli de petits coffrets en bois.

Treize pièces de cuir doré, chacune grande d'une aune en long et en large environ.

Une caisse pleine de couronnes et de chiffres tissés en or qui avaient été faits précédemment pour les gardes à cheval. Le nombre des couronnes est d'environ dix-neuf cents, celui des chiffres de deux cent trente-deux.

Tout un service argenté pour présenter des confitures, composé de quinze pièces.

Un dito peint en rouge et composé de neuf pièces.

Dix-huit petits plateaux en imitation de porcelaine faisant partie du service ci-dessus.

Un trictrac.

Une petite voiture peinte en rouge.

Deux petits harnais appartenant à cette voiture.

Une étagère rouge ornée de petites colonnes dorées, actuellement démontée.

Un étui à flacon de poche.

Un pupitre à livres.

Un pied doré pour la pendule.

TITRE XXVI. — *Objets provenant de la garde-robe de feu S. A. S. Madame la duchesse d'heureuse mémoire (1).*

- Un costume de velours noir à fleurs.
- Un costume noir de satin cyraitique.
- Un costume de velours noir.
- Une robe de chambre dont le jupon est de taffetas cramoi-
si à fleurs d'or.
- Une robe de chambre dont le jupon, est en damas bleu à
fleurs d'or doublé de damas cramoi.
- Une vieille robe de chambre sans jupons, en damas cra-
moisi doublée de taffetas noir.
- Un jupon en satin blanc décousu.
- Un autre jupon dito.
- Un jupon de damas rouge doublé d'édredon.
- Un jupon de brocard à fleurs.
- Une écharpe de damas noir garnie de falbalas.
- Une autre écharpe en velours noir sans falbalas.
- Un manteau en velours noir brodé d'or.
- Une écharpe de satin noir doublée de velours et ornée d'her-
mine.
- Un manteau de damas blanc doublé de taffetas rouge.
- Un manteau de moire noire à fleurs.
- Un manteau de taffetas bleu doublé de taffetas rouge.
- Deux corsages recouverts de damas noir et avec manches
également en damas noir.
- Une petite couverture de pied en taffetas noir.
- Deux manchons en plumes.
- Une palatine en plume.
- Un coussin de velours vert.
- Huit couvertures de chaises de damas rouge.
- Un manteau de nuit en dentelles.
- Un casaquin blanc de Marseille avec dentelles.
- Six paires de manches garnies de dentelles.
- Trois paires de gants blancs en toile de Hollande.
- Deux serviettes de toilette garnies de dentelle de Bruxelles.
- Une serviette de toilette avec des points de dentelles cousus.
- Une couverture de velours bleu pour la table à café.

(1) Nous omettons de transcrire ici un grand nombre d'objets com-
plètement dépourvus d'intérêt.

Quatre mouchoirs de cou en crêpe de soie blanche.

Trois pelottes à épingles de couleurs variées.

Quatre sachets à odeur en soie pour placer au milieu du linge.

Une couverture piquée en velours bleu, doublée de rouge pour placer sur le lit.

Un coussin de velours rouge bordé d'un large galon d'or.

Deux coussins de Marseille ornés de rubans à fleurs.

Une paire de manches en dentelles, etc., etc.

(L'inventaire porte la mention que tous les objets provenant de la garde-robe de la duchesse furent donnés par la princesse d'Ahlden aux trois femmes de chambre de sa mère, après que M^{lle} de Staffhorst et de Melville, demoiselles d'honneur, eurent fait choix de quelques objets à leur convenance.)

Carrosses, chaises, voitures et harnais.

1. Un carrosse en cuir noir pour quatre personnes, doré en haut et en bas, tendu intérieurement de velours violet à fleurs ; a quatre grandes glaces et est porté sur des courroies courtes. Avec cela, un harnais neuf pour six chevaux orné de clous dorés et six limons.
2. Un autre carrosse pour six personnes avec deux coussins, le tout tendu intérieurement de velours rouge, suspendu sur des courroies longues ; a ses fenêtres dans les portières, chaque fenêtre consistant en quatre belles glaces. En outre six harnais avec application de métal doré et six limons. Encore six vieux harnais et deux vieux harnais pour les chevaux de derrière.
3. Une chaise d'été pour quatre personnes tendue, à l'intérieur de peluche rouge à fleurs avec un siège derrière et des coussins de même étoffe.
4. Encore un autre carrosse un peu ancien, pour deux personnes, tendu à l'intérieur de drap gris, avec deux portes et quatre fenêtres, chacune composée de quatre glaces en verre de France, repose sur les essieux.
5. Une chaise pour deux personnes, tendue à l'intérieur de velours rouges à fleurs ; a deux portes et deux fenêtres sur le devant, chacune des fenêtres composée de quatre glaces ; repose sur de longues courroies.
6. Un grand carrosse de voyage à quatre places, tendu à

l'intérieur de drap gris avec deux portes et fenêtres, ces dernières faites de verre ordinaire.

7. Un carrosse tendu de drap noir, a déjà été envoyé à Ahlden.
8. Un grand chariot en bois avec deux ridelles garnies de fer.
9. Deux voitures à bagages avec leurs couvertures, ont déjà été envoyées à Ahlden.
10. Sept brides, neuf couvertes de chevaux, neuf licous.

(Archives royales de Hanovre. — Calenberger original Archiv. Des. 22, VI. *Allodial und Erbschaftssachen*, n° 23.)



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES.

A

ALHOUE (Clément d'), seigneur des Ajots, p. 13.
 ALHOUE (Guillemette d'), p. 13.
 ALTENBOURG (Antoine, comte d'), p. 13.
 ANCILLON, p. 102.
 ANGLETERRE (Georges II, roi d'), p. 19, 125.
 — (Georges IV roi d'), p. 135.
 ANGOULÊME (Aymar, comte d'), p. 9, 233.
 — (Les comtes d'), p. 8, 9.
 ANHALT-BERNBOURG (le duc Lebrecht d'), p. 164.
 — DESSAU (Henriette-Amélie d'), p. 116.
 ANHALT-ZERBST (Dorothee d'), p. 57.
 ANJOU (les comtes d'), p. 8, 9.
 AQUITAINE (les ducs d'), p. 8.
 ARCHIAC (maison d'), p. 8.
 — (Marie d'), p. 5.
 ARCY-MARTEL (le marquis d'), p. 75, 94, 95, 114, 115, 117, 118-122.
 ASSEBOURG (Rosamonde d'), p. 172.
 ASTOS (Anne d'), p. 83, 86.
 AUDOIN (Anne d'), p. 193.
 AUGUSTE LE FORT, électeur de Saxe, p. 37.

B

BALTHAZARD DE SIMEREN (Jean), p. 56, 59, 81.
 BANNIER (Jean), p. 148.
 BARRAUD (Judith de), p. 84.
 BAUDOIN DE BELLEVILLE (Marie), p. 6.

BAVIÈRE (l'Electeur de), p. 19.
 — (Jean comte Palatin, duc de), p. 10
 — (le prince électoral de), p. 240.
 BEAUREGARD (François de), p. 55, 81, 85.
 — (M^{me} de) p. 85, 171.
 BEDOGNI (Lorenzo), p. 53.
 BEGON (Michel), p. 179.
 BERANGER DU BEIGNON (Jeanne), p. 37.
 BERLICHINGEN (Susanne de), p. 170.
 BERNSTORFF (André-Gottlieb de), p. 8, 57, 72, 79, 149, 152, 155, 157, 161, 162, 190.
 BESSIÈRE (M^{me} de la), p. 171.
 BIDAL (M.), p. 70, 109.
 BIEMONT (M^{me} de), p. 171.
 BIRON (Charles-Armand de Gontaut, duc de), p. 173.
 — (Marie-Antonine de Bautru de Nogent, duchesse de), p. 173.
 BLOIS (M^{lle} de), p. 10.
 BOCCAGE (M. M. du), p. 81, 82.
 BOISCLAIR (M. de), p. 82.
 BOISDAVID (le général de), p. 81.
 — (M^{me} de) p. 171.
 BONAC (Jean-Louis d'Usson, marquis de), p. 173, 245.
 BOSSUET, p. 103, 172.
 BOTHMER (M. de), p. 75.
 BOURDON (Charlotte de), p. 81.
 BOURGEOUVILLE (M. de), p. 75, 94, 98, 161.
 BOURGOGNE (la duchesse de), p. 7.
 BRAGELOGNE (M. de), p. 56.
 BRANDEBOURG (l'Electeur de), p. 19, 39, 60, 66, 130, 221, 224-227.
 — (l'Electrice de), p. 44.

310 TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.

- BRANDEBOURG (le prince Electoral de), p. 88, 98, 99, 100.
 — (la princesse Electorale de), p. 88.
- BRUNSWICK (Anne-Eléonore, duchesse de), p. 27, 203.
 — (Sophie Amélie de), p. 24.
- BRUNSWICK-HANOVRE (Georges-Louis, prince Electoral de), ensuite roi d'Angleterre, p. 51, 114, 115, 118-128, 140, 141, 144, 161, 162, 170, 181, 189, 190, 202-204.
 — (le prince Maximilien de), p. 130, 139.
 — (la princesse Sophie-Dorothée), p. 127, 185, 189, 199.
- BRUNSWICK-LUNEBOURG (le duc Christian-Louis de), p. 21, 22, 26, 29, 38, 39, 44.
 — (le duc Ernest-Auguste de), évêque d'Osnabruck, duc puis Electeur de Hanovre, p. 21, 22, 25-30, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 45, 46, 51, 58, 60, 63, 73, 94, 95, 96, 105, 111-114, 116, 118, 119, 121, 125, 126, 130, 147, 154, 155, 165, 166, 180, 222.
 — (Frédéric-Auguste de), p. 51.
 — (le duc Georges de), p. 20, 21, 25.
 — (le duc Georges-Guillaume de), duc de Zell, p. 19, 20, 21-23, 25-40, 42-55, 57-63, 66-76, 87, 90-92, 94-99, 101-106, 108, 109, 111-116, 120, 122, 124, 129, 141, 147, 155, 156, 160-165, 167, 179, 180, 182-185, 212.
 — (le duc Guillaume de), p. 20.
 — (le duc Jean-Frédéric de), p. 21, 22, 24-26, 29, 31-36, 38-40, 75, 87, 113.
 — (la duchesse Sophie de), ensuite Electrice de Hanovre, p. 2, 10, 12, 19, 25-30, 32, 38, 40, 42, 43, 59, 62, 63, 73, 87, 105-108, 110, 112-114, 116, 118, 119, 122, 124, 125, 129, 133, 139, 140, 159, 162, 163, 166, 168, 169, 170, 172, 173, 180, 186, 204.
 — (la princesse Sophie-Dorothée de), princesse Electorale de Hanovre, p. 48, 57, 58, 61, 94, 106-132, 135-147, 149-152, 154-159, 167, 169, 170, 180, 185, 189, 190, 195, 199, 200-204, 271-273.
- BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL (le duc de), p. 66, 130.
 — (les princes de), p. 88.
 — (le duc Antoine-Ulric de), p. 57-60, 61, 63, 64, 105, 110, 137, 150, 180, 181, 186, 264, 265.
 — (le duc Auguste de), p. 57.
 — (Auguste-Ferdinand de), duc de Bevern, p. 265.
 — (Le prince Auguste-Frédéric de), p. 58, 64, 106, 110, 111, 213.
 — (le prince Auguste-Guillaume de), p. 264.
 — (le prince Louis-Rodolphe de), duc de Blankenbourg, p. 187.
- BULOW (Joachim-Henri de), p. 80, 152-155.
 — (Paul-Joachim de) p. 23, 87.
 — (Thomas-Christian de), p. 85, 199.
 — (M^{me} de), née de Sainte-Hermine, p. 171, 199.
- BUSSCHE (Albert-Philippe de), p. 143, 149, 152, 153.
 — (M. de), 73, 119, 128.
- BUSSY (le comte de), p. 70.

C

- CALLIÈRES (François de), p. 164.
- CAMBRIDGE (le duc de), p. 135.
- CARISIUS (M^{me}), p. 211.
- CARLOT (Antoine de), p. 178.
- CASAROTI, p. 83.
- CASAUCAU (M. de), p. 150, 171.
- CAUMONT, ducs de la Force (maison des), p. 83.
 — (Marthe-Elisabeth de), p. 192.
- CAUMONT-MONBETON (le baron de), p. 83.
- CHALANDOS (Marie Luillier de), p. 192.
- CHAMILLARD (Michel de), p. 191.
- CHAMILLY (Noël Bouton, marquis de), p. 177.
- CHAPPUZEAU (Charles), p. 104.
 — (Christophe), p. 104, 198, 201, 203.
 — (Samuel), p. 88, 104.
 — (M^{lle}), p. 172.
- CHARLEMAGNE, p. 8.
- CHARRIARD (M^{lle} de), p. 86.
- CHARTRES (le duc de), p. 69.
- CHAUVET (Jérémie), p. 68, 79, 80, 122.
- CHEVALERIE (de la), p. 102.
- CHEVALERIE-MANSELIÈRE (Suzanne de la), p. 40, 41, 43.
- CHEVALIER (Nicolas), p. 104.
- CHRESTIEN (Marie), p. 84.
- CLORINDE, pseudonyme d'Eléonore d'Olbreuze, p. 36.

COLIGNY (Gaspard de), duc de Châtillon, p. 62.
 COLIN, p. 9, 110.
 COLOGNE (l'Electeur de) p., 39.
 COUPPET, p. 192, 256.
 — (la veuve), p. 257.
 COURCILLON (Elisabeth de), p. 83.
 COURLANDE (Eléonore-Charlotte, princesse de), p. 265.
 COURTENAY (Alix de), p. 9, 233.
 — (Maison de), p. 8.9.
 CRÉCY (Louis de Verjus, comte de) p. 59.
 CRÉQUY (Charles duc de), p. 13.
 — (Madelaine de), p. 13
 — (le maréchal de) p. 60.
 CRESSSET (Jacques), p. 75, 85, 138.
 — (Guillaume-Georges), p. 85.
 CUPERE (Catherine de), p. 164.

D

DANEMARK (Caroline-Mathilde , reine de), p. 54.
 — (Dorothee, princesse de), p. 20.
 — (Frédéric III, roi de), p. 24
 — (le prince Georges de), p. 88, 111.
 — (la princesse Wilhelmine - Augustine), p. 88.
 — (la reine de), p. 56.
 — (le roi de), p. 216, 217, 224.
 DANGEAU (Philippe de Courcillon, marquis de), p. 83.
 DAUPHIN (le), p. 70.
 DEGENFELD (Marie-Louise de), p. 42.
 DESMIER D'ARCHIAC (Etienne , comte), p. 3.
 — (Etienne-Jules-Adolphe, vicomte), p. 4.
 — (Etienne-Louis, comte) p. 5.
 — DE SAINT-SIMON (Etienne-Louis-Marc, comte), p. 5.
 — (Jean-Louis, comte), p. 5.
 — (Louis-François, marquis), p. 5.
 — (Louis-François, comte), p. 5.
 — (Rose-Julie), comtesse Horric de la Rochetolay, p. 5.
 DESMIER DU BEIGNON (Henri) p. 51, 56, 81.
 DESMIER DU CHASTENET (Nicolas, p. 4.
 DESMIER DE CHENON (Alain), p. 4.
 — (Charles-César), p. 5.
 — (François Henri-Paul, marquis, p. 3.
 — (le marquis), p. 3.
 — (le comte), p. 3.
 — (Louis, p. 6.

DESMIER DE L'HERSE (François), p. 4.
 DESMIER DE LA BRUÈRE p. 51.
 DESMIER, baron de Marigny (François), p. 5.
 DESMIER DE L'OBROIRE (Foucault), p. 3.
 — (Jean), p. 5.
 DESMIER D'OLBREUZE (Alexandre), p. 6.
 — (Alexandre), p. 1, 19, 37, 44.
 — (Alexandre), p. 6, 50, 51, 85, 121, 174, 199.
 — (Angélique), p. 89. — Voir COMTESSE DE REUSS.
 — (Joachim), p. 13.
 — (Louis), p. 6.
 — (Madelaine-Sylvie de Sainte-Hermine, marquise), p. 85, 171, 174.
 DESMIER DU PARC (Charles), p. 6, 51.
 DESMIER DU ROC (Robert), p. 4.
 DESMIER DES ROCHES (François), p. 4.
 DESMIER DE SAINT-SIMON (François-Alexandre), p. 5.
 DESMIER, marquis de Saint-Simon (Louis-Etienne), p. 5.
 DOR (Marie, p. 81.
 DURFORT (Elisabeth de), p. 177.

E

EBELL (le docteur), p. 171.
 EHRYTHROPYLUS (David-Ruppert), p. 153.
 EICHFELD (François), p. 153.
 ESCOT (François), p. 84.
 ESQUILLE (Jeanne d'), p. 71.
 ESTRADES (Godefroy, comte d'), p. 69, 213-219.
 EXOUDUN (M. du Fay d'), p. 244.

F

FABRICIUS (Veipert-Louis), p. 80, 152.
 FAY DE LA TAILLÉE (Georges-Guillaume-Louis du), p. 192.
 — (Josué du), p. 175.
 — (Louis du) p. 175, 178, 192.
 FERDINAND III (l'Empereur), p. 60.
 FEUQUÈRES (Isaac de Pas, marquis, de), p. 71.
 FINCK (le lieutenant général), p. 255.

FOUQUET (l'intendant), p. 17.
FUCHS (Paul de), p. 75, 90.

G

GAGEMONT (Alexandre Prévost de),
p. 176, 192, 193, 194, 201, 244, 246,
266, 269, 270.
— (Charlotte Prévost de), p. 176.
— (Louis Prévost de), p. 176, 192,
242.
— (Louis-Charles-Auguste Prévost,
comte de), p. 192.
GALLES (Georges-Auguste de Brunswi-
ck-Hanovre, prince de), 189,
190, 199.
— (Wilhelmine-Caroline de Brande-
bourg-Anspach-Baireuth, prin-
cesse de), p. 190.
GÉNEBAT (M. de), p. 48.
GERSDORF (M. de), p. 64.
GILLIER (Elisabeth), p. 84.
— Baron de Mauzé (Claude), p.
84.
GLOCESTER (le duc de), p. 240, 241.
GÖRTZ (le président de), p. 254.
GONTAUT-BIRON (Françoise-Made-
leine de), p. 173.
GOULARD (Renée de), p. 84.
GOURGEAULT (Anne), p. 84.
— (Charlotte), p. 84.
— (Renée), p. 84.
— seigneur de la Millière (Olivier),
p. 84.
— marquis de Vinours (Charles),
p. 84.
GOURVILLE (Jean Héraud de), p.
17, 59, 70, 75, 94, 115, 116, 176,
220, 222, 272.
GOURVILLE (le jeune), p. 75, 97.
GRAMONT (le comte de), p. 16, 19.
GRAMONT, (Antonine-Aglæ de),
comtesse d'Archiac, p. 3.
GRANDCHAMP (M. de), p. 70, 219,
220.
GRAPENDORF (M. de), p. 24.
GREIFFENCRAZ (M. de), p. 8, 9,
233.
GRENET DE FLORIMOND (Cathé-
rine), p. 194.
GROTE (Otto de), p. 39.
GUELFES (la maison des), p. 20.
GUETS (Marie-Julienne de), p. 84.
GUINOT DE MONTCONSEIL (An-
toinette), princesse d'Hénin, p. 5.
GUINOT DE DERCIE DE MONTCON-
SEIL (Marthe), p. 5,

H

HACKELBERG (Jules de), p. 88.
HAMMERSTEIN (Alexandre de), p.
78.
— (Ernest-Auguste de), p. 78.
— (Georges-Christophe de), p. 27,
28, 78, 116.
— (Georges-Guillaume de), p. 78.
HANAU (Emilie-Elisabeth de), p.
12.
HARRACH (Ferdinand - Bonaven-
ture, comte de), p. 148.
HATTORF (Henri-Christophe de),
p. 153, 155, 156.
HAUSSONVILLE (Charlotte d'),
marquise du Vigean, p. 7.
HEIDEN (le baron de), p. 228.
HEIMBURG (M. de), p. 72.
HELDBERG (Antoine-Georges), p.
153.
HELMHOLDT (Georges-Louis), p.
199, 200.
HENIN (Charles-Alexandre-André-
Marc-Marcellin, prince d'), p. 5.
HENRI LE LION, p. 20.
HENRI LE SUPERBE, p. 20.
HENRI IV, p. 6.
HÉRON (le colonel du), p. 167, 174,
239, 245.
HESSE (Emilie de), princesse de
Tarente, p. 12, 13, 14.
— (Les Landgraves de), p. 88.
HESSE-CASSEL (le Landgrave de),
p. 31.
— (Guillaume, Landgrave de), p.
12.
HESSE - DARMSTADT (Anne-Eléo-
nore de), p. 20, 203.
— (Louis V, Landgrave de), p. 20.
HESSE-RHEINFELS (le Landgrave
Ernest de), p. 87.
HOLSTEIN-GLUCKSBOURG (le Duc
de), p. 44.
— PLGEN (le prince de), p. 88.
HORN (la comtesse de), p. 212.
HORRIC, seigneur de Bouville (Phi-
lippe), p. 193.
HORRIC, comte de la Rochetolay
(Emmanuel), p. 5.
HUGO (le vice chancelier), p. 152,
157.

I

IÉNA (Bernard de Saxe, duc d'),
p. 14.
ILTEN (Jobst-Hermann d'), p. 426,
153, 156, 158.
— (M^{me} d'), p. 126.

J

- JAY DE LA PÉNISSÈRE (Jeanne), p. 51.
 JONQUIÈRES (de), p. 102.
 JOUVENELDES URSINS (François), p. 5.

K

- KIELMANSEGGE (Jean - Adolphe, comte de), p. 128.
 — (Sophie-Charlotte de Platen, comtesse de), p. 88, 128.
 KNESEBECK (Christian-François-Ernest de), p. 126.
 — (Eléonore de), p. 126, 129, 145, 146.
 — (François-Jules de), p. 126.
 — (Sibille-Julienne de), p. 145.
 KÖNIGSMARCK (la comtesse de), p. 137.
 — (la comtesse Aurore de), p. 146, 147.
 — (le comte Philippe de), p. 132, 135-140, 142-147, 151.

L

- LA BARTHE (Armand de), vicomte de Rébenac, p. 71.
 LA FORTIÈRE (Catherine-Marie de Maxüel de), p. 82, 83, 86.
 — (Etienne de Maxüel de), p. 82, 86, 172.
 — (Georges de Maxüel de), p. 82.
 LA GARDIE (les comtes de), p. 136.
 LA MOTTE (M^{lle} de), p. 31-33, 39-41, 44, 45, 210.
 LA MOTTE-FOUQUÉ (Charles de), p. 85.
 — (Louise-Marie de), p. 85.
 — (M^{me} de), p. 85.
 LA MOTTE-FOUQUÉ (les), p. 102.
 LA ROCHEGUFFARD (Arthémise, marquise de), p. 85, 171, 186, 286.
 LA ROCHEJAQUELEIN (Armand-François du Vergier, marquis de), p. 192.
 — Françoise-Armande du Vergier de), p. 192.
 Voir aussi DU VERGIER.
 LA SERRA (Marie de), p. 101.
 LAU DE L'AGE-BATON (Philippe du), p. 193.
 LAUENBOURG (le duc de), p. 88.

- LAUNAY (Eléonore-Marie de Boisrenaud de), p. 81, 200.
 — (Georges de Boisrenaud de), p. 81.
 LEIBNITZ, p. 8, 10, 24, 75, 88, 103, 134, 139, 145, 162, 169, 172, 173, 174, 239-241.
 LEGENDRE, p. 242, 256.
 LÉOPOLD (l'Empereur), p. 60.
 LE PRÉVOST (Madeleine), p. 82, 86.
 LESCOURS (Armand de), p. 83, 84, 85.
 — (Hélène de), p. 85.
 — (Louise de), p. 178.
 — (M^{me} de), p. 171.
 — (M^{lle} de), p. 172.
 LESPARRE (Auguste de Gramont, duc de), p. 3.
 LESPRONNIÈRE (M. de), p. 261.
 LESSÉ (Jeanne de), p. 193.
 LESTOCQ, p. 102.
 LETI (Gregorio), p. 76.
 LÉTORIÈRES (Louis-Armand Prévost, vicomte, puis marquis de), p. 176.
 LE VALLOIS DE VILLETTE (Madeleine), p. 85, 174
 LIGNY (Louis Prévost, chevalier de), p. 176.
 LÖWENHAUPT (la comtesse de), p. 136, 146.
 LORRAINE (le duc Charles de), p. 127.
 LOUIS XIV, p. 10, 17, 37, 58, 59, 65, 68-74, 93-97, 109, 114, 115, 117, 120, 143, 161, 163-168, 174, 177, 180, 181, 191.
 LOUVOIS (le marquis de), p. 97.
 LUCIUS (Antoine), p. 153.
 LUDEMANN (le bailli), p. 198, 201, 203, 270.
 LUDEWIG (Henri-Daniel), p. 198, 200.
 LUSIGNAN (Maison de), p. 8.

M

- MAIGNÉ (Prégente de), p. 175.
 MAILLY-RUBEMPRÉ (Anne-Marie Françoise de Sainte-Hermine, comtesse de), p. 191.
 — (Louis, comte de), p. 7.
 MAINTENON (M^{me} de), p. 133, 175.
 MAITSCH (M^{me} de, née de Knesebeck, p. 115, 146.
 MALORTIE (le général de), p. 171.
 — (les), p. 56, 102.
 — (Caroline-Antoinette de Joneret, générale de), p. 198.

314 TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.

- MALORTIE DE VILLARS (Charles-Jean-Gabriel de), p. 84.
 — (Gabriel de), p. 84.
 — (Henriette-Louise de), p. 84.
 — (Sylvie-Madeleine de), p. 84.
 — (M^{me} de), p. 171.
 MANTOUE (Eléonore de), impératrice d'Allemagne, p. 60.
 MARANVILLE (M^{lle} de), p. 14.
 MARCHE (comtes de la), p. 3, 8.
 MARCONNAY DE BEAULIEU (Anne-Georgine-Frédérique de), p. 84.
 — (Eléonore-Charlotte de), p. 84.
 — (Georges-Guillaume de), p. 84.
 — (Olivier de), p. 84.
 — (les), p. 102.
 MARTEL (Elisabeth-Françoise), p. 175.
 — baron de Saint-Just (Hector), p. 175.
 — (Samuel), p. 175.
 — (M^{lle}), p. 193, 266.
 MATHEFLON (Jeanne de), p. 6.
 MAULÉVRIER (M^{lle} de), p. 172.
 MECKLEMBOURG (Christian-Louis, duc de), p. 62.
 — (Elisabeth-Charlotte de Montmorency, duchesse de), p. 62, 70, 71, 88, 227.
 MÉDICIS (Catherine de), p. 4.
 MELVILLE (Marie-Anne de), p. 86, 186, 200.
 — (M^{me} de), p. 171.
 — (les), p. 56.
 MOLANUS (Gérard-Walter van der Muelen, dit), 103, 153, 172.
 — Gustave), p. 153.
 MOLTKE (Nicolas de), p. 130.
 MONTALEMBERT - SAINT - SIMON (Guy de), p. 193.
 — (Jean de), p. 193.
 — (Marie-Anne de), p. 193.
 MONTALEMBERT DE VAUX (Alexis de), p. 193, 194, 266, 267.
 — (Charles, David, François, Jacob, Jean, Jeanne, Louis, Marc-René, Marie, Mathieu, Paul, Pierre de), p. 193.
 — (M^{me} de), née de Sarragan du Breuil, p. 193, 194, 266.
 — (le marquis de), p. 193.
 — (Maison de), p. 84.
 MUNSTER (l'Evêque de), p. 66.
- N**
- NASSAU (Elisabeth de), p. 14.
 NASSAU-DIETZ (Guillaume-Frédéric de), p. 116.
- NASSAU-DIETZ (Henri-Casimir de), p. 116, 117, 120.
 — (Maison de), p. 17.
 NEUBOURG (Anne de), p. 7.
 NOSSAY-EBÉON (Marguerite de), p. 192.
 NOYER (le pasteur du), p. 171.
- O**
- OLDENBOURG (Antoine - Gunther, comte d'), p. 13.
 OPEL (M.), p. 14.
 ORANGE (Albertine, princesse d'), p. 116.
 — (le prince Frédéric-Henri d'), p. 24.
 — (Guillaume, prince d'), puis roi d'Angleterre, p. 85, 88, 93, 96, 98, 110, 114, 148, 166, 167, 168.
 ORLÉANS (Elisabeth - Charlotte, duchesse d'), p. 2, 9, 10, 12, 19, 107, 108, 109, 127, 133, 143, 159, 163, 196.
 OTHON l'Enfant, p. 20.
- P**
- PALATIN (Charles-Louis, Electeur), p. 27, 42, 45, 56.
 — (Frédéric V, prince), p. 17, 26.
 PALMBLAD (le professeur), p. 136.
 PARTHENAY - SOUBISE (Catherine de), p. 10.
 — Marie de), p. 10.
 — (Maison de), p. 8.
 PELISSON (Paul), p. 103, 172.
 PIBRAC (M^{lle} de), p. 172.
 PIROT (M.), p. 172.
 PLATEN (Clara-Elisabeth de Meysebug-Züschchen, comtesse de), p. 128, 143.
 — (Ernest-Auguste, comte de), p. 128.
 — (François-Ernest, baron, puis comte de), p. 118, 119, 128, 149, 152, 158.
 — (Sophie-Caroline-Eve-Antoinette d'Uffeln, comtesse de), p. 128.
 PODEWILS (Henri de), p. 122.
 POLIGNAC (Louise de), p. 7.
 POMPONNE (le marquis de), p. 65, 223, 227.
 POUQUET DE FAILLAC (Guillaume-Henri de), p. 82, 83, 86.
 — (Henri de), p. 82, 83, 86.
 POULET (Anne), p. 104.
 POUSSARD D'ANGUITARD (Françoise-Angélique), p. 193.

POUSSARD (Charles), seigneur de Fors, p. 7.
 POUSSARD (François), marquis de Fors et du Vigean, p. 7.
 POUSSARD DE VANDRÉ (Elisabeth), p. 175.
 — (Jacques), p. 7.
 — (Jacquette), p. 1, 7, 37.
 — (Jean), p. 10.
 — (Louis), baron du Vigean, p. 7.
 PRAUN (Tobie-Sébastien de), p. 60.
 PRUSSE (le prince Auguste-Guillaume de), p. 127.
 PRUSSE (Frédéric I^{er}, roi de), p. 247-249, 251-253, 263.
 — (Frédéric II, roi de), p. 19, 127, 204, 263.
 — (Frédéric-Guillaume, prince royal puis roi de), p. 127, 185, 186, 190, 249.
 — (Sophie-Dorothee de Brunswick-Hanovre, princesse royale, puis reine de), p. 127, 185, 186, 189, 199, 249.
 PUCHLER (le conseiller Paul), p. 153.
 PUTANGES (Geneviève de Morel de), p. 6.

R

RADZIWILL (la collection), p. 107.
 RAMDOHR (le conseiller), p. 254.
 RANTZAU (M. de), p. 75.
 RÉBENAC (François de Pas de Feuquières, comte de), p. 71-75, 94, 109, 180.
 RETZ (le cardinal de), p. 56.
 REUSS (Angélique Desmier d'Olbreunze, comtesse de), p. 89, 118, 123, 177.
 REUSS-BURCK (Henri V, comte de), p. 89.
 REUSS-BURCK-GREIZ (Henri XLII, comte de), p. 89.
 RHEDEN (M. de), p. 198.
 RHINGRAVE (le) Frédéric, p. 89.
 RICCAUT DE LA MARLINIÈRE (le chevalier), p. 102.
 RICHELIEU (Anne-Françoise-Poussard du Vigean, duchesse de), p. 7.
 — (François de Vignerot du Plessis, duc de), p. 7.
 — (le maréchal de), p. 54.
 ROCHEFOUCAULD (M. de la), p. 17.
 — (M. de la), p. 181.
 ROCHEFOUCAULD-ROISSAC (Madeleine de la) p. 6, 51.

ROHAN (Catherine de), p. 10.
 — (René, vicomte de), p. 10.
 ROSEMONT DE BOUCŒUR (Jacques de), p. 80.
 — (Jacques de), p. 80, 96, 97, 175, 244.
 — (Jacques-Auguste de), p. 81.
 — (Richard de), p. 80, 96.
 ROUCY (François de la Rochefoucauld de Roze, comte de), p. 177.
 ROUSSEAU (M.), p. 65, 217.
 ROYE (Frédéric-Charles de la Rochefoucauld de Roucy, comte de), p. 177.
 RUVIGNY (les), p. 102.

S

SAINT-GELAYS (Armande de), duchesse de Crequy, p. 13.
 — (Claude de), p. 62.
 — (Marthe de), p. 13.
 SAINT-GELAYS-LUSIGNAN (Maison de), p. 8.
 SAINT-GEORGES DE MARSAY (Louis de), p. 178, 192, 258, 261.
 — (Louis-Armand de), p. 178.
 — (Louise-Angélique de), p. 178.
 — (M^{lle} de), p. 172.
 SAINT-GEORGES DE VÉRAC (le marquis de), p. 178.
 SAINT-LAURENT (la colonelle de), p. 171.
 SAINT-SIMON (le duc de), p. 133.
 SAINTE-HERMINE (Anne-Marie-Françoise de), p. 7.
 — (Hélie de), p. 6, 85.
 — (Henri-Louis, marquis de), p. 6.
 — (Jean-Pharamond, abbé de), p. 6, 178, 242.
 — (Madeleine-Sylvie de), p. 6, 51, 85, 171, 174, 199.
 — (Philippe de), p. 6.
 SANSAY (René de Ridouct de), p. 81, 200.
 — (M^{me} de), p. 81, 200.
 SARRAGAN DU BREUIL (Jacques de), p. 199.
 — (Jeanne de), p. 193.
 SAVIGNY (les), p. 102.
 SAXE (l'électeur de), p. 140, 142, 148.
 SAXE-WEIMAR (le duc Bernard de), p. 122.
 SAYN-WITTGENSTEIN (Chrétienne de), p. 89.
 SCHOMBERG, p. 102.
 SCHRADER, p. 75.

316 TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.

SCHULEMBOURG (Frédéric-Achatz de), p. 66, 75.
 — (Gustave-Adolphe de), p. 128.
 — (Hermengarde-Mélusine de), p. 88, 128.
 SCHUTZ (Jean-Helwig Sinold, baron de), p. 8, 56-59, 64, 80, 105.
 — (Madeleine de), p. 178.
 — (M^{me} de), p. 171.
 SCHUTZ DE HOLZHAUSEN (le baron de), p. 75, 83.
 — (la baronne de), p. 83.
 SÉGUR (Marie de), p. 3.
 SÉVIGNÉ (Mme de), p. 70.
 SIEGEL (M. de), p. 75.
 SOISSONS (le comte de), p. 117.
 SPILCKER (le conseiller Maurice), p. 153.
 STAFFHORST (M. de), p. 82.
 — (Sophie-Dorothée de), p. 86, 186, 199, 200.
 STEPNEY (M.), p. 138.
 STUART (Elisabeth), p. 17, 27.
 — (les), p. 9, 16, 28, 168.
 SUEDE (la reine Christine de), p. 88.
 — (le prince héritier de), p. 111, 137.
 SUZANNET (Anne-Marie de), p. 84.
 — (Henriette de), p. 84.
 — de la Forest (Frédéric-Henri, marquis de), p. 82, 83, 100.
 — (Louis de), p. 100.

T

TARENTE (Henri-Charles de la Trémoille, prince de), p. 12, 16, 41.
 TARENTE (Emilie de Hesse, princesse de), p. 12, 13, 14, 36, 37.
 TESSERAU (Elisabeth), p. 175.
 THANN (Adam-Henri de), p. 74, 80, 92.
 THIES (Rodolphe), p. 153, 157.
 THOMAS (Judith de), p. 85.
 THOUARS (vicomtes de), p. 3, 8.
 TOUR (Marie de la), duchesse de la Trémoille, douairière, p. 14, 40.
 — (Henri de la), duc de Bouillon, p. 14.
 TRÉMOILLE (Charles-Belgique-Hollandaise de la), duc de Thouars, p. 13.
 — (Charlotte-Amélie de la), p. 13, 14.
 — (Henri de la), p. 14.
 — (Marie-Charlotte de la), p. 14.

TRÉMOILLE (princesses de la), p. 12.
 TURENNE (le maréchal de), p. 60.

U

UFFENBACH (Zacharie-Conrad d'), p. 91.
 UNGNAD (Elisabeth d'), p. 13.
 USSON (le marquis d'), p. 246.

V

VAUX (David de), p. 84, 186, 188, 193.
 — (Dorothée-Sylvie de), p. 84.
 — (Sophie-Eléonore de), p. 84.
 — (Wilhelmine-Caroline de), p. 84.
 VELTHEIM (Ursule de), p. p. 126.
 VERGIER DE MONROY ET DE PAISAY (Charles du), p. 84.
 — (Georges du), p. 84, 199.
 — (Louis-Auguste du), p. 84, 175, 188, 199, 242.
 — (Louise du), p. 176.
 — (Louise du), p. 199.
 VERMANDOIS (maison de), p. 9.
 VICTOR-AMÉDÉE DE SAVOIE, p. 37.
 VILLIERS (le vicomte de), p. 39, 56, 120.
 VIVONNE (Catherine de), p. 7.
 — (Marie de), p. 84.
 — (Maison de), p. 8.

W

WACKERBART (Auguste-Henri de), p. 170, 244.
 — (M. de), p. 75.
 WALDECK (le comte de), p. 102, 110.
 WARTEMBERG (François-Guillaume, cardinal de), p. 30.
 WARTENSLEBEN (le comte de), p. 247.
 WAVRLIN DE VILLERS (Louise-Françoise-Olympe-Julie de), p. 192.
 WEEDE (Eberardine-Jacoba-Wilhelmine de), p. 164.
 — (Everard de), p. 164.
 — (Georges-Jean, baron de), p. 164.
 — (Guillaume de), p. 164.
 — (Henri de), p. 164.
 — (Jean de), p. 164.
 WEYHE (M^{me} de), née de Meysebug-Züschen, p. 128.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES. 317

WEYMAR (M ^{me} de), p. 14.		WOLFF (le Père), p. 174.
WITTGENSTEIN (le comte de), p. 148.		Y
WITTORF (Antoine-Baudoin de), p. 85, 199.		YORK (le duc d'), p. 225.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE.	
CHAPITRE I ^{er} . — Les Desmier. — Eléonore d'Olbreuze. .	1
CHAPITRE II. — Les Guelfes. — Le duc Georges-Guillaume et sa famille	19
CHAPITRE III. — Eléonore et Georges-Guillaume.	31
CHAPITRE IV. — Madame d'Harbourg.	42
CHAPITRE V. — La duchesse Eléonore de Brunswick- Zell. — La Cour de Zell.	65
CHAPITRE VI. — Sophie-Dorothee	105
CHAPITRE VII. — L'affaire Kœnigsmarck.	132
CHAPITRE VIII. — Dernières années du duc Georges-Guillau- me.	160
CHAPITRE IX. — La duchesse douairière de Zell.	184

APPENDICES.

I ^{er} . Correspondance relative à la duchesse Eléonore de Brun- swick-Zell.	207
II. Lettres de naturalisation française accordées par Louis XIV à Sophie-Dorothee de Brunswick-Lunebourg.	271
III. Inventaire des livres de la Bibliothèque du duc de Zell envoyés après sa mort à sa fille la princesse Sophie- Dorothee.	275
IV. Inventaire des meubles du château de Lunebourg (1708). .	277
V. Personnel et gages des gens de service de la cour de la du- chesse douairière de Zell (1721).	287
VI. Extrait de l'inventaire fait après la mort de la duchesse Eléonore de Brunswick-Zell (1722).	288

Table alphabétique des noms propres.	309
--	-----



ERRATA



Page 28, ligne 17, lisez *Stuart* au lieu de *Stuarts*.

Page 81, note 4, dernière ligne, lisez *iturus* au lieu de *itirus*.

Page 85, ligne 11, lisez *avaient* au lieu de *avaitent*.

Page 119, note 1, lisez *Arch. aff.* au lieu de *Arcey. aff.*

Page 137, ligne 7, lisez *qu'on l'a* au lieu de *qu'on la*.

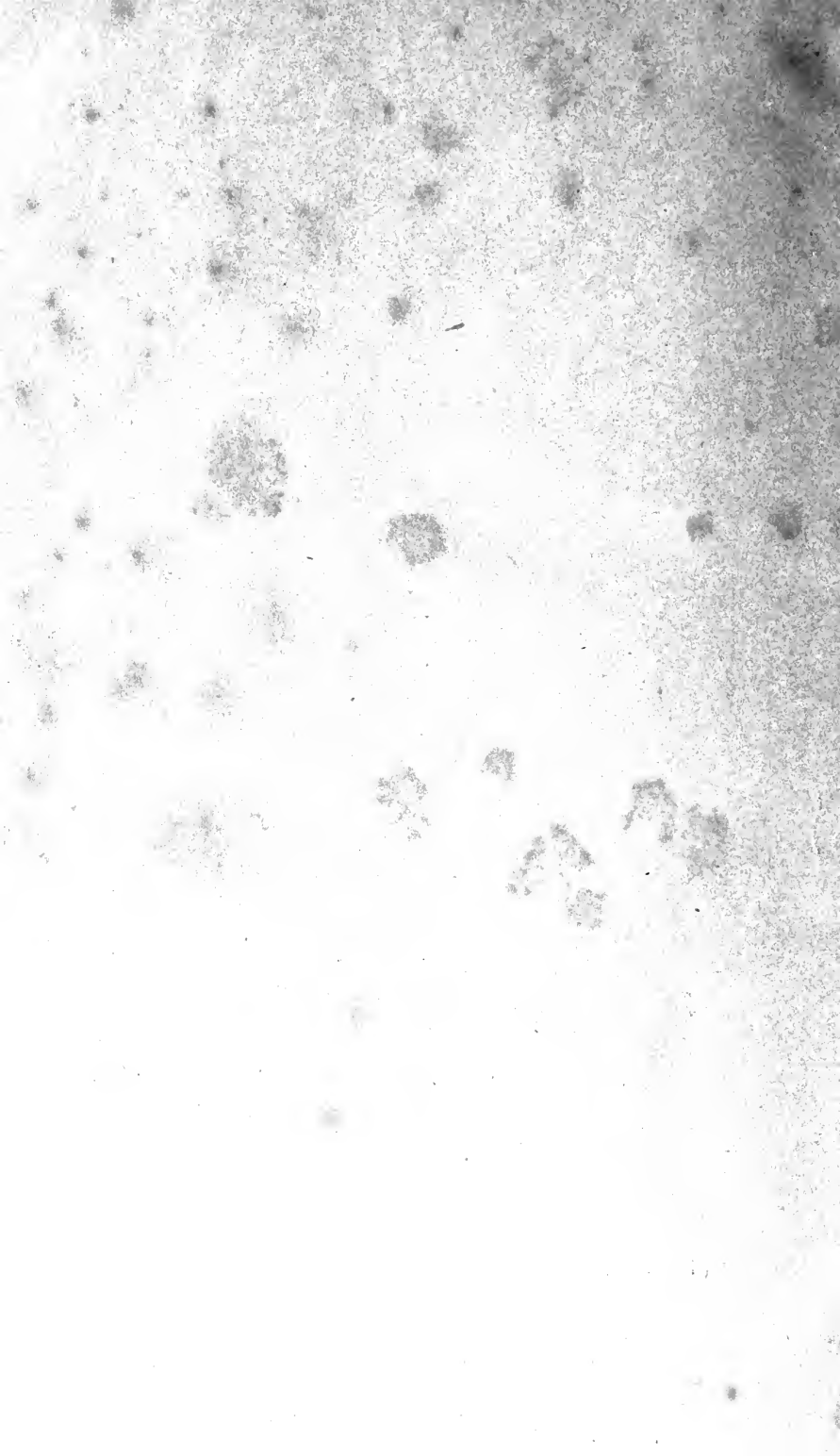
Page 140, ligne 2, lisez *deux ans avant* au lieu de *deux avant*.











PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DD Horric de Beaucaire, Charles
491 Prosper Maurice, comte
H2753H6 Une mésalliance dans la
 maison de Brunswick'

